



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



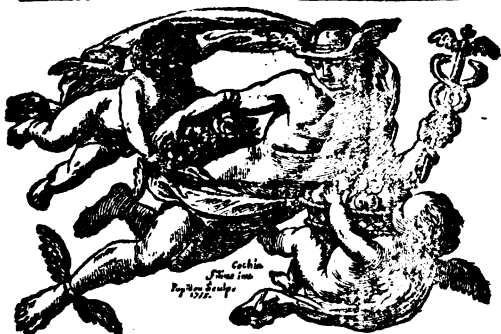
Mercur

~~1763~~
Eur. 511^s - 1763, 1



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.
JANVIER. 1763.
PREMIER VOLUME.

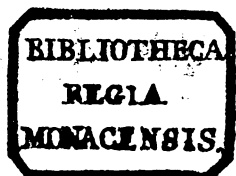
Diversité, c'est ma devise. La Fontaine.



A PARIS,

Chez { CHAUBERT, rue du Hurepoix.
JORRY, vis-à-vis la Comédie Française.
PRAULT, quai de Conti.
DU CHESNE, rue Saint Jacques.
CAILLEAU, rue Saint Jacques.
CELLOT, grande Salle du Palais.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



AVERTISSEMENT.

LE Bureau du *Mercur*e est chez M. LUTTON , Avocat , Greffier Commis au Greffe Civil du Parlement , Commis au recouvrement du *Mercur*e , rue Sainte Anne , Butte Saint Roch , à côté du Sellier du Roi.

C'est à lui que l'on prie d'adresser , francs de port , les paquets & lettres , pour remettre , quant à la partie littéraire , à M. DE LA PLACE , Auteur du *Mercur*e.

Le prix de chaque volume est de 36 sols , mais l'on ne payera d'avance , en s'abonnant , que 24 livres pour seize volumes , à raison de 30 sols pièce.

Les personnes de province auxquelles on enverra le *Mercur*e par la poste , payeront pour seize volumes 32 livres d'avance en s'abonnant , & elles les recevront francs de port.

Celles qui auront des occasions pour le faire venir , ou qui prendront les frais du port sur leur compte , ne payeront comme à Paris , qu'à raison de 30 sols par volum. c'est-à-dire 24 livres d'avance , en s'abonnant pour seize volumes.

Les Libraires des provinces ou des

A ij

pays étrangers , qui voudront faire venir le Mercure , écriront à l'adresse ci-dessus.

On supplie les personnes des provinces d'envoyer par la poste , en payant le droit , leurs ordres , afin que le payement en soit fait d'avance au Bureau.

Les paquets qui ne seront pas affranchis , resteront au rebut.

On prie les personnes qui envoient des Livres , Estampes & Musique à annoncer , d'en marquer le prix.

Le Nouveau Choix de Pièces tirées des Mercures & autres Journaux , par M. DE LA PLACE , se trouve aussi au Bureau du Mercure. Le format, le nombre de volumes & les conditions sont les mêmes pour une année. Il y en a jusqu'à présent quatre-vingt-cinq volumes. Une Table générale , rangée par ordre des Matières , se trouve à la fin du soixante-douzième.

A V I S.

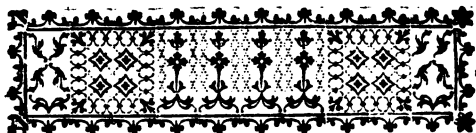
*On trouvera le Mercure dans les Villes
nommées ci-après.*

A Bbeville , chez L. Voyez
Amiens , chez François , & Godard.
Angers , chez Jahier.
Arras , chez Nicolas , & Laureau.
Auxerre , chez Fournier.
Bâle en Suisse , à la Poste.
Beauvais , chez Dessaint.
Berlin , chez Jean Neaulme , Libraire François.
Blois , chez Masson.
Bordeaux , chez Chappuis l'aîné , à la nouvelle
Bourse, Place royale ; les freres Labottiere ,
Place du Palais ; L. G. Labottiere , rue Saint
Pierre, vis-à-vis le puits de la Samaritaine, &
à la Poste.
Brest , chez Malassis.
Bruxelles , chez Pierre Vasse , & J. Vendenberghen.
Caen , chez Manouri.
Calais , chez Gilles Née , sur la grande Place.
Châlons en Champagne , chez Bricquet.
Charleville , chez Thezin.
Chartres , chez Festil & Goblin.
Copenhague , chez Chevalier , Libraire François.
Dijon , à la Poste , chez Mailly , & Coignard de la
Pinelle.
Falaise , chez Pistel-Préfontaine.
Fribourg en Suisse , chez Charles de Boffe.
La Rochelle , chez Saluin & Chaboiceau-grand-
maison.
Liege , chez Bourguignon.
Lyon , à la Poste , chez J. Deville.

I. Vol.

A iij

Marseille, chez Sibier, Mossy, Royer, Jayne fils.
Meaux, chez Charles.
Moulins chez la veuve Faure.
Nancy, chez Babin
Nantes, chez la veuve Vatard.
Nismes, chez Gaude.
Noyon, chez Bonvalet.
Orléans, chez Roseau de Monteau.
Poitiers, chez Faulcon l'aîné, & Felix Faulcon.
Rennes, chez Vatar, à la Science, Vatar, Ju-
lien-Charles Vatar, & Garnier & Compagnie,
Joanet Vatar, & Jacques Vatar.
Rheims, chez Godard & Cazin.
Rouen, chez Hérault, & Fouques.
Saint-Malo, chez Hovius.
Senlis, chez Desroques.
Soissons, chez Courtois.
Strasbourg, chez Dulfecker.
Toulouse, chez Robert.
Tours, chez Lambert, & Billaut.
Troyes, chez Bouillerot.
Versailles, chez Fournier.
Virry-le-François, chez Seneuze.



MERCURE DE FRANCE.

JANVIER. 1763.

ARTICLE PREMIER.

PIECES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

ÉPITRE AU MERCURE.

T O I qui du monde studieux
Seize fois dans un an parcourez l'immense espace,
Ardent Messager du Parnasse,
Et rival quant au nom, du Messager des Dieux :
On dit qu'assez longtemps votre emploi fut le
même ;
Que souvent, l'un & l'autre avec art travestis,
Votre soin journalier, votre devoir suprême

A iv

8 MERCURE DE FRANCE.

Fut de porter à quelque *Isis* ,
En dépit des *Argus* , plus d'un galant emblème.

Des Logogryphes , des Chançons ,
Jadis , de nos François captivoient les suffrages.
Le *Mercur Galant* , si j'en crois mes soupçons ,
Eût alors dédaigné de plus graves messages.
Ces temps ont disparu : tout change avec les
mœurs.

Le *Mercur de France* , au brillant joint l'utile.
Son moderne appanage est un enclos fertile
Où les fruits s'unissent aux fleurs.

Là , comme auparavant , *Belise* peut encore
Cueillir les doux présens de *Flore* :
Là , figurent , en même temps ,
VERTUMNE , *CÉRÉS* & *POMONE* :
Là , chacun à son gré moissonne
Les dons passagers du Printemps ,
Et les fruits durables d'Automne.

Je vois l'Agriculteur , ce Philosophe heureux ,
Guidé par tes leçons dans ses travaux rustiques :
Je vois nos Citadins , raisonneurs hasardeux ,
Réformer , d'après toi , leurs calculs chimériques :

Je vois l'Emule de *Strabon* ,
Celui d'*Archimède* & d'*Euclide* ,
Ceux d'*Hipocrate* & de *Newton* ,
Grace à ta course uniforme & rapide ,

Donner & recevoir mainte docte leçon.

Plus loin la jeune *Eglé* pour qui tant de science
N'est rien , avec raison , auprès d'un Madrigal ,
Détourne cent feuillets pour chercher une stance,
Et sourit , en lisant certain Conte moral :

Route fleurie , où trop d'orgueil peut-être ,
Même , après *Marmontel* , m'a déjà fait paroître : *
Ah , puissé-je , du moins , y marcher son égal !

Ce n'est pas tout : je vois encore

Et *Polymnie* & *Terpsicore* ,

Se soumettre à ton Tribunal.

Ces jeux où *Dangeville* , Elève de *Thalie* ,
Emprunte les accens , son souris , son regard ,
Où *Clairon* , du Tragique épuisant l'énergie ,
Atteint , sans nul effort , les bornes de son art :
Cet autre art plus sublime où triomphe *Voltaire* ,
Où *Saintfoix* , où *Piron* brillent chacun à part :
L'art dramatique enfin , pour nous si nécessaire ;
Tous ces talens , du Sage accueillis , révévés ,
Dont le but en tous lieux est d'instruire & de
plaire ,

Trouvent dans ton recueil leurs fastes consacrés.

* La Corne d'*Amalthée* , l'*Anneau de Gygès* , *Lindor*
& *Délie* , trois Contes insérés dans les précédens Mer-
cures , sont de l'Auteur de cette Epître , de même que les
Quiproquo , Nouvelle insérée en partie dans ce premier
Volume.

10 MERCURE DE FRANCE.

Que dirai-je de plus ? C'est ton heureux domaine
Qui sert de récompense à ces Mortels vantés ,
Dont le crayon sublime ou l'éloquente veine
Plus d'une fois à nos yeux enchantés
Fit triompher *Clio* , *Thalie* & *Melpomène*.
Aux soutiens des beaux Arts , trop longtems oubliés ,
Tu fournis des secours que tes succès font naître.
Par-là de leurs travaux ils se verroient payés ,
Si de tels travaux pouvoient l'être.
Ainsi , Rome naissante offroit à ses Guerriers ,
Outre de stériles Lauriers ,
Une part du Domaine accru par leur courage.
Bientôt elle y joignit d'augustes monumens ,
De sa reconnoissance ingénieux hommage ,
Et muets orateurs de leurs faits triomphans.
Chez toi renaît encor ce juste & noble usage :
Oui , lorsque parvenus au terme rigoureux
De leur humaine destinée ,
La mort sur tes Héros étend son voile affreux ;
Quand des Muses en deuil la troupe consternée ,
Regrette *Echyle* * *Plaute* , arrachés à nos vœux ;
Par des monumens plus durables
Que des simulachres pompeux ,
Tu consacres chez nos neveux ,

* Feu M. de Crébillon , si justement surnommé l'*Echyle* François , avoit une pension sur le Mercure. Il ne seroit pas difficile de trouver plus d'un *Plaute* parmi MM. les Pensionnaires vivans.

La gloire de ces morts à jamais mémorables ,
Et toujours vivans à leurs yeux.

Poursuis ; & que ton Caducée
Deviennne le sceptre des Arts ;
De ces Enfans des Cieux la troupe dispersée
Par les cris du terrible Mars ,
Se réunit de toutes parts ,
Et reprend sa splendeur trop longtems éclipsee.
Un Roi qui la chérit, qui dans tous ses desseins ,
Prend l'honneur pour flambeau , prend la vertu
pour guide ,
Enchaînant sous ses pieds la discorde homicide ,
De nos jours orageux a fait des jours sereins.
Louis , (à ce nom seul votre espoir se ranime ,
Beaux Arts , que si souvent ont cherché les bien-
faits !)

Louis , à votre effort sublime
Prépare un libre cours , & de vastes sujets.
Déjà plus d'une fois l'Art de nos *Praxitelles*
Imprima sur l'airain l'image de ses traits * :

* On sçait qu'il y a déjà plusieurs années que les Villes de Bordeaux & de Rennes ont l'une & l'autre fait elever une Statue au Roi dans leur enceinte. Paris & Rheims vont jouir du même avantage. Ces quatre Monumens doivent à tous égards fixer l'attention de la postérité. On a beaucoup écrit sur celui que fait ériger la Ville de Rheims. Je dois ajouter qu'à cette occasion, cette Cité antique semble avoir pris une nouvelle forme. Une foule d'Ouvrages modernes l'embellit & la decore. C'est de quoi le Public pourra juger par le Plan qui en doit bien-

A vj

12 MERCURE DE FRANCE.

C'est à vos touches immortelles ,
Muses , qu'il appartient d'animer ces Portraits.
Peignez cette ame égale , intrépide , sincère ,
Cette ame de Louis , si digne de TIRUS ,
Ce cœur né pour aimer , ce noble caractère ,
Cette fermeté rare , & pour dire encor plus ,
Cette bonté que rien n'altère
O toi , prompt Messager , qui dans ton cours heu-
reux

Ne marches que sous ses auspices ,
Porte jusqu'à ses pieds mon encens & mes vœux.
Jadis mes yeux ont vû ce Roi victorieux
De mes foibles essais accueillir les prémices*.
Renaîssez , ô momens pour moi si glorieux !
Du moins , puisse à son gré , mon zèle industrieux
Multiplier ses sacrifices.
Ont dit que pour chanter les vergers & les champs ,
Transporté d'une ardeur extrême ,
Le Berger *Hésiode* obtint des Muses même
La Lyre qui régla les rustiques accens :
Ah ! si d'un pareil avantage

tôt paroître. Tous ces travaux , ainsi que ceux de la nouvelle Place , se sont exécutés d'après les Dessins & sous les yeux de M. *le Gendre* , Ingénieur en Chef de la Province de Champagne. Ses talens ont dignement secondé le zèle des Citoyens & des Magistrats municipaux de cette Ville ancienne & célèbre.

* En 1748 , l'Auteur n'étant âgé que de 19 ans, eut l'honneur de présenter au Roi un Discours en Vers de sa composition sur les Victoires de SA MAJESTÉ.

Mes vœux ardents étoient suivis ;
Mon choix est fait : je jure par LOUIS ,
D'en faire un plus sublime usage.

Par M. DE LA DIXMERIE.

*DIALOGUE entre l'Amour & l'Auteur ,
le premier de Janvier 1763.*

QUI de si bon matin frappe à ma porte ?... Moi...
C'est mon Maître , ouvrons vite ; entrez Amour :
Eh ! Quoi !

Que je te dise un mot , écoute !
Ta première visite est pour *Eglé* ? ... Sans-doute...
Ne prens point le jargon de tous ces Discoureurs
Habiles à mentir en face ,
Qui d'un Compliment à la glace
Vont circulairement promener les fadeurs
Fi donc ! Sçais-tu ce qu'il faut faire ? . . .
Mais , sauf , Amour , votre meilleur avis ,
Fixer des yeux *Eglé* , l'embrasser & me taire. . . .
A merveille ! pars , je te suis.

Par M. GUICHARD.



*VERS à Madame A pour le jour
de sa Fête.*

Des *Cécile* autrefois l'on admiroit les grâces :
 Dans *Cécile* aujourd'hui , l'on en admire autant ;
 Car en tout vous suivez les traces ,
 Je vous le dis sans compliment.
 Elle chantoit , elle étoit belle ;
 Vous chantez bien : vous l'êtes autant qu'elle ,
 Et vous touchez des instrumens
 Comme en touchoit votre Patronne.
 Vous en avez tous les talens ,
 Vous en méritez la Couronne.

Par M. GOUDE.

VERS à Mlle de GRIS S.

QUEL astre lumineux dans un mois de Novem-
bre

Sur mes rideaux répand un si grand jour ?
 Apparemment qu'il fixe son séjour
 Tout vis-à-vis de cette chambre.
 Car enfin on ne voit point clair
 Avant six heures en hyver ;
 Et j'y vois , c'est ce qui m'étonne !...
 Parbleu , vous nous la bâillez bonne ,

Dit un Voisin qui m'écoutoit ;
Avant vous, une autre y gîtoit. . .
Lorsque j'y pense , ah ! la belle personne ! . . .
Qui donc ? La charmante de *Griff*.
Sandis ! Je n'en suis plus surpris :
C'est comme le Soleil, quand il nous abandonne.

Par le même.

ODE SUR LA PAIX.

Des antres glacés de l'Ourse
Borée, au sein du Printemps ,
Vient souvent tarir la source ,
Qui fertilise nos champs.
L'on voit sécher la verdure
Et les fruits encore en fleur :
Tout languit , & la Nature
Semble expirer de douleur.

Le Cultivateur soupire ;
Et Dieu fait vers ses enfans
Sur les ailes du Zéphire
Planer de riches torrens ;
Leurs eaux forment une voute
Qui pour combler nos desirs ,
Nous distille goutte-à-goutte
L'abondance & les plaisirs.

16 MÈRCURE DE FRANCE.

Tel le plus tendre des Pères
Et le plus humain des Rois ,
Louis ! qui de nos misères
Plus que nous ressent le poids ,
Brulant de rendre la France
Heureuse par ses bienfaits ,
Y fait voler l'opulence
Sur les aîles de la Paix.

Peuples calmez vos allarmes ;
Ce grand Roi peut aujourd'hui
Quitter ces funestes Armes ,
Qu'il prit toujours malgré lui.
A vos compagnes si chères
Volez, fidèles Epoux ;
Près de vos tremblantes mères
Chers Enfans rassemblez-vous.

Puisse à jamais dans la France
Vivre comblé de faveurs ;
Ce Sage que sa prudence
Vient de graver dans nos cœurs !
De son Maître pacifique ,
Faisant respecter la voix ,
Sa profonde politique
Triomphe des plus grands Rois.

Riche, dont la main avare
Enfouit secrètement ,

Cet or que tu rends si rare
Pour le Public indigent ;
Ne crains plus qu'on te l'enlève
Pour en nourrir le Soldat ; *
Laisse circuler la sève
Qui fera fleurir l'Etat.

Mais quel merveilleux spectacle
Vient exciter mes transports ?
Mille vaisseaux sans obstacles
Quittent nos paisibles bords.
Bravant d'un œil intrépide
La fureur des élémens,
Je les vois d'un vol rapide
Fendre les flots écumans.

Que le poison de l'Envie
Ne fascine plus vos yeux ,
Fiers Disciples d'Uranie , **
Pilotes chéris des Cieux :
Cet Etre puissant & sage
Qui nous commande la Paix ,
Peut sans dépouiller CARTHAGE ,
Comblér Rome de bienfaits.

O délices de la Terre ,
Douce & ravissante Paix ,

* Cette injuste crainte a toujours été le honteux appanage de l'avarice.

** Les Anglois.

18 MERCURE DE FRANCE.

Peut-on préférer la Guerre ,
A tes solides attraits ?
Toujours les Palmes sanglantes ,
S'achèrent par des soupirs ;
Tes mains toujours bienfaisantes
Sement partout les plaisirs.

Je les vois avec les graces ,
Les jeux , les aimables ris ,
Naître en foule sur tes traces
Et charmer tous les soucis ;
Les Arts pour les faire éclore
N'attendoient que tes faveurs ;
Telle des pleurs de l'Aurore
La Terre engendre des fleurs.

Tendres Enfans du Génie ,
BEAUX-ARTS , éfuyez vos yeux ;
Ne craignez plus la furie
Du Soldat victorieux :
Dans les fers de l'indigence
Ne craignez plus de languir ;
Arrosés par l'opulence
Vos beaux jours vont refleurir.

Et toi qu'un noble délire
Rendit l'émule des Dieux ,
Génie , au feu qui m'inspire
Viens rallumer tous tes feux !

Viens par l'éclat de tes flâmes ,
Faire briller les talens ,
Et pour embrâser nos âmes ,
Viens'enchanter tous nos sens.

GRAND ROI , dont les mains propices
Nous ont fait un sort si doux ,
Et qui faites vos délices
Des biens répandus sur nous ;
Puisse une gloire immortelle
Dans la source des plaisirs ,
D'une douceur éternelle
Comblér vos sages desirs !

DESBORDES.

LES QUIPROQUO ,

O U

Tous furent contents.

N O U V E L L E .

A PEINE *Damon* fut épris de *Lucile* ,
que déjà il lui avoit dit cent fois : je vous
aime. Six mois après que *Lucile* aimoit
Damon , elle ne le lui disoit pas encore.
D'où provenoit une conduite si oppo-
sée ? D'une opposition de caractère en-

core plus grande. *Damon* étoit vif , impétueux , impatient , plutôt tourmenté qu'occupé de ce qu'il projettoit. *Lucile* étoit douce , modérée , timide , affervie à certains confeils qui la dirigeoient impérieufement. Elle étoit née tendre , mais elle fçavoit ne paroître que fenfible ; elle fçavoit même encore mitiger ces apparences de fenfibilité. Tant de retenue mettoit *Damon* hors de lui-même. Non ! difoit-il , jamais on ne porta l'indifférence auffi loin ; c'est un marbre que rien ne peut échauffer ! Oublions *Lucile* , & formons quelque intrigue beaucoup plus fatisfaisante qu'un amour métaphyfique & fuivi. Il étoit fortifié dans ces idées par *Dorval* , jeune homme à-peu-près de même âge , mais infiniment plus expérimenté que lui. *Dorval* étoit devenu petit-mâitre par fyftême autant que par goût. Il en préféroit le ton à tout autre , parce qu'il le croyoit le plus propre à tout faire passer. Il aimoit à donner un air d'importance à des bagatelles , & un air de bagatelle aux chofes les plus importantes. Il s'occupoit auffi volontiers des unes que des autres ; & étoit capable , tout à la fois , d'actions fublimes , de procédés biffars & de menües tracafferies. Il confervoit une

humeur toujours égale , parce qu'il ignoroit les passions vives ; & , ce qui n'est pas moins rare , il excusoit le contraire dans autrui. *Damon* étoit plus réfléchi en apparence , & , peut-être , au fonds moins solide. Son sérieux étoit plus triste que philosophique. Une seule passion suffisoit pour absorber toutes ses idées ; & ses idées n'étoient souvent que frivoles. En un mot , il restoit peu de chemin à faire au Philosophe pour devenir Petit-maître , & au Petit-maître pour devenir Philosophe.

C'étoit aussi ce dernier qui dirigeoit l'autre. Quoi ! Lui disoit ce prétendu *Mentor* , tu te laisses gouverner par un enfant ? pour moi je gouverne jusqu'aux Douairières les moins dociles & les plus rusées. Le temps n'est plus où l'on vieillissoit à ébaucher une intrigue. Les rives de la Seine diffèrent en tous points de celles du Lignon. Crois-moi , voltige quelque temps & me laisse le soin de former l'innocente *Lucile*. Mais *Damon* ne vouloit point d'un pareil précepteur auprès de sa Maîtresse. Il aimoit , & , par cette raison , étoit un peu jaloux. Il avoit d'ailleurs , assez bonne opinion de lui-même , pour espérer de vaincre enfin la timidité de *Lucile* ; car il avoit

peine à se persuader qu'elle pût être indifférente.

Mais cette timidité vaincue , *Damon* eût encore trouvé d'autres obstacles. *Lucile* vivoit à une petite distance de Paris , sous la tutelle d'une tante qui , à quarante ans , conservoit toutes les prétentions qu'elle eut à vingt , & vouloit que sa nièce n'en eût aucune à seize. Tout homme est trompeur , lui disoit-elle , ou ne peut manquer de le devenir. Croyez-en mon expérience , & fuyez-en la triste épreuve. Ce discours , ou quelque autre équivalent à celui-là , étoit si souvent répété , qu'il impatientoit *Lucile* , toute modérée que la Nature l'eût fait naître. Cependant il faisoit une vive impression sur son âme. Il faut bien en croire ma tante , disoit-elle tristement ! elle est plus instruite que moi sur ces sortes de matières. Elle a sans doute , été bien des fois trompée , (ce qui étoit vrai) mais , sans doute , ajoutoit *Lucile* , qu'elle ne le fera plus. Or , en cela *Lucile* se trompoit elle-même.

Cinthie (c'est le nom qu'il faut donner ici à cette tante) avoit des vœes secrettes sur *Damon* ; je dis secrettes , par la raison qu'elle ne vouloit point que *Dorval* en prît ombrage. Elle croyoit

tenir ce dernier dans ses liens , parce qu'il avoit la complaisance de le lui laisser croire. Mais elle le trouvoit un peu trop dissipé : elle se fût mieux accommodé du sérieux apparent de *Damon*. C'est-là ce qui la portoit à envier cette conquête à sa nièce. Aussi leur laissoit-elle rarement l'occasion de s'entretenir seuls. Elle étoit présente à presque toutes leurs entrevues ; ce qui mettoit l'impatient *Damon* hors de lui-même. A peine répondoit-il aux questions qu'elle se plaisoit à lui faire. Il ne parloit que pour *Lucile* & ne regardoit qu'elle : mais *Lucile*, les yeux baissés, n'osoit pas même regarder *Damon*. Elle écoutoit , se taisoit , trouvoit *Damon* fort aimable & sa tante fort ennuyeuse.

Les pauvres enfans ! Disoit un jour *Dorval* , en lui-même : ils ont mille choses à se dire , & ne peuvent se parler. Peut-être n'en diront-ils pas davantage ; mais n'importe , il faut , du moins , les mettre à portée de soupirer à leur aise. Il y réussit. Ayant imaginé un prétexte qui oblige *Cinthie* à s'éloigner , il laisse lui-même les deux amans tête-à-tête.

Lucile étoit contente , mais interdite. Pour *Damon* il ne perdoit pas si facilement la parole. Il vouloit déterminer

24 MERCURE DE FRANCE.

Lucile à s'expliquer nettement ; & de son côté , elle se proposoit bien de n'en rien faire. Elle parut même vouloir s'éloigner aux premiers mots que *Damon* lui adressa. Il la retint & ne fit qu'accroître son trouble. Serez-vous donc toujours insensible , ou dissimulée ? lui disoit-il. Quoi ! pas un mot qui puisse me satisfaire , ou me rassurer ? Vous rassurer ! reprit naïvement *Lucile*. Eh mais !...croyez vous que je sois bien rassuré moi-même ?... Dites moi le sujet de vos craintes ? ... Je l'ignore : mais quel peut être celui des vôtres ? ... Je crains que vous ne m'aimiez pas. *Lucile* rougit & ne répondit rien. Parlons sans feinte , ajoutoit *Damon* , & souffrez que je m'explique sans détour : je vous aime charmante *Lucile* Oh ! reprenoit-elle , je ne veux pas que vous me le disiez ! ... Mais , ingrate ! vous ne m'aimez donc pas ? ... Je ne suis pas ingrate.... Vous m'aimez donc ? je n'ai point dit cela. Ciel ! ... s'écria l'emporté *Damon* , je le vois trop , ma présence vous est à charge , il faut vous en délivrer : il faut renoncer à vous pour jamais. A ces mots *Lucile* changea de couleur , baissa la vue , & resta interdite. Son silence étoit très-éloquent. Tout autre
que

que *Damon* fut tombé à ses genoux ; mais il vouloit quelque chose de plus qu'un aveu tacite ; il vouloit que la timide , la douce , la tendre *Lucile* s'expliquât sans réserve , & mît dans ses discours autant d'impétuosité que lui-même. Heureusement *Cinthie* vint la tirer d'embarras. Ce fut peut-être là l'unique fois que son arrivée causa quelque joie à sa nièce. Pour *Damon*, il ne put dissimuler la mauvaise humeur qui le dominoit : ce qui donna beaucoup de satisfaction à *Cinthie*.

En vérité , disoit *Lucile* en elle-même , *Damon* se comporte singulièrement. Que veut-il de plus ? N'en ai-je pas déjà trop dit ? Ne peut-il rien deviner ? Ah ! sans doute , il veut m'entendre lui dire que je l'aime pour ne plus l'écouter par la suite. Hé bien ! il l'apprendra si tard que du moins il le desirera longtemps. Ma tante me l'a dit cent fois , les hommes n'aiment qu'eux , & ne veulent être aimés que pour eux , que pour satisfaire leur amour-propre. En vérité , ma tante a bien raison !

Dorval s'étoit bien apperçu que le tête-à-tête qu'il avoit procuré au jeune couple avoit été perdu à disputer. C'est toujours un pas vers la conclusion , di-

soit-il ; une rixe , en amour , vaut mieux que le silence. Mais *Damon* ne calculoit pas ainsi. Obligé de se contraindre en présence de *Cinthie* , il ne put longtems soutenir cette épreuve. Il part sous un faux prétexte & se retire chez lui. Là , il se livre aux réflexions les plus emportées. Un obstacle étoit pour lui un supplice : Il lui ôtoit le repos , l'appétit & la raison. Celui-ci lui ôta jusqu'à la santé. Il n'auroit pas été assez patient pour supposer trois jours des maladies ; il fut réellement saisi d'une fièvre qui le retint beaucoup plus longtems chez lui. *Dorval* le trouva dans cette situation & fut très-surpris d'en apprendre la cause. N'est-ce que cela ? lui dit-il , d'un ton ironique ; *j'entreprends cette cure*. J'irai parler à ton inhumaine , je lui peindrai ton amoureux désespoir. Ce n'est plus de nos jours l'usage d'être inexorable. Je suis sûr que *Lucile* fera des vœux pour ta santé & ta persévérance.

Damon fut plutôt piqué que consolé par ce Discours. Je ne veux point de toi pour médiateur , disoit-il à *Dorval* ; de pareils agens ne travaillent guère que pour eux-mêmes. Continue à voltiger & laisse-moi aimer à ma mode ; surtout

point de concurrence. Oh ! ne crains rien , reprit *Dorval*. *Lucile* est fort aimable ; mais je n'aime que quand & autant que je veux. Je te promets de ne devenir ton rival qu'au cas que tu ayes besoin d'un vengeur. *Damon* voulut répondre ; mais *Dorval* avoit déjà disparu.

L'absence de *Damon* étonnoit beaucoup *Cinthie* , & affligoit encore plus sa nièce. *Lucile* regardoit cette absence comme une preuve de légèreté ; elle s'applaudissoit tristement de n'avoir point laissé échapper l'aveu que *Damon* avoit voulu lui arracher. Que seroit-ce , disoit-elle, s'il étoit certain de son triomphe , puisque n'en étant sûr qu'à demi , il vole déjà à de nouvelles conquêtes ? En vérité, ma tante a bien raison ! L'instant d'après survient *Dorval* , qui lui apprend que *Damon* est assez enfant pour être malade , qu'il sèche , qu'il languit , consumé par l'amour & la fièvre. Ce récit allarme & touche vivement la tendre *Lucile*. Elle paroît un instant douter du fait ; mais ce n'est que pour mieux s'en assurer, & *Dorval* le lui affirme de manière à l'en convaincre. Il n'est pourtant pas vrai , disoit *Lucile* en elle-même , que *Damon* soit inconstant & qu'il n'aime que lui ; on n'est point touché de

28 MERCURE DE FRANCE.

la sorte de ce qu'on ne desiré que par vanité. Mais ces réflexions ne servoient qu'à rendre sa perplexité plus grande. Elle n'entrevoyoit d'ailleurs , aucun moyen de rassurer *Damon*. Elle continuoit à garder le silence. *Dorval* que rien n'embarrassoit , & qui prenoit toujours le ton le plus propre à sauver aux autres tout embarras , exhorte *Lucile* à réparer le mal qu'elle a fait. Quel mal ? Lui demanda-t-elle. Celui d'avoir conduit le fidèle *Damon* au bord de la tombe. . . . Qui ? Moi ! . . . Vous-même. C'est un homicide dont vous voilà chargée. Croyez-moi , écrivez à ce pauvre moribond , ordonnez-lui de vivre. Il est trop votre esclave pour oser vous désobéir ! . . . Oh ! pour moi , je n'écrirai point. . . Il le faut . . . Mais , Monsieur , songez-vous bien à la démarche que vous faites ? . . . N'en doutez-pas. C'est un trait d'Héroïsme qui doit servir d'exemple à la postérité. Je voudrois pouvoir y transmettre vos charmes , elle jugeroit encore mieux de la grandeur du sacrifice. Au surplus , je ne prétends pas faire de tels prodiges en vain. Ou déterminez-vous à aimer , à consoler *Damon* , ou souffrez que je vous aime.

L'alternative parut des plus singulière

res à *Lucile*. Cependant elle n'hésitoit pas sur le choix : elle ne balançoit que sur la démarche où *Dorval* prétendoit l'engager. Ce seroit , disoit *Lucile* en son âme , ce seroit bien mal profiter des avis de ma tante. Quoi ! Ecrire tandis qu'elle me défend de parler ? Mais , après tout , si le doute où je laisse *Damon* est la seule cause de sa maladie ; si un mot peut le guérir ? Si faute de ce mot son mal augmente ? Que n'aurois-je pas à me reprocher ? Que ne me reprocherois-je pas ? ... En vérité , ma tante pourroit bien avoir tort.

Dorval devinoit une partie de ce qui se passoit dans l'âme de *Lucile*. Le temps presse , lui dit-il ; chaque minute pourroit diminuer mon zèle , & augmente à coup sûr le mal de *Damon*. Mais , Monsieur , reprenoit *Lucile* , que voulez-vous que j'écrive ? ... Ce que le cœur vous dictera ; que la main ne fasse qu'obéir , & tout ira bien. ... Oh ! je vous proteste que mon cœur ne s'est encore expliqué pour personne. Il s'expliquera. Point du tout , reprit *Lucile* toute troublée , je ne fais par où commencer. Je vois bien , s'écria *Dorval* , qu'il faut m'immoler sans réserve. Hé bien ! Ecrivez , je vais dicter.

30 MERCURE DE FRANCE.

Lucile prit la plume en tremblant , & *Dorval* lui dicta ce qui suit :

Votre absence m'inquiétoit , & cependant , j'en ignorois la vraie cause. Maintenant que je la sais , cette inquiétude redouble . . .

Mais ; Monsieur , interrompit *Lucile* , après toutefois , avoir écrit , cela n'est-il pas bien fort ? Point du tout , reprit froidement *Dorval* , il n'y a point de prude qui voulût se contenter d'expressions si mitigées. Continuez , sans rien craindre. . . Mais cela doit , du moins suffire. . . Laissez-moi faire. . . *Lucile* continua donc à écrire , & *Dorval* à dicter.

On m'a dit que vous vous croyez malheureux ; sachez qu'il n'en est rien . . .

En vérité , Marquis , interrompit encore *Lucile* , vous me faites dire là des choses bien surprenantes ! Bagatelle ! reprit *Dorval* ; rien de plus simple que cette manière d'écrire. Encore une phrase , & nous finissons. . . De grace , Monsieur , songez bien à ce que vous allez me dicter ? . . . Reposez-vous-en sur moi. Voici quelle fut cette phrase.

Cessez d'être ingénieux à vous tour-

menter, & conservez-vous pour la tendre
LUCILE...

Oh ! je vous jure, s'écria-t-elle, que je n'écrirai jamais ces derniers mots ! Il le faut cependant, repliqua *Dorval*... Je vous proteste que je n'en ferai rien ! Il le faut, vous dis-je ; autrement le secours sera trop foible, & demain je vous livre *Damon* trépassé... Comment ; Monsieur, vous prétendez m'arracher un aveu de cette nature ? ... Eh quoi ? Mademoiselle, qu'a donc cet aveu de si extraordinaire ? Savez-vous que je ménage prodigieusement votre délicatesse ? Avec plus d'expérience vous me rendriez plus de justice. Je vous jure qu'on ne s'est jamais acquitté si facilement envers moi ; j'exige en pareil cas, les expressions les plus claires, les plus propres, les plus authentiques. Pour moi, repliqua *Lucile*, je ne veux point écrire des choses de cette espèce. Belle *Lucile*, dit alors *Dorval*, de l'air du monde le plus sérieux, je sens que ma fermeté chancelle ; ne présumez point trop de mes forces. Encore un peu de résistance de votre part, & je croirai que *Damon* n'a plus rien à prétendre ; je renoncerai à ses intérêts pour m'occuper des miens.

Oui , poursuivit-il , je tombe à vos genoux , & c'est encore pour lui que j'y tombe ; mais si vous persistez dans vos refus , j'y resterai pour moi.

Lucile , quoique très - agitée , avoit peine à garder son sérieux. Elle craignoit , d'ailleurs , que sa tante , occupée alors à conférer avec un célèbre Avocat sur un procès prêt à se juger , & dont le gain ou la perte devoit accroître ou diminuer considérablement sa fortune ; *Lucile* , dis-je , craignoit que *Cinthie* ne vînt les surprendre , & ne trouvât *Dorval* dans cette attitude. C'est de quoi elle avertit ce dernier : mais il parut inébranlable. Il fallut donc se laisser vaincre en partie ; c'est-à-dire , que des quatre mots *Lucile* consentit à en écrire trois. *Dorval* disputa encore beaucoup avant de se relever. Il ne put , toutefois , empêcher que l'épithète de tendre ne fût supprimée. La Lettre finissoit ainsi : *Conservez-vous pour Lucile*. C'en étoit bien assez ; mais pour l'inquiet *Damon* c'étoit encore trop peu. *Dorval* entra chez lui avec cet air de satisfaction qui annonce le succès. Tiens , lui dit-il , voilà qui vaut mieux pour toi que tous les Aphorismes d'*Hipocrate*. *Damon* étonné , se saisit avidement de

la Lettre & la dévore plutôt qu'il ne la parcourt. Un mouvement de joie avoit paru le transporter : quelle fut la surprise de *Dorval* en voyant cette joie se ralentir tout-à-coup ! Quoi ? lui dit-il , quel est cet air morne & glacial ? Espérois-tu qu'au lieu d'une lettre je t'aménasse *Lucile* en personne ? Je doute que de tous les héros de l'amitié aucun ait porté le zèle jusques-là. Ah ! mon cher *Dorval* , s'écrie *Damon* , je ne vois que de la pitié dans cette lettre : j'y voudrois de l'Amour. Un *je vous aime* , est ce que j'exige , & ce que je n'ai encore pu obtenir ; ce qu'il ne m'est pas même permis de prononcer. Eh , qu'importe , reprit *Dorval* , que *Lucile* s'effraye du mot , pourvu qu'elle se familiarise avec la chose ? Combien de femmes à qui la chose est inconnue & le mot trop familier !

Tandis que *Dorval* rassuroit ainsi *Damon* , *Cinthie* questionnoit & impatientoit sa Nièce. Elle vouloit juger de l'effet que l'absence & la maladie de *Damon* produisoient sur son âme. Mais *Lucile* qu'elle avoit instruite à dissimuler , usâ de ce secret contre elle-même. Elle se garda bien , surtout , d'avouer qu'elle eût écrit à *Damon*. Ce

B v

n'est pas qu'elle n'eût quelque inquiétude de s'être ainsi fiée à *Dorval* ; mais cette réflexion lui étoit venue trop-tard. Elle résolut d'attendre l'événement. *Damon* , au bout de quelque jours , reparut chez *Cinthie*. Il avoit l'air extrêmement abbattu. *Lucile* en fut vivement touchée. Elle ne douta presque plus de la sincérité de son amour. Une seule preuve de cette espèce fait plus d'impression sur une âme tendre , que des protestations sans nombre. Il étoit naturel que *Damon* témoignât sa reconnaissance à *Lucile*. Mais lui-même s'y croyoit peu obligé. Ses réflexions n'avoient fait qu'accroître ses doutes. Il ne regardoit la lettre de *Lucile* que comme l'effet d'une simple politesse , ou des persécutions de *Dorval*. De son côté *Lucile* se reprochoit d'en avoir trop fait. Elle attribuoit cette froideur de *Damon* au trop d'empressement & de sensibilité qu'elle avoit laissé voir à la lettre qu'elle avoit écrite. C'est à ce coup , disoit-elle , que l'inconstant ne va plus se contraindre. Sa vanité est satisfaite ; il va lui chercher de nouvelles victimes. Ainsi *Lucile* reprend un air timide & composé qui disoit beaucoup moins que n'avoit dit la lettre ,

& infiniment plus encore qu'elle n'eût souhaité. Ah Dieu ! disoit à son tour en lui-même l'impatient *Damon*, ne l'avois-je pas deviné ? Cette lettre est-elle autre chose qu'une froide politesse ? Une démarche qui ne signifie rien , ou qui , peut-être signifie trop ! *Lucile* n'a fait que céder aux persécutions de *Dorval*. Qui sçait même si ce n'est point un jeu concerté entre-elle & lui ?

A l'instant même survient *Dorval*. Eh quoi ? Dit-il , au couple consterné , vous voilà froids comme deux simulachres ! N'avez-vous plus rien à vous dire , ou vous suis-je encore nécessaire ? De tout mon cœur ! ... Soyez moins zèle , reprit *Damon* , avec une sorte d'impatience. Sois donc toi-même plus ardent , répliqua vivement *Dorval*. Je ne prétends pas qu'on gâte ainsi mon ouvrage. Quest-ce que cela veut dire ? Reprit *Damon*. Que si vous n'êtes d'accord l'un & l'autre , ajouta *Dorval* , je me croirai par honneur obligé de vous séparer. Ma méthode n'est pas de rien entreprendre en vain. J'ai décidé que *Lucile* deviendrait sensible : elle le sera , ou pour toi , ou pour moi.

Lucile sourit malgré elle. *Damon* fré-

B vj

mit de la voir sourire. La déclaration n'est pas maladroite, dit-il avec dépit. Elle n'est pas nouvelle, reprit *Dorval*; je ne fais que répéter en ta présence ce que j'ai déjà dit à *Lucile* en particulier. *On ne m'a jamais vu dérober la victoire.* Je veux bien cependant ne te la disputer qu'autant que tu continueras d'attaquer comme quelqu'un qui ne veut pas vaincre. Ah! c'en est trop! s'écria *Damon*... L'arrivée de *Cinthie* l'empêcha lui-même d'en dire davantage. *Cinthie* venoit d'achever sa toilette, à laquelle depuis quelques années personne n'étoit plus admis. *Dorval*, qui ne se laissoit ni de persiffler, ni de servir *Damon*, crut l'obliger en proposant d'aller l'après-dînée aux *François*. Il avoit accoutumé *Cinthie* à ne jamais le contredire; elle souscrivit à ce qu'il vouloit. *Lucile* applaudissoit tacitement; mais *Dorval* fut bien surpris de voir *Damon* s'y refuser. Cet amant bisarre méditoit un projet qui ne l'étoit guères moins. Peu assuré que *Lucile* soit sensible, il veut éprouver si elle sera jalouse. C'est ce qui le porte à rejeter la partie qu'on lui propose, sous prétexte qu'il est engagé avec la Marquise de N.... Cette Marquise étoit une

jeune veuve débarrassée depuis peu d'un mari vieux & jaloux. Elle uſoit très-amplement de la liberté que cette mort lui avoit laiffée. Elle ne manquoit ni d'agrémens, ni d'envie de plaire. Auffi ſa cour étoit-elle nombreuſe. *Cinthie* & ſa nièce la connoiſſoient. A peine *Damon* l'eut-il nommée que la première rougit de dépit, & que la ſeconde ſoupira de douleur. *Damon* s'applaudit en voyant *Lucile* s'allarmer. Il ſ'affermit de plus en plus dans ſon deſſein, & partit pour ſon prétendu rendez-vous. Ce départ étoit pour *Dorval* un problème, une ſource de conjectures. Sans doute, concluoit-il, que *Damon* rectifie ſa maniere d'aimer, qu'il ſe produit, ſe partage, en un mot qu'il ſe forme. Il a raiſon. Mais la triffefſe de *Lucile* laiſſoit facilement deviner que, ſelon elle, *Damon* avoit tort. *Cinthie* n'étoit cependant pas la moins piquée. Elle concevoit bien comment la Marquiſe pouvoit l'emporter ſur une rivale auffi inexpérimentée, auffi novice que ſa nièce ; mais elle ne concevoit pas comment on ne lui donnoit point à elle-même la préférence & ſur ſa nièce & ſur la Marquiſe.

L'heure du Spectacle arrive, on ſ'y rend, & *Cinthie* ſelon ſa méthode, ſe

38 MERCURE DE FRANCE.

place dans une loge des plus apparentes. Elle avoit relevé ce qui lui restoit de charmes par une extrême parure. *Lucile*, au contraire, étoit dans une sorte de négligé; mais ce négligé même sembloit être un art, tant la nature avoit fait pour elle. Un fond de tristesse, un air languissant la rendoient encore plus touchante. Tous les Petits Maîtres, jeunes & vieux, la lorgnoient; toutes les femmes belles, ou laides, la censuroient, quand *Damon* parut avec le Marquise. Soit hazard, soit dessein, la loge où ils se placèrent étoit opposée en face à celle de *Cinthie*. *Damon* la salua, ainsi que sa Nièce, avec une aisance étudiée & qui lui coutoit. *Cinthie* n'eut guères moins de peine à cacher son dépit & *Lucile* son trouble. Mais à force de faillies, *Dorval* leur en fournit les moyens. Il parvint même à les égayer véritablement. L'amour-propre dont une Belle, si jeune & si novice qu'elle soit, est rarement exempte, vint à l'appui des discours de *Dorval*, & fit prendre à *Lucile* un air de satisfaction qu'au fond elle ne ressentoit pas. Mais à mesure que sa gaieté sembloit renaître, on voyoit s'évanouir celle de *Damon*. Il ne répon-

doit plus que par monosyllabes aux discours de la Marquise. Il releva même assez brusquement quelques mots qui sembloient tendre à ridiculiser *Lucile*, & qui ne tendoient qu'à l'éprouver lui-même. La Marquise avoit assez d'attraits pour pardonner à celles qui en possédoient beaucoup ; elle avoit une cour assez nombreuse pour ne point chercher à dépeupler celle d'autrui. C'étoit d'ailleurs, une de ces femmes qui ne traitent point l'amour sérieusement, pour qui cette passion n'est guères qu'un caprice, & chez qui un caprice n'est jamais une passion ; en un mot, c'étoit une Petite-Maitresse, digne d'entrer en parallèle avec *Dorval* & plus propre à lui plaire qu'à fixer & captiver *Damon*. Aussi ambitionnoit-elle moins la conquête de celui-ci que de l'autre. Elle le connoissoit & en étoit fort connue. Il ne doutoit point qu'elle ne fût très-propre à débarrasser *Damon* de ses premiers liens. Mais elle ne visoit qu'à désoler cet Amant jaloux ; à quoi elle réussit parfaitement. *Dorval*, sans le vouloir, la secondoit de son mieux. Il achevoit de désespérer *Damon*, lorsqu'il croyoit ne faire que consoler *Lucile*. Le perfide, disoit-

45 MERCURE DE FRANCE.

il, cesse de se contraindre ; il ne garde plus aucuns ménagemens envers moi ; il se déclare hautement mon rival... Eh bien ! c'est en rival qu'il faudra le traiter.

On représentoit *Zaïre*. Les soupçons & la jalousie d'*Orosmane* donnoient beau jeu aux plaisanteries de la Marquise , & encore plus de matière aux réflexions de *Lucile*. La situation de *Zaïre* lui arrachoit des larmes ; elle y trouvoit quelque rapport avec la sienne : elle s'en laissoit d'autant plus pénétrer. Une âme ingénue s'émeut facilement. Ce n'est point sur des cœurs blasés que les *Zaïres* & les *Monimes* exercent leur pathétique empire. *Lucile* fut encore plus affectée par la petite Pièce. On eût dit que ces rencontres fortuites étoient l'effet d'un arrangement prémédité. On représentoit la charmante Comédie de l'Oracle. La Fée, disoit *Lucile* , voudroit que *Lucinde* ignorât ce que c'est qu'un Homme : *Cinthie* me défend de les écouter. Les raisons de la Fée ne pouvoient sans doute être mauvaises. Et pour ce qui est de ma tante , les siennes me paroissent assez bonnes.

Le Spectacle fini , *Dorval* accompagna & la tante & la nièce jusques chez

elles. *Damon* reste avec la Marquise. Il frémit de la loi qu'il s'est lui même imposée. Il se représentoit *Dorval* mettant à profit , pour le supplanter , les momens qu'il lui laissoit. Pour combler son embarras , il y avoit souper chez la Marquise & il se vit contraint d'y assister. Les convives étoient tous d'une humeur très-analogue à celle de l'hôtesse. La conversation fut vive & enjouée ; mais *Damon* y mit peu du sien. Il repoussa même fort mal tous les traits que la Marquise lui lança , ou lui fit lancer.

Rentré chez lui , il ne put dormir ; & dès le jour suivant , après avoir beaucoup hésité , il reparoît chez *Cinthie*. Il est fort surpris d'en être bien reçu , & fort affligé d'éprouver le même accueil de la part de *Lucile* ; rien n'annonçoit en elle aucun ressentiment , aucune atteinte de jalousie. Ce n'est pas qu'elle en fût exempte. Mais les ordres de *Cinthie* , & surtout sa présence , l'obligeoient à dissimuler. Peut-être aussi un peu d'orgueil , bien fondé , se joignoit-il à toutes ces raisons. Mais dans tout cela *Damon* n'appercevoit que l'ouvrage de *Dorval* ; il n'imputoit qu'à lui l'indifférence dont *Lucile* faisoit parade ; il le croyoit son rival , & son rival préféré. Les résolutions les plus violentes s'offroient à son

42 MERCURE DE FRANCE.

esprit : l'amitié les combattoit. Obsédé par *Cinthie*, il ne pouvoit s'expliquer avec *Lucile*. Peut-être même en eût-il fui l'occasion si elle se fût offerte ; peut-être la vanité eût-elle imposé silence à sa jalousie.

Inquiet, troublé, mais attentif à ne point le paroître, il sort & laisse *Lucile* persuadé plus que jamais de son inconstance. L'envie de se dissiper l'entraîne chez la Marquise. Il y trouve son prétendu rival & le Chevalier de B.... leur ami commun. Sçais-tu bien, disoit ce dernier à *Dorval*, que la Nièce est jolie ? A quoi songe la Tante de la placer en perspective à côté d'elle ? Il y a là bien de la mal-adresse & de la présomption !... A propos, poursuivoit-il, en s'adressant à *Damon*, tu semblois destiné à former ce jeune Sujet ? mais cet honneur me paroît réservé à *Dorval* : on voit que la petite personne est très disposée à mettre à profit ses documens. *Dorval* ne contredit en rien ce discours ; c'eût été déroger au ton que lui-même avoit adopté. Mais son silence acheva de rendre *Damon* furieux. Dès-lors, il se résout à en venir aux dernières extrémités, à se battre contre lui.

Le reste au Mercure prochain.

*VERS à Mlle ARNOULD, sur le rôle
de Psyché qu'elle a chanté devant le
ROI à Fontainebleau.*

FILLE de *Melpomène*, aimable enchanteresse ;
Toi, sur qui l'œil des Dieux se plaît à s'arrêter ,
Qui leur as de *Psyché* si bien peint la Tendresse ,
Qu'en se prenant pour elle, ils ont crut la flatter ;
Apprends de moi par quel charme invisible ,
Tu sçais tromper ainsi les yeux du Spectateur :
Psyché fut comme toi jeune , belle & sensible ;
Elle avoit & ta voix & tes yeux & ton cœur ;
L'esprit qui l'anima fut un rayon de flamme.
Le même feu brille aussi dans ton âme.
Quand *Jupiter* la fit paroître dans la cour ,
Tout le Ciel l'accueillit , & même sa rivale ,
Venus , en abjurant une haine fatale ,
Pour son époux lui présenta l'Amour.
Quand tu parus , les Dieux t'applaudirent com-
me elle.
Comme elle tes talens te rendront immortelle.
Lorsqu'on se ressemble si bien ,
Peut-on distinguer le modèle ?
Les Amans seuls nuisent au parallèle :
En le voyant , *Psyché* perdit le sien ;
En te voyant , tout le monde est le sien.

PSYCHÉ VENDANGEUSE,

F A B L E.

*À la même , sur une partie de vendange
qu'elle a faite avec une de ses amies.*

L'AMOUR étoit parti, *Psyché* se lamentoit.

Car sans l'Amour, que devient une Belle ?

Aussi *Psyché* s'ennuyoit-elle ;

Il est vrai que sa sœur auprès d'elle restoit :

Mais qui peut remplacer ces transports, cette
ivresse,

Ces querelles, ces riens & ces brulans soupîrs,

Qui de deux cœurs livrés à leur tendresse,

Font ou préparent les plaisirs ?

Psyché dit à sa sœur : pour punir l'Infidèle

Qui semble négliger mes feux,

Je veux former une chaîne nouvelle ;

Au Dieu du vin je vais porter mes vœux :

Suis-moi... Tu vois les champs où la Seine ser-
pente :

C'est là que de Bacchus on célèbre les jeux ;

Courons y dépouiller cette vigne abondante

Dont le jus-çait calmer les chagrins amoureux ;

L'Amour est triste, & Bacchus est joyeux.

Elle dit ; & nos Sœurs sur l'Asne de *Silène*

Au grand galop bondissent dans la plaine ;
L'Asne les mène au pied d'un des côteaux
D'où le nectar renommé de Surène
Foulé , pressé , coule dans des tonneaux.

Voilà les deux jeunes Amantes
Cheveux épars & le tyrse à la main ,
Qui se mêlant aux troupes des Bacchantes ,
Vendangent le raisin , boivent son jus divin :

Mais ce n'est point assez d'en boire ,
L'une & l'autre à l'envi se barbouillent de vin.

Adieu les lis , les roses de leur teint !
Pour le coup sur l'Amour Bacchus a la victoire ,
Et *Psyché* pour lui plaire a masqué ses attraits.

On sçait qu'Amour fait souvent sentinelle ;
Il voloît près de là , planoit près de sa belle

Dont il méconnoissoit les traits ;
Et sans ces beaux yeux noirs dont à travers la lie
Le regard séducteur perçoit comme un éclair ,

L'Amour fût demeuré dans l'air
Sans remarquer la Nymphé & sa folie.
Mais *Psyché* l'apperçoit , elle sent son erreur.

Bacchus peut-il remplir un jeune cœur ?
Elle court , elle atteint son Amant infidèle ;
Il rit ; & lui promet de rester auprès d'elle.



LES VŒUX D'UN CITOYEN.

VIENS dans ces lieux , aimable Paix,
Fixer ton séjour ordinaire ;
Que l'horrible Dieu de la guerre
Porte ailleurs ses nobles forfaits.

Que le plaisir & l'abondance ,
Les jeux & la tranquillité
Bientôt des Peuples de la France
Assurent la félicité.

Que de ses campagnes fertiles ,
Le Laboureur au sein des Villes ,
Puisse apporter en sûreté ,
Le fruit de ses travaux utiles.

Que les Sciences pour fleurir ,
Dans un Ministre qu'on révère
Trouvent un Mécène prospère.
Toujours prêt à les annoblir.

Que *Condé* ce jeune Héros ,
Dont la valeur devança l'âge ,
Vienne jouir dans le repos ,
Des Lauriers dûs à son courage.

Et toi Monarque bienfaisant ,

Prince que l'Univers admire,
 Est-il Sujet dans ton Empire,
 De qui le cœur reconnoissant
 Ne soit un temple où l'on adore,
 Et la vertu qui te décore,
 Et la bonté qui fait ta loi? . . .
 Seigneur ! ce n'est point pour mon Roi
 Que ma timide voix t'implore ;
 Au dessus de ce nom pompeux,
 Image des Dieux sur la Terre,
 LOUIS veut se montrer comme eux
 Moins notre Roi que notre Père! . . .
 Accorde-lui des jours nombreux,
 A tes genoux ma nation entière,
 T'adresse la même prière !
 Pourrois-tu rejeter nos vœux ?

GEOFFROY.

LE TEMPS,

O D E.

QUEL est l'objet qui me frappe ?
 Approchons : Ciel ! je le perds ;
 Il fuit , il vole , il s'échappe
 Dans l'immensité des airs.
 En vain je m'ouvre un passage ,
 Il se voile d'un nuage
 Qui le dérobe à mes yeux.

48 MERCURE DE FRANCE.

Téméraires que nous sommes ,
Les Dieux punissent les hommes
D'un desir trop curieux.

N'importe , perçons la nue.
Je vois *Saturne* en courroux :
Sa barbe longue & chenue
Descend jusqu'à ses genoux.
Sa Clepsidre redoutable
D'une mort inévitable
M'annonce la dure loi ;
Ministre des destinées ,
Il mesure les années
Que *Cloto* file pour moi.

A son aspect je frissonne ;
Mon sort est entre ses mains ;
Il ne fait grace à personne
Ce destructeur des humains.
De mes sens l'horreur s'empare :
En vain à ce Dieu barbare
Je voudrois avoir recours :
Armé d'une faux tranchante ,
Au moment que je le chante ,
Il moissonne mes beaux jours.

Contre ce Tyran du Monde
Nous nous révoltons en vain ;
La Terre en secours féconde
A beau nous offrir son sein.

Co

Cefer, ce marbre, ce cuivre,
Pour toujours font-ils revivre
Les noms les plus éclatans !
Malgré nos pompeux hommages,
Les héros & leurs images
Sont tributaires du Temps.

Quel monument assez ferme
Des Ans brave les efforts ?
Le Tybre a vu le Dieu * *Terme*
Disparoître de ses bords.
D'un grand revers, grand exemple !
Ce Dieu si fier, dont le Temple
Ne peut être déplacé,
Et dont le pouvoir suprême
Résiste à *Jupiter* même,
Par le Temps est terrassé.

Vante moins tes Pyramides,
Memphis, où fuyant des Cieux,
Porterent leurs pas timides
Jupiter & tous les Dieux.
Elles montoient jusqu'aux nues :
Que sont-elles devenues ?
L'œil qui les cherche est surpris.

* Tarquin ayant voulu élever un Temple à *Jupiter*, sur la ruine de quelques autres, celui du Dieu *Terme* subsista toujours dans sa même place, conformément à la voix des Oracles.

I. Vol.

C

50. MERCURE DE FRANCE.

Un Dieu cruel les dévore ;
À peine en voit-on encore
De pitoyables débris.

Les temps vole , & sous son aile
Naissent d'illustres revers ;
Il détruit , il renouvelle
La face de l'Univers.
Changement , chûte funeste ,
Voilà tout ce qui nous reste
Des Empires & des Rois !
Leur grandeur est disparue ;
Je ne vois qu'une charrue
Où Troye étoit autrefois.

Temps , n'est-il point de barrière
Contre ta fatalité ?
Dans une noble carrière
Cherchons l'immortalité.
Oui , l'homme a le droit suprême
De survivre à l'homme même :
Je me livre à cet espoir.
Je vivrai , je l'ose croire ;
Et le Temple de Mémoire
S'ouvre pour me recevoir.

* Des champs consacrés à *Flora* ,
M'offrent de célèbres jeux.
Lauriers , que j'y vois éclore ,

* *Les Jeux Floraux.*

Combien vous flattez mes vœux !

L'immortelle récompense

Qu'un juste choix y dispense,

Est un bien où je prétends.

Dieux ! Quelle gloire environne

Les écrits qu'on y couronne !

Seuls, ils triomphent du Temps.

Dignum laude virum Musa vetat mori.

Horat. Lib. 4. Od. 8. }

Par M. D . . . & H . . .

*V E R S à S. A. S. Mgr le Prince de
C O N D É.*

C O N D É , reviens couvert de gloire ,

Goûter , à l'ombre des lauriers

Que t'a moissonnés la Victoire ,

Le fruits de tes travaux guerriers ;

Et déposant au pied du Trône

Le foudre vengeur de Bellonne ;

Reviens jouir d'un doux repos.

Ainsi Mars quittoit son Tonnèrre ,

Et loin des horreurs de la guerre ,

S'alloit délasser à Paphos.



*CONSEILS d'un Homme de 80 ans ,
à une Demoiselle de neuf ans qu'il
appelloit sa femme.*

QUOIQ'IL y ait déjà quelques années que vous soyez ma femme , & que vous paroissiez satisfaite de votre situation ; cet état heureux ne peut durer encore tout au plus que cinq ou six ans, & un autre mari me succédera, avec lequel vous aurez plus longtems à vivre qu'avec moi. L'amitié que j'ai pour vous m'oblige de vous faire part de quelques réflexions qui pourront vous être utiles par la suite , & qui suppléeront à celles que la jeunesse vous empêche de faire aujourd'hui. Vous devez avoir une fortune & des biens considérables ; vous serez recherchée d'une infinité de Soupirans , qui , avant de se déclarer s'informeront avec la plus grande exactitude de la quantité & de la qualité de vos richesses , mais ne s'embarasseront nullement ni de votre figure , ni des qualités de votre esprit : ce n'est donc point vous , pour ainsi dire , que votre mari épousera , ce sera vos biens &

votre fortune. Pensez bien à cet article ,
 ma chère petire femme ! & comprenez
 que si vous n'aviez que quatre mille liv.
 de rente , tous ceux qui se montreront
 si empressés de vous posséder , s'éloigne-
 roient bien vîte de vous. Vous ignorez
 ce que c'est que la richesse & quel fond
 vous devez faire sur les biens que vous
 apporterez en mariage : je m'en vais
 vous l'expliquer. Votre Contrat ne sera
 pas plutôt signé que toutes ces richesses
 & ces biens ne seront plus en votre dis-
 position ; ce sera votre mari qui en sera
 le maître & l'éconôme. Il est vrai qu'il
 ne pourroit pas manger le fond de votre
 bien ; mais qu'est-ce que c'est qu'un
 fond de bien, dont vous ne pourrez faire
 aucun usage sans la permission de ce
 mari , qui peut prodiguer vos revenus
 pour tout autre que pour vous , & qui
 vous privera de toutes les douceurs de
 la vie pour ne s'attacher qu'à des dépen-
 ses frivoles & inutiles ? Il faut donc ,
 ma chère petite femme , que vous vous
 précautionniez de bonne heure contre
 un pareil malheur qui n'arrive que trop
 souvent , & que cependant vous pouvez
 éviter , si vous suivez mes conseils. La
 beauté & les talens aimables ne suffisent
 pas pour fixer l'inconstance des maris ;

54 MERCURE DE FRANCE.

il est des moyens plus sûrs. Le premier moyen, est d'avoir un grand fond de religion; & à mesure que vous avancerez en âge, de faire sérieusement tous les jours réflexion que la beauté n'est qu'une chose passagère; que la vie est fort courte; & qu'il n'y a rien de solide, que de travailler dans ce bas-monde à vous procurer une félicité éternelle. Ne regardez donc pas, ma chère petite femme, les pieuses instructions que l'on vous fait aujourd'hui comme des leçons d'Histoire & de Géographie; il n'y a qu'une chose absolument nécessaire, qui est de sçavoir bien vivre pour apprendre à bien mourir. Mais souvenez-vous bien, que la véritable piété ne consiste pas dans les simagrées de la dévotion, ni dans tout un appareil extérieur; il faut que votre dévotion soit douce, éclairée & charitable; il faut que vous soyez complaisante pour votre mari, compâtissante pour vos femmes & pour vos domestiques; que si quelque chose vous déplaît dans votre mari, le moyen de le corriger, c'est de souffrir avec patience ce qui peut vous déplaire. Vous avez le bonheur d'être actuellement sous les yeux d'une grand-maman dont l'esprit, le cœur & l'expé-

rience font un trésor pour vous préférable à toutes vos richesses. Ne lui cachez rien de vos plus secretes pensées, jasez & causez avec elle comme les jeunes personnes font naturellement avec leurs jeunes compagnes, ne cessez jamais de lui débiter vos goûts & vos imaginations ; & bavardez continuellement avec elle , afin d'apprendre à vous taire. Les premières années que vous entrerez dans le monde , quand vous aurez un âge plus avancé , & que vous aurez appris à discerner ce qui est bon d'avec ce qui est mauvais , ce qui est décent d'avec ce qui n'est pas convenable ; profitez de votre discernement pour ne point imiter les mauvais exemples , mais gardez-vous bien de critiquer personne ; évitez les compagnies des jeunes personnes de toutes espèces autant que faire se pourra ; mais attachez-vous à des personnes d'un certain âge : il y a tout à gagner avec elles & tout à perdre avec les autres. Les personnes âgées sont quelquefois ennuyeuses & donneuses de leçons , elles veulent instruire la jeunesse ; mais elles ne sont point leurs rivales , & ne sont point affectées de la jalousie qui régné ordinairement parmi les jeunes Dames. N'af-

fectez point dans vos habillemens & dans votre maniere de vous coëffer, certains airs qui ne sont aujourd'hui que trop à la mode ; imitez les jeunes personnes de votre âge qui se mettent d'une façon élégante , mais modeste. Ne soyez jamais assez hardie pour inventer une nouvelle mode de coëffure ou d'habillement ; abandonnez aux jeunes folles de votre âge la gloire de l'invention en pareille chose. Cependant quand une nouvelle mode est établie & suivie par les personnes de votre caractère & de votre rang , il faut suivre cette mode , car il seroit aussi ridicule de vous voir coëffée & habillée à l'antique , que d'avoir la folie de vouloir être la première à inventer & à dominer sur les usages & le goût établi parmi les personnes de votre condition. Ce n'est point la quantité d'ornemens qui rendent une personne aimable , c'est la propreté , c'est un certain arrangement qui convienne à votre figure & à votre visage. Il faut apprendre à vous coëffer vous-même ; & quand vos femmes seront empressées à entourer votre toilette , de n'avoir jamais d'impatience ni d'humeur : surtout de ne les point apostropher des noms de maladroites & d'im-

pertinentes. Apprenez , ma chère petite femme , que votre réputation publique dépend en grande partie des discours de vos domestiques. Si vous les aimez , & que vous les traitiez bien , ils cacheront vos défauts ; & si vous en agissez autrement , ils grossiront vos imperfections , & même vous donneront celles que vous n'aurez pas. Il n'appartient qu'aux bons Maîtres d'avoir d'anciens Domestiques. Quand vous serez à table , ayez attention de servir tout le monde : mangez vous-même avec propreté , & proportionnez la dépense de votre table au nombre & à la qualité de la compagnie. Soyez de la plus grande modestie , même devant vos femmes , lorsque vous vous leverez & que vous vous coucherez. Témoignez beaucoup d'amitié & de tendresse à votre mari dans le particulier : évitez les minaude-ries & les afféteries avec lui dans le Public. Ces sortes de façons sont des façons bourgeoises , & ne marquent bien souvent que de la fausseté & de l'indécence. Ne dites jamais rien que ce que vous pensez véritablement ; mais gardez-vous bien de dire indiscretement tout ce que vous pensez.

Ornez votre esprit de bonnes lectures.

C.v

58 MERCURE DE FRANCE.

res ; foyez attentive aux différentes leçons que l'on vous donne , tant pour orner votre esprit que votre corps : mais ne ressemblez pas à un perroquet qui ne fait que répéter ce qu'il ne comprend pas. Quand votre esprit & votre mémoire seront ornés des plus belles connoissances , gardez-vous bien de débiter mal-à-propos dans le Public ce que vous aurez appris dans votre jeunesse ; & lorsque vous trouverez des personnes ignorantes qui débiteront des choses contraires à la vérité de l'Histoire , de la Géographie & autres , ne vous érigez point en Docteur pour réprimer leurs erreurs ; & si vous glissez quelques paroles , vous pouvez faire voir adroitement & sans aigreur que vous êtes mieux instruite que les autres. Apprenez que le moyen de vous faire haïr c'est de vouloir dominer & de vous attribuer toute espèce de préférence : vous deviendrez insupportable dans la société ; & quand réellement vous surpasseriez les personnes que vous fréquentez dans toutes les espèces & de toutes sortes de manières , les Dames ne vous pardonneroient jamais cette supériorité. Ayez donc attention , ma chere petite femme , de faire aimer vos talens &

vos vertus , & de ne vous point faire
 hair à force de mérite. Tâchez de possé-
 der réellement tous ces talens supérieurs ;
 mais n'en montrez , avec beaucoup de
 discrétion , que ce qui est nécessaire pour
 vous faire aimer & pour donner bon
 exemple aux autres sans affectation.
 Mais sur-tout , à l'égard de votre mari ,
 gardez-vous bien de lui faire voir indis-
 crètement que vous avez plus d'esprit
 que lui ! Ne disputez jamais avec lui dans
 les momens où vous lui verrez de l'en-
 têtement. Prenez bien votre temps , &
 attendez le moment pour calmer sa co-
 lere , ou pour lui faire goûter la vérité.
 Avec de la patience & de la douceur
 vous en viendrez à bout , & avec de
 l'arrogance & de l'imprudence , vous
 l'irriterez & ne le persuaderez pas. Soyez
 complaisante envers votre mari dans
 tout ce qui ne sera pas contraire à la
 Religion ; & si par malheur votre mari
 n'en avoit point , gardez-vous bien de
 le prêcher mal - à - propos : prêchez-le
 d'exemple , & quelquefois bien mieux
 par votre silence que par vos exhorta-
 tions. Ne regardez le jeu que comme
 un amusement , & ne montrez jamais
 dans cette occasion ni avidité , ni hu-
 meur , ni dispute. Accoutumez-vous à

vous renfermer quelquefois dans votre cabinet : donnez envie à votre mari d'aller troubler votre petite solitude ; & quand le cas arrivera , recevez-le avec amitié , & quittez vos Livres & votre écriture avec un air de gâité. Dans les disputes de Religion , gardez-vous bien de vous ériger en Docteur : vous n'entendrez que trop dans la suite de ces *Femmes-Docteurs* qui parlent avec beaucoup de vivacité sur des matieres qu'elles n'entendent pas. Quand vous vous trouverez dans ces occasions , gardez-vous bien de vous mêler de la conversation ; & si l'on vous presse pour vous faire parler , dites simplement que vous vous en tenez à votre Catéchisme. N'ayez pas peur que l'on vous prenne pour ignorante : cette modération vous fera beaucoup plus d'honneur que si vous vouliez régenter la société. Ne critiquez jamais le gouvernement des pays que vous habiterez. Ayez un petit tribunal dans vous-même pour priser ce qui est bon & le distinguer de ce qui est mauvais ; mais ne communiquez jamais au Public les Arrêts de votre petite juridiction intérieure ; & apprenez de votre vieux mari qu'une femme qui décide toujours , quoique fort bien , qui a tou-

JANVIER. 1763. 61
jours raison dans le Public , est une
femme insupportable ; & que celle qui
décide mal est impertinente , mépri-
sable & ridicule.

*A Mlle DUMESNIL sur la Pension
dont S. M. l'a gratifiée.*

HEUREUSEMENT VOUS voilà satisfaite !
LOUIS LE BIEN-AIMÉ , qui chérit le Talent ,
Au vôtre vient de payer une dette
Dont chaque année , en se renouvelant ,
Vous va renouveler aussi le payement.
D'une âme aussi franche que nette
Je vous en fais ici mon compliment ;
En vous faisant remarquer simplement ,
Que ce bien , que chacun dès long-tems vous
souhaite ,
Vous est annoncé justement
Le jour qu'on joue *Heureusement ! **

Par M. D. G

Ce 29 Novembre 1762.

** Petite Pièce représentée au Théâtre François.*



*EXTRAIT d'une Lettre écrite par
M. LOUIS BERANGER, Officier
sur la Frégate la Modeste, à M.
BERANGER, son oncle, à Paris.*

A Lestague, le 22 Octobre 1762.

MON CHER ONCLE,

Jè vous apprends avec une satisfaction entière, l'agréable nouvelle de notre arrivée à Lestague. La Ville de Marseille retentit de l'allégresse publique, & j'ai voulu qu'elle allât jusqu'à vous: je n'en suis pas surpris, notre charge est au-dessus de trois millions & demi, & presque tous les Habitans de cette Ville, y ont directement ou indirectement quelque intérêt.

Je puis dire à la louange de notre Capitaine*, qu'il fait revivre en lui les *Jean Bart* & les *Cassart*; sa fermeté, son sang-froid & sa prudence dans les combats, sont dignes d'admiration.

Le combat sanglant que nous avons livré à une Frégate Angloise de 36 canons, le 18 Septembre dernier, en

* *M. Louis Simon.*

embouquant le détroit de *Gibraltar*, justifie ce que j'avance de ce Capitaine. Après neuf heures de combat, voyant que nous avions plusieurs coups de canons à fleur-d'eau, qui nous incommodoient beaucoup : *Il faut, dit-il, mes enfans, aborder notre ennemi ; je suis étonné de combattre si long-temps sans en triompher.* Dans l'instant, nous portâmes l'abordée sur la Frégate Angloise, qui l'évita ; ce que nous réitérâmes trois fois avec beaucoup d'adresse dans la manœuvre ; & quoiqu'elle eût le vent pour elle, elle ne l'évita la dernière fois que par miracle. Alors l'ennemi se décida à prendre sa bordée au large, & nous tourna son talon. Nous fîmes voile pour entrer à *Tariffe*, où nous mouillâmes ; mais nous en sortîmes bientôt pour aller à *Ceuta*, ne trouvant point dans ce Port ni la sûreté ni les secours nécessaires pour nous radouber. Arrivés à *Ceuta*, nous y trouvâmes ce que nous cherchions. Vingt-cinq jours après, nous appareillâmes pour en sortir à la faveur de la nuit, avec un vent sur O-frais, ayant toutes nos voiles au vent, même nos coutelas ; & nous passâmes presque bord à bord de plusieurs vaisseaux de guerre Anglois

64 MERCURE DE FRANCE.

qui nous bloquoient : nous rangeâmes les côtes de Barbarie , & nous nous trouvâmes au lever de l'aurore sur *Malaga*, où nous apprîmes que la côte étoit nette. Le règne du même vent pendant trois jours nous fit arriver à la hauteur de *Mahon* , où nous prîmes un Sénau Anglois chargé de moutons & de poules venant d'*Alger* , qui nous a obligés en arrivant ici à faire dix-huit jours de quarantaine.

Vous avez sans doute appris l'histoire de notre traversée , des prises prodigieuses que nous avons faites , & qui donnent à M. *le Marquis de Roux* , notre Armateur , au moins deux millions de bénéfice : il s'agissoit pour lui de cent mille livres de rente confiés à la Providence. La grande confiance qu'il avoit en nous, n'a pas été compromise : il avoit donné l'ordre surprenant à notre Capitaine de bruler tous les vaisseaux Anglois qui faisoient la traite des Nègres en *Guinée* ; ce qui a été exécuté à la rigueur. Nous avons brûlé douze prises : nous en avons amariné trois, trois autres chargés de troupes , remises à M. *de Blenac* ; & nous en avons expédié deux à Londres contenant les équipages des douze vaisseaux. Dans ce nombre est comprise une Frégate de vingt-huit

pièces de canon qui faisoit l'admiration des Constructeurs Anglois , & qui étoit la meilleure voiliere qu'on ait jamais vûe. Nous y avons pris douze barriques des plus précieuses marchandises. Le Capitaine Anglois a demandé à genoux la rançon de cette Frégate , & a offert cinq mille livres sterling de la coque seule. Le Capitaine *Simon* lui a répondu :

Il en coûte beaucoup à mon cœur de refuser des graces qu'on me demande à genoux ; mais dans cette circonstance je suis forcé d'immoler à ma Nation & les cinq mille livres sterling que vous m'offrez , & les regrets de ne pouvoir vous obliger. Votre Frégate existante pourroit s'emparer à l'avenir de quelques vaisseaux François : voilà précisément le motif de mon sacrifice ; & en prononçant , elle n'en prendra certainement point , il y a mis le feu de sa propre main.

C'est à cette occasion que M. le Marquis de Roux , écrivant au Capitaine *Simon*, au moment de notre arrivée ici , pour lui témoigner sa joie , lui mande : *l'action mémorable que tu as faite , mon ami , d'avoir brûlé la Frégate Angloise de 28 canons , au mépris de cinq mille liv.*

66 MERCURE DE FRANCE.

sterlings de rançon , est si relative à ma façon de penser , que les termes que je voudrois employer pour t'en remercier , ne me sont pas connus.

*TRADUCTION libre des Etrènnes
d'un vieux GAULOIS , à tout ce qu'il
aimoit.*

D'ou vient , quand l'An se renouvelle ,
Que Tout n'est pas renouvelé ?
Pourquoi , comme la jeune *Eglé* ,
Que chaque matin rend plus belle ,
Le retour du mois de *Janus* ,
Aux Sots , aux Sages , à chaque Etre
(Confondant l'Esclave & le Maître)
Loin d'apporter un An de plus ,
Ne fait-il pas plutôt naître
Tous les instans qu'on a perdus ?

Ah ! si ce jour , qu'on fête encore
Avec le retour du Soleil ,
Chez les Peuples où naît l'Aurore ,
Si ce grand jour , à mon réveil ,
Me rendoit digne de ma *Flore* ! . . .
Si seulement (car dans les vœux
Il faut un peu de modestie)
Si seulement , un lustre ou deux

Par lui s'éffaçoient de ma vie ;
Ciel ! que je me croirois heureux !

Avec quelle chaleur , quel zèle ,
A l'Amour , comme à l'Amitié ,
Mon âme de tout temps fidèle ,
Plus vigoureuse de moitié ,
En ce jour exprimeroit-elle
Tout ce qu'elle aime à ressentir ,
Sans regret & sans repentir ,
Pour mes Amis & pour la Belle
Par qui mon bonheur fut comblé ! ...
D'où vient quand l'An se renouvelle ,
Que Tout n'est pas renouvelé ?

Avec quel ravissant délire ,
Moins à mon âge & plus à moi ,
Un cœur *François* tout à son Roi ,
Fier d'être né sous son Empire ,
Joignant la Trompette à la Lyre ,
N'auroit-il pas osé tenter
Ce que les *Pirons* , les *Voltaires* *
Et maintes Muses plus vulgaires ,
Bien mieux que moi sçauront chanter !

Mais la trop récente mémoire
D'un lustre complet de tourmens ,
Pour m'en promettre quelque gloire ,

* C'est-à-dire les Bardes , ou Poètes de ces temps reculés.

68 MERCURE DE FRANCE.

A trop affibli mes accens.

Virgile , en célébrant *Auguste* ,
N'éprouvoit pas même langueurs :

Une voix foible , quoique juste ,
Ne brille jamais dans les *Chœurs*.

Aussi la mienne chante-t-elle

Tout bas , & d'un ton désolé :

Mon Roi , mes amis , & ma Belle !

D'où vient , quand l'an se renouvelle ,

Que tout n'est pas renouvelé ?

DE LA PLACE.

LE mot de la première Enigme du mois de Décembre est *la Lune*. Celui de la seconde est *la Montre*. Celui du premier Logogryphe est *esprit* , dans lequel on trouve *Sire* , *re* , *fi* , *pie* , *pite* , *lire* , *piste* , *ris* , *prise* , *pise* , *terpsi*. Celui du Second est *Solitude* , dans lequel on trouve *duel* , *solive* , *isle* , *sol* , *ut & sol* , *lit* , *vide* , *olive* , *os* , *fot* , *sol* , *ovide* , *dot* , *Dieu* , *dole & dol* , *Toul* , & *LOUIS*. Celui du troisième est *cal* , qui retourné , fait *lac*.



E N I G M E.

ON vous propose une maison.
A louer en toute saison ;
Elle a deux portes, trois fenêtres ;
Elle peut loger quatre Maîtres ,
Et même cinq en un besoin ;
Deux caves , un grenier à foin ;
Peut-être le quartier pourroit vous en déplaire.
En ce cas le Propriétaire ,
Avec sa verge d'Enchanteur ,
Et certains mots qui vous font peur ,
Enlèvera maison , meubles & Locataire ,
Qu'aussitôt il transportera
Dans le quartier qu'il vous plaira.
On reconnoît l'hôtel célèbre
A son écriteau singulier ,
Tiré de Barème & d'Algèbre.
On voit dans le Calendrier
Son nom & celui du Sorcier.

A U T R E.

Je suis petit ou grand , ma taille est arbitraire ,
Beau , laid , bien ou mal fait , ce n'est pas là
l'affaire.

70 MERCURE DE FRANCE.

Tantôt en ris ,
Tantôt en pleurs ,
Ici je vis ,
Et là je meurs.

En même lieu je place & la paix & la guerre ;
Je fais plus , & sans bruit je lance le tonnerre.
Je flarte en même temps l'Impie & le Dévot ,
En gardant le silence & sans leur dire mot.
Poète , Historien , sans vers & sans histoire . . .

Cher Lecteur , cela te surprend !

Le reste est bien plus étonnant :

Pour être tel il me faut boire.

Par un Abonné au Mercure.

L O G O G R Y P H E.

J suis du genre féminin ,
Inconstante, jeune , volage ;
Je ne déplaïs pas moins au Sage ,
Que je charme un jeune Blondin.
Mère du bon esprit & du parfait génie ,
On trouve dans mon nom deux prépositions ,
Un terme de Musique , un de Philosophie ,
L'instrument qui nourrit une des passions
Qui chaque jour ne manque guères
D'apporter le désordre aux meilleures affaires.
Deux de mes membres seulement
Font voir plus de quatorze cent.
On trouve aussi certain Ouvrage

Que Malherbe & Ronsard ont mis en leur langage,
 Un Monument sacré d'où le Chrétien pieux
 Vient offrir au Seigneur son encens & ses vœux.
 Je n'en dirai pas davantage.

Par M. D... d'H....

A U T R E.

BOURREAU de ceux chez qui j'habite,
 J'agis comme un enfant gâté
 Qui presse, crie & sollicite
 Jusqu'à ce qu'on l'ait contenté :
 Mais si je suis comme lui volontaire ;
 Avec la même aisance on ne m'appaise pas ;
 Et les bonbons , quand je fais du fracas ,
 Certainement ne me feroient pas taire.
 Ceci posé , Lecteur ; si de mon petit corps
 Tu sçais faire mouvoir les différens ressorts ,
 Je pourrai sans vertu magique
 Te présenter l'objet des soins d'*Argus* ;
 Certaine Note de Musique ;
 Un Arbrisseau des plus touffus ;
 Une Vertu Théologale ;
 Ce dont un chien , quand il peut , se régale ;
 Un terme enfin de dédain , de mépris ;
 Souffre , Lecteur , qu'à ce trait je m'arrête ;

Mon procédé doit te paroître honnête,
Puisque tout bien compté, quatre t'ont rendu six.

*Par M. DESMARAIS DU CHAMBON
en Limoufin.*

A U T R E.

PARCELLE de ce feu divin
Qui du chaos a tiré la matière,
Je communique à tout la chaleur, la lumière,
Et cependant la neige est dans mon sein.

*COMBIEN l'art d'écrire est utile aux
Amans absens.*

C H A N S O N.

L'ÉLOIGNEMENT est un martyr
Fatal au repos des Amans ;
Et c'est pour charmer leurs tourmens
Qu'Amour inventa l'art d'écrire.
Que l'absence gêne les vœux
D'un couple épris des mêmes feux ;
Ce secret rapproche leurs âmes,
Garant de leurs tendres soupirs,
Il prête un langage à leurs flâmes,
Et des ailes à leurs desirs.

BLANDUREL DE S. JUST, près Beauvais.

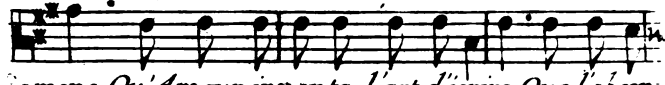
ARTICLE



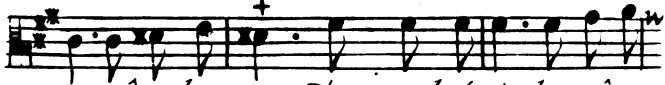
L'éloignement est un martyre Fatal au



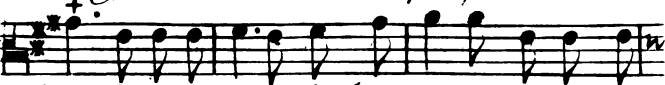
repos des amans; Et c'est pour charmer leurs tour-



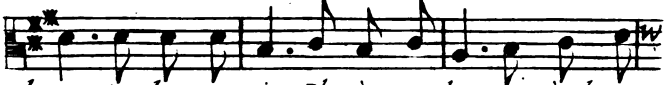
mens, Qu'Amour inventa l'art d'écrire. Que l'absen-



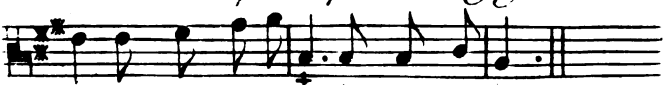
-ce gêne les vœux; D'un couple épris des mêmes



feux Ce secret rapproche leurs âmes. Garant de



leurs tendres soupirs, Il prête un langage à leurs



flames; Et des ailes à leurs desirs.

ARTICLE II.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

DISSERTATION de M. de SAINT-FOIX, au sujet de la Statue Equestre d'un de nos Rois, qui est dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris.

M. le Président Heinaut dit qu'en mémoire de la victoire que Philippe le Bel avoit remportée sur les Flamans à Mons en Puelle, le 18 Août 1304, on éleva à Notre-Dame une Statue équestre de ce Prince, & qu'il fonda une rente de cent livres à l'Eglise de Notre-Dame de Paris. Il y a eu, ajoute-t-il, des méprises sur ce monument que quelques Auteurs, & entr'autres Nicole Gilles, ont attribué à Philippe de Valois; mais pour s'assurer de la vérité du fait, il n'y a qu'à lire le Nécrologe de l'Eglise de Notre-Dame de Paris, ainsi que la sixième Leçon du Breviaire de Paris, où il est fait commémoration de cette victoire au 18

I. Vol.

D

74 MERCURE DE FRANCE.

Août, jour auquel se donna la bataille de Mons en Puelle, au lieu que celle de Cassel, se donna le 23 Août.

M. Le Président *Heinaut* ne s'est pas sans doute souvenu qu'un Historien, témoin oculaire & qui a écrit l'histoire de son temps depuis 1301 jusqu'en 1340*, en parlant de *Philippe le Bel* & de la bataille de Mons en Puelle, dit simplement que ce Prince, en actions de grâces de cette victoire, fit des fondations à Nôtre-Dame, à S. Denis & dans plusieurs autres Eglises; au lieu que ce même Historien, en parlant de *Philippe de Valois* & de la bataille de Cassel, dit que *Philippe de Valois*, à son retour en France, alla à S. Denis & ensuite à Nôtre-Dame de Paris, où il monta sur le même cheval & se fit armer des mêmes armes qu'il avoit dans le combat, & les présenta en offrande à la Sainte Vierge : *Rex vero (Philippus** Valesius) in Franciâ existens, beatum Dionisium primitus devote & humiliter visitavit, & postea ivit Parisios, & Ecclesiam Beatæ Mariæ ingressus, coram imagine eisdem armis quibus in bello armatus fuerat, se armari fecit & super equum cui existenti*

* *Continuat. Guill. de Nangis, p. 616.*

** *Continuat. Guill. de Nangis, p. 737.*

*in bello infederat , ascensus , Beatæ Mariæ cui se in hoc belli periculo fac-
turum dona voverat , Ecclesiæ ejusdem
arma & equum deferens , devotissime
præsentavit , eidem de tanti evasione pe-
riculi gratias agens.*

On prétend que s'il y a dans quelques manuscrits *ivit Parisios* , il y a dans d'autres *ivit Carnutum* , c'est-à-dire à Chartres , & que ce fut dans l'Eglise de Chartres que *Philippe de Valois* entra à cheval , & fit l'offrande de son cheval & de ses armes , comme *Philippe le Bel* avoit fait vingt-quatre ans auparavant dans l'Eglise Cathédrale de Paris. Mais est-il naturel que l'Historien contemporain de ces deux Princes, ayant rapporté l'action de *Philippe de Valois* , n'eût pas parlé de la même action faite par *Philippe le Bel* , sur-tout lorsqu'il fait mention des fondations que fit *Philippe le Bel* en mémoire & reconnoissance de la victoire qu'il avoit remportée à Mons en Puelle ?

Joignons à ce témoignage de l'historien contemporain , celui d'un manuscrit qui paroît être de 1360 , cotté H , numero 22 , & faisant partie des manuscrits que le Chapitre de Notre-Dame a donnés au Roi : il y est dit que Phi-

D ij

lippe de Valois , après la bataille de Cassel , l'an 1328 , entra tout armé sur son destrier en l'Eglise de Nôtre-Dame de Paris , & lui offrit ledit cheval & ses armes en oblation , la remerciant de la victoire qu'il avoit obtenue par son intercession ; & que la représentation dudit Roi est assise sur deux piliers devant l'image de ladite Dame , en la Nef de ladite Eglise.

On peut encore ajouter à ces autorités , celle des grandes Chroniques de France , manuscrit de l'an 1380 : elles disent que *Philippe de Valois* monta sur son destrier , & ainsi entra dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris , & très-dévoûtement la remercia , & lui présenta ledit cheval sur lequel il étoit monté , & toutes ses armures.

A l'égard du Nécrologe de l'Eglise de Nôtre-Dame de Paris, il y est simplement parlé d'une fondation de cent livres de rente , faite par *Philippe le Bel* en actions de grâces de la victoire qu'il avoit remportée à Mons en Puelle ; & comme il n'y est point dit que ce Prince entra dans l'Eglise de Nôtre-Dame à cheval , & qu'il fit l'offrande de son cheval & de ses armes à la Vierge , c'est encore une preuve que ce ne fut point lui , mais *Philippe de Valois* qui

entra de la sorte dans cette Eglise , & qui fit cette offrande. L'apostille qui est à la marge de ce Nécrologe , est d'un style & d'une écriture très-moderne , & par conséquent ne prouve rien.

Je conviens que les nouveaux Breviaires de Paris portent : *Philippus Pulcher reversus postea Lutetiam , in ejusdem Basilicæ pronao statuum suam equestrem , eamque armatam , coram Beatæ Virginis imagine , in perenne collati beneficii monumentum , erigi voluit.* Mais dans les anciens Breviaires il n'y a que ces mots , *in Ecclesiâ Parisiensi , propter commemorationem victoriæ Philippi Pulchri , fit duplum.* Non seulement on n'y trouve pas les trois leçons qu'on a faites & insérées pour *Philippe le Bel* dans les nouveaux Breviaires , mais au contraire on trouve les deux Leçons suivantes :

LECTIO QUINTA.

* *Quod intelligens gloriosæ memoriæ Rex Philippus Valesius , cum opitulante Deo per merita Beatæ Virginis Matris , insignem victoriam de rebellibus Flandris obtinisset , quæ contigit anno 1328 , acturus Deo & Sanc-*

* *Breviar. Ecclesiæ Parisiensis. Festa Augusti , anno 1584.*

D iij

78 MERCURE DE FRANCE.

tæ Virgini gratias , triumphans & equitans Ecclesiam Beatæ Mariæ Parisiis ingressus est , non vanâ ostentatione elatus , sed Deo , per quem de ancipiti bello evaserat , profunda humilitate subjectus.

LECTIO SEXTA.

Itaque & æquum & arma in quibus vicerat , gloriosissimæ Virgini devovit : atque ut testimonium tanti beneficii posteritati relinqueret , statuit ut infra octavam assumptionis ejusdem genitricis Dei , dies ista duplo celebrior haberetur , & propter assumptionis Beatæ Mariæ solemnitatem , & propter tantæ victoriæ nullis abotendam temporibus memoriam.

On demandera sans doute pourquoi ces changemens dans les nouveaux brevaires ? je répondrai que je n'en fais pas la raison ; mais que de mauvais esprits pourroient s'imaginer qu'attendu la rente de cent livres fondée par *Philippe le Bel* , pour qu'on fit commémoration de sa victoire , on a jugé que ce Prince méritoit qu'on se souvînt de lui ; au lieu qu'on a cru qu'on pouvoit enfin oublier *Philippe de Valois* , qui n'avoit donné à l'Eglise que ses armes & son cheval.

Dans le récit de la bataille de Cassel , on voit que l'attaque des ennemis fut assez soudaine & imprévue ; mais que

cependant *Philippe de Valois* eut le temps de s'armer à moitié & de monter à cheval ; au lieu qu'à la bataille de Mons en Puelle , *Philippe le Bel* fut surpris dans sa tente & combattit à pied jusqu'à ce que plusieurs Seigneurs étant accourus à son secours , il eut le temps de monter à cheval. Or , s'il avoit voulu qu'on mît sa statue à Notre-Dame , il n'est pas douteux qu'il s'y feroit fait représenter à pied , comme au moment du plus grand danger , & par conséquent le plus glorieux pour lui. Je fais cette remarque* en réponse à ce qu'a dit *Moreau de Mautour* qui, pour soutenir son opinion , se déguise à lui-même les faits.

Je crois que tout ce que je viens de rapporter doit déterminer à changer l'inscription nouvelle qu'on a mise à Notre-Dame , & à y mettre : *Rex Philippus Valesius* , &c. au lieu de *Rex Philippus Pulcher*. D'ailleurs on a eu tort de critiquer la fin de cette inscription , & de dire qu'il n'est pas vraisemblable qu'un Roi soit entré dans une Eglise à cheval , parce que cela auroit été trop indécent. Une pareille critique décele un homme peu versé dans l'étude de notre histoire & de nos anciennes mœurs

* *Mém. de l'Acad. des Inscript. T. 3. p. 299.*

80 MERCURE DE FRANCE.

& coutumes ; il y auroit vu * qu'au service fait à S. Denis, en 1389, pour *Bertrand Duguesclin*, par l'ordre de *Charles VI*, les Chevaliers qui menoient le deuil entrèrent dans l'Eglise sur des chevaux caparaçonnés de noir, & que l'Evêque qui célébroit la Messe, descendit de l'Autel après l'Evangile ; & que s'étant placé à la porte du chœur, il reçut l'offrande des chevaux, en leur mettant la main sur la tête.

*ESSAI historique sur ABRAHAM
DUQUESNE, Lieutenant Général
des Armées Navales de France. (a)*

Non ille pro patriâ timidus perire.

Horat.

DE tous les Etats qui concourent à la gloire de la patrie, il n'en est point de plus utile ni de plus honorable que la profession des armes. De tout temps elle fut spécialement dévolue à notre Noblesse, destinée par état à servir son

(a) Ce Sujet a été proposé par l'Académie de Marseille pour la distribution des Prix du 25 Août 1762.

* V. p. 232. & 233. de ce second volume.

Roi. Ce n'est qu'en prodiguant son sang qu'elle relève sa splendeur & s'immortalise dans les fastes de la postérité : elle se flétrit au contraire dans une honteuse oisiveté. Qui peut compter sans interruption une longue suite d'ayeux qui ont sacrifié leurs vies pour le salut de la Patrie , se glorifiera-t-il de sa noblesse , s'il ne marche sur leurs traces dans la carrière de l'honneur ? Qu'est-ce en effet qu'un grand nom sans vertus ? Un héros , le premier de sa race , sera toujours préféré au Noble fastueux , qui ne fonde son illustration que sur ses titres. La naissance est un effet du hasard ; mais la vertu , jointe à la valeur , distingue & caractérise le vrai Noble , le Citoyen & tout bon François.

Volez, s'écrioit l'illustre Vendôme à ses soldats , *volez où l'honneur vous appelle ; songez que vous êtes François !....*

(b) *Duquesne* , nom à jamais immortel ! *Duquesne* , l'un des plus grands hommes de son siècle , se dévoua au service de mer dès sa plus tendre jeunesse.

(b) *Abraham Duquesne* naquit en Normandie l'an 1610 , d'une famille noble & habitée depuis longtemps dans cette Province.

D v

82 MERCURE DE FRANCE.

Son pere (c) *Abraham Duquesne*, blanchit sous les armes, connût ses talens & les perfectionna. Ce fut sous cet illustre pere que notre jeune héros fit ses premieres campagnes. Ils contribuerent l'un & l'autre par l'éclat de leurs exploits à la gloire du siècle de *Louis XIV.*

C'est être vraiment grand que de travailler à la grandeur des autres ; c'est le comble de l'héroïsme que de concourir à la gloire de son Prince & à celle de l'Etat.

(d) Sanctuaire des Muses & des Sciences, dépositaire des merveilles de mon héros, je devrois sans doute dans un humble silence vous entendre ici, Messieurs, prodiguer les justes louanges qui sont dues à ce grand homme. C'est dans

(c) *Abraham Duquesne*, pere de notre Héros, naquit au Bourg de *Blangi* dans le *Comté d'Eu*, de parens pauvres & Calvinistes. S'étant retiré de bonne heure à *Dieppe*, il y apprit la Carte marine, se mit sur les vaisseaux, & se rendit capable d'être Pilote. Après avoir exercé quelque temps cette profession, il passa en *Suède*, obtint une place de Pilote dans les vaisseaux de la Reine *Christine* ; fut choisi ensuite par cette Princesse pour conduire quelques vaisseaux en France, & s'étant distingué dans cette occasion, il fut fait Capitaine de vaisseau dans l'Armée Navale de France.

(d) L'Auteur s'adresse ici à l'Académie de *Marseille*.

vos ports qu'il préféra de fixer son séjour : c'est là qu'il employa ces jours si précieux de la jeunesse à acquérir la science qui fait les grands hommes. On le voyoit toujours assidu aux écoles de la marine , toujours attentif aux exercices & à la manœuvre des Matelots ; toujours avide de s'instruire , entrer dans les moindres détails. Il savoit qu'on ne doit rien ignorer dans l'état qu'on embrasse ; bien différent de cette jeunesse efféminée qui néglige l'étude , & lui préfère sans honte l'oisiveté des Cours , où la Noblesse se dégrade , où le cœur s'amollit , où les mœurs enfin se corrompent par l'air contagieux que souvent on y respire.

Si je ne puis , à l'exemple de *Duquesne* , prodiguer mon sang pour le salut de l'Etat ; qu'il me soit du moins permis , comme Citoyen , d'élever ma faible voix pour immortaliser un de ses illustres défenseurs. N'y auroit-il pas une sorte d'ingratitude , si animé par l'organe respectable d'une des plus célèbres Académies du Royaume , on ne consacroit pas à la gloire de ce Héros une partie de ses veilles , pour ajouter de nouveaux lauriers à ceux dont il a été couronné tant de fois ? Je connois

D vj

84 MERCURE DE FRANCE.

mon insuffisance, MM. mais j'ose me flatter que vous applaudirez à mon zèle.

On ne peut se rappeler l'horrible attentat qui plaça *Louis le Juste* sur le Trône dans un âge encore tendre. La mort précipitée d'un Prince, l'amour de ses Sujets & la terreur de ses Ennemis, laissa l'Etat en proie au Démon de la discorde. Habile à profiter d'une minorité qui devoit être longue, ce Monstre, le plus cruel ennemi du genre humain, alluma le flambeau de la guerre; la Religion en fut le prétexte précieux, l'ambition des Grands la seconda, & l'Etat en fut la victime. Des Puissances voisines & formidables sembloient mettre le comble aux malheurs de la France menacée de toutes parts. *Richelieu* (e) paroît: le Génie sans vigueur & presque engourdi se réveille à sa voix; les Arts renaissent, la Marine se rétablit, & le Commerce, ce canal précieux qui porte la circulation & la vie dans tous les membres de l'Etat,

(e) En 1627 le Cardinal de *Richelieu* fit supprimer la Charge d'Amiral dont étoit revêtu le Duc de *Montmorenci*, & celle de Connétable vacante par la mort de *Lefdiguières*. Il se fit créer Chef & Surintendant Général de la Navigation & du Commerce.

ranime ce corps sans chaleur & presque anéanti.

Richelieu, Politique sublime, renouvelle l'alliance avec les Hollandois, porte les premiers coups à la Maison d'Autriche, ce Colosse effrayant, qui faisoit trembler l'Europe; prépare la destruction des Huguenots en France, & médite la prise de la Rochelle, boulevard formidable qui servoit d'asyle à l'hérésie & de retraite aux Rebelles.

Déjà la Flotte Angloise s'avance vers l'isle de Rhé, à la sollicitation des Rochelois & du Duc *de Rohan* leur Chef.

Quel délire n'excite pas le fanatisme ! Le Citoyen s'arme contre le Citoyen ; Les Grands, qui par leur naissance & leur rang doivent être les défenseurs de l'Etat, s'en déclarent les plus cruels ennemis. Le voile sacré de la Religion couvre leur ambition démesurée : tout leur paroît permis, dès que tout leur paroît possible.

Abraham Duquesne, Calviniste, demande à ne point servir dans l'Armée Royale : il l'obtient ; mais son zèle pour la Patrie l'engage à solliciter un autre emploi. Il fait que la différence des sentimens ne prescrit point contre la

86 MERCURE DE FRANCE.

fidélité qu'il a jurée à son Roi & à l'Etat. Ses devoirs gravés dans son cœur sont puisés dans ces principes inébranlables de la Religion naturelle, fondement de toutes les autres Religions. L'amour des François pour leur Prince ne fut jamais pour eux une loi tyrannique : c'est un penchant naturel, auquel ils se livrent d'autant plus volontiers, qu'ils y attachent leur bonheur & leur gloire.

Généreux *Marseillois* ! braves François ! la fidélité à votre Roi est votre première vertu. Vos premiers sentimens sont les premières chaînes qui vous attachent inviolablement à votre Prince : vos premiers vœux, vos premiers desirs furent toujours de vous sacrifier mille fois pour son salut & pour celui de la Patrie.

Notre brave Guerrier se transporte d'un autre côté avec son Escadre. Son fils âgé de 17 ans, commandoit un vaisseau sous ses ordres. Sa valeur annonça dès-lors sa future grandeur, & la force de son génie lui tint lieu de plus d'expérience ; mais le Ciel dont les décrets son impénétrables, le priva bientôt de ce généreux père : pris par les Espagnols à son retour de Suède, il

reçut le coup de la mort dans un combat inégal. (f)

Quel coup de foudre pour un fils également doué d'une belle âme & d'un cœur excellent !

Brave *Duquesne* : ah ! si la Parque cruelle a tranché le fil d'une vie si belle & si glorieuse, vous revivrez de nouveau par la gloire & les exploits de ce jeune guerrier.

(g) La surprise de *Trèves* par les Espagnols & l'enlèvement de l'Electeur

(f) Le vieux *Duquesne* mourut à Dunkerque l'an 1635, dans les sentimens de la Religion Prétendue-Réformée.

(g) Quoique jusques-là il n'y eût point eu de rupture ouverte entre la France & l'Espagne, parce que, soit en Italie, soit en Allemagne, les Espagnols ne servoient que comme auxiliaires, en vertu des Traités d'alliance entre les deux Branches de la Maison d'Autriche ; la prison de l'Electeur produisit cependant la guerre qui dura depuis 1635 jusqu'à la paix des Pyrénées & le mariage de *Louis XIV.* Le Cardinal Infant, Gouverneur des Pays-Bas, ayant refusé à ce Monarque la liberté de l'Electeur, força le Roi à lui déclarer la guerre & à interdire tout Commerce entre les deux Nations.

En 1637 on attaqua l'Isle de *Sainte Marguerite* & de ses Forts, qui furent rendus au Comte d'*Harcourt* 43 jours après sa descente dans Lisle. Les Espagnols perdirent 1500 hommes ; & le jeune *Duquesne* se trouva à cette attaque.

88 MERCURE DE FRANCE.

firent voler *Duquesne* aux isles de *Sainte-Marguerite*. Il en forme l'attaque. La résistance opiniâtre des *Affligés* ne le rebute point ; plus elle est vive , plus son activité redouble. Les difficultés semblent ne se présenter que pour ajouter à l'éclat de son triomphe ; & les Espagnols ne se multiplient que pour augmenter le nombre des victimes qu'il sacrifie aux mânes de son père.

Mais ce n'est encore ici qu'un foible crayon de ce qu'ils avoient à craindre de son habileté & de son courage. On le voit bientôt près du Môle de *Gattary* (h), attaquer une Flotte de dix-huit vaisseaux. Dix-sept sont pris , & le dix-huitième mis hors de combat.

Intrépide , il ne connoît aucun danger. Son courage le porte à *Saint-Ogue* (i) ; il attaque les vaisseaux qui sont dans le port ; & ce fut dans la chaleur du combat , que blessé d'un coup de mousquet , il fit à la Patrie la première offrande de ce sang précieux qu'il prodigua si géné-

(h) En 1638, *Duquesne* contribua beaucoup à la défaite des Espagnols devant *Gattary* en Biscaye.

(i) En 1639, il fut blessé dans le Port de *S. Ogue*.

reusement dans la suite à *Tarragone* (k), à *Barcelone* (l), à la prise de *Perpignan* (m), & au *Cap de Gattes*.

Le sang ne s'épuise jamais, si l'on en croit les Héros, & le courage semble suppléer aux forces de la nature. Plus le sang coule, plus il devient pur; & si la guerre est le fléau de l'humanité, elle est aux yeux du Héros l'école de la valeur & le creuset de la noblesse.

Funeste préjugé qui ne s'accordera jamais avec les maximes du vrai Philosophe, qui ne regarde la guerre que

(k) En 1641, *la Motte-Houdancourt*, Commandant en Catalogne, après avoir pris la Ville & le Château de *Constantin* & quelques autres Places, vint mettre le siège devant *Tarragone*. L'Armée Espagnolle qui y étoit enfermée souffroit beaucoup de la disette. On fit des efforts incroyables pour la ravitailler, ce qui donna lieu à un combat où le Général François défit un grand nombre d'ennemis. L'Archevêque de Bordeaux qui bloquoit *Tarragone* par mer, attaqua 41 Galères Espagnolles & en prit 12. Ce fut dans cette action que *Duquesne* fut encore dangereusement blessé.

(l) En 1642, il reçut de nouvelles blessures devant *Barcelone*, dans le temps de la prise de *Perpignan* qui se rendit au Roi après trois mois de siège.

(m) En 1643, il répandit son sang à la Bataille qui se donna au *Cap de Gattes*.

comme le fléau du genre humain ,
comme un gouffre affreux , où tant de
Héros sont ensevelis , tant d'hommes
sacrifiés ; moins souvent au bien de l'E-
tat qu'aux caprices des Puissances & à
l'imprudence des Généraux !

Je vous en atteste , ombres chères à
la patrie ! Intrépide *Bayard* ! Brave
Turenne ! Vaillant *Duguai-Trouin* ! Il-
lustre *Harwik* ! vous qui n'allâtes mois-
sonner tant de lauriers chez les enne-
mis , que pour rapporter à vos conci-
toyens le précieux rameau de la Paix.

(n) *Richelieu* meurt , & sa mort fut
pour les Espagnols l'événement le plus
heureux : ils crurent le génie de la
France abattu & enseveli avec ce grand
homme : mais quelle surprise ! *Louis le
Grand* monta sur le Trône , & le génie
du gouvernement s'assied à côté du
Monarque. Nouvel *Auguste* ; son siècle
fut celui des Sciences & des beaux Arts :
il produisit ces grands hommes , ces
hommes immortels , dont les noms cé-
lèbres passeront d'âge en âge , & feront

(n.) Les Espagnols furent battus presque par-
tout cette année. Le Maréchal de *la Motte* en
Catalogne conserva toujours sur eux la supério-
rité , & fit échouer toutes leurs entreprises.

l'admiration de la postérité la plus reculée.

(o) *Duquesne* part pour la Suède ; son nom y est connu ; sa réputation le précède. Les exploits fameux & les services signalés de son illustre père étoient profondément gravés , (non sur des monumens que le temps peut détruire , ou que souvent la flatterie élève moins au mérite qu'à l'orgueil des mortels & au faste de la décoration ;) mais dans les cœurs des Suédois , monumens plus sincères & plus solides. Le Peuple , dont le suffrage n'est point équivoque , accourt en foule , fait éclater sa joie ; joie toujours pure & véritable , lorsqu'elle a pour objet le mérite d'un grand homme.

Bien différent de ces Guerriers qui passent dans le sein des plaisirs , & dans les douceurs d'un indigne repos

(o) En 1644 , *Duquesne* alla servir en Suède. Il fut fait d'abord Major-Général de l'Armée Navale , ensuite Vice-Amiral. C'est en cette qualité qu'il servoit le jour de la fameuse bataille où les Danois furent entièrement défaits. Il aborda lui deuxième leur Vaisseau Amiral appelé *la Peste*. Le Général Danois fut tué. Le Roi de Dannemarck eût été fait prisonnier , si ce Prince blessé à l'œil d'un éclat de bois près d'un canon qu'il pointoit , n'eût été obligé de sortir de ce Vaisseau la veille de l'action.

92 MERCURE DE FRANCE.

le loisir que leur laisse la Patrie ; ce fut pour l'employer utilement que vous passâtes au service de la Suède , invincible *Duquesne* ! Qui connut jamais mieux que vous le prix du temps ? Qui jamais mieux que vous , sçut le mettre à profit ? Ce temps si nécessaire peut-être à votre repos , en même-temps si utile & si glorieux à la Patrie , vous le destinez à secourir les Suédois nos fidèles Alliés , & à les garantir de l'injuste usurpation des Danois. Les titres éclatans qui sont l'appanage du vrai mérite , qui jamais ne furent suspects , lorsqu'ils sont donnés par une Nation étrangère , vous sont justement prodigués. Nommé Vice Amiral , vous servîtes en cette qualité à la fameuse journée où les Danois furent défaits.

Déjà les deux Flottes sont en présence : mille bouches d'airain vomissent la foudre & la mort. Un jour artificiel inventé par la fureur des hommes , semble cacher aux combattans ce jour doux & bienfaisant qui éclaire la nature. Les vaisseaux s'élancent contre les vaisseaux. Mille débris éclatans obscurcissent l'air , & sont dans le même instant engloutis dans les eaux. De tristes lambeaux de malheureux couvrent la

Surface des mers. Le désordre se met dans l'Armée Danoise. La confusion des Matelots, le cris des Officiers, le découragement des soldats, tout lui annonce une prompte défaite.

D'un autre côté, le bon ordre se maintient dans l'Armée Suédoise. La bonne contenance des Officiers excite la confiance du Matelot, occupé à la manœuvre. *Duquesne* se signale : on croiroit à le voir que la victoire est à ses ordres. Au-dessus de toute crainte, il fend les flots ; & se faisant jour à travers la flotte ennemie, il aborde lui deuxième le vaisseau Amiral. Il s'élance au milieu du sang & du carnage. Le choc est furieux ; mais rien ne résiste à l'ardeur de son courage. Son bras invincible porte par-tout la mort. Le Général Danois tombe sous ses coups : il se rend maître du vaisseau. Le vaincu implore la clémence du vainqueur, & le Roi lui-même eût subi le même sort, si un événement inopiné n'eût ravi à *Duquesne* cette illustre conquête.

(p) La Suède étonnée retentissoit des

(p) En 1647 il fut rappelé en France & commanda cette année & la suivante une des Escadres qui furent envoyées à l'expédition de *Naples*. Le Roi d'Espagne battu de tous côtés, voyoit avec

94 MERCURE DE FRANCE.

louanges de mon Héros, lorsqu'il fut rappelé en France. La voix de sa Patrie se fait entendre, il ne délibère

chagrin le Roussillon & la Catalogne entre les mains des François. Naples révoltée contre lui, venoit de se donner au *Duc de Guise*. Celui-ci, qui ne passa que pour un Aventurier audacieux, parce qu'il ne réussit pas, avoit eu du moins la gloire d'aborder seul dans une barque au milieu de la Flotte Espagnole, & de défendre Naples sans autre secours que son courage.

La Sicile depuis le temps des Tyrans de *Syracuse*, a toujours été subjuguée par des Etrangers; asservie successivement aux Romains, aux Vandales, aux Arabes, aux Normans, sous le vasselage des Papes, aux François, aux Allemands, aux Espagnols : haïssant presque toujours ses maîtres, se révoltant contre eux, sans faire de véritables efforts dignes de la liberté, & excitant continuellement des séditions pour changer de chaînes.

En 1674, les Magistrats de *Messine* venoient d'allumer une guerre civile contre leurs Gouverneurs & d'appeler la France à leur secours. Une Flotte Espagnole bloquoit leur port; ils étoient réduits aux extrémités de la famine.

En 1675, le Chevalier de *Valbelle* vint d'abord avec quelques Frégates à travers la Flotte Espagnole. Il porta à *Messine* des vivres, des armes & des soldats. Ayant ensuite tenté d'y conduire un nouveau secours, les Galères Espagnoles & quelques Vaisseaux Hollandois entreprirent de lui disputer l'entrée du canal. Il y eut un combat; le passage fut forcé, & le convoi arriva heureusement.

point ; il s'arrache à la gloire & aux applaudissemens pour voler à son secours. Il est aussi-tôt chargé du commandement de l'Escadre destinée à l'expédition de Naples. Puisse tout François , à l'exemple de ce grand homme , sacrifier ses intérêts les plus chers à l'amour de son devoir !

La France déchirée par les guerres civiles sous les Régnes des *Valois*, Règne malheureux , où l'ambition des Grands & la fureur des Hérétiques la mirent à deux doigts de sa perte , où l'enthousiasme aveugle du fanatisme inspiroit les plus exécrables maximes. La France , dis-je , dans ces temps de troubles & d'horreurs , n'avoit pu entretenir sa Marine : son rétablissement étoit dû à la sage prévoyance de *Richelieu*.

Mazarin dont les vues furent moins étendues , la négligea. Il étoit réservé au généreux *Duquesne* de la réparer par son désintéressement.

Vrai citoyen , il pense que son patrimoine est celui de l'Etat. Général vertueux , la gloire de le servir est l'unique récompense qu'il ambitionne. Il arme à ses frais plusieurs vaisseaux. Il vole au secours de l'Armée Royale , qui tenoit

bloquée la ville de Bourdeaux. Il est rencontré par une Escadre Angloise. On veut lui faire baisser pavillon : c'est ici que l'orgueil peut être une vertu dans les Héros. Son courage dicte son refus. Le combat s'engage, & il y est dangereusement blessé. Il se retire glorieusement, quoiqu'avec des forces inégales. Obligé de s'arrêter à Brest pour faire radoubber ses vaisseaux, il revole à Bourdeaux sans attendre l'entière guérison de ses blessures. La Flotte Espagnole arrive en même temps que lui dans la rivière : elle s'oppose à son passage. La barrière est forcée : il entre en présence des Espagnols, & sa belle manœuvre oblige la ville de se rendre.

Anne d'Autriche, Régente du Royaume, qui n'ignoroit pas que ces succès n'étoient dûs qu'à la valeur & à la générosité de *Duquesne*, crut qu'il étoit de sa gloire de le récompenser : elle lui donna le château & l'île d'*Indred*, qui étoient du Domaine de Sa Majesté.

Ce n'est que par les bienfaits qu'on réussit à s'attacher les hommes. Le seul espoir d'une récompense glorieuse peut produire des Héros. La sage politique d'un Etat est de savoir les multiplier par un appas si juste & si raisonnable.

Deux

Deux Provinces envahies par les François font trembler le Roi Catholique pour le reste de ses Etats. Naples révoltée contre son Souverain ; les Siciliens , peuple inconstant , venoient de se donner au Duc de *Guise* , dernier Prince de cette branche d'une Maison si féconde en hommes illustres , mais dangereux.

(*q*) Le Roi d'Espagne est contraint par la révolte de Messine d'implorer le

(*q*) En 1676 , l'Espagne appella les Hollandois pour défendre la Sicile. *Rhuiter* fut chargé de cette expédition. Les François qui réunis aux Anglois , n'avoient pu battre les flottes de la Hollande , l'emportèrent seuls sur les Hollandois & les Espagnols. Le Duc de *Vivonne* obligé de rester dans Messine , pour contenir le Peuple déjà mécontent de ses défenseurs , laissa donner cette bataille par *Duquesne* , Lieutenant-Général des Armées Navales ; homme aussi singulier que *Rhuiter* , parvenu comme lui au commandement par son mérite.

Rhuiter dont la mémoire est encore dans la plus grande vénération en Hollande , avoit commencé par être Valer & Mouffe de Vaisseau ; il n'en fut que plus respectable. Le Conseil d'Espagne lui donna le Titre & les Patentes de Duc , dignité frivole pour un Républicain. Ces Patentes n'arriverent qu'après sa mort. Les enfans de *Rhuiter* refuserent ce Titre si brigué dans nos Monarchies , mais qui n'est pas préférable au nom de bon Citoyen.

I. Vol.

E

secours des Hollandois ses anciens ennemis. *Rhuiter*, le fameux *Rhuiter*, un des plus grands hommes de son siècle, à la tête d'une Escadre de vingt-trois vaisseaux, joint l'Escadre Espagnole, composée de vingt.

C'est contre ces forces formidables que *Duquesne* devenu Lieutenant Général des Armées Navales, va combattre. C'est ici que l'éloge de mon Héros va devenir plus intéressant; c'est ici que l'étendue de son génie, son activité, sa valeur vont paroître dans tout leur jour; c'est contre *Rhuiter* enfin, contre le Capitaine de son siècle qui jouissoit de la plus haute réputation, que l'Europe étonnée admire sa supériorité.

Toulon le voit partir à la tête de 20 vaisseaux, escortant un grand convoi de munitions pour Messine. Un pareil nombre de vaisseaux s'offre à sa rencontre à la vue de *Stromboli*; c'est *Rhuiter* qui les commande. *Duquesne* attaque, *Rhuiter* plie. *Preuilli*, qui commande l'avant-garde, charge celle des Hollandois, la met en désordre, & *Duquesne* fait entrer son convoi dans Messine.

Les Flottes combinées d'Espagne & de Hollande font voile vers *Agosta*,

dans l'espérance qu'il s'y feroit quelques mouvemens en leur faveur. L'Escadre Françoisse sort du Port de Messine pour les combattre. *Duquesne* découvre les ennemis à travers le Golfe de *Catane*. Les Espagnols & les Hollandois viennent à lui avec l'avantage du vent ; avantage qui décide presque toujours des combats de Mer. *Rhuiter* fond sur la Flotte Françoisse ; il est repoussé avec perte & attaqué lui-même. C'est là que nos deux Généraux mettent en usage tout ce que la valeur & la prudence , tout ce que la supériorité du génie & la présence d'esprit peuvent suggérer aux grands Hommes. On les voit attentifs à profiter de leurs avantages , ou à réparer leurs pertes , donner des ordres à propos & avec intelligence, se porter aux endroits où leur présence est nécessaire : nul danger ne les étonne : *Ruiter* & *Duquesne* se multiplient ; on les voit sur tous les vaisseaux diriger la manœuvre , animer les soldats par leur exemple , voler au secours des foibles & encourager les forts. Les Galères d'Espagne dégagent quatre de leurs vaisseaux qui étoient sur le point d'être pris. *Rhuiter* dans la chaleur de l'action , reçoit le coup de la mort ; il tombe ; & LOUIS

100 MERCURE DE FRANCE.

LE GRAND en est affligé. En vain des Courtisans lui disent qu'il est défait d'un Ennemi redoutable: rien, dit-il, ne peut empêcher d'être sensible à la mort d'un grand Homme.

Je dois ajouter à la gloire de mon Héros le témoignage authentique que lui rendit *Rhuiter* dans les différentes actions qu'il eut à soutenir contre les François: il disoit franchement qu'il ne craignoit que *Duquesne*. Les grands Hommes se rendent justice: la jalousie, vice des âmes basses, ne peut offusquer leur raison, ni corrompre leur cœur.

Duquesne toujours infatigable, pourfuit les deux Flottes, les attaque pour la troisième fois, & aucun vaisseau ne lui eût échappé, si les ombres de la nuit & le Port de *Syracuse* ne les eussent mis à couvert.

LOUIS (r) donne la paix à l'Europe;

(r) Le Roi d'Angleterre ayant commencé la guerre pour l'intérêt de la France, étoit sur le point de se liguer avec le Prince d'Orange qui venoit d'épouser sa nièce. *Louis XIV.* donna la paix à l'Europe. Les Ennemis licentierent leurs troupes extraordinaires; il garda les siennes, & fit en quelque sorte de la paix un temps de conquêtes. Depuis *Charlemagne* on n'avoit vu aucun Prince agir ainsi en Maître, en Juge des Souverains, & conquérir des Pays par des Arrêts. La

il en prescrit lui-même les conditions en Vainqueur. Pour assurer le repos de ses Peuples , & contenir ses Ennemis dans le respect & la crainte , ce Monarque porte sa Marine au-delà des espérances de la France , & de l'Europe étonnée. Soixante mille matelots sont à sa solde ; & des Loix aussi sages que sévères prescrivent à ces hommes grossiers les règles de leurs devoirs. Des sommes immenses sont employées à construire le Port de Toulon sur la Méditerranée , celui de Brest , de Dunkerque , du Havre-de-Grace & de Rochefort sur l'Océan. L'école de la Marine est instituée dans ces différens Ports. Une foule de jeune noblesse vient s'instruire auprès des grands Hommes que le mérite a désignés pour maîtres.

(s) Le Roi avoit plus de cent vais-

puissance formidable de ce Monarque qui s'étendoit ainsi de tous côtés , & acquéroit pendant la paix plus que ses prédécesseurs n'avoient acquis par la guerre, réveilla les allarmes de l'Europe. L'Empire, la Hollande, la Suède même, firent un traité d'association. Les Anglois menacerent. Les Espagnols voulurent la guerre. Le Prince d'Orange remua tout pour l'allumer ; mais aucune de ces Puissances n'osa porter les premiers coups.

(s) En 1681 *Duquesne* attaqua les *Tripolitains* , & les obligea à conclure une paix très-glorieuse

E iij

seaux de ligne ; ils ne restoit pas oisifs dans ses Ports. Ses Escadres sous le commandement de *Duquesne* , nettoyoient les Mers infectées par les Corsaires d'*Alger* & de *Tripoli*. Notre Héros à la tête de six vaisseaux va jusques dans le Port de *Chio* attaquer les *Tripolitains* ; & le Capitan Bacha ne peut avec quarante Galères les mettre à l'abri des foudres du Général François. Ces Africains se soumettent & n'obtiennent la paix qu'à la prière & par l'entremise du Grand-Seigneur.

(1) LOUIS veut se venger d'*Alger*.

pour la France. Ils rendirent un Vaisseau François qu'ils avoient pris , tout le canon , les armes , tout l'équipage , & un très-grand nombre de Chrétiens qu'ils avoient fait esclaves.

(2) En 1683 *Louis XIV.* se vengea d'*Alger* avec le secours d'un art nouveau , dont la découverte fut due à cette attention qu'il avoit d'exciter tous les génies de son siècle. Cet art funeste , mais surprenant , est celui des galiotes à bombes , avec lesquelles on peut réduire des villes maritimes en cendres. *Bernard Renaud* , plus connu sous le nom du *Petit Renaud* , fut l'auteur de cette invention. Ce jeune homme , sans avoir jamais servi sur les vaisseaux , étoit cependant par son génie un excellent Marin. *Colbert* , qui détachoit le mérite dans l'obscurité , l'avoit souvent appelé au Conseil de marine , même en présence du Roi. C'étoit par les soins & sur les lu-

Duquesne attaque ces Corsaires , brûle leurs vaisseaux , consume une partie de la Ville par le moyen d'une sorte d'artillerie jusqu'alors inconnue & qui par la suite sera un des plus terribles fléaux de l'humanité. Ce Monarque généreux dont la grande âme sçavoit toujours mettre des bornes à sa vengeance , avoit

mieres de *Renaud* que l'on suivoit depuis peu une méthode plus régulière & plus facile pour la construction des vaisseaux. Il osa proposer dans le Conseil de bombarder Alger avec une Flotte. On n'avoit pas d'idées que des mortiers à bombes pussent n'être pas posés sur un terrain solide. La proposition révolta Il essaya les contradictions & les railleries que tout inventeur doit attendre ; mais sa fermeté & cette éloquence qu'ont d'ordinaire les hommes frappés de leurs inventions , déterminèrent le Roi à permettre l'essai de cette nouveauté. *Renaud* fit construire cinq vaisseaux plus petits que les vaisseaux ordinaires , mais plus forts de bois , sans ponts , avec un faux tillac à fonds de cale , sur lequel on maçonna des creux , où l'on mit les mortiers. Il partit avec cet équipage sous les ordres de *Duquesne* , qui étoit chargé de l'entreprise. Ce Général & les Algériens furent étonnés de l'effet des bombes. Outre deux vaisseaux de ces Corsaires qu'il brula , le feu des bombes consuma une partie de la ville : mais cet art porté bientôt chez les autres Nations , ne servit qu'à multiplier les calamités humaines. La Marine ainsi perfectionnée en peu d'années , étoit le fruit des soins du grand *Colbert*.

104 MERCURE DE FRANCE.

épargné les *Algériens*. Ces Corsaires insolens s'en prévalurent & le contraignirent de les punir de nouveau. Il fit bombarder leur Ville pour la seconde fois l'année suivante. Le dommage fut très-considérable dans cette Capitale. Les Vaisseaux & les Galères furent pris, brûlés ou coulés à fond ; un grand nombre de maisons renversées, des magasins ruinés. La nécessité leur fit demander la paix. LOUIS la leur accorda. On exigea pour préliminaires de rendre sans rançon plus de six cens Chrétiens esclaves, & de payer une somme d'argent, punition dure & sensible pour des Corsaires ! *Tunis* & *Tripoli* firent à leur exemple les mêmes soumissions.

(u) *Gênes* avoit vendu des munitions

(u) En 1684, la République de *Gênes* ayant refusé de se soumettre aux ordres de *Louis XIV*, & comptant trop sur le secours de l'Espagne, se vit sur le point d'être détruite de fond en comble par l'effet des bombes. Elle fut forcée de céder. Le Roi exigea que le Doge & quatre principaux Sénateurs vinssent implorer sa clémence dans son Palais de Versailles ; & de peur que les Génois n'éludassent la satisfaction, & ne dérobaissent quelque chose à sa gloire, il voulut que le Doge qui viendrait lui demander pardon,

de guerre aux *Algériens*. Elle construisoit quatre Galères pour l'Espagne. Le Monarque François lui défend par son Envoyé de les lancer à l'eau, & la menace d'un châtiment prompt & rigoureux si elle refuse de se soumettre à ses volontés. Les *Génois* irrités de cette entreprise sur leur liberté, n'y eurent aucun égard. *Duquesne* sort de Toulon à la tête de 14 Vaisseaux, 20 Galères, 10 Galiotes a bombes & plusieurs Frégates. Il se présente devant *Gênes*. Les 10 Galiotes y jettent quatorze mille bombes & réduisent en cendres une partie de ses Palais. Quatre mille soldats débarquent, & portent le fer & le feu dans les faubourgs. Le *Génois* effrayé craint la ruine totale de ses Etats. Ces fiers Républicains humiliés par des progrès si rapides, députent

fût continué dans sa Principauté, malgré la loi perpétuelle de Gênes, qui ôte cette dignité à tout Doge absent un moment de la Ville. Le Doge arriva à Versailles le 22 de Février 1685, demanda pardon au Roi. Ce grand Prince, qui dans toutes les actions de sa vie joignoit la politesse à la dignité, traita le Doge & les Sénateurs avec autant de bonté que de faste. Ses Ministres leur firent sentir plus de fierté. Aussi le Doge disoit : *Le Roi ôte à nos cœurs la liberté, mais ses Ministres nous la rendent.*

Ew

le Doge avec quatre Sénateurs , pour aller demander pardon au Roi. Ils se rendent à Versailles. Le Monarque , qui favoit que la véritable grandeur consiste particulièrement à oublier les injures , paroît satisfait , les reçoit avec bonté , & les traite avec magnificence.

L'histoire des temps semble terminer à ce dernier trait les glorieux exploits de mon héros. Je finirai son éloge par l'apologie de son cœur , aussi recommandable par son désintéressement , que noble & sublime par ses vertus.

J'en appelle au témoignage de l'Asie , de l'Afrique & de l'Europe. Quelle foule de témoins de sa valeur & de son âme bienfaisante ! Des Chrétiens arrachés à l'esclavage viennent dans les transports de la joie la plus pure , pénétrés des sentimens de la plus vive reconnoissance , baiser ces mains généreuses qui ont brisé leurs fers.

O *Duquesne* ! à quels sentimens délicieux ton âme ne se livroit-elle pas , en voyant couler ces larmes précieuses que la grandeur de cette action , que l'héroïsme de la vertu , que l'amour de l'humanité & l'admiration font répandre ! Qu'il est glorieux pour toi de régner ainsi sur les cœurs & de te les

attacher par les bienfaits ! On t'offre des rançons ; ton âme généreuse en est offensée. Toute la récompense que ton grand cœur ambitionne est le seul plaisir du bienfait.

(x) *Duquesne* arrive à la Cour. Son nom vole de bouche en bouche. Il perce la foule des Courtisans , il pénètre jusqu'au Roi. Il lit dans ses yeux pleins de majesté qu'il a gagné l'estime de son Maître ; & c'est la seule récompense à laquelle il aspire : mais LOUIS dont la grande âme ne laissa jamais le mérite & les services sans récompense , lui donna & à sa postérité , comme un monument éternel de sa bienveillance , la terre *Dubouchet* qu'il érigea en Marquisat.

Duquesne en cessant de combattre , n'en sert pas moins la Patrie. Dans une retraite honorable , il forme des vœux

(x) Le Roi qui honoroit *Duquesne* d'une estime particulière pour son mérite , ne pouvant à cause de la religion qu'il professoit , le récompenser avec tout l'éclat qu'il auroit souhaité , n'a pas laissé de lui donner & à sa postérité une marque de sa bienveillance , en lui faisant don de la Terre *Dubouchet* , qui est une des plus belles du Royaume , située auprès d'Etampes. Il l'érigea en Marquisat , lui ôta son premier nom , & lui donna celui de *Duquesne*.

pour son Prince, & pour l'Etat. Adoré de sa Famille, il instruit ses enfans & leur apprend à marcher sur ses traces. Témoin de leur valeur & de l'éclat de leurs exploits, il se voit convaincu que son sang illustre ne pouvoit dégénérer. Quels motifs de consolation pour ce respectable Guerrier dans un âge où les infirmités se multiplient, où la sensibilité augmente, où les organes d'un corps épuisé s'affaissent & se détruisent. Il attend la mort avec assurance; il envisage avec fermeté le terme de sa carrière.

(y) *Duquesne* meurt enfin; il meurt

(y) Ce grand homme qui étoit né Calviniste, mourut dans la même créance, à Paris, le 2 Février 1688, après avoir vécu 78 ans avec une vigueur & une santé extraordinaire. Son cœur fut porté dans le Temple de la Ville d'*Aubonne*, dans le canton de *Berne* en Suisse, où son fils aîné *Henri Duquesne*, Baron du lieu, lui fit placer une épitaphe. Il avoit épousé *Gabrielle de Bernière*, dont il a laissé quatre fils.

Henri, l'aîné de ses enfans, formé aux armes dès sa plus tendre jeunesse, s'y est toujours distingué. Constamment attaché à la Religion Protestante, il se retira dans une Terre qu'il avoit acquise en Suisse, avec la permission du Roi. Il mourut à Genève le 11 Novembre 1722, âgé de près de 71 ans, estimé, aimé & regretté de tous ceux qui le connoissoient.

JANVIER. 1763. 109
en héros : il emporte dans le tombeau
les pleurs de sa famille, les justes regrets
de la France, & l'estime de l'Europe
entière.

DAGUES DE CLAIRFONTAINE.

Le second, *Abraham*, Capitaine de Vaisseau, se signala aussi en plusieurs occasions importantes. En 1683, il prit & emmena à Toulon le Prince de *Montesarchio*, Général de l'Armée Espagnole, & en 1684 dans la descente de Gênes, il soutint le bataillon qu'il y commandoit avec beaucoup de valeur.

Le troisième, *Isaac*, & le quatrième, *Jacob*, furent des Officiers très-recommandables par leur mérite & leur courage.

Duquesne avoit aussi plusieurs frères, qui sont tous morts dans le Service. L'un d'eux, Capitaine de Vaisseau, fut tué d'un coup de canon. Il laissa un fils, *Duquesne Monier*, qui après s'être signalé en diverses occasions, & avoir eu un bras emporté, fut fait Chef d'Escadre en 1705.

*LA RELIGION VENGEÉE, pour l'année
1763, ou Réfutation des Auteurs
impies, Ouvrage périodique dédié à
Monseigneur LE DAUPHIN.*

DÈS que cet Ouvrage parut en 1756 ou 1757, il reçut du Public un accueil favorable. Parmi les Lecteurs bien in-

tionnés , quelques-uns voudroient qu'il fût moins sérieux , & que les matieres y fussent traitées plus brièvement : mais comment concilier la plaisanterie avec la gravité des sujets qu'on y traite ? A l'égard de la brièveté , peut-être seroit-il à craindre qu'elle ne rendit l'ouvrage superficiel , & qu'en n'insistant pas assez sur l'examen de chaque Livre , on ne fît un Livre inutile. Il paroît donc que les Auteurs de cette religieuse entreprise ont eu envie de donner un corps complet de réfutation des Ecrivains impies , & de le rendre solide & instructif , plutôt qu'amusant. Si cet Ouvrage n'est pas une digue assez puissante pour arrêter le débordement de l'impiété , c'est du moins une réclamation de la vérité contre le mensonge , & un acte public qui interrompra la prescription de l'erreur.

Dans les dix-huit volumes déjà imprimés , les Auteurs de la *Religion vengée* ont réfuté la plupart des écrits irréguliers qui ont paru depuis *Bayle* jusqu'aux Œuvres philosophiques du fameux *Lametrie*. Il reste encore assez de mauvais Livres pour fournir pendant quelques années au travail des Auteurs. Il faut espérer pourtant que la matiere de leur critique deviendra plus stérile , & qu'ils

cesseront enfin de défendre la Religion , parce qu'on se lassera de l'attaquer. C'est chez *Chaubert* , quai des Augustins , & chez *Hérissant* , rue Neuve de Nôtre-Dame , que se trouvent ces dix-huit volumes. On souscrira désormais pour les cahiers suivans chez la veuve *Brunet* , rue basse des Ursins , ou grand'Salle du Palais , & chez le même *Chaubert*. Il y aura , comme à l'ordinaire , quinze cahiers par an , & le prix de la souscription est de 9 livres pour Paris , & 12 liv. port franc , pour la Province.

MÉMOIRES pour servir à l'Histoire de la Maison de BRANDEBOURG, deux volumes in-12, nouvelle édition, 1762.

LORSQUE cet Ouvrage parut pour la première fois , on en fit un long extrait dans le *Mercur* : c'est ce qui nous dispense d'entrer aujourd'hui dans aucun détail sur le fond de ce Livre : mais comme cette édition nouvelle contient des augmentations qu'il faut faire connoître , nous en parlerons plus amplement dans un des *Mercures* suivans :

112 MERCURE DE FRANCE.

nous avertirons seulement qu'on en trouve des exemplaires chez *Cellot*, grand'Salle du Palais.

*LETTRES de Mademoiselle de JUSSY à Mademoiselle de * * *. A Amsterdam, & se trouve à Paris chez Bauche, quai des Augustins ; Duchesne, rue S. Jacques, & Cellot, grand'Salle du Palais, brochure in-12, 1762, Prix 30 sols broché.*

Nous donnerons bientôt un extrait de cette brochure, dont la lecture nous a paru trop intéressante pour nous en tenir à une simple annonce. L'abondance des matières nous oblige à remettre pour les volumes suivans, plusieurs Ouvrages qui méritent d'être connus, & ces Lettres ne seront pas un des moindres objets de la curiosité du Public. On trouve chez les mêmes Libraires quelques exemplaires du projet de paix perpétuelle, par M. *Rousseau* de Genève, avec une belle estampe de M. *Cochin* à la tête du Livre. Prix 24 sols broché.

ETRENNES AUX DAMES , avec le Calendrier de l'année 1763. Première partie. Notice des Femmes illustres dans les Belles-Lettres. Seconde partie ; Notice des Livres composés par des Femmes. A Paris , chez Musier , fils , quai des Augustins , au coin de la rue Pavée , à S. Etienne , avec approbation & permission , 1763 , in-26.

LA première Femme de ce Catalogue chronologique est la célèbre *Héloïse* , amante du malheureux *Abaillard* , & la dernière est la charmante Mde *Favart*. Il n'est ici question que des Femmes Françaises ; encore ce Catalogue est-il bien imparfait à cet égard : car sans remonter à celles qui sont mortes , parmi les vivantes seules nous en trouvons huit ou neuf que l'Auteur a oubliées : telles sont par exemple Madame de *Beaumer* , Auteur du *Journal des Dames* , &c. Madame *Benoit* , Auteur d'un *Journal littéraire* & d'un roman intitulé *Mes Principes* ; Madame *Bontems* , qui a traduit

114 MERCURE DE FRANCE.

les *Saisons de Tomson* ; Madame de *Beaumont* , Auteur du *nouveau Magasin Anglois* , du *Magasin des Enfans* , &c ; Madame *Robert* , Auteur de la *Payfanne Philosophe* , roman en quatre Parties ; Mademoiselle *Brohon* , Auteur des *Amans Philosophes* , & d'un joli Conte inféré dans le *Mercur* ; Mlle de *la Guesnerie* , de la ville d'Angers , Auteur des *Mémoires de Milady B**** ; Madame de *la Gorse* , de Toulouse , qui a remporté des Prix de Poësie aux Jeux Floraux. Nous pourrions peut-être augmenter cette liste , dont nous exhortons l'Auteur à faire usage dans une seconde édition. Nous voudrions aussi qu'il s'attachât à faire connoître davantage les Femmes qui composent son Catalogue , & qu'il nous donnât des notices plus étendues sur leurs vies & sur leurs ouvrages. Tel qu'il est , c'est toujours un trophée érigé à la gloire du beau Sexe , & dont les Femmes ne peuvent se dispenser de savoir gré à l'Auteur.



*PRINCIPES de certitude , ou Essai
sur la Logique , brochure in-12 avec
cette épigraphe : Difficile est propriè
communia dicere , Horat. Art. Poet.
A Paris , chez Desfain Junior , quai
des Augustins , à la Bonne-Foi , 1763 ,
avec approbation & permission.*

IL paroît que l'Auteur de ce petit ouvrage n'a eu d'autre dessein que d'exposer avec plus d'ordre & de simplicité qu'on ne l'a fait jusqu'ici , des vérités qu'il importe à tout le monde de connoître. Au lieu d'entrer dans des discussions métaphysiques , il a préféré la multiplicité des exemples , pour rendre sensible par plusieurs applications , ce qui peut-être ne l'eût pas été par une seule. Il présente tellement les choses , que ce qui précède suffit toujours pour entendre ce qui suit. Ainsi dans la première partie , où il s'agit des idées ; dans la seconde , où il s'agit du jugement ; dans la troisième , où il s'agit du raisonnement , il examine d'abord la nature de toutes ces opérations , pour en déduire

116 MERCURE DE FRANCE.

les qualités, & passer ensuite aux différentes espèces. Il résulte de tout cela une clarté & une précision qui font tout l'avantage & le mérite de ces sortes d'écrits.

DISSERTATION sur l'usage de boire à la glace, par M. D. D. Licentié en Droit, avec cette épigraphe : Est mihi dulce magis gelidos haurire liquores. Gal. A Paris, de l'imprimerie de Valéyre fils, rue de la vieille Bouclerie, à l'arbre de Jessé, 1762 brochure in-12.

IL y a dans ce petit Ecrit des recherches très-sçavantes & très-curieuses ; & ce qui en relève encore le mérite, c'est que l'ouvrage est écrit avec cette facilité & cette élégance qui caractérise l'homme du monde cultivé par l'étude des Belles-Lettres.

ALMANACHS NOUVEAUX pour l'année 1763, qui se trouvent au CABINET LITTERAIRE de la NOUVEAUTÉ, & dont la plupart contiennent les plus jolis couplets sur des airs choisis &

connus. L'Amour Poète & Musicien.
 —Mélange agréable & amusant.—Ah !
 qu'il est drôle, Etrennes de la gairé.—
 Folichon, ou le Joujou des Dames ;
 Etrennes galantes.—Le Calendrier du
 ménage.—Babioles amusantes, ou le
 Badinage du moment.—Le Passe-Tems
 galant, suivi des Oracles.—Le Dessert
 des bonnes compagnies, Etrennes gri-
 voises.—Etrennes d'Apollon.—Le nou-
 veau Chanfonnier, ou le Portefeuille de
 Pégase.—L'Amour vous le donne pour
 étrennes.—Collection lyrique.—Alma-
 nach de la Poste de Paris, contenant les
 divers avis de la Poste, le Plan de Pa-
 ris, divisé par quartiers, les arrondisse-
 mens des bureaux, & les noms des vil-
 lages où s'étend la banlieue, les rues
 avec leurs quartiers, & leurs tenans &
 aboutissans, la demeure des Banquiers,
 avec une carte géographique des quar-
 tiers de Paris. On trouve aussi dans le
 même CABINET LITTÉRAIRE DE LA
 NOUVEAUTÉ un assortiment général
 de tous les Almanachs qui s'impriment
 chez tous les Libraires de Paris.

Ce CABINET LITTÉRAIRE DE LA
 NOUVEAUTÉ dont il vient d'être fait
 mention, est un établissement nouveau
 & très-utile pour la lecture des brochures

118 MERCURE DE FRANCE.

nouvelles en tout genre, des Journaux, gazettes de France & étrangères, & généralement de tous les papiers publics. A Paris au Magasin de *Grangé & Dufour*, Libraires, Pont Nôtre-Dame, près de la Pompe. Nous donnerons un autre jour un plan plus détaillé d'un établissement aussi avantageux pour le Public, & dont il est à propos de faire connoître toute l'utilité.

ANNONCES DE LIVRES.

MISCELLANEA Philosophico - Mathematica, Societatis privatæ *Taurinensis*. 2 vol. in-4°. avec cette Épigraphe :

Favete, adeste æquo animo, & rem cognoscite
Ut pernoscat, ecquid spei sit reliquum.

Terent Prolog. Andr.

Augustæ Taurinorum, ex Typographiâ Regiâ. 1759. Et se trouve à *Paris* chez *Briaïson*, rue S. Jacques, à la Science.

Ces deux Volumes font beaucoup d'honneur à l'Académie de Turin ; & nous nous proposons d'en rendre compte incessamment.

VOYAGE en France, en Italie &

aux Isles de l'Archipel ; ou Lettres écrites de plusieurs endroits de l'Europe & du Levant , en 1750 , &c , avec des observations de l'Auteur sur les diverses productions de la Nature & de l'Art : Ouvrage traduit de l'Anglois , 4 vol. in-12. *Paris* , 1763. Chez *Charpentier* , Libraire , quai des Augustins , à l'entrée de la rue du Hurepoix , à S. Chrysostôme. Nous donnerons l'Extrait de cet Ouvrage aussi curieux qu'instructif.

ŒUVRES diverses de M. *Desmahis*. in-12. *Genève*. 1762. Se trouve chez les Libraires qui vendent les Nouveautés. On fera sans doute bien-aise de trouver enfin réunis les différens Ouvrages de cet aimable Auteur.

LES SUCCÈS d'un Fat, Nouvelle. 2 vol. in-12. à *Avignon* , 1762. On les trouve à *Paris* chez *Lefclapart* , Libraire , quai de Gêvres.

FABLES nouvelles divisées en 4 Livres , Traduction libre de l'Allemand , de M. *Lichtwechr* , in-12. *Strasbourg* , 1763 , chez *Godefroi Bayer* ; & se trouve à *Paris* , chez *Langlois* , Libraire , rue de la Harpe , à la Couronne d'or.

120 MERCURE DE FRANCE.

· **TRAITÉ** historique des Plantes qui croissent dans la Lorraine & les trois Evêchés, contenant leur description, leur figure, leur nom, les lieux où elles croissent, leur culture, leur analyse & leurs propriétés, tant pour la Médecine, que pour les Arts & Métiers. Par M. P. J. *Buchoz*, Avocat au Parlement de Metz, Docteur en Philosophie & en Médecine, Aggrégé du Collège Royal des Médecins de Nanci. in-12. Tom. I. à Nanci, 1762.

· **HISTOIRE DE FRANCE** depuis l'établissement de *Louis XIV.* Par M. *Villaret*, Secrétaire de Nosseigneurs les Pairs de France, Garde des Archives de la Pairie. in-12. Tomes 11. & 12. Paris, 1763. Chez *Desaint & Saillant*, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collège. Nous donnerons, dans le *Mercur*e prochain, l'Extrait de ces deux nouveaux volumes, qui ne peuvent qu'ajouter à la réputation méritée de leur Auteur.

LETTRE de M. *Marin*, Censeur Royal & de la Police, de l'Académie de Marseille & de la Société Royale des Sciences & Belles-Lettres de Nanci, à
Mde

Mde la P *** de *** sur un Projet intéressant pour l'humanité. Nous sommes fâchés que l'abondance des matières ne nous permette point d'insérer ici dès à présent cette lettre, qui fait honneur au cœur & à l'esprit de son Auteur.

PETIT TABLEAU de l'Univers, qui comprend la description de tous les Pays & Villes du Monde, avec leurs positions & leurs distances de Paris, toutes les grandes routes de Terre, de Mer & des rivières de France, l'étendue des côtes de mer, avec les Royaumes & les Villes qui y sont situées, le cours des rivières, les hautes montagnes, les Gouvernemens de France, les Ressorts des Parlemens, les Généralités, les Diocèses, les Ordres de Chevalerie, &c, & les Ecrivains profanes de tous les siècles de l'Ere Chrétienne, in-24.

ALMANACH du Tableau de l'Univers, qui marque la distance de Paris à toutes les Villes les plus remarquables du Monde. in-32.

LE BON JARDINIER, Almanach pour l'année 1763, contenant une idée générale des quatre sortes de Jardins,
I. Vol. F

122 MERCURE DE FRANCE.

les règles pour les cultiver, & la manière d'élever les plus belles fleurs. Nouvelle édition considérablement augmentée, & dans laquelle la partie des fleurs a été entièrement refondue par un Amateur.

Ces trois petits Ouvrages se vendent à Paris chez *Guillyn*, quai des Augustins, du côté du Pont St. Michel, au Lys d'or.

ETRENNES du Chrétien; Almanach DE BERRY. Chez *Barbou*, Libraire, rue St. Jacques, aux Cigognes.

ETRENNES curieuses & utiles, à l'usage de la Province de Berry, pour l'année 1763. A *Bourges*, chez la veuve *Boyer*.

ETRENNES maritimes, pour l'année 1763, contenant des idées générales de la Marine & des Vaisseaux; l'explication de quelques termes de Marine; la liste des Vaisseaux offerts au Roi; & l'état des Officiers de la Marine à la fin de 1762. A Paris, chez *Nyon*, quai des Augustins, à l'Occasion.

TRAITÉ élémentaire de Méchanique.

que & de Dynamique appliqué principalement au mouvement des machines, par M. l'Abbé Bossut, Professeur Royal de Mathématique aux Ecoles du Génie, à Mézieres, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris. A Charleville, chez Teslin.

M. l'Abbé Bossut connu par deux Prix qu'il a remportés à l'Académie des Sciences, & par d'excellens mémoires qu'il a donnés sur la Géométrie & la Mécanique transcendantes, vient de publier cet Ouvrage, dont nous n'entreprendrons point de faire l'analyse. Nous nous contenterons de dire que l'Académie des Sciences l'a approuvé avec éloges; mais comme il a pour objet des matières utiles, nous nous proposons de le faire connoître à nos Lecteurs, en transcrivant dans le Mercure prochain une partie de la préface même de l'Auteur, que nous trouvons très-bien écrite.

Le Public est averti que le Tome cinquième du Nouveau *Traité de la Diplomatie*, par les Bénédictins, paroît actuellement chez Desprez, Imprimeur du Roi & du Clergé de France. Les Souscripteurs sont priés d'en venir

F ij

124 MERCURE DE FRANCE.

retirer ce volume , d'appporter la reconnaissance qu'ils doivent avoir pour les Tomes 5 & 6 fin de l'ouvrage, afin que le volume qu'on leur donnera soit enregistré derrière.

NOUVELLES Etrennes gravées, emblématiques & chantantes pour l'année 1763 :

Sur divers sujets de piété & de morale , par le sieur *Bresson de Maillard*, graveur & découpeur privilégié en caractères & desseins-vignettes, de feu Monseigneur le Duc de Bourgogne.

On trouvera pareillement chez ledit sieur *Maillard*, en sa demeure rue S. Jacques , Maison de M. *de Lambon*, Avocat, près les Mathurins, une suite d'autres petites estampes en emblèmes, relatives aux temps des Etrennes, comme aussi un assortiment de ses ouvrages de caractères & de desseins pour peindre toutes sortes d'ouvrages. L'épouse du sieur *Maillard* montre aux Dames la manière de s'en servir & de les terminer au pinceau.

TRAITE' sur la culture des Muriers blancs, la manière d'élever les vers-à-soie, & l'usage qu'on doit faire des

JANVIER. 1763. 125
cocons, avec figures. Par M. Pomier,
Ingénieur des Ponts & Chaussées. A
Orléans, de l'imprimerie de Couret de
Villeneuve, Imprimeur du Roi & de
l'Evêché, 1762, avec approbation &
privilege du Roi.

Pater ipse colendi
Haud facilem esse viam voluit, primusque per
artem

Movit agros.

Quare agite, ô proprios generatim discite cultus
Agricolæ, fructusque feros mollite colendo.

Georg. I. & II.



ARTICLE III.

SCIENCES ET BELLES-LETTRES

G É O M É T R I E.

LA diversité des termes employés pour la mesure des Terres fait souvent une difficulté embarrassante ; arpent, journal, aune, toise, fathom, &c, sont des termes usités en parlant d'arpentage. Mais si ces noms sont différens, les mesures ou les quantités qu'ils expriment ne le sont guères moins. Il y a plus, c'est que le même terme ne signifie pas toujours la même chose ; par exemple, l'arpent est plus ou moins grand, suivant les différentes Coutumes ; ce qui fait varier la pratique de l'arpentage, & le rend même plus difficile.

L'arpent est ordinairement de cent perches ; mais les perches varient beaucoup : tantôt elles sont à dix-huit pieds en tout sens, ou pour mieux dire en quarré : tantôt de vingt. Ailleurs elles

sont de vingt-deux, de vingt-quatre, &c, sur quoi il seroit à desirer qu'on pût établir dans le Royaume des mesures & des dénominations qui fussent les mêmes dans toutes les Provinces; l'art de mesurer les Terres deviendrait plus uniforme & plus aisé.

Plusieurs Savans, amateurs d'agriculture, employent dans leurs calculs l'arpent de cent perches, à vingt pieds en quarré pour perche. Cette mesure moyenne entre les extrêmes seroit fort commode : elle donne des comptes ronds faciles à entendre & à manier, & dès-lors elle mériteroit la préférence. Si l'on admettoit la perche de vingt pieds de quarré, en multipliant 20 par 20 pour la perche quarrée, on auroit 400 pieds quarrés pour la perche de terre. En ajoutant à ce produit deux zéros pour multiplier par cent, nombre des perches dont l'arpent est composé, on auroit 40000 pieds quarrés pour l'arpent total.

Du reste, pour faciliter les opérations de l'Arpenteur, au lieu de suiivre les variétés de la perche, on pourroit s'en tenir à une mesure commune & plus constante, je veux dire le pied de douze pouces, qu'on appelle pied-de-roi. Ainsi

128 MERCURE DE FRANCE.

L'on n'auroit qu'à mesurer par pied les deux côtés d'une pièce quelconque , pièce ou quarrée ou réduite en triangle , suivant les procédés connus : pour lors par une seule multiplication , dont les moindres sujets sont capables , on sauroit le nombre de pieds quarrés contenus dans une pièce de terre. Si l'on avoit choisi l'arpent moyen dont nous avons parlé , & il y a mille occasions où l'on en pourroit convenir , alors autant de fois qu'on auroit quarante mille pieds quarrés , autant on auroit d'arpens de la grandeur convenue.

Quant aux fractions , autant de fois qu'on auroit 20000 ou 10000 , autant de fois on auroit des demis ou des quarts ; & quant aux fractions ultérieures , autant de fois qu'on auroit 400 pieds , autant on auroit de perches quarrées. Il seroit aisé de faire pour cela des tables qui ne seroient ni longues ni embarrassantes , & qui rendroient l'arpentage une opération simple & à la portée des moindres villageois ; au lieu qu'il faut aujourd'hui pour ce travail de prétendus Experts , qui font les importans , & qui font payer chèrement leurs vacations.

Pour opérer dans cette méthode , on prend une chaîne de vingt pieds où les

demis & les quarts, les pieds même sont marqués; on mesure les deux côtés d'un quartier quelconque, le nombre des chaînes contenues en chaque côté se réduit aisément en centaine & en mille, & on les porte séparément sur le papier à mesure qu'on avance dans son opération; & comme on l'a dit, autant de fois qu'on a 40000 pieds, autant on compte d'arpens; bien entendu que s'il y a quelque inégalité dans les côtés correspondans, on redresse le tout, en prenant un moyen proportionnel; je veux dire que si un côté avoit 110 pieds, tandis que son correspondant n'en auroit que 102; alors on additionneroit ces deux nombres, & l'on en prendroit la moitié 106 pour en faire l'un des membres de la multiplication. Mais du reste ce sont là des notions qu'on doit supposer dans tout homme qui se mêle d'arpentage.

Voici une table relative à la proposition précédente.

- 400 pieds font une perche quarrée.
- 600 pieds font une perche & demie.
- 800 pieds font deux perches,
- 1000 pieds font deux perches & demie.
- 1200 pieds font trois perches.

330 MERCURE DE FRANCE.

1600	pieds	font	quatre perches.
2000	pieds	font	cinq perches.
3000	pieds	font	sept perches & demie.
4000	pieds	font	dix perches.
5000	pieds	font	douze perches & demie.
6000	pieds	font	quinze perches.
7000	pieds	font	dix sept perches & demie.
8000	pieds	font	vingt perches.
9000	pieds	font	vingt-deux perches & demie.
10000	pieds	font	vingt-cinq perches.
20000	pieds	font	cinquante perches.
30000	pieds	font	soixante-quinze perches.
40000	pieds	font	100 perches ou l'arp. moyen.
60000	pieds	font	150 perches.
80000	pieds	font	200 perches ou deux arpens.
100000	pieds	font	2 arpens & demi.
200000	pieds	font	5 arpens.
300000	pieds	font	7 arpens & demi.
400000	pieds	font	10 arpens.
500000	pieds	font	12 arpens & demi.
600000	pieds	font	15 arpens.
700000	pieds	font	17 arpens & demi.
800000	pieds	font	20 arpens.
900000	pieds	font	22 arpens & demi.
1000000	pieds	font	25 arpens.

Au surplus la méthode que je propose du pied-de-roi pour toute mesure des Arpenteurs, conviendrait à toutes les variétés admises par nos Coutumes; car

si l'entier qu'on cherche, soit journal, acre ou saumac ; &c., si cet entier contient par exemple 36000 pieds quarrés, plus ou moins, peu importe, autant de fois qu'on aura 36000 pieds quarrés, autant on aura des mesures ou des entiers que l'on cherche, & à proportion des moindres fractions ou quantités. Il n'y aura qu'à faire des tables relatives à ces différentes mesures pour abrégér les opérations, & sur-tout pour les rendre beaucoup plus faciles à tout le monde.

ARTICLE IV.

BEAUX-ARTS.

ARTS UTILES.

ARCHITECTURE.

MESSIEURS les Commissaires dénommés par l'Académie Royale d'Architecture à l'examen des gravures du sieur *Dumont*, ayant marqué par leur rapport le desir de voir augmenter la collection de cet Artiste sur S. Pierre de Rome, de nombre d'autres détails

F vj

132 MERCURE DE FRANCE.

de cette Basilique & continuer cet Ouvrage autant pour l'utilité des Artistes & Amateurs & la satisfaction du Public, que pour l'honneur de cet Architecte, ont déterminé par leur rapport cet Artiste à nous donner un supplément de 7 planches des détails de ce Monument. La précision & l'exactitude de ces dernières planches répond au précieux que ces Messieurs ont reconnu aux premières. Cette collection se trouve actuellement fixée à 30 planches sur S. Pierre seul; le prix en feuilles est de

7 l. 4 f.

Les portes du chevet de Ste Marie Majeure ainsi que le profil & l'élévation de la porte Farnésée qu'il avoit mis à la suite de sa collection de S. Pierre, font partie d'un second Cahier où il joint une des Campaniles de Ste Agnès avec sept croisées des plus beaux Palais de Rome, imprimées deux à deux sur une même feuille, ce qui se monte à 12 études particulières dont le prix en grand papier est de

3 l.

En petit papier,

2 l. 10 f.

Les élévations, profils & détails de la Sacristie de Notre-Dame de Paris, gravées d'après les desseins de M. Soufflot, Architecte & Contrôleur des Bâ-

timens du Roi forment un cahier de 6
planches, le prix en feuilles grand pa-
pier, 1 l. 10 f.

Petit papier, 1 l. 4 f.

Divers projets de l'Auteur, cahier de
9 planches en feuilles, grand papier,
1 l. 10 f.

Une Fontaine de Bernin, exécutée à
la vigne Panphile, jointe au plan géomé-
tral & élévation perspective d'un Tem-
ple des Arts, composition de l'Auteur
pour sa réception à l'Académie de Ro-
me, en feuilles & grand papier, 1 l. 16 f.

Petit papier, 1 l. 10 f.

Les quatre petits cahiers de diverses
parties d'Architecture, dont nous avons
ci-devant parlé, se trouvent chez l'Au-
teur également en grand papier à raison
de 1 l. 10 f.

Et de même en petit papier à 1 l. 5 f.

Il les débite aussi tous quatre reliés
ensemble. Prix, 6 l.

A ces augmentations ci-dessus l'Auteur
met actuellement au jour douze plan-
ches sur les Salles de Spectacle. Ce ca-
hier renferme quatre plans des plus belles
Salles d'Italie. La cinquième est occupée
par la fameuse Salle de Turin. La fixiè-
me nous donne un projet de Salle de
l'Auteur. La septième contient les plans,

134 MERCURE DE FRANCE.

coupe & profil de la Salle de l'Opéra-Comique, Foire S. Laurent. La huitième donne tous les détails nécessaires à l'établissement des théâtres, & les quatre dernières les plans, coupes & profils d'une petite Salle de machine, très-curieuse par la simplicité de sa mécanique & par le peu de frais qu'elle entraîne dans ses opérations. Ce cahier n'est pas le moins intéressant des gravures que le sieur *Dumont* vient de mettre au jour. Les notes qu'il a eu soin de faire apposer autant qu'elles étoient nécessaires avec une échelle commune à la plus grande partie de ces plans, donnent l'éclaircissement de leur rapport entre elles. Le prix de ce cahier est de 3 liv.

Une nouvelle perspective représentant l'intérieur d'un Salon à l'Italienne, composition de l'Auteur, aussi proprement gravée que dessinée avec précision de perspective. Prix, 1 l. 4 s.

Toutes ces gravures se débitent toujours chez l'Auteur, rue neuve S. Merry, à l'hôtel de Jabac.



*PRIX proposé par l'Académie Royale
de Chirurgie, pour l'année 1764.*

L'ACADEMIE Royale de Chirurgie
a voit proposé pour le Prix de l'année
1762 le Sujet suivant :

*Déterminer la manière d'ouvrir les
abcès, & leur traitement méthodique sui-
vant les différentes parties du corps.*

De quatorze Mémoires reçus, un
seul dont la Devise est : *Inter utrumque
tene, medio tutissimè ibis* : a paru mé-
riter des éloges ; mais une matière aussi
importante n'ayant pas été suffisamment
approfondie, l'Académie a cru devoir
proposer le même sujet pour l'année
1764.

Le prix est une médaille d'or de la va-
leur de cinq-cens livres, fondée par M.
de la Peyronie, & il sera doublé pour
cette année, c'est-à-dire que celui qui,
au jugement de l'Académie, aura fait
le meilleur ouvrage sur le sujet proposé,
recevra les deux médailles d'or, ou une
médaille & la valeur de l'autre, au choix
de l'Auteur.

Ceux qui enverront des Mémoires

136 MERCURE DE FRANCE.

Sont priés de les écrire en François ou en Latin , & d'avoir attention qu'ils soient fort lisibles.

Ceux qui ont déjà composé pourront faire à leurs Mémoires tels changemens qu'ils voudront , & les renvoyeront écrits de nouveau.

Les Auteurs mettront simplement une devise à leurs ouvrages ; mais , pour se faire connoître , ils y joindront à part dans un papier cacheté & écrit de leur propre main , leurs nom , qualité & demeure , & ce papier ne sera ouvert qu'en cas que la Pièce ait remporté le prix.

Ils adresseront leurs ouvrages franc de port à M. *Morand* , Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie , à Paris , ou les lui feront remettre entre les mains.

Toutes personnes de quelque qualité & pays qu'elles soient , pourront aspirer au prix : on n'en excepte que les Membres de l'Académie.

La médaille sera délivrée à l'Auteur même qui se fera fait connoître , ou au porteur d'une procuration de sa part ; l'un ou l'autre représentant la marque distinctive , ou une copie nette du Mémoire.

Les ouvrages seront reçus jusqu'au

dernier jour de Décembre 1763 inclusivement ; & l'Académie, à son Assemblée publique de 1764, qui se tiendra le Jeudi d'après la quinzaine de Pâques, proclamera la Pièce qui aura remporté le prix.

L'Académie ayant établi qu'elle donneroit tous les ans sur les fonds qui lui ont été légués par M. *de la Peyronie* une médaille d'or de 200 l. à celui des Chirurgiens Etrangers ou Regnicoles, non membres de l'Académie, qui l'aura mérité par un ouvrage sur quelque matière de Chirurgie que ce soit, au choix de l'Auteur, elle l'adjugera à celui qui aura envoyé le meilleur ouvrage dans le courant de l'année 1763. Ce prix d'émulation sera proclamé le jour de la Séance publique.

Le même jour elle distribuera cinq médailles d'or de cent frans chacune à cinq Chirurgiens, soit Académiciens de la Classe des Libres, soit simplement Regnicoles, qui auront fourni dans le cours de l'année 1763 un Mémoire ou trois observations intéressantes.



ARTS AGRÉABLES.

GRAVURE.

ÉDITION des CONTES DE
LA FONTAINE.

LA Littérature a été enrichie cette année d'une très-belle édition des Contes de *M. de la Fontaine* en deux vol. in-8°. A Amsterdam.

Peu d'ouvrages ont été traités avec autant de soins : le texte en est épuré d'après les éditions du temps de l'Auteur. Son orthographe même y a été scrupuleusement conservée ; le format, le papier, les caractères, tout annonce le choix, le goût & l'élégance. Le premier Tome commence par un court éloge historique du Poëte, morceau neuf en ce genre, & généralement estimé. Les deux volumes sont ornés de 140 gravures, dont deux portraits, quatre-vingt estampes d'après les Contes, quatre fleurons, deux vignettes & cinquante-deux culs-de-lampe.

Le portrait de *M. de la Fontaine* regarde le frontispice du premier Tome :

celui du Dessinateur occupe la même place dans le second : tous deux sont gravés par le fameux *Fiquet*.

Les desseins des estampes & des vignettes sont de *M. Eisen*. Si cet Artiste célèbre s'est quelquefois négligé (qui peut se flatter d'être toujours égal ?) Les sujets de *Richard Minutolo*, de la *Fiancée du Roi de Garbe dans la grotte*, la seconde estampe du *Faucon*, & nombre d'autres, renferment une expression pleine d'intérêt & de sentiment. On se rappelle la touche de *Rubens* dans le *Magnifique*; celle de *Téniers* dans les *Troqueurs*; celle des grâces dans le *Villageois qui cherche son veau*, dans les *deux amis* & *vaillants*. Le paysage de *promesse* est un peu plein de goût. L'architecture est noble dans le *mari confesseur*, & la finesse de la femme est bien rendue. C'est un beau morceau que le dessin de *comment l'esprit vient aux filles*. Le pittoresque, la force & la correction frappent aussi les connoisseurs dans le *Glomon*, le *Juge de Meffe*, *Feronde*, l'*Oraison de S. Julien*, on ne s'avise jamais de tout. Nombre d'autres d'une composition riche & heureuse, se font assez remarquer pour que nous nous dispensions d'en parler. La collection est d'autant plus précieuse,

que MM. *Aliamet*, *Lemire*, *Phlipart* & *Longueil* ont répandu dans la gravure de presque tous les desseins, l'excellence & le charme de leur Art.

C'est par une suite nécessaire des soins qu'on a apportés à la perfection de cette édition que nous nous trouvons engagés à dire quelque chose du genre d'ornement & des allégories dont on s'est servi pour les culs-de-lampe & fleurons. Il suffit pour en apprécier le choix d'entrer dans le caractère de poésie des *Contes de la Fontaine*, dans lesquels on remarque les graces, la légèreté & la naïveté réunies, en un mot, cette finesse de touche (si nous osons nous exprimer ainsi) qui anime ses peintures : c'est ce que M. *Choffard*, dessinateur & graveur chargé de cette partie, semble avoir senti & exprimé en employant le genre Arabesque, genre léger, délicat, illustré dans le dernier siècle, & malheureusement oublié de nos jours. Il a su le faire revivre par des pensées & des allégories d'autant plus piquantes & heureuses, qu'elles sont en général d'une exécution parfaite.

Nous éffleurons nos remarques à ce sujet, & nous nous contenterons d'observer en faveur de l'Artiste, &

pour la commodité des personnes *peu versées en cette partie*, quelques allégories relatives à l'ouvrage en général, & particulieres aux Contes.

Nous y avons remarqué le fleuron du premier Tome représentant *la Lyre de la Fontaine* placée en regard de son portrait, environnée de myrthes & de roses posées sur des couronnes de même espèce, & surmontées par celle de l'*immortalité*.

Le fleuron qui termine la Préface représente un Satyre, emblème connu de la passion de l'amour, qui lève d'une main le voile qui couvroit les plaisirs du monde, & semble prêt à les divulguer avec une trompette satyrique qu'il tient de l'autre. Ce Satyre paroît regarder le *génie de la nature*, embrasant tout de son flambeau, qui fait la vignette du premier Conte.

Les culs-de-lampe du *cocu battu*, du *paysan qui avoit offensé son Seigneur*, de la *servante justifiée*, de la *gageure des trois commeres*, &c, quoiqu'agréables par leurs formes & leur élégance, laissent remarquer des allusions plus recherchées dans ceux du *Calendrier*, du *Gascon puni*, de la *Fiancée du Roi de Garbe*, de la *coupe enchantée*, &c.

142 MERCURE DE FRANCE.

L'Artiste paroît avoir voulu exprimer dans celui du *Calendrier des vieillards*, par un amour entouré de fleurs de la jeunesse, & qui montre l'heure de midi à un globe horaire qu'il soutient, que la fleur de l'âge est le vrai temps du mariage.

Celui de la *Fiancée du Roi de Garbe* est principalement formé des attributs & du voile de l'hyménée, sur lequel sont posés les chiffres d'*Alaciel* & de *Mamolin*. Il couvre de son ombre une espèce de chaîne de myrtes fleuris, enrichis des huit médaillons de ses premiers amans. . . . voile très-bienfaisant !

L'allégorie de la coupe enchantée se trouve dans la nature de la jalousie. On distingue au milieu des fumées funébres le trepied d'*Hecate*, qui servoit aux enchantemens, portant un cœur rongé des serpens de la jalousie.

Les ornemens de ce volume sont terminés par le cul-de-lampe de la dissertation sur la *Joconde*, où l'on voit des grenouilles croassant après les attributs de la Poésie, vrai symbole des mauvais critiques.

Le second volume s'ouvre par un fleuron en regard du portrait de M. *Eisen*. L'allégorie en est animée & ho-

norable à la Peinture. La Préface est suivie d'une autre dont la pensée paroît liée avec le sujet de la vignette suivante. Il représente deux jeunes amours qui, dès leur aurore, semblent offrir un myrthe, & consacrer une chaîne de fleurs à leur mere, désignée sous l'emblème de la volupté, servant de vignette à la première page où commence le Conte des oies de Frère Philippe. Ce Conte est terminé par un cul-de-lampe des plus agréables : c'est un jeune oiseau qui au lever du soleil s'élance vers d'aimables objets en cherchant à s'éloigner d'un triste séjour, d'une besace & d'un bâton, où il est encore attaché. Le suivant est une allusion sensible du Conte de Richard Minutolo : l'amour au milieu des roses s'appuyant un masque à la main sur un sac d'argent, & entouré d'un filet tendu, rend assez bien les moyens & les ressources qu'un amant emploie en pareil cas.

L'Oraison de S. Julien, l'Hermite, la Mandragore, où l'on voit l'aveugle stupidité bridée & enlacée par la finesse; les Remois, la Courtisane amoureuse, Nicaisse, le diable de Papefiguierre ont aussi leurs attributs dans celui de la Courtisane, qui est le corps piqué d'or du Conte, se

144 MERCURE DE FRANCE.

trouve brodée la Vanité faisant hommage à l'Amour. Celui de *Nicaïse* est tiré sans doute des deux derniers vers qui ont fait naître l'idée de l'occasion entourée de ses vapeurs s'échappant de dessus un tapis.

Féronde, dont le travail est précieux, mérite qu'on en recherche la pensée.

Celui du Roi *Candaule* & du *Maître en Droit* réunit les attributs des deux Contes dans un tableau surmonté d'un trophée convenable à la famille des *Héraclides*. C'est un Prince, le bandeau sur les yeux, répandant ses trésors les plus chers devant un courtisan prêt à s'en emparer. Le bas du cul-de-lampe est orné d'un bas-relief assez plaisamment couronné, qui représente le moment de la lanterne du *Maître en Droit*.

Ceux du *diable en enfer*, de la *Jument du compere Pierre*, de la *chose impossible*, sont très-ornés, & précèdent celui du tableau. Si l'Artiste a eu en vue ce mot de *la Fontaine*,

Tout y sera voilé, mais de gaze & si bien,

Que je crois qu'on n'y perdra rien.

on peut dire à sa louange, qu'il a rendu l'intention du Poète.

Nous pourrions aussi parler avantageusement

geusement du *bât*, du *faiseur d'oreilles*, du *fleuve Scamandre*, du *remède*, du *contrat* & de plusieurs autres que nous n'avons point nommés; mais ce seroit priver le Lecteur intelligent des amusemens qu'il y trouvera lui-même. Nous finirons nos remarques par le cul-de-lampe du *Rossignol*, qui est le dernier des Contes.

L'Auteur a profité de l'espace pour y placer un médaillon, dans lequel il a gravé son portrait, qu'on lui avoit demandé. Quelques nuées légères & transparentes séparent ce médaillon & les ornemens d'avec le *Rossignol*, qui y est dans sa cage, & donnent au tout ensemble une douceur & une harmonie intéressante. Nous croyons l'allégorie & le symbole de la guirlande d'olives & les roses qui entourent ce portrait, aussi-bien employés à ce sujet, que toutes celles qui sont répandues dans l'ouvrage.

Lambert & Duchesne, rue de la Comédie Française & rue S. Jacques, & plusieurs autres Libraires, ont reçu quelques exemplaires de cette belle édition.

146 MERCURE DE FRANCE.

LA RÉCOMPENSE VILLAGEOISE,
estampe admirable gravée par M. *Lebas*,
d'après C. *Lorain*, & dédiée à M. le Mar-
quis de *Marigny*, se vend, ainsi que les
premiers & seconds Ports de France ,
chez l'Auteur, rue de la Harpe, vis-à-
vis la rue Percée, en porte cochère.

LETTRE à M. D...

JE ne fais aucun doute, Monsieur,
que l'estampe que M. *Fessard* vient de
donner au Public d'après le beau tableau
de *P. P. Rubens*, du cabinet du Roi, &
faite pour augmenter la belle collection
que l'on conserve au cabinet de S. M.
ne vous ait fait la même impression ainsi
qu'aux souscripteurs & amateurs, qu'elle
m'a faite à moi-même. L'Auteur me
paroît consommé dans l'étude de l'art
qu'il professe, & l'on peut dire qu'il a
rendu *Rubens* dans sa touche & dans
ses effets avec une grande vérité. Je
crois que nous devons nous attendre
encore à de nouveaux efforts de sa part
pour la suite de ce grand projet, puis-
qu'il a rendu le coloris de *Rubens*, &
les différentes étoffes de ses tableaux, par

un genre de gravure & d'oppositions qui ne dérangent rien à l'effet. Je crois donc que le sujet qu'il grave actuellement , dont la pureté du dessein est d'une grande beauté & d'une belle ordonnance , gagnera encore par l'étude qu'il a faite du coloris de *Rubens*. Le peu d'exemplaires qui lui reste de cette estampe , la planche étant déposée au cabinet de S. M. doit l'encourager à suivre vivement son entreprise. Quant à moi , je souhaite que sa convalescence lui permette un travail qui ne peut que lui faire honneur : & je me flatte qu'il ne sera pas fâché qu'un de ses souscripteurs ait entrepris de lui rendre la justice qui lui est due.

J'ai l'honneur d'être , &c.

M U S I Q U E.

MDE de *Saint-Aubin* , connue par ses talens pour la Musique , a imaginé une lyre qu'elle a fait exécuter par le sieur *Macra*. Il y a un mécanisme de registres pour les diésis & les bémols qui donne la facilité de jouer sur tous les tons.

G ij

A R T I C L E V.
S P E C T A C L E S.

A V E R T I S S E M E N T.

» **L**ES Spectacles sont, sans contredit,
» l'objet le plus intéressant des amuse-
» mens du Public, & la partie la plus
» agréable de notre Littérature : rendre
» compte séchement de ce qui les con-
» cerne, n'en faire pour ainsi dire que
» copier les affiches, seroit un travail
» stérile à l'égard de ceux même qui fré-
» quentent habituellement nos Théâtres;
» bien plus encore à l'égard de ceux
» que l'absence de la Capitale ou d'au-
» tres causes privent de cet amusement.
» On a donc cru devoir entrer dans cer-
» tains détails sur les ouvrages nou-
» veaux, sur la remise des anciens,
» ainsi que sur les talens de ceux qui les
» représentent. Ces détails peuvent &
» doivent satisfaire les Lecteurs qui ont
» assez d'esprit pour douter de leur ju-
» gement, & vouloir le conférer avec

» celui de la plus saine portion du Pu-
 » blic , que nous consultons toujours
 » avec soin , & qui dicte ordinairement
 » tout ce que nous avançons. Combien
 » ces mêmes détails deviennent-ils plus
 » instructifs pour les Lecteurs éloignés
 » des Théâtres , desquels cependant
 » ils ont quelques connoissances , par
 » la célébrité de plusieurs ouvrages &
 » des talens distingués dans nos jeux
 » dramatiques. Le soin d'être utile ,
 » pour l'avenir , aux recherches des
 » Curieux , amateurs du Théâtre , seroit
 » seul un motif suffisant pour nous en-
 » gager à en conserver , comme un dé-
 » pôt , toutes les particularités , celles
 » même qui paroissent minutieuses dans
 » le temps où elles sont sous nos yeux.
 » C'est d'abord dans notre *Journal*
 » qu'on va les chercher ; & nous remar-
 » quons tous les jours que lorsqu'on ne
 » les y trouve pas aussi détaillées qu'elles
 » pourroient être , on fait mauvais gré
 » à ceux de nos Prédécesseurs qui les ont
 » négligées. Nous connoissons tous , par
 » exemple , & l'on n'oubliera de long-
 » temps encore la réputation de quel-
 » ques anciens Acteurs du Théâtre Fran-
 » çois & de celui de l'Opéra ; mais une
 » tradition, déjà fort incertaine , & qui

» s'obscurcit de plus en plus en s'éloi-
 » gnant , nous laisse à peine distinguer
 » en quoi consistoit spécialement l'ex-
 » cellence de chacun de ces grands ta-
 » lens , & ce qu'ils pouvoient avoir de
 » commun ou de distinctif par rapport
 » à ceux que nous admirons aujour-
 » d'hui : circonstances indifférentes au
 » Lecteur indifférent lui-même sur cette
 » matière , mais circonstances précieu-
 » ses pour l'amateur éclairé , & qui de-
 » vroient l'être encore davantage pour
 » quiconque desire sérieusement faire
 » des progrès dans les mêmes talens.

» Nous avons reçu fréquemment tant
 » de la Province que de la Capitale , des
 » témoignages assurés de satisfaction sur
 » cette maniere de traiter l'Article du
 » Théâtre. Mais elle nous engage dans
 » une critique discutée de bien des par-
 » ties qui n'en paroissent pas susceptibles
 » à tous les Lecteurs ; & par une autre
 » nécessité , qu'indique l'honnêteté pu-
 » blique à quiconque est fait pour la
 » connoître , cette critique nous a en-
 » gagé dans des éloges étendus & réi-
 » térés. La raison en est facile à sentir.
 » A l'égard des talens supérieurs , ils
 » sont souvent dans le cas de varier les
 » motifs & les occasions de l'admira-

» tion publique. Il nous avoit paru juste
 » alors moins encore d'y joindre la nôtre,
 » que de constater les différentes épo-
 » ques de leur gloire. A l'égard des ta-
 » lens inférieurs, même des talens mé-
 » diocres ; nous avons pensé qu'il feroit
 » souvent cruel & toujours décourageant
 » pour eux, de ne pas envelopper les
 » justes censures qu'exige leur propre
 » intérêt, dans l'éloge de quelques par-
 » ties où ils font des progrès & quelque-
 » fois de dispositions ou de facultés na-
 » turelles, dont on les avertit par-là de
 » faire un meilleur usage. C'est une fem-
 » me que l'on trouve laide ordinaire-
 » ment, parce qu'elle se néglige, que
 » l'on peindroit dans un moment heu-
 » reux, où ses soins auroient embelli sa
 » physionomie. Il est à présumer que ce
 » Portrait l'engageroit à redoubler de
 » pareils soins, à en prendre de nou-
 » veaux, pour justifier & surpasser, s'il
 » étoit possible, l'art officieux du Pein-
 » tre. Nous sommes & nous devons
 » être souvent ce Peintre à l'égard des
 » gens de talens. Voilà ce que nos Lec-
 » teurs ne veulent pas toujours assez con-
 » sidérer. Ce ne sont pas nos Portraits
 » qu'il faut accuser d'être infidèles, lors
 » même qu'ils sont flattés, c'est aux

» objets de nos peintures à qui il faut
 » s'en prendre , s'ils ne sont pas toujours
 » conformes , & quelquefois supérieurs
 » au moment favorable que nous avons
 » étudié , & que souvent nous avons eu
 » tant de peine à saisir.

» Malgré des raisons qui nous sem-
 » blent si bien fondées, nous ne pouvons
 » nous dissimuler (& nous l'avons trop
 » éprouvé) qu'en général la louange
 » entre Concurrents , ou qui prétendent
 » l'être , est l'écueil où se brise toute
 » prudence humaine. L'amour-propre de
 » chaque particulier est , sur cela , dans
 » une opposition perpétuelle au senti-
 » ment des autres , & presque jamais
 » dans un rapport exact avec la vérité ;
 » il n'en faut pas excepter les talens les
 » plus modestes. Il arrive donc que cha-
 » cun de ceux à qui nous distribuons
 » des éloges , ne trouve de trop resser-
 » rés que les siens & tous les autres d'une
 » prolixité injuste & superflue. Les amis
 » de chaque Complaignant leur prêtent
 » obligeamment leurs voix ; car il est pro-
 » digieux combien on trouve d'amis pour
 » déprimer les autres , & sur-tout pour
 » condamner un Journaliste !

» Nous connoissons tous les inconvé-
 » niens de notre conduite ; nous les

» avons bravés. Ce n'est ni par une or-
 » gueilleuse indifférence sur le sentiment
 » de ceux que nous avons toujours chet-
 » ché à obliger & que malheureuse-
 » ment nous avons pu mécontenter, ni
 » par la coupable négligence du premier
 » de nos devoirs, qui est de satisfaire
 » le Public; mais parce que nous avons
 » regardé cette conduite comme la plus
 » utile au progrès de l'Art dramatique :
 » partie essentielle de la gloire littéraire
 » de notre Nation.

» Si les motifs que nous venons d'ex-
 » poser dans cet avertissement, ne nous
 » justifient pas sur les moyens, aux yeux
 » de l'ambour-propre blessé & encouragé
 » par l'Envie; nous nous flatons au moins
 » qu'ils nous justifieront sur l'intention,
 » auprès de tous les Juges désintéressés.

» Cependant comme on doit éviter
 » les reproches les plus mal fondés; con-
 » mme d'ailleurs la puerile jalousie de quel-
 » ques Ecrivains pourroit leur faire croire
 » & peut-être faire dire par leurs amis,
 » qu'ils possèdent exclusivement à nous,
 » ce talent de l'esprit, dont nous ne
 » connoissons point encore d'exemple
 » sur la terre, par lequel on puisse se con-
 » cilier un suffrage unanime dans une
 » inégale distribution d'éloges; nous se-

G v

154 MERCURE DE FRANCE.

» rons désormais plus modérés dans cette
» distribution, même à l'égard des Talens
» les plus supérieurs , qui , peut-être en
» secret , se trouvent humiliés de n'être
» pas les objets uniques de toute espèce
» d'attention.

» Nous donnons cet avis afin que dans
» les Provinces , on n'infère pas de no-
» tre silence sur ceux dont nous avons
» parlé souvent avec éloge, que leurs ta-
» lens soient dégénérés , & qu'ils aient
» cessé d'en mériter journellement de
» nouveaux.

» Nous prévenons encore , que nous
» ne nous restraindrions pas dans une ser-
» vile contrainte sur ce que nous nous
» proposons ; relativement sur-tout aux
» Spectacles de la Cour. Aucune confi-
» dération personnelle ne nous détermi-
» nera à priver des Sujets assez heureux
» pour plaire à leur Souverain , du prix
» de leur zèle & de leurs soins , en ne
» publiant pas cet inestimable avantage.

» Nous ne nous dispenserons pas
» non plus , de continuer à donner sur
» les Ouvrages nouveaux , des extraits
» & des remarques assez étendues pour
» développer tout le mérite qui peut s'y
» trouver : quelque superflu & quelque
» déplaisant que cela puisse paroître à

» ceux de nos Auteurs dramatiques que
 » le Public n'a pas accoutumés à ses ap-
 » plaudissemens , & qui par conséquent
 » ont eu peu à se louer des Journalistes.

SPECTACLES du ROI à Choisi.

LE Lundi 13 Décembre , les Comédiens François représenterent sur le Théâtre du Roi, dans son Château de Choisi, en présence de Leurs Majestés & de la Famille Royale , *Irène*, Tragédie du sieur BOISTEL, *Trésorier de France à la Généralité d'Amiens*. On a vu par l'extrait de cette Pièce dans le précédent Mercure , qu'elle contient un rôle très-considérable pour la Dlle CLAIRON, aux rares talens de laquelle la Cour est aussi sensible que la Ville.

Cette Tragédie fut suivie du *Legs*, Comédie en un Acte en prose de M. MARIVAUX , de l'Académie Française (a). La Dlle DANGEVILLE & le sieur PREVILLE y jouoient les rôles

(a) Cette Pièce fut donnée à Paris pour la première fois en 1736, elle est reprise très-souvent & toujours avec succès.

156 MERCURE DE FRANCE.

dans lesquels ils font toujours un nouveau plaisir.

Le lendemain 14 les mêmes Comédiens représenterent le *Complaisant*, Comédie en cinq Actes en prose, Auteur anonyme (b), & l'*Epoux par supercherie* (c), Comédie en deux Actes, en vers de feu M. de BOISSI, de l'Académie Française.

Le sieur GRANDVAL, retiré du Théâtre de Paris, comme Pensionnaire du Roi & remplissant ce service à la Cour, a joué le rôle qui donne le titre à la première de ces deux Pièces. On lui a retrouvé les mêmes talens que l'on a long temps & constamment applaudis en lui, particulièrement dans ce que nous entendons par le *haut-comique*. Le sieur BELCOUR, qui a remplacé le sieur GRANDVAL dans son emploi à la Comédie, a joué avec succès dans la seconde Pièce le principal rôle, qui exige beaucoup d'art, & par lequel il a contribué avec les autres Acteurs à rendre cette Comédie très-agréable au Public

(b) Représentée pour la première fois à Paris en 1732, à la Cour en 1733, reprise en 1734 avec autant de succès que dans sa nouveauté.

(c) L'*Epoux par supercherie* a été donnée à Paris pour la première fois en 1744.

JANVIER. 1763. 157

toutes les fois qu'on la représente à Paris. Ce Spectacle a paru faire plaisir à la Cour, dont le suffrage semble aussi confirmer le goût du Public pour les talens du sieur MOLÉ, qui a joué dans les deux Pièces.

Le Mercredi 15 on fit exécuter sur le même Théâtre par les Sujets de la Musique du Roi & de l'Académie Royale, deux Actes détachés d'Opéra en forme d'intermèdes. Le premier étoit *Alphée & Aréthuse* (a), Poème du feu sieur DANCHET, musique du sieur d'AUVERGNE. La Demoiselle ARNOULD, dont on connoît la touchante expression dans la voix, dans le jeu & dans la figure, représentoit *Aréthuse*. Le sieur L'APPRIVÉE, dont les talens n'avoient pas encore eu occasion d'être connus sur les théâtres de la Cour, chantoit le rôle d'*Alphée*. Le sieur GELIN, celui de *Neptune*. La Demoiselle DUBOIS L. chantoit le rôle de *Vénus*.

Le second intermède étoit un Acte des *Fêtes de l'hymen & de l'amour*, ballet intitulé *Arueris*; Poème du feu

(a) Cet Acte fait partie des fragmens que l'on a donné cet Eté sur le théâtre de l'Opéra, & que l'on y continue tous les Jedis.

158 MERCURE DE FRANCE.

sieur CAHUSAC; Musique du sieur RAMEAU.

Le sieur GELIOTE, Ordinaire de la Musique du Roi., retiré du Théâtre depuis plusieurs années, a exécuté dans cet intermède le rôle d'*Arueris* avec la même voix & les mêmes talens qui l'ont rendu si célèbre. La Dlle LEMIERRE, (épouse du sieur LARRIVÉE) y chantoit le rôle d'*ORIE* : elle s'en est acquittée d'une manière à réaliser la fiction des rôles, par laquelle ARUERIS, Ordonnateur & Juge des jeux, où concourent les talens dont il est le maître & le modèle, couronne la jeune ORIE pour le prix du chant. La Demoiselle DUBOIS L. & le sieur BÊCHE, de la Musique du Roi, représentoient un Berger & une Bergère, personnages accessoires dans cet Acte.

Dans le premier intermède les pas seuls & les principales entrées ont été dansés par les sieurs LANI, LAVAL, GARDEL, DAUBERVAL & GROSSET, & par les Demoiselles ALLARD, PESLIN & DUMONCEAU. Dans le second, les Demoiselles LANI, ALLARD, PESLIN & DUMONCEAU, à la place de la Demoiselle VESTRIS, malade. Les sieurs VESTRIS, LANI, LA-

JANVIER. 1763. 159
VAL, GARDEL, DAUBERVAL &
GROSSET.

On avoit ajouté à la fin de l'Acte d'ARUERIS l'arriette & la belle chaconne du sieur LE BRETON dans IPHIGENIE. Ces deux morceaux firent la même impression qu'ils font journellement sur le Théâtre de Paris , & excitèrent les plus grands éloges , tant en faveur de l'Auteur que de la Demoiselle LEMIERRE qui chantoit cette Arriette , & du sieur VESTRIS sur sa danse dans la chaconne. On a remarqué dans ce morceau, plus sensiblement que jamais , le talent spécialement propre à ce grand Danseur, d'adapter, avec une sorte d'enthousiasme poétique , ses pas au caractère & à l'expression de la Musique.

Sa Majesté , après le Spectacle , a eu la bonté de déclarer publiquement la satisfaction qu'elle avoit eue des principaux talens qui s'étoient distingués en divers genres dans l'exécution de ces Spectacles.

SPECTACLES de la Cour à Versailles.

LES changemens & augmentations qu'on a faits au Théâtre du Château, n'ayant pû être finis plutôt, on n'a com-

160 MERCURE DE FRANCE.

mencé à y représenter cet hyver que le Mercredi 21 Décembre. Les Comédiens Italiens y jouerent *Arlequin Baron Suisse*, Pièce Italienne, & le *Cadi dupé*, Opéra-Comique, dans lequel le sieur CAILLOT joue le rôle d'Omar Teinturier, que jouoit le sieur AUDINOT dans l'établissement de cette Pièce.

Le lendemain 23 les Comédiens François y représenterent *Iphigénie en Tauride*, Tragédie du feu sieur GUIMONT DE LA TOUCHE, suivie du *Rendez-vous*, Comédie en un Acte & en vers du feu sieur FAGAN.

N. B. On rendra compte dans le prochain *Mercur* des Spectacles de la fin du mois de Décembre.

SPECTACLES DE PARIS.

O P E R A.

L'ACADÉMIE Royale de Musique a continué le représentations d'*Iphigénie* les Dimanche, Mardi & Vendredi, & les *Fragmens* les Jeudis. Le sieur VARIN, basse-taille, nouvellement arrivé de Bordeaux, a débuté dans un des Actes des *Fragmens* par le rôle de Neptune.

La voix de ce débutant paroît intéresser beaucoup les amateurs de ce Spectacle. On la trouve belle, bien timbrée, d'une qualité de son agréable, jointe à la facilité des agrémens du chant, & notamment des plus belles cadences battues de tout le volume de la voix.

On prépare sur ce Théâtre pour le courant du présent mois, un Opéra nouveau, intitulé *Polixène*, Tragédie, Poëme de M. JOLIVEAU, *Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Musique*, Musique de M. DAUVERGNE.

Depuis l'absence de M. VESTRIS, M. GARDEL a dansé, à chaque représentation d'IPHIGENIE, la Chaconne qui termine cet Opéra avec tant d'éclat. Dès le premier jour il y eut les plus grands applaudissemens, & ils ont été chaque fois plus unanimes & plus mérités. M. GARDEL ne copie point dans ce r Entrée, & y met cependant tout le feu & toute la justesse d'expression qu'on puisse désirer. On remarque particulièrement dans le Couplet du *Crescendo* une manière de pas précipités & enchaînés par lesquels ce jeune Danseur écrit exactement aux yeux les notes de ce Couplet. Il joint à cette fidelle & vive expression

162 MERCURE DE FRANCE.

dans tout le morceau , une légèreté facile & un à-plomb surprenant , avec une force qui laisseroit croire , à la fin de cette Entrée , une des plus fortes & des plus longues qu'on ait encore vu danser au Théâtre , qu'il fourniroit de suite une pareille carrière avec la même facilité.

COMEDIE FRANÇOISE.

ON a continué sur ce Théâtre la Pièce intitulée *Heureusement* , dont nous avons parlé dans le précédent Mercure ; son succès nous engage à en donner une analyse.

*EXTRAIT d'HEUREUSEMENT ,
Comédie en Vers , en un Acte , par
M. ROCHON DE CHABANNES.*

PERSONNAGES.

ACTEURS.

M. LISBAN ,
Mde LISBAN ,
LINDOR ,
MARTON ,
PASQUIN ,

M. Prévillè.
Mlle Huffle.
M. Molé.
Mlle Dangeville.
M. Dubois.

La Scène est dans l'appartement de Mde Lisban.

Caractères des Personnages.

M. LISBAN est un mari sur le retour de l'âge, confiant, avec la fausse prétention d'être un homme agréable & amusant. Mde LISBAN, une jeune femme de vingt ans, étourdie, sans expérience, mais essentiellement honnête. LINDOR, un jeune homme de seize ans, nouvellement dans le service, ne respirant que l'amour & la gloire, un caractère enfin vraiment national. MARTON, une Soubrette vive, gaye & franche. PASQUIN, un valet sans autre action dans la Pièce qu'une simple commission de la part de LINDOR, mais dans le rôle duquel il y a cependant quelques petits détails de portrait assez agréables.

A N A L Y S E.

Mde LISBAN aime LINDOR son petit parent, beaucoup plus qu'elle ne croit; MARTON l'aime aussi, mais ne s'en fait point accroire à elle-même sur ce sentiment. Mde LISBAN regarde LINDOR comme un enfant sans conséquence & MARTON comme un enfant fort dangereux. La première compte beaucoup sur elle-même, la seconde n'y compte point du tout & fait très-bien. Tel est le précis de l'entretien entre

Mde LISBAN & MARTON dans la première Scène. M. LISBAN vient pour emmener sa femme souper avec lui chez une Madame DORMENE. Mais elle avoit déjà pris son parti sur ce souper : un attrait secret donne d'autres affaires à son cœur ; cette Madame DORMENE est une femme qui l'ennuye , une migraine lui sert d'excuse. Le mari consent à y aller seul , mais avant de sortir , il apprend à sa femme que LINDOR va partir pour l'armée. Elle est un peu troublée de cette nouvelle ; il en plaisante à sa manière & sort.

MARTON, qui a remarqué l'émotion de sa Maîtresse en apprenant le départ de LINDOR , lui en fait malignement la guerre , & Mde LISBAN s'obstine à ne pas vouloir convenir de sa foiblesse. Le valet de LINDOR vient annoncer le départ de son Maître , & demande pour lui un moment d'audience ; on fait beaucoup de résistances fondées sur l'absence du mari ; MARTON les fait cesser & dit à PASQUIN d'aller chercher son Maître. Mde LISBAN gronde MARTON de l'exposer ainsi dans une démarche équivoque ; mais en se retirant elle lui recommande de la faire avertir quand LINDOR viendra.

MARTON, restée seule, fait des réflexions sur les sentimens de sa Maîtresse pour LINDOR, & ne se déguise point les siens pour le même objet. Le jeune Etourdi arrive en habit uniforme & le chapeau sur la tête. Il aime sa cousine, il aime MARTON, dans le vrai, il aime toutes les jolies femmes; mais bien plus qu'elles alors, il aime son nouvel état, il est enchanté de son habit d'ordonnance, & veut que MARTON le soit de même.

Il parle guerre, amour, combats, maîtresse, chevaux; c'est enfin ce qu'on appelle un franc *Polisson*. Mde LISBAN le surprend avec MARTON, même scène, mêmes folies, mais avec des nuances différentes; il est plus galant avec sa cousine, c'est un François qui en compte à une jolie femme. On sert une collation; il ne peut déceimment y avoir de soupé chez la cousine, à cause de la migraine & de l'absence du Mari. Les deux jeunes têtes, Mde LISBAN & LINDOR se mettent cependant à table pour manger des fruits, des confitures, &c. M. LISBAN s'est avisé de rompre sa partie de souper, pour faire le cadeau à sa femme de revenir passer la soirée avec elle. On entend son carrosse, on

est un peu déconcerté, & MARTON dit qu'il faut faire cacher LINDOR. Elle n'attend pas les ordres de Mde LISBAN, elle s'empare du jeune homme qui court précipitamment pour la fuivre & se sauver dans le salon. M. LISBAN entre aussi-tôt que LINDOR est retiré. Mde LISBAN qui n'approuve pas l'étourderie de MARTON, est vingt fois sur le point d'avouer que LINDOR est dans la maison; mais son mari, qui parle toujours, ne lui en laisse pas le temps, il débite avec confiance ses mauvaises plaisanteries, & développe la sottise fatuité de son caractère, avec une bonne foi très-comique. Il croit sa femme trop heureuse de le posséder. Il se moque de tous ceux qui lui font la cour, il les plaint, il les plaisante, il les défie; il défie sa femme elle-même, en un mot il est d'un ridicule achevé. Mde LISBAN que tous ses propos-là ennuieroient en tous temps, en est impatientée dans sa situation actuelle. Elle veut se retirer & prie son mari de lui donner la main jusqu'à son appartement pour l'éloigner du voisinage de l'endroit où elle soupçonne LINDOR. La bêtise déconcerte souvent toutes les mesures de la prudence, c'est ce que fait celle de M. LISBAN; il veut absolu-

ment, pour l'amuser, lui aller chercher un conte, & ce conte qui est HEUREUSEMENT, est fort malheureusement dans le salon voisin, il y court. On doit juger de l'embarras & des perplexités de Mde LISBAN, son mari va tout découvrir. Elle est dans la plus grande agitation lorsqu'il reparoît en jettant de grands éclats de rire. Il a surpris LINDOR aux genoux de MARTON; il voit cela en plaisanterie, & ne voit que cela; il en fait le récit à sa femme, qui respire en voyant de quelle façon il prend le change. C'est ainsi que se dénoue la Pièce. Le mari, qui croit avoir le point de vue très-fin, se félicite d'être arrivé chez lui très-à-propos. Il fait des applications d'*Heureusement* dans son tour ordinaire de plaisanterie; mais dans son opinion tout l'*Heureusement* tombe sur MARTON; & Mde LISBAN, dont l'honneur est sauvé, expose dans un *Aparté*, le but moral de l'Ouvrage.

M. LISBAN.

.
Voilà de ces hazards.

Mde LISBAN. (à part.)

Qui sauvent l'innocence

Du danger où souvent l'expose une imprudence.

Pour donner une légère idée du style de cette Pièce, nous allons rapporter le peu de détails que les bornes de cet Article peuvent nous permettre.

MARTON, dans la première Scène trace ainsi le portrait du jeune LIN-DOR :

C'est un vrai Polisson, un Polisson charmant,
 Il s'aime, il se contemple, il court dans une glace
 Admirer de son port l'élégance & l'audace;
 Il nous fait admirer sa jambe, son mollet,
 » S'ils étoient emportés, dit-il, par un boulet,
 » Là, sérieusement ce seroit grand dommage!
 » Eh bien j'aurois la croix; oui la croix à mon âge,
 » La croix pour une jambe! Ah! de bon cœur,
 » ma foi,
 » Je les sacrifierois toutes deux pour le Roi.
 Il tire son épée, & bravant nos allarmes,
 » Une, deux, trois, à vous, & rendez-moi les
 » armes,
 Nous dit-il. Un fusil vient à frapper ses yeux;
 Il le met sur l'épaule & fait le merveilleux,
 Enfonce fièrement son chapeau sur la tête,
 Va de droite & de gauche, avance un pas, arrête.,
 Nous ajuste, fait feu, s'amuse de nos cris,
 Et vole dans nos bras pour calmer nos esprits.

Dans une Scène où Mde LISBAN
 reproche

reproche à LINDOR d'avoir l'air si content sur le point de la quitter, il lui répond :

Audacieux Amant, Soldat vraiment François,
 Je n'ai jamais formé que deux ardens souhaits,
 De réduire une Belle & venger ma patrie.
 La moitié de mes vœux sera bientôt remplie;
 Je pars , & je vaincrai : j'espère à mon retour
 Joindre aux lauriers de Mars les myrthes de l'A-
 mour.

OBSERVATIONS.

Le Conte d'où l'Auteur de la Comédie a tiré son Sujet, n'étant lui-même qu'un exemple moral du hazard heureux , auquel les plus honnêtes femmes doivent souvent leur innocence , ne pouvoit lui fournir une action bien intriguée ni complète. Mais on doit , en rendant justice à cet Auteur , lui sçavoir gré du joli Tableau qu'il a fait de ce Sujet , sur la Scène , & du comique agréable qu'il a répandu dans les détails , sans blesser trop fortement les bienséances si délicates à conserver dans un Sujet de cette nature. Quoique l'idée générale d'*Heureusement* soit due primitivement à l'Auteur des *Contes Moraux* ; on doit convenir cependant que presque tout ce qu'il y a de Dramatique, appartient à l'Auteur de la Comédie , & même dans la partie de l'invention. Si, par exemple, il a emprunté du Conte le trait général du caractère de LINDOR, tous les détails du portrait sont de lui, excepté le Couplet où LINDOR dit à Mde LISBAN qu'il reviendra blessé , ce qui est l'imita-

nion d'un des détails du Conte. Il en est de même du retour de M. LISBAN, pour venir causer & ennuyer la femme. Mais les ris de ce mari, à la découverte qu'il fait de LINDOR avec MARTON, & toute la tournure de ce dénouement sont de l'Auteur de la Comédie. Le plaisir qu'elle a paru faire au Public, pendant onze Représentations de suite, autorise la confiance avec laquelle nous en annonçons l'impression.

Cette Comédie imprimée, se vend à Paris, chez SEBASTIEN JORRY, rue & vis-à-vis la Comédie Française. Prix vingt-quatre sols.

Cette Edition est ornée d'une Estampe qui représente le moment de la colation. Au bas de l'Estampe, on voit les Armes de S. A. S. Monseigneur le PRINCE DE CONDÉ & pour Epigraphe, le Vers : *Je vais donc boire à Mars*, qu'adressa Mlle HUSSA très-respectueusement à ce Prince, le jour de la première Représentation de cette Pièce. Voyez la Relation de ce fait dans le Mercure précédent.

Je finis cet Article par des Vers de l'Auteur à Mlle DANGEVILLE.

Un autre Auteur que moi, charmante Dangeville,
Te loueroit sur ton jeu naturel & facile,
Te représenteroit dans le sacré vallon
Couronnant de lauriers les enfans d'*Apollon*,
Donnant à leur Ouvrage une nouvelle vie ;
Mais j'aime mieux louer ton cœur que ton génie ;
Chez toi, parmi les tiens, au sein de tes amis,
Recus avec candeur, mais avec choix admis :
Voilà la belle Scène, où loin de l'œil du monde,

JANVIER. 1763. 171

Tu m'as sçu pénétrer d'une eslime profonde ;
C'est le Tableau touchant qui s'est offert à moi :
On t'admire au Spectacle ; on t'adore chez toi.

Le Jendi 2 Décembre, le sieur BOURRET, si connu & si agréable au Public dans un genre & sur un Théâtre différent, a débuté sur celui de la Comédie Françoisse, par le rôle de *Turcaret* dans la Comédie de ce nom, & par celui de *Crispin* dans *Crispin rival de son Maître*. Il fut accueilli du Public très-favorablement. On parut plus content de son jeu dans la seconde Pièce que dans la premiere. Il avoit encore la crainte & l'embarras que doit inspirer un Tribunal aussi imposant qu'est le Public à ce Théâtre, beaucoup moins indulgent pour son Spectacle national dont il prise le mérite réel, que pour ceux à qui il permet de l'amuser sans autant de délicatesse sur le choix des moyens. Il a continué son début dans cette Pièce de *Turcaret* & par le rôle de *Crispin* des *Folies amoureuses*, par celui d'un des *Menechmes*, de *Sosie* dans *Amphitruon*, de *Crispin Médecin*, de *Crispin* dans le *Légataire*, du *Valet* dans l'*Impromptu de Campagne*, dans le *Joueur*, dans *Pourceaugnac*, &c. Le résultat des Ju-

H ij

gemens du Public sur cet Aëteur , dans ces différens rôles, nous a paru être, qu'il seroit utile à ce Théâtre , surtout lorsque l'exercice & l'expérience lui auroient entièrement fait acquérir la finesse du comique que l'on y exige.

Le Lundi 6 Décembre on donna pour la premiere fois *Eponine* , Tragédie nouvelle , retirée par l'Auteur après la seconde représentation. Quoique le Public ait paru juger que l'Auteur de la Tragédie n'eût pas profité de tout l'intérêt dont le Sujet étoit susceptible, & qu'il ait eu à attendre jusqu'au troisième Aëte le commencement de l'action tragique, les applaudissemens qu'on a donnés & qui étoient dûs à plusieurs beautés distinguées dans cette Pièce, doivent encourager cet Auteur à mériter des lauriers qu'il semble fait pour cueilir la premiere fois qu'il se représentera dans la carrière.

On a remis & continué, sur le même Théâtre, *ZELMIRE* , Tragédie nouvelle de M. DU BELLOY , donnée pour la premiere fois le Printemps dernier. Cette Pièce est rendue avec une chaleur admirable par les Aëteurs , & cette remise a beaucoup de succès. Nous avons donné dans deux de nos Mercurès anté-

rieurs, des détails très-étendus sur cette Tragédie.

Les Comédiens François répètent une Comédie nouvelle en trois Actes & en Vers, intitulée *Du Puis & Desronais*, Sujet tiré du Roman des *Illustres Françaises*.

ANECDOTE sur feu M. SARRAZIN, ancien Acteur du Théâtre François, décédé à Paris le 15 Novembre dernier, & inhumé le 16 à S. Sulpice sa Paroisse.

Feu M. SARRAZIN, né à Dijon, étoit d'une très-honnête famille. Son goût pour le Théâtre l'avoit engagé dans plusieurs Sociétés qui en faisoient leur amusement, qui avoient acquis assez d'art pour faire celui de beaucoup d'Amateurs de ce genre. La plus remarquable de ces Sociétés, où primoit M. SARRAZIN, représentoit assez fréquemment au Château de S. Oüen, appartenant alors à feu M. le Duc de Gêvres, qui avoit bien voulu accorder cette permission. C'est de cette Société, & sans avoir joué ni dans les Provinces, ni sur aucun Théâtre Public, que M. SARRAZIN, dans

174. MERCURE. DE FRANCE.

un âge où l'on est ordinairement très-formé, avoit passé tout de suite au Théâtre de la Comédie Française. Il y débuta le 3 Mars 1729 par le rôle d'*Oedipe*, dans la Tragedie de ce nom de P. CORNEILLE; le succès de ce début fut si favorable, que dès le 22 du même mois, M. SARRAZIN fut reçu pour doubler le célèbre BARON dans l'emploi des Rois. Après la mort de ce dernier, arrivée le 22 Décembre 1729, M. SARRAZIN fut confirmé dans son emploi, préféablement à M. BERCI, par un ordre du mois de Janvier 1730. Il fut gratifié de la pension de 1000 liv. à la mort de M. DU CHEMIN en 1756. L'année suivante, il fut affligé d'une extinction de voix qui l'empêcha de remplir son service jusqu'en mois d'Avril 1759, qu'il se retira du Théâtre avec le Brevet de pension de la Comédie de 1500 liv. conformément à l'Arrêt du Conseil du 18 Juin 1757 enregistré au Parlement. Ainsi M. SARRAZIN a resté 30 ans à la Comédie, où il a servi avec un succès très-distingué, jusqu'à la fin de sa carrière. Dans les premières années, on lui reprochoit quelques disgraces dans l'action, & peu d'ensemble dans l'habitude du corps; mais ces

JANVIER, 1763. 175

légers défauts étoient si heureusement couverts par la partie du sentiment, qui étoit naturelle & d'un effet admirable dans cet Acteur. On se ressouvient encore avec sensibilité, des larmes qu'il a fait verser dans beaucoup de rôles tragiques de son emploi & de l'attendrissement qu'il faisoit éprouver dans les Pères du HAUT COMIQUE.

N. B. La Pension du feu Sr. SARRAZIN a été donnée au S. ARMAND, le plus ancien des Comédiens, servant actuellement au Théâtre François. Le Roi a accordé à la Demoiselle DUMESNIL, une pension particulière de 1000 liv. assignée sur le fond des Menus.

COMÉDIE ITALIENNE.

ON continue sur ce Théâtre avec un succès égal & soutenu le *Roi & le Fermier*, paroles de M. SEDAINE, Musique de M. MONSIGNI. Nous avons annoncé la première représentation de cette Comédie en trois Actes mêlée de Musique, dans notre précédent Mercure. Le goût du Public s'est promptement décidé en faveur de cet Ouvrage.

H iv

pour lequel il n'a pas discontinué de marquer le plus grand empressement. Nous ne pouvons douter qu'on ne nous sçache gré de présenter une idée de la contexture de ce Drame imité, comme nous l'avons déjà dit, d'un autre Drame Anglois dont on a la traduction.

*ANALYSE de la Comédie intitulée le
Roi & le Fermier.*

La Scène est en Angleterre.

Le premier & second Acte sont dans une forêt, & le troisième est dans la maison du Fermier.

RICHARD, fils d'un Fermier, Inspecteur des Gardes de la Forêt de Scheroud, a reçu de son pere la meilleure éducation; on l'a fait étudier, on l'a fait voyager, peut-être pour le distraire du trop vif attachement qu'il commençoit à témoigner pour une petite cousine nommée JENNY, & qui, orpheline dès son bas âge, avoit été élevée dans la maison & par la mere de RICHARD.

Après la mort du pere, le fils, de retour dans sa patrie, prend possession, & de la ferme & de l'inspection des chasses, ainsi que du cœur de JENNY, plus belle & plus tendre que jamais. La mere ap-

prouvoit cette union ; le mariage étoit près de se faire ; mais JENNY n'avoit pour tout bien qu'un troupeau qu'elle conduisoit elle-même aux champs.

Un jeune Milord, qui avoit voyagé aussi, mais qui n'avoit rapporté de ses voyages que des vices & des ridicules, possédoit un château aux environs, où il faisoit sa résidence. Il devient amoureux de JENNY, fait détourner par ses gens dans les cours de son Château, le troupeau de la Bergère. On lui dit d'aller demander justice à Milord ; elle y court, mais loin de trouver, un Seigneur équitable & bienfaisant, le Juge étoit le complice, ou plutôt l'auteur du délit. Il lui offre son cœur & beaucoup d'or. Il la prie, il la menace ; l'innocence étoit sur le point d'être opprimée par la violence, lorsqu'un ordre du Roi force le Milord de monter à cheval pour le suivre à la chasse. Le Milord ne perd point ses vûes, il laisse JENNY entre les mains d'une femme qui, après avoir mis en usage toutes les insinuations de la séduction, l'enferme dans un cabinet à rez-de-chauffée, & qui donnoit sur les fossés du château. JENNY vive, alerte, en mesure des yeux la profondeur, détache des ri

H v

178. MERCURE DE FRANCE.

deux , les attache , se glisse , & se sauve
chez la mere de RICHARD.

Tout ce qu'on vient de rapporter precede l'instant où commence la Comédie. RICHARD ouvre la Scène ; ses premiers regards dans la plaine avoient cherché le troupeau de JENNY ; il apprend qu'elle - même & sans efforts elle avoit conduit son troupeau chez le Milord , & qu'elle n'en étoit pas forte : tous les tourmens de la jalousie & de l'incertitude l'agitent tour-à-tour.

Dès Gardes-Chasse arrivent , il leur donne l'ordre de battre le bois , d'arrêter les Braconniers & de les amener chez lui. Il demande comment le Roi est vêtu , il ne l'avoit jamais vû ; le Roi chassoit rarement dans cette forêt.

JENNY de retour chez la mere de RICHARD , devant laquelle elle s'étoit totalement justifiée , (son troupeau retenu devenoit une preuve) JENNY , certaine de l'inquiétude de son Amant , court le chercher dans la forêt , accompagnée de BETSY sœur de RICHARD , petite fille de quatorze ans , plus folle même que son âge : Elles le trouvent ; JENNY fait connoître toute son innocence , dans les plus vives expressions de la joye & de la

tendresse. Un orage annoncé dès le commencement de la Pièce, force RICHARD, BETSY & JENNY de se retirer.

La nuit succède à l'orage dont le bruit exprimé par la symphonie, remplit l'Entre-Acte. Les Chasseurs sont dispersés, le ROI est égaré; il est tombé de cheval, accablé de fatigues, ne sachant où passer la nuit, & comment retrouver sa route. RICHARD le rencontre sans le connoître; lui offre son souper; le ROI l'accepte & ne se nomme point. Les Gardes-Chasse cependant rôdent dans le bois, trouvent deux Milords qu'ils prennent pour des Braconniers; ils les arrêtent & les conduisent chez RICHARD.

Le troisième Acte représente l'intérieur de la Ferme, la maison de RICHARD. Sa mere, JENNY & BETSY travaillent en l'attendant. Il arrive avec le ROI, qui couvert d'une Redingotte n'a nulle marque extérieure. Le souper prêt, il fait passer le ROI dans une autre chambre. Le vin manque: RICHARD court à la cave; mais en revenant, un regard de JENNY l'arrête sur la Scène; il oublie le ROI & l'Univers.

Le ROI laissé seul à table, peut-être ennuyé des propos de la mere de RICHARD, sort du lieu où il soupoit; RICHARD

H vj

CHARD veut le faire rentrer : *Non*, dit le ROI, *je reste là* ; vite, des verres, dit le Fermier ; le ROI & lui boivent à la santé du Roi. JENNY & RICHARD s'efforcent à l'amuser, en attendant un Garde qui doit amener un cheval. Ils chantent ; BETSY, qui est sortie, rentre en disant : Voilà les Gardes qui amènent des voleurs. Ah Ciel ! dit JENNY, c'est le Milord. Et elle se cache.

La Scène est disposée de façon que RICHARD, sa mere, & BETSY empêchent que les Milords n'apperçoivent le ROI.

Il est témoin sans être vû, de toute la dureté d'expression de l'ironie amère que peut mettre dans ses discours un homme puissant qui abuse du privilège de sa naissance. JENNY, dit le Milord, *ne sortira de chez moi qu'à bonnes enseignes. Il sied bien à un drôle comme toi... Voilà le Roi*, dit l'autre Milord. Le ROI se lève, & paroît.

Après la surprise, le mouvement, le murmure, causés par sa présence inattendue, après les complimens emphasés des Courtisans, après la confusion & les excuses de RICHARD, (tout cela exprimé dans le cours du morceau de musique,) le ROI demande au Milord ce

JANVIER. 1763. 181

que RICHARD veut dire touchant cette fille , touchant cette JENNY. *Ah ! Sire,* répond le Milord : *une orpheline , une infortunée de ce canton , que j'ai prise sous ma protection , parce que RICHARD vouloit l'épouser malgré elle. Malgré moi* dit JENNY , dont l'apparition subite confond le Milord. A l'instant le Roi punit le Miord en l'exilant , récompense RICHARD en l'annoblissant , venge JENNY en payant sa dot ; enfin il comble de bienfaits une famille honnête , qui finit la Pièce par des vœux pour le meilleur des Rois.

N. B. *Cette Pièce imprimée , se vend à Paris chez C. HERISSANT , rue Neuve Notre-Dame , à la Croix d'Or. Prix 24 sols. Les Airs détachés se trouvent chez le même Libraire , séparément. Le prix 36 sols. La Partition générale se trouve aussi au même endroit & chez les Marchands de Musique.*

REMARQUES.

L'Auteur des paroles , dans un Avertissement , nous informe de la peine qu'il a eue à faire paroître sa Pièce , par celle qu'il y avoit à trouver un Musicien , un grand Artiste qui voulût risquer un genre aussi nouveau en musique. Il prévient par là les suffrages que l'on doit & que le Public accorde à M. de MONSIGNI. On prévoyoit facilement

182 MERCURE DE FRANCE.

en effet par la seule lecture de l'Analyse du Sujet, combien il étoit plus propre à la récitation simple de la Scène-Dramatique, que susceptible des ornemens de la Musique. Malgré tous les sacrifices qu'a fait l'Auteur du Drame à l'Idole nationale du jour, à l'effet musical, il lui a fallu un art infini pour conserver ce qu'il y a dans quelques Scènes de comique de l'esprit & de morale spirituelle. C'est ce que l'on reconnoît à la lecture de l'ouvrage, beaucoup plus satisfaisante que celle d'autres Pièces qui sont & ne peuvent être que des canevas de mots disposés à recevoir des chants. D'un autre côté, l'Auteur de la Musique mérite de très-justes éloges, non-seulement des belles images ingénieuses & raisonnées répandues dans ses symphonies, mais de la sagacité avec laquelle il a trouvé le moyen de faire parler le chant, & de le faire parler sans confusion dans ses morceaux à plusieurs parties. La Scène, où en attendant RICHARD, la MÈRE, BETSI & JENNE chantent chacune des choses différentes, est un tableau très-bien rendu, & dont l'effet agréable n'avoit pu être aussi-bien senti à la première Représentation; attendu la difficulté de l'extrême précision qu'il exige dans l'exécution.

M. SEDAIN, décemment inquiet des soupçons qu'on auroit pu concevoir contre certaines vérités exprimées avec la fermeté qu'il avoit imitée du modèle Anglois, a fait imprimer ce peu de phrases sur un feuillet joint à l'édition. On voit par-là qu'elles ne sont que des vérités de tous les temps, de toutes les nations, & que sur-tout justifie le cadre où il avoit eu dessein de les enchaîner. Mais il se soumet modestement aux règles policées de notre goût, qui n'admettent pas l'air de dire qu'elles auroient pu avoir dans l'énonciation.

JANVIER. 1763. 183

On a remis sur ce Théâtre le 27 Décembre *Soliman second* ou *Les Sultanes*, agréable Ouvrage de M. FAVART, dont on continue les Représentations, & que le Public revoit toujours avec un nouveau plaisir.

CONCERT SPIRITUEL.

Le Concert du 3 Décembre Fête de la Conception, commença par une symphonie de la composition de M. GAVINIËS. On exécuta ensuite un nouveau Motet à grand chœur de M. l'Abbé GIBOUR, Maître de Musique de la Cathédrale d'Orléans. M. BALBATRE exécuta sur l'Orgue une symphonie de la composition, à Timbales & à Trompettes. Mlle FAL chanta un petit Motet. M. GAVINIËS joua un Concerto de sa composition & le Concert finit par un nouveau *Te Deum*, Motet à grand chœur de M. RABET, Surintendant de la Musique du Roi.

Celui de la veille de Noël a commencé par la *Note di Natale* de Correlli; ensuite on exécuta un Motet à grand chœur mêlé fort agréablement de Noël par feu M. BOISMORTIER. M. MAYER joua un Concerto sur la Harpe. Mlle ROZER chanta un petit Motet nouveau: le Public parut content de ses progrès. M. CAPRON joua avec succès le Printemps de VIVALDI, qui fit un grand plaisir: ce qui devoit être une leçon utile pour tous les grands Talens en instrumens, qui manquent presque toujours l'avantage d'être agréables aux Auditeurs, à force de vouloir éton-

ner un très-petit nombre en état de leur tenir compte de difficultés dont tous les autres ne sentent pas le mérite. Mlle FAL chanta un petit Motet du jour , mais toujours à l'Italienne. Le Concert finit par *Confitebor*, Motet à deux chœurs de M. Fzo , Maître de Musique de S. M. le Roi des Deux Siciles. On croit que les Motets de ce genre auroient de la difficulté à plaire à des oreilles Françaises.

Le lendemain jour de Noël, la même symphonie & les deux mêmes grands Motets de la veille , ainsi que la suite de Noël sur l'Orgue, Petit Motet Italien de Mlle FEL. M. GAVINIÉS joua un Concerto de sa composition, où dans un point d'Orgue il travailla très-sévèrement & avec beaucoup de variété un Noël connu. Ce Concert finit par *Domini est Terra*, Motet nouveau à grand chœur d'un Auteur anonyme.

N. B. Depuis la nouvelle Direction , les Concerts ont été fort suivis. L'assemblée étoit si nombreuse au Concert de NOËL, que quelque vaste que soit la Salle , elle n'a pu contenir qu'une partie des Auditeurs qui s'y sont présentés.



ARTICLE VI.

*SUITE des Nouvelles Politiques du
mois de Décembre 1762.*

De HAMBOURG , le 19 Octobre.

IL est à craindre que les différends qui s'élevent entre le Roi de Danemarck & l'Impératrice de Russie au sujet de l'administration du Duché de Holstein n'ayent des suites plus fâcheuses qu'on ne l'avoit d'abord imaginé. La cession que le Roi de Suède a faite de ses droits au Roi de Danemarck par une convention particulière , dont la Russie ni les Princes freres de Sa Majesté Suédoise n'ont eu aucune connoissance, ne sera vraisemblablement pas reconnue ni adoptée par la Czarine & cette Princesse étant déclarée tutrice du Prince son fils, ne paroît pas disposée à partager le gouvernement de ses Etats. La Régence de Kiel avoit dépêché un Courier à Petersbourg pour informer Sa Majesté Impériale que le Roi de Danemarck avoit nommé des Commissaires qui devoient régir en son nom le Duché de Holstein pendant la minorité du jeune Duc Paul Petrowitz. Au retour du Courier la Régence de Kiel a fait arracher publiquement les placards que les Commissaires de la Cour de Coppenhague avoient fait afficher pour faire reconnoître l'autorité du Roi leur maître & leurs pouvoirs. Le Prince George, nommé Gouverneur Général du Holstein, doit s'arrêter ici jusqu'à ce que ces différends soient terminés.

Tout est dans la plus grande confusion à Mitau. Le parti du Duc de Biren s'accroît chaque jour. Ce Prince pourroit cependant rencontrer encore des obstacles pour l'investiture des Duchés de Courlande & de Semigalle, parce qu'il doit la recevoir du Roi & de la République de Pologne, qui ont le droit de Souveraineté sur ces Fiefs. Le parti du Prince Charles paroît disposé à défendre avec vigueur l'élection de ce Prince.

DE BIENNE, le 3 Novembre.

L'Impératrice de Russie ayant fait proposer à l'Impératrice Reine, & au Roi de Prusse, de faire évacuer la Saxe par leurs troupes respectives, notre auguste Souverain a fait répondre à cette proposition par la déclaration suivante.

« Le tendre & vif intérêt que Sa Majesté l'Im-
 » pératrice de toutes les Russies témoigne prendre
 » au triste sort de la Saxe opprimée, la compas-
 » sion qu'excitent dans son cœur bienfaisant les
 » revers qu'éprouve depuis tant d'années le Roi
 » de Pologne, les sentimens d'humanité qui lui
 » ont dicté la proposition d'évacuer les Etats
 » Electoraux de Saxe, énoncée dans la note re-
 » mise à M. l'Ambassadeur Comte de Mercy,
 » tout cela n'a pu qu'affecter sensiblement S. M.
 » l'Impératrice Reine. Elle trouve dans les vœux
 » & les intentions de S. M. l'Impératrice de
 » toutes les Russies tant de conformité aux faits
 » par lesquels S. M. a constamment prouvé son
 » amitié pour le Roi de Pologne, qu'Elle desire
 » avec ardeur pouvoir concourir à ce que la jus-
 » tice & l'humanité ne permettent pas de lui re-
 » fuser.

» Toute l'Europe voit les efforts que S. M.
 » l'Impératrice fait & soutient pour la défense &

» la délivrance de la Saxe. Il n'a pas dépendu
 » d'Elle que son ami le Roi de Pologne ne jouît
 » de la plus grande tranquillité au milieu de la
 » guerre qui désole les propres Etats de S. M.
 » l'Impératrice Reine. Elle ne lui a jamais de-
 » mandé ni secours, ni démarche, ni démon-
 » stration, qui pussent lui attirer l'inimitié de S.
 » M. Prussienne; & le voyant malgré cela enve-
 » loppé dans la guerre, S. M. n'a pas balancé un
 » moment à lui offrir & à lui donner réellement
 » tous les secours qui pouvoient dépendre d'Elle.

» Ces circonstances justifient sans doute aux
 » yeux de l'univers la satisfaction que doit lui
 » donner la différence qu'il y a entre défendre
 » & opprimer un pays; mais S. M. n'en est que
 » plus animée à rechercher & à embrasser tous
 » les moyens propres à conduire à une paix juste
 » & raisonnable; & comme S. M. l'Impéra-
 » trice de toutes les Russies regarde comme telle
 » l'évacuation de la Saxe, il ne s'agira que de
 » constater, par les sentimens de S. M. Prus-
 » sienne sur cet objet, la certitude des espérances
 » qu'on pourroit en avoir conçues. Ainsi, dès que
 » le Roi de Prusse se sera expliqué sur le temps &
 » la manière d'évacuer lesdits Etats Electoraux de
 » Saxe pour ce qui regarde son armée, S. M.
 » l'Impératrice Reine, de concert avec ses Alliés,
 » ne tardera, certainement pas à y apporter tou-
 » tes les facilités que S. M. le Roi de Pologne
 » peut se promettre d'ailleurs de son amitié, &
 » qui seroit propres à faire connoître de plus en
 » plus à S. M. l'Impératrice de toutes les Russies
 » combien l'on souhaite de voir ses desirs, sur un
 » objet si intéressant, suivis de tout le succès que
 » mérite la grandeur d'âme qu'elle lui a inspi-
 » rée. »

188 MERCURE DE FRANCE.

On voit par cette réponse, que l'Impératrice Reine donneroît volontiers les mains à l'arrangement qu'on propose, mais auquel il paroît que le Roi de Prusse est fort éloigné de consentir.

De DRESDE, le 26 Octobre.

Le Baron de Haddick poursuivant avec activité le plan qu'il avoit concerté pour déloger les postes avançateurs qu'il occupoit en Saxe, prit la résolution d'attaquer à la fois les différens corps des ennemis. Le Prince de Stolberg, à la tête de l'Armée de l'Empire, a été chargé de la première attaque, qui étoit la plus importante. La seconde attaque, qui a très bien réussi, étoit conduite par le Général Weczey; la troisième, par le Général Lucinsky; la quatrième, par le Colonel Schiebel, aux ordres du sieur Bagendorff, Général-Major au Service de Saxe; & la cinquième a été dirigée par le Général Butler, au Village de Conradsdorff; où le Général Haddick s'est tenu, parce que c'étoit à-peu-près là le centre du terrain où se faisoient les différentes attaques.

Cette affaire, qui s'est passée le 15 près de Freyberg, a coûté aux Impériaux quatorze cens hommes tant tués que blessés. On compte que les Prussiens en ont eu deux mille tués & blessés, & autant de prisonniers. On leur a pris dans l'action douze pièces de canon & deux autres dans la retraite, avec onze drapeaux & un étendard.

Le 23 les ennemis évacuèrent Chemnitz, mais ils laissèrent encore un piquet à Ponig.

Le Général Haddick a appris le 17 par un Courier du Maréchal de Daun que Schweidnitz avoit été rendue le 9, & que la garnison étoit prisonnière de guerre. La reddition de cette Place a été déterminée par l'effet d'un obus, qui étant tombé

dans le laboratoire du Fort Javernick, y avoit mis le feu , & avoit fait sauter quatre cens hommes avec une grande partie de cet ouvrage. Comme cet accident rendoit le Fort aisé à emporter , le Comte de Gualco a assemblé les principaux Officiers de la garnison pour délibérer sur le parti qu'il y avoit à prendre. Il a été convenu unanimement qu'il n'étoit plus possible de défendre la Place , d'autant qu'il ne restoit plus de poudre depuis l'accident du Fort Javernick. Le Roi de Prusse a comblé d'éloges le Commandant & toute la garnison. Il leur a dit qu'ils avoient donné un bel exemple à imiter à ceux qui auroient à défendre des Places , & que leur longue résistance lui coûtoit plus de huit mille hommes. Les Autrichiens ont eu dans ce siège vingt-cinq Officiers tués , cinquante-huit blessés , & deux mille huit cens soldats tant tués que blessés.

Du 4 Novembre.

Les affaires de la Saxe viennent d'éprouver encore une révolution. Le Prince Henri ayant rassemblé la plus grande partie de ses forces derrière le Zetterwald , en a débouché le 28 du mois dernier , & a replié le même jour tous les avant-postes de l'Armée du Prince de Stolberg. Le lendemain 29 , à la pointe du jour , les Prussiens ont attaqué par quatre différens points la position de Freyberg , dont ils se sont emparés après une résistance de plus de huit heures. La supériorité du nombre leur a donné cet avantage sur les troupes de l'Empire , qui n'ont pas pu être renforcées assez promptement par le Général Butler. On estime la perte des Impériaux à deux ou trois mille hommes & à quelques pièces de canon.

190 MERCURE DE FRANCE.

Leur retraite s'est cependant faite sans désordre , & le Prince de Stolberg a pris une position qu'il espère de pouvoir soutenir entre Freyberg & Fravenstein.

Suivant des nouvelles très-positives de Gorlitz , du 2 de ce mois , un nouveau Corps Prussien est en marche pour se rendre en Saxe. On le croit de quinze Escadrons & quatorze Bataillons. On assure que le Roi de Prusse le commande en personne , ayant sous ses ordres les Généraux Zieten , Lennius & Rammin , & l'on ajoute qu'il prend sa route par la Basse-Lusace.

Le Général Maquire s'est démis , pour cause d'indisposition , du commandement de l'Armée campée près de Fravenstein , & il a été remplacé par le Général de Wied.

De HANOVRE , le 15 Octobre.

Il s'en faut beaucoup que le Prince Héritaire de Brunswick soit hors de danger. On a été obligé le 3 de ce mois de lui faire une incision au bras pour en retirer une esquille. Comme la fièvre continue toujours , le sieur de Wershoff , premier Médecin de notre Monarque , est parti d'ici pour aller porter les secours à ce Prince , dont la jeunesse , les talens & la valeur ont intéressé à son sort même nos ennemis.

De MADRID , le 26 Octobre.

L'Armée du Roi , qui conserve son Quartier Général à Sarceda , s'est réunie sur les bords du Tage , aux environs de Castelblanco.

De ROME , le 13 Octobre.

Le 6 de mois on a ressenti dans plusieurs quartiers de cette Ville un tremblement de terre assez

foible, & qui n'a pas duré une minute; mais on a craint que ce ne fût la suite du mouvement plus considérable qui se seroit fait sentir dans les environs de l'Etat Ecclésiastique. En effet, nous avons appris depuis quelques jours que la secousse avoit été beaucoup plus violente dans la ville d'Aquila, & y avoit endommagé plusieurs des principaux édifices. Une partie de cette Ville, située dans l'Abruzze ultérieure au Royaume de Naples sur la rivière de Pescara, à vingt-deux lieues au Nord-Est de Rome, fut détruite en 1703 par un tremblement de terre qui fit périr alors plus de deux mille personnes. Le village de Poggio Pienza, situé près d'Aquila, vient d'être presque entièrement détruit par la dernière secousse. Un grand nombre de personnes ont eu le malheur d'être écrasées sous les ruines des bâtimens renversés.

De GENÈS, le 25 Octobre.

Le neveu de Gian Carlo, un des plus célèbres Partisans de Paoli, ayant été fait prisonnier & conduit à la Bastie, avoit été relâché sur les instances du Général Matra. Il étoit retourné auprès de Paoli, qui lui donna le commandement du Fort de la Coscia. Dès que ce Corse se vit en possession du Fort, il le remit entre les mains du Général Matra, en reconnaissance de la liberté que celui-ci lui avoit procurée: il se contenta de stipuler une capitulation honorable pour les habitans du Cap Corse, qu'il remit au pouvoir de la République, & déclara qu'il n'accepteroit aucune récompense du service qu'il n'avoit rendu que par reconnaissance pour son Libérateur. La possession de ce Fort rend la République maîtresse de tout le Cap-Corse, & met en même temps Ma-

cinaggio à couvert. Le Fort de la Coscia avoit été construit par les Rébelles pour empêcher la communication des Génois avec Macinaggio, & ils l'avoient si bien fortifié, qu'il ne leur sera pas facile de le reprendre : une petite garnison des troupes de la République suffira pour le défendre.

Le Général Matra est toujours à la Bastie, n'attendant pour agir que les renforts que la République de Gènes doit lui envoyer.

La troupe de Paoli ne cesse de ravager les Gantons d'Antizanti, de Vezani & de Rivario. Les habitans sont obligés de se retirer à Aleria & à la Bastie.

On apprend de Naples que les Barbaresques qui étoient venus attaquer l'île d'Ustica dans le mois d'Août, irrités par le mauvais succès de leur entreprise, sont revenus avec des forces plus considérables, comme ils l'avoient annoncé. Ils se sont emparés de cette petite île ; ils l'ont saccagée, & en outre enlevé les habitans, au nombre de cent vingt ou cent trente.

De LONDRES, le 3 Novembre.

On dit que l'Amiral Pocock & le Comte d'Albemarle ont pris la résolution d'élever en l'honneur de Don Louis de Velasco, qui a été tué en défendant le Fort Moore, un Monument dans l'Abbaye de Westminster, avec une inscription honorable pour ce brave Officier, qui a si bien mérité d'emporter, en mourant, l'estime & l'admiration d'un ennemi généreux.

*EXTRAIT du Saint-James, s Chronicle, du 23
Octobre 1762.*

» Nous savons, Monsieur, l'estime que tous les
» honnêtes gens ont pour votre Gazette ; c'est ce
» qui

» qui nous engage à vous prier d'y insérer l'ar-
 » ticle suivant. Il est trop juste de rétablir l'hon-
 » neur des citoyens de Londres, grièvement blessé
 » par l'imputation d'une conduite incivile & gros-
 » sière envers M. le Duc de Nivernois, dont on
 » charge particulièrement ceux d'entre nous que
 » leurs affaires rassemblent à la Bourse.

» SIGNÉ, Plusieurs Marchands de la Ville de
 » Londres. »

Il s'est répandu que le Duc de Nivernois, Mi-
 nistre Plénipotentiaire de France, avoit été insulté
 à la Bourse le 15 de ce mois : le fait est exacte-
 ment tel qu'on va le rapporter. Sur les deux
 heures & un quart le Duc de Nivernois, accom-
 pagné d'une autre personne, vint à la Bourse
 dans le carrosse du Lord Spencer. Il s'arrêta vis-à-
 vis de la porte du Midi, dans l'intention appa-
 remment de voir la Bourse, & de se rendre en-
 suite, en la traversant, chez le sieur Ellicott, Hor-
 loger du Roi, pour lui commander quelque ou-
 vrage. Le bruit de l'arrivée du Duc de Nivernois
 se répandit promptement : chacun desirant de
 voir ce Ministre, la multitude ne tarda pas à l'en-
 vironner ; mais ce fut sans qu'on lui fit la moindre
 insulte, ni sans qu'il parût même qu'on en eût le
 dessein. Le Duc de Nivernois ne put prendre cet
 empressement général que comme un sentiment
 honnête. S'apercevant néanmoins qu'il ne pou-
 voit plus rester inconnu, il s'avança vers la mai-
 son du sieur Ellicott. Il est vrai qu'il s'étoit amassé
 autour de lui une foule prodigieuse mais : personne
 ne manqua à ce qui lui étoit dû, & il ne fut point
 pressé par cette foule, ainsi qu'on l'a prétendu.
 Tant que le Duc de Nivernois resta chez le sieur
 Ellicott, il y eut toujours une grande quantité de

monde autour de la maison. Le Connétable ou Exempt de la Bourse, pour le traiter avec la distinction & les égards qui sont dus à une personne revêtue d'un caractère si respectable, l'accompagna lorsqu'il sortit, comme le fit aussi le sieur Ellicott lui-même. La porte du Midi, vers laquelle il étoit retourné, se trouvant fermée, il fut obligé de retourner sur ses pas pour sortir par celle du Nord, & de faire le tour par l'allée du Château pour regagner la rue de Cornhill. La foule se grossit toujours, & quelques gens éloignés du chemin que suivoit le Duc de Nivernois ont peut-être imaginé, sur ce qu'ils le voyoient revenir sur ses pas, qu'il avoit reçu quelque insulte : il est cependant constant qu'il est arrivé à son carrosse sans avoir éprouvé la moindre mal-honnêteté de la part de ceux qui l'avoient approché de plus près, & que quand il est parti on n'a pas tenu le moindre propos indécent ou grossier. Le murmure que l'on dit avoir entendu est venu d'un Négociant qu'on ne peut soupçonner d'incivilité : ce Négociant ayant imaginé que le Duc de Nivernois, dont il étoit fort éloigné, avoit reçu quelque offense, a fait entendre un murmure léger & très-innocent, dans la vue de contenir dans les bornes de la bienséance & de rappeler à leur devoir ceux que l'ardeur de la curiosité auroient pu emporter trop loin. Le Duc de Nivernois est lui-même si persuadé qu'il n'y a aucun désagrément à craindre par le manque de sçavoir vivre des citoyens de Londres, qu'il se propose de venir revoir la Bourse, jugeant avec raison que c'est un établissement qu'on ne sçauroit trop louer & trop admirer.

F R A N C E.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

De FONTAINEBLEAU , le 13 Novembre 1762.

Le Roi a accordé à la Duchesse de Villequier la survivance de la Place de Dame d'Honneur de Mesdames , occupée par la Maréchale de Duras ; & la Place de Dame de Compagnie de Madame a été donnée à la Comtesse de Valentinois.

Le Roi a créé Duc & Pair le Comte de Choiseul , Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères ; ce Ministre portera dorénavant le nom de Duc de Praslin.

La Comtesse de Choiseul a été présentée le même jour à Leurs Majestés en qualité de Duchesse de Praslin Elle a pris le tabouret chez la Reine. Le Roi a déclaré Ministre d'Etat le sieur Bertin , Contrôleur Général des Finances , qui a pris séance au Conseil le 7 de ce mois.

Le même jour , la Duchesse de Villequier prèta serment entre les mains de Sa Majesté pour la Charge de Dame d'Honneur de Mesdames , dont elle a obtenu la survivance.

L'Abbé Expilly Chanoine , Trésorier en dignité du Chapitre Royal de Sainte Marthe de Tarascon , de la Société Royale des Sciences & Belles-Lettres de Nanci , & connu par des ouvrages estimés , a eu l'honneur de présenter au Roi , le 11 , son Dictionnaire Géographique , Historique & Politique des Gaules & de la France ,

Le sieur le Blond , Maître de Mathématiques des Enfans de France , & connu par d'excellens

196 MERCURE DE FRANCE.

Ouvrages de Mathématiques , a eu l'honneur de présenter au Roi une seconde édition considérablement augmentée de son *Traité de la défense des Places*.

On vient d'apprendre par la voie de Strasbourg , que , le 26 du mois dernier , le Chapitre d'Arlesheim a élu pour Prince & Evêque de Basle , le Comte Simon-Nicolas de Montjoye , l'aîné des deux Capitulaires de ce nom , d'une très-ancienne famille d'Alsace.

De VERSAILLES , le 20 Novembre.

Le Prince Ferdinand de Brunswick ayant reçu le 14 au soir un courrier de la Cour de Londres qui lui apprenoit la signature des préliminaires de paix entre la France & l'Angleterre , a arrêté le lendemain , selon les ordres de Sa Majesté Britannique , avec les Maréchaux d'Estées & de Soubise , munis des ordres du Roi , une suspension d'armes générale pour les deux armées. En voici la copie.

CONVENTION arrêtée entre l'armée Françoisise & l'armée Britannique.

Nous Claude-Louis-François de Regnier, Comte de Guerchy , Lieutenant-Général des Armées du Roi , Chevalier de ses Ordres , Colonel-Lieutenant de son Régiment d'Infanterie , Gouverneur des Ville & Château d'Huningue , muni des pouvoirs de Messieurs les Maréchaux Comte d'Estées & Prince de Soubise , commandans en chefs les armées de Sa Majesté en Allemagne.

Et George Howard , Lieutenant-Général des Armées de Sa Majesté Britannique , Colonel des Bais , le troisième Régiment d'Infanterie de Sa Majesté , muni des pouvoirs de Son Altesse Sé-

révérendissime Mgr le Duc Ferdinand de Brunswick & de Lunebourg, &c &c. commandant en chef l'armée de Sa Majesté Britannique en Allemagne.

D'après la connoissance donnée à nos Généraux respectifs de la signature des préliminaires de la paix, le 3 de ce mois de Novembre à Fontainebleau, entre le Roi & le Roi d'Espagne, d'une part; & le Roi d'Angleterre, de l'autre; & nos Généraux desirant faire cesser, le plutôt possible, toute effusion de sang & les calamités des pays qui forment le théâtre de la guerre; Nous sommes convenus, en leurs noms & avec leur approbation, de ce qui suit :

1°. Qu'une suspension d'armes entre toutes les troupes des deux armées aura lieu, du jour de la signature & de la ratification, par les deux Généraux, de la présente convention, & le plutôt possible, par les troupes qui en sont éloignées.

2°. Il y aura une ligne de démarcation, pour séparer les deux armées, spécifiée ci-après.

Pour le centre des deux armées; le cours de la Lahn, depuis sa source jusqu'à sa jonction avec l'Ohm, & delà, en remontant cette rivière jusqu'à Merlan. Pour la droite de l'armée Française & la gauche de l'armée Britannique; passant par Lauterbach, & de là se dirigeant en droite sur la Fulde en longeant la rivière d'Alfeld, en laissant Schlitz devant soi, & ensuite passant la Fulde par Hunfeld, Fladungen, & la rivière qui y passe & va se jeter dans la Sala.

A la gauche de l'armée Française & à la droite de l'armée Britannique; depuis les sources de la Lahn jusqu'à celles de Lenn, & ensuite le cours de cette dernière rivière, à travers le Duché de Westphalie; & de là, cette même ligne aboutira

198 MERCURE DE FRANCE.

à Nehem sur le Roër , passera à Unna , Dormonde , Alteren , Coësfelt , & finira aux frontieres de la Hollande.

3°. La Garnison de Ziegenhayn se tiendra tranquille , & payera dorénavant ses besoins , argent comptant , jusqu'à ce qu'elle évacue la Place.

Il lui sera indiqué un endroit pour couper le bois nécessaire pour son chauffage , & qui lui sera fourni pour son argent au prix établi & connu dans le pays.

Et , pour pleine & entiere exécution de la présente Convention , Nous l'avons signée , & y avons mis le sceau de nos armes , lequel sera de pleine valeur pour être inviolablement observée , ainsi que si elle étoit signée par nos Généraux mêmes ; & pour plus grande assurance , après en avoir obtenu le pouvoir de nos Généraux , Nous déclarons qu'elle sera par eux ratifiée. *Fait au Pont de Brückmüle , sur l'Ohm , le quinzeieme de Novembre , mil sept cent soixante-deux , à midi.*

(Signé) LE COMTE DE GUERCHY ,
& G. HOWARD , Lieutenant-Général.

NOUS , LOUIS-CESAR , COMTE D'ETRÉES ,
Maréchal de France , commandant les armées du Roi en Allemagne , Gouverneur de Metz & du Pays Messin , Ministre d'Etat , Chevalier des Ordres du Roi. Et CHARLES DE ROHAN , PRINCE DE SOUBISE , Pair & Maréchal de France , Ministre d'Etat , Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de la Garde ordinaire du Roi , Gouverneur & Lieutenant-Général pour Sa Majesté des Provinces de Flandre & de Haynault , Gouverneur particulier des Ville & Citadelle de Lille , commandant les armées du Roi en Allemagne , &c.

Et NOUS FERDINAND , par la grace de Dieu ,

JANVIER. 1763. 199

DUC DE BRUNSWICK ET DE LUNEBOURG, Feld-Maréchal des Armées de Sa Majesté Prussienne, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, Gouverneur de la Forteresse de Magdebourg, Chevalier des Ordres de l'Aigle Noir & de Saint Jean de Jerusalem, commandant en chef l'Armée de Sa Majesté Britanique en Allemagne, &c.

Après avoir pris la lecture des conditions qui ont été arrêtées avec M. le Comte de Guerchy, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & M. Howard, Lieutenant-Général des Armées de Sa Majesté Britanique, signées aujourd'hui, & contenant trois articles: **DÉCLARONS** que nous avons pour agréables les conditions portées dans lesdits articles; & promettons de les faire exécuter de bonne foi dans tous les points. **EN FOI DE QUOI** Nous avons signé les présentes, & y avons fait apposer le sceau de nos armes. **FAIT au Pont de Brückmüle, sur l'Ohm, le quinzième jour de Novembre mil sept cent soixante-deux, à deux heures après-midi.** (Signé) **LE MARÉCHAL D'ESTRÉES. LE MARÉCHAL PRINCE DE SOUBISE ; & FERDINAND, DUC DE BRUNSWICK ET DE LUNEBOURG.**

De PARIS, le 22 Novembre 1762.

Les Lettres de Londres ont confirmé la nouvelle que le Fort Saint-Jean de Terre-neuve avoit été repris par les Anglois, & que le Chevalier de Ternay leur avoit échappé; mais on a supposé mal-à-propos que cet Officier avoit cinq vaisseaux de guerre. Son escadre n'étoit composée que des vaisseaux *le Robuste*, de soixante quatorze canons, & *l'Eveillè* de soixante-quatre; de la Frégate *la Licorne* de trente canons, & d'une flûte nommée *la Garonne*, de vingt-huit.

Le 31 du mois dernier la Maréchale de Broglie

I iv

100 MERCURE DE FRANCE.

est accouchée d'un fils dans son château de Broglie en Normandie.

L'escadre du Roi, commandée par le Comte de Blenac, est partie de Saint-Domingue le 7 Septembre, & est arrivée à Brest le 8 de ce mois.

La ville de Cassel, où commandoit le Baron de Diesback, a été obligée par le manque de subsistances de se rendre aux Alliés le premier de ce mois. La garnison en est sortie avec les honneurs de la guerre, tambour battant, méche allumée, avec armes & bagages.

Le 12, l'ouverture du Parlement s'est faite avec les cérémonies accoutumées, par une Messe solennelle, à laquelle le sieur Molé, premier Président, & les Chambres assistèrent, & qui fut célébrée par l'Abbé de Sailly, Chantre de la Sainte Chapelle, & Aumônier de Madame la Dauphine.

Le 20, le Duc de Bedford a reçu un Courier de sa Cour, avec la ratification des articles préliminaires de la Paix, signé à Fontainebleau, le trois de ce mois, entre la France, l'Espagne & l'Angleterre.

Le Marquis de Grimaldy a reçu le même jour un Courier de Madrid, qui lui a apporté la ratification de Sa Majesté Catholique.

Le vingt-deuxième tirage de la Lotterie de l'Hôtel-de-Ville, s'est fait le 20 de ce mois. Le Lot de cinquante mille livre est échu au Numero 87329, celui de vingt mille au Numero 87187, & les deux de dix mille aux Numeros 85367, & 91964.

Le cinq on tira la Lotterie de l'Ecole-Royale-Militaire. Les Numeros sortis de la roue de fortune, sont, 31, 87, 54, 20, 53. Le prochain tirage se fera le 4 Décembre.

Il paroît que la nouvelle du Combat Naval qui

s'est, dit-on, donné le sept Septembre dernier, entre les Galeres de la Religion & plusieurs Vaisseaux Barbaresques, n'a aucun fondement. Cette nouvelle, qui s'est d'abord répandue en Italie sembloit être confirmée par une prétendue Lettre de Malthe, du 30 Septembre, qu'on vient d'insérer dans les Gazettes étrangères ; mais on a reçu dans cette Ville des lettres du cinq Octobre, dans lesquelles on annonce l'arrivée des Galeres, sans y faire la plus légère mention de ce combat.

M O R T S.

Le Comte de Lannion, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général des Armées de Sa Majesté, Gouverneur de Minorque, & l'un des premiers Barons des Etats de Bretagne, est mort à Mahon, le 2 Octobre, dans sa quarante-quatrième année. Il a été généralement regretté, tant des François, que des habitans de l'Isle dont il avoit le Commandement.

Jean-Louis Ogilvy, Baron de Boyn, Colonel à la suite du Regiment d'Ogilvy, Ecoissois, mourut à Gaigne en Brie, le 10 du même mois, âgé de quarante ans.

Jacques Hardouin-Manfard, Comte de Sagonne, ci-devant Intendant du Bourbonnois, fils de Jules Hardouin Manfard, Comte de Sagonne, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, Sur-Intendant des Bâtimens du Roi est mort en cette Ville, le 27 du même mois, âgé de quatre-vingt-six ans.

Bertrand de Montgibault, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & ci-devant Lieutenant de Gardes-du-Corps du Roi, est mort à S. Germain en Laye, le 29, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Pierre-François-Thomas de Borel, Comte de Manerbe, Lieutenant-Général des Armées du Roi

202 MERCURE DE FRANCE.

Gouverneur de Joux & de Pontarlier, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, ci-devant Lieutenant & Aide Major des Gardes du Corps de Sa Majesté, mourut le 12 Novembre, dans la soixante-dix-septième année.

Françoise-Amable-Charlotte Affelin de Frenelle, veuve de Henry Joseph, Marquis de Maneville, Gouverneur de Dieppe, mourut en son Château de Maneville, le 1 Novembre, âgée de soixante-six ans. Elle n'a laissé qu'une fille, Charlotte Natalie de Manneville, mariée à Jean-Victor de Rochechouart, Duc de Mortemart, Pair de France.

Louis-Gaucher de Châtillon, Duc de Châtillon, Pair de France, Grand Fauconnier de France, en survivance du Duc de la Valiere son Beau-Père, Grand Bailli d'Hagueneau, Comte d'Argenton & de Sanzay, Lieutenant-Général de la Haute & Basse Bretagne, & Mestre de Camp du Régiment du Roi Cavalerie, né le 27 Juillet 1737, mourut en cette Ville le 15 Novembre dernier.

Il étoit fils d'Aléxis-Magdeleine-Rosalie de Châtillon, Duc de Châtillon, Pair de France, Chevalier des Ordres de Roi, Lieutenant-Général de ses Armées & de la Haute & Basse Bretagne, Ancien Mestre de Camp Général de la Cavalerie Légère de France, Grand Bailli de Hagueneau, nommé par Sa Majesté en 1736, Gouverneur de la Personne de Monseigneur le Dauphin, Grand-Maitre de la Garderobe & premier Gentil-homme de la Chambre. Et d'Anne-Gabrielle le Veneur de Tillieres, d'une des plus anciennes & des plus illustres Maisons de Normandie. De laquelle est née aussi Louise Gabrielle de Châtillon, mariée le 22 Janvier 1749, à Maximilien-Antoine-Armand de Berthune, Prince Souverain

d'Henrichemont & de Boisbelles, Duc de Sully, Pair de France.

Le Duc de Châtillon avoit épousé en 1756, Adrienne-Emilie de la Beaume-le-Blanc, fille unique du Duc de la Valiere & de Anne-Julie-Françoise de Crussol Uzez de laquelle il a laissé une fille qui vit & l'espoir de voir revivre sa maison, la Duchesse de Châtillon étant demeurée enceinte.

On voit dans la Maison de Châtillon-sur-Marne, briller trop de rayons de splendeur pour ne pas les retracer ici, tant par l'ancienneté & la grandeur de son origine, qu'on peut prouver remonter au neuvième siècle, & que plusieurs Auteurs estiment avoir pris sa source dans la Maison des Anciens Comtes Souverains de Champagne, que par le nombre d'Alliances qu'elle a eu l'honneur de contracter avec l'Auguste Maison Royale de France, trop flatteuses à sa mémoire pour ne pas en rappeler ici les époques tirées de l'Histoire de la Maison de France même de l'Histoire de Châtillon par Duchesne, & rappelées dans les Lettres d'Erection du Duché & Pairie de Châtillon.

Gui de Châtillon, petit-fils d'Ursus, premier de ce nom, épousa en 1156, Alix de Dreux, fille aînée de Robert de France, frère du Roi Louis le Jeune,

Gaucher de Châtillon épousa en 1236, Jeanne, fille de Philippe, Comte de Clermont, oncle du Roi S. Louis.

Jeanne de Châtillon épousa en 1263, Pierre de France, Comte d'Alençon, cinquième fils du Roi S. Louis.

Gui de Châtillon, épousa en 1298, Marguerite de Valois, sœur du Roi Philippe de Valois, & nièce de Philippe-le-Bel.

204 MERCURE DE FRANCE.

Mahaut de Châtillon, fut mariée en 1308 avec Charles de France, Comte de Valois, frere du Roi Philippe-le-Bel.

Jeanne de Châtillon, épousa en 1335, Jacques de Bourbon, Comte de la Marche, duquel descend en droite ligne, le glorieux Monarque qui nous gouverne aujourd'hui.

Marie de Châtillon épousa en 1360, Louis de France, Duc d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile.

Louis de Châtillon, épousa en 1406, Isabeau de Bourgogne, fille de Jean-Sans-Peur, Duc de Bourgogne, Comte de Flandres & d'Artois.

On voit aussi que cette Maison s'est alliée avec les Maisons Souveraines les plus considérables de l'Europe, comme celle de Luxembourg, qui a donné des Empereurs à l'Allemagne, par le mariage de Mahaut de Châtillon avec Gui de Luxembourg, duquel descendit Marie de Luxembourg, mariée avec François de Bourbon, Comte de Vendôme, grand-Pere d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, cinquième Ayeul du Roi Régnant. Avec les Empereurs de Constantinople, les Rois d'Angleterre, de Naples & de Sicile; les Comtes de Flandres, d'Artois, de Hainaut; les Ducs de Gueldres & de Brabant, de Berry, de Bretagne, de Bourgogne, de Savoye, d'Albret & de Lorraine; par le Mariage de Marie de Châtillon avec Raoul, Duc de Lorraine en 1334.

On voit encore qu'elle a possédé le Duché de Bretagne, par le Mariage de Charles de Châtillon dit de Blois, avec Jeanne, fille & héritière du Duc de Bretagne, lequel Charles fut tué à la Bataille d'Auray, & béatifié après sa mort. Qu'elle a de même possédé par toutes ces Alliances, les Comtés de Blois, de Chartres, de Dunois,

de Soissons, de Porcean, de S. Paul ; le Duché de Gueldres & le Vicomté de Limoges.

Quant aux grands Hommes qu'elle a produits & qui ont été successivement revêtus des premières dignités de la Couronne. Comme de Connétables, de Grands Maîtres, de Grands Veneurs, de Grands Queux de France, & en un mot, toutes les plus Honorables du Royaume ; nous n'en parlerons point ici, les Histoires en faisant mention sans cesse.

On apprend par des Lettres de Saint Domingue, que le Chevalier de Sainte Croix y est mort le 8 Août dernier. On ne sçauroit trop regretter la perte de ce brave & habile Officier qui s'étoit si fort distingué par la belle défense de Belle-Isle.

Le Public va enfin être à portée de tirer le plus grand avantage des dragées antivénéériennes du sieur Keyser, si généralement connues par les cures nombreuses qu'elles ont constamment opérées, soit dans les armées de Sa Majesté, & dans le Régiment de ses Gardes, soit sur une infinité de particuliers de cette Capitale & des Provinces. Le Sr Keyser ayant offert au Roi le secret de son remède, Sa Majesté l'a agréé, & dans la vue de proportionner la récompense à l'utilité de cet admirable spécifique, le Roi a gratifié le sieur Keyser d'une pension annuelle de dix mille livres, & du privilège exclusif, pour éviter toute fraude, de fabriquer, & débiter lui-même son remède, reconnu supérieur à tous les autres de ce genre. Le prix de la quantité nécessaire des dragées pour chaque traitement a été fixé à 13 livres 10 sols. On en trouvera de proportionnées & dosées selon la force de l'âge & du sexe, depuis la naissance jusqu'à l'âge le plus avancé, avec la méthode de l'administrer.

Le débit a commencé au mois de Septembre de cette année 1762, dans la maison du sieur Keyser, qui ne recevra de lettres que franches de port, rue & Isle Saint-Louis, près le Pont Rouge, à Paris.

ARTICLES Préliminaires de Paix entre le Roi, le Roi de la Grande-Bretagne & le Roi d'Espagne, signés à Fontainebleau le 3 Novembre 1762.

AU NOM DE LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ.

LE Roi Très-Chrétien & le Roi de la Grande-Bretagne, animés du désir réciproque de rétablir entre eux l'union & la bonne intelligence, tant pour le bien de l'humanité en général, que pour celui de leurs Royaumes, Etats & Sujets respectifs, ayant réfléchi peu après la rupture entre la Grande-Bretagne & l'Espagne, sur l'état de la négociation de l'année passée, qui malheureusement n'a pas eu l'effet qu'on s'en étoit promis, ainsi que sur les points en dispute entre les Couronnes de la Grande-Bretagne & d'Espagne; Leurs Majestés Très-Chrétienne & Britannique, ont entamé une correspondance pour chercher les moyens d'ajuster les différends qui subsistent entre leursdites Majestés. En même-temps, le Roi Très-Chrétien ayant fait part au Roi d'Espagne de ces heureuses dispositions, Sa Majesté Catholique s'est trouvée animée du même zèle pour le bien de l'humanité & celui de ses Sujets, & résolue à étendre & multiplier les fruits de la paix par son concours à de si louables intentions. En conséquence, Leurs Majestés Très-Chrétienne, Britannique & Catholique, ayant murement considéré tous les points ci-dessus, ainsi que les

différens événemens survenus pendant le cours de la présente négociation, sont convenues d'un commun accord des Articles ci après, qui serviront de base au Traité de paix futur. A l'effet de quoi Sa Majesté Très-Chrétienne a nommé & autorisé le sieur César-Gabriel de Choiseul, Duc de Praslin, Pair de France, Chevalier de ses Ordres, Lieutenant-Général de ses Armées, Conseiller en tous les Conseils, & Ministre & Secrétaire d'Etat & de ses Commandemens & Finances; Sa Majesté Britannique le Sr Jean Duc & Comte de Bedford, Marquis de Tavistock, &c. Ministre d'Etat du Roi de la Grande-Bretagne, Lieutenant Général de ses Armées, Garde de son Sceau Privé, Chevalier du très-noble Ordre de la Jarretière, & Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique près Sa Majesté Très-Chrétienne; & Sa Majesté Catholique a pareillement nommé & autorisé Don Jérôme Grimaldi, Marquis de Grimaldi, Chevalier des Ordres du Roi Très-Chrétien, Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté Catholique avec exercice, & son Ambassadeur Extraordinaire près de Sa Majesté Très-Chrétienne; lesquels, après s'être dûement communiqués leurs pleins pouvoirs en bonne forme, sont convenus des Articles suivans.

ARTICLE PREMIER.

Aussi tôt que les Préliminaires seront signés & ratifiés, l'amitié sincère sera rétablie entre Sa Majesté Très-Chrétienne & Sa Majesté Britannique; & entre Sa Majesté Britannique & Sa Majesté Catholique, leurs Royaumes, Etats & Sujets, par mer & par terre, dans toutes les parties du monde. Il sera envoyé des Ordres aux Armées & Escadres, ainsi qu'aux Sujets des trois Puissances, de cesser toute hostilité, & de vivre

208 MERCURE DE FRANCE.

dans la plus parfaite union , en oubliant le passé , dont leurs Souverains leur donnent l'ordre & l'exemple ; & pour l'exécution de cet Article , il sera donné de part & d'autre , des Passeports de mer aux Vaisseaux qui seront expédiés pour en porter la nouvelle dans les possessions respectives des trois Puissances.

Art. 2. Sa Majesté Très-Chrétienne renonce à toutes les prétentions qu'Elle a formées autrefois ou pût former à la Nouvelle-Ecosse ou l'Acadie , en toutes ses parties , & la garantit toute entière , & avec toutes ses dépendances , au Roi de la Grande-Bretagne. De plus , Sa Majesté Très-Chrétienne cède & garantit à Sadite Majesté Britannique , en toute propriété , le Canada avec toutes ses dépendances , ainsi que l'Isle du Cap Breton & toutes les autres Isles dans le Golfe & Fleuve Saint-Laurent , sans restriction & sans qu'il soit libre de revenir sous aucun prétexte contre cette cession & garantie , ni de troubler la Grande-Bretagne dans les possessions susmentionnées. De son côté , Sa Majesté Britannique convient d'accorder aux Habitans du Canada , la liberté de la Religion Catholique. En conséquence , Elle donnera les ordres les plus précis & les plus effectifs pour que ses nouveaux Sujets Catholique Romains puissent professer le culte de leur Religion selon le rit de l'Eglise Romaine , en tant que le permettent les loix de la Grande-Bretagne. Sa Majesté Britannique convient en outre que les Habitans François ou autres qui auroient été Sujets du Roi Très-Chrétien en Canada pourront se retirer en toute sûreté & liberté où bon leur semblera , & pourront vendre leurs biens , pourvu que ce soit à des Sujets de Sa Majesté Britannique , & transporter leurs effets , ainsi que leurs

personnes , sans être gênés dans leur émigration sous quelque prétexte que ce puisse être hors celui de dettes ou de procès criminels ; le terme limité pour cette émigration étant fixé à l'espace de dix-huit mois , à compter du jour de la ratification du Traité définitif.

Art. 3. Les Sujets de la France auront la liberté de la pêche & de la sécherie sur une partie des côtes de l'Isle de Terre-Neuve , telle qu'elle est spécifiée par l'Article 13 du Traité d'Utrecht , lequel Article sera confirmé & renouvelé par le prochain Traité définitif , (à l'exception de ce qui regarde l'Isle du Cap Breton , ainsi que les autres Isles dans l'embouchure & dans le Golfe Saint-Laurent) , & Sa Majesté Britannique consent de laisser aux Sujets du Roi Très-Chrétien la liberté de pêcher dans le Golfe Saint-Laurent , à condition que les Sujets de la France n'exercent la dite pêche qu'à la distance de trois lieues de toutes les côtes appartenantes à la Grande-Bretagne , soit celles du Continent , soit celles des Isles situées dans ledit Golfe Saint-Laurent ; & pour ce qui concerne la pêche hors dudit Golfe , les Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne ne l'exerceront qu'à la distance de quinze lieues des côtes de l'Isle du Cap Breton.

Art. 4. Le Roi de la Grande-Bretagne cède les Isles de Saint-Pierre & de Miquelon , en toute propriété , à Sa Majesté Très-Chrétienne , pour servir d'abri aux Pêcheurs François , & Sadite Majesté s'oblige , sur sa parole Royale , à ne point fortifier lesdites Isles , à n'y établir que des Bâti-mens civils pour la commodité de la pêche , & à n'y entretenir qu'une garde de cinquante hommes pour la police.

Art. 5. La Ville & le Port de Dunkerque seront

210 MERCURE DE FRANCE.

mis dans l'état fixé par le dernier Traité d'Aix-la-Chapelle & par les Traités antérieurs ; la Cunnette subsistera telle qu'elle est aujourd'hui, pourvu que les Ingénieurs Anglois, nommés par Sa Majesté Britannique, & reçus à Dunkerque par ordre de Sa Majesté Très-Chrétienne, vérifient que cette Cunnette n'est utile que pour la salubrité de l'air & la santé des habitans.

Art. 6. Afin de rétablir la paix sur des fondemens solides & durables, & écarter pour jamais tout sujet de dispute par rapport aux limites des Territoires François & Britanniques sur le Continent de l'Amérique, il est convenu qu'à l'avenir les confins entre les Etats de Sa Majesté Très-Chrétienne & ceux de S. M. Britannique en cette partie du monde, seront irrévocablement fixés par une ligne tirée au milieu du fleuve Mississipi, depuis sa naissance jusqu'à la rivière Iberville, & de là par une ligne tirée au milieu de cette rivière & des lacs Maurepas & Pontchartrain jusqu'à la mer ; & à cette fin le Roi Très-Chrétien cède en toute propriété & garantit, à Sa Majesté Britannique la rivière & le Port de la Mobile, & tout ce qu'il possède ou a dû posséder du côté gauche du fleuve du Mississipi, à l'exception de la Ville de la Nouvelle-Orléans & de l'Isle dans laquelle elle est située, qui demeureront à la France, bien entendu que la navigation du fleuve Mississipi sera également libre, tant aux Sujets de la Grande-Bretagne comme à ceux de la France, dans toute sa largeur & dans toute son étendue, depuis sa source jusqu'à la mer, & nommément cette partie qui est entre la susdite Isle de la Nouvelle-Orléans & la rive droite de ce fleuve, aussi bien que l'entrée & la sortie par son embouchure. Il est de plus stipulé que les Bâti-

mens appartenans aux Sujets de l'une ou de l'autre Nation ne pourront être arrêtés, visités ni assujettis au paiement d'aucun droit quelconque. Les stipulations insérées dans l'Article 2. en faveur des habitans du Canada auront lieu de même pour les habitans des pays cédés par cet Article.

Art. 7. Le Roi de la Grande-Bretagne restituera à la France les Isles de la Guadeloupe, de Marie-Galante, de la Désirade, de la Martinique & de Belle-Isle, & les Places de ces Isles seront rendues dans le même état où elles étoient quand la conquête en a été faite par les armes Britanniques; bien entendu que le terme de dix-huit mois, à compter du jour de la ratification du Traité définitif, sera accordé aux Sujets de Sa Majesté Britannique qui se seroient établis dans lesdites Isles & autres endroits restitués à la France par le Traité définitif, pour vendre leurs biens, recouvrer leurs dettes & transporter leurs effets, ainsi que leurs personnes, sans être gênés à cause de leur Religion, ou sous quelque prétexte que ce puisse être; hors celui de dettes ou de procès criminels.

Art. 8. Le Roi Très-Chrétien cède & garantit à Sa Majesté Britannique en toute propriété les Isles de la Grenade & les Grenadins, avec les mêmes stipulations en faveur des habitans de cette Colonie, insérées dans l'Art. 2. pour ceux du Canada; & le partage des Isles appellées Neutres est convenu & fixé de manière que celles de Saint-Vincent, la Dominique & Tabago resteront en toute propriété à l'Angleterre, & que celle de Sainte-Lucie sera remise à la France, pour en jouir pareillement en toute propriété, les deux Couronnes se garantissant réciproquement le partage ainsi stipulé.

Art. 9. Sa Majesté Britannique restituera à la

212 MERCURE DE FRANCE.

France l'Isle de Gorée, dans l'état où elle s'est trouvée quand elle a été conquise, & Sa Majesté Très-Chrétienne cède en toute propriété & garantie au Roi de la Grande-Bretagne le Sénégal.

Art. 10. Dans les Indes Orientales, la Grande-Bretagne restituera à la France les différens Comptoirs qu'avoit cette Couronne sur la côte de Coromandel, ainsi que sur celle de Malabar, aussi-bien que dans le Bengale, au commencement des hostilités entre les deux Compagnies dans l'année 1749, dans l'état où ils sont aujourd'hui, à condition que Sa Majesté Très-Chrétienne renonce aux acquisitions qu'Elle a faites sur la côte de Coromandel depuis ledit commencement des hostilités entre les deux Compagnies dans l'année 1749. Sa Majesté Très-Chrétienne restituera de son côté tout ce qu'elle pourra avoir conquis sur la Grande-Bretagne aux Indes Orientales pendant la présente guerre, & Elle s'engage aussi à ne point ériger de fortifications & à n'entretenir aucunes troupes dans le Bengale,

Art. 11. L'Isle de Minorque sera restituée à Sa Majesté Britannique, ainsi que le fort Saint Philippe, dans le même état où ils se sont trouvés lorsque la conquête en a été faite par les armes du Roi Très Chrétien, & avec l'Artillerie qui y étoit lors de la prise de ladite Isle & dudit Fort.

La suite des Nouvelles Politiques au Mercure prochain.



ARTICLE VIII.

ECONOMIE ET COMMERCE.

*PRIX de la Volaille & du Gibier des
premières qualités , à Paris , pendant
la fin du mois de Décembre.*

GROS Chapons , la pièce , 5 liv. 4 liv. 10 f.
Poulardes , 3 liv. 2 liv. 10 f.
Dindon commun , 4 liv. 3 liv. 10 , 2 liv. 10.
Poulet gras , 2 liv. 1 liv. 15 f. , 1 liv. 5.
Poulet commun , 1 liv. 5 f. , 1 liv. & 15 f.
Leverau , 3 liv. 2 liv. 10 f.
Lapreau 1 liv. & 15 f.
Canard sauvage , 2 liv. 15 f. , 2 liv. 10 f. , 2 liv.
Bécasses , 3 liv. 2 liv. 10 f. & 2 liv. 5 f.
Bécassines , 1 liv. 10 f.
Perdreau rouge , 2 liv. 10 f. 2 liv.
Perdreau gris , 1 liv. 5 f. , 1 liv. & 15 f.
Pluvier , 2 liv. 5 f. , 2 liv. 1 liv. 15 f.
Agneau , 11 liv. 10 liv. 9 liv.
Cochon de lait , 7 liv. & 5 liv.
Allouettes , le paquet , 1 liv. & 15 f.

Prix des Grains du même-temps.

Froment , le septier , 15 liv. 5 f. , à 16 liv. 5. H
en a été vendu à 12 liv. 10 f. & 15 liv.
Seigle 7 liv. 10 f. à 9 liv.
Orge , 8 liv. 10 f. à 9 liv. 5.
Avoine , 16 à 18 liv. 10 f.
Avoine en banne , 16 à 16 liv. 10 f.
Farine blutée , le boisseau , 1 liv. 5 f. , 1 liv. 9 f.

214 MERCURE DE FRANCE.

Memus Grains.

Lentilles, *le septier*, 25 à 52 liv.

Lentilles à la Reine, 24 liv.

Sarrazin, 9 liv. 10 f.

Vesce, 17 à 18 liv.

Fourages.

Par Ordonnance de Police du 7 Décembre dernier, le prix des Foins a été réglé & fini depuis 21, 22, 23, 24, 25 & jusqu'à 26 liv., avec défenses de vendre à plus haut prix, sous peine de 300 liv. d'amende & de confiscation.

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le premier volume du Mercure de Janvier 1763, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 31 Décembre 1762.
GUIROY.

T A B L E D E S A R T I C L E S.

PIÈCES ÉGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

A R T I C L E P R E M I E R.

E PI TRE au Mercure.	Page 7
D I A L O G U E entre l'Amour & l'Auteur.	13
V E R S à Madame A..... pour le jour de sa fête.	14
V E R S à Mlle de Grifs.	<i>ibid.</i>

JANVIER. 1763.

215

Ode sur la Paix.

15

LES Quiproquo , *Nouvelle.*

19

VERS à Mlle *Arnould* , sur le rôle de *Psyché* qu'elle a chanté devant le Roi à Fontainebleau.

43

PSYCHÉ Vendangeuse , *Fable.*

44

LES vœux d'un Citoyen.

46

LE TEMPS , *Ode.*

47

VERS à S. A. S. Mgr le Prince de Condé.

51

CONSEILS d'un Homme de 80 ans , à une Demoiselle de neuf ans.

52

A Mlle *Dumesnil* , sur la pension dont S. M. l'a gratifiée.

61

EXTRAIT d'une Lettre écrite par M. *Louis Beranger* , Officier.

62

TRADUCTION libre des Etrénnes d'un vieux *Gaulois.*

66

ENIGMES.

69 & 70

LOGOGYPHES.

70 & 71

CHANSON.

72

ART. II. NOUVELLES LITTÉRAIRES.

DISSERTATION de M. de *Saintfoix* , au sujet de la Statue Equestre d'un de nos Rois , qui est dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris.

73

ESSAI historique sur *Abraham Duquesne* , Lieutenant Général des Armées Navales de France.

80

LA Religion vengée , pour l'année 1763.

109

MÉMOIRES pour servir à l'Histoire de la Maison de *BRANDEBOURG.*

111

LETTRES de Mlle de *Jussy* à Mlle de ***.

112

ETRENNES aux Dames , avec le Calendrier de l'année 1763.

113

PRINCIPES de certitude , ou Essai sur la Logique.

115

216 MERCURE DE FRANCE.	
DISSERTATION sur l'usage de boire à la glace, par M. D. D. Licentié en Droit.	116
ANNONCES de Livres.	118 & suiv.
ARTICLE III. SCIENCES ET BELLES-LETTRES.	
GÉOMÉTRIE.	126
ART. IV. BEAUX - ARTS.	
ARTS UTILES.	
ARCHITECTURE.	134
PRIX proposé par l'Académie Royale de Chirurgie, pour l'année 1764.	135
ARTS AGRÉABLES.	
GRAVURE.	
EDITION des Contes de <i>la Fontaine</i> .	138
LETTRE à M. D...	
MUSIQUE.	147
ART. V. SPECTACLES.	
AVERTISSEMENT.	148
SPECTACLES du ROI à Choisi.	155
SPECTACLES de la Cour à Versailles.	159
SPECTACLES DE PARIS.	
OPÉRA.	160
COMÉDIE Française.	162
COMÉDIE Italienne.	175
CONCERT Spirituel.	183
SUITE des Nouv. Polit. de Décembre.	185
MORTS.	201
ART. VIII. Économie & Commerce.	213

De l'Imprimerie de SEBASTIEN JORRY,
rue & vis-à-vis la Comédie Française.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.
JANVIER. 1763.
SECOND VOLUME.

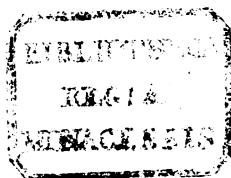
Diversité, c'est ma devise. La Fontaine.



A PARIS,

Ghez { CHAUBERT, rue du Hurepoir.
JORRY, vis-à-vis la Comédie Française.
PRAULT, quai de Conti.
DUCHESNE, rue Saint Jacques.
CAILLEAU, rue Saint Jacques.
CELLOT, grande Salle du Palais.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



1712 A. 1. 2.

AVERTISSEMENT.

LE Bureau du Mercure est chez M. LUTTON, Avocat, Greffier Commis au Greffe Civil du Parlement, Commis au recouvrement du Mercure, rue Sainte Anne, Butte Saint Roch, à côté du Sellier du Roi.

C'est à lui que l'on prie d'adresser, francs de port, les paquets & lettres, pour remettre, quant à la partie littéraire, à M. DE LA PLACE, Auteur du Mercure.

Le prix de chaque volume est de 36 sols, mais l'on ne payera d'avance, en s'abonnant, que 24 livres pour seize volumes, à raison de 30 sols pièce.

Les personnes de province auxquelles on enverra le Mercure par la poste, payeront pour seize volumes 32 livres d'avance en s'abonnant, & elles les recevront francs de port.

Celles qui auront des occasions pour le faire venir, ou qui prendront les frais du port sur leur compte, ne payeront comme à Paris, qu'à raison de 30 sols par volum. c'est-à-dire 24 livres d'avance, en s'abonnant pour seize volumes.

Les Libraires des provinces ou des

A ù

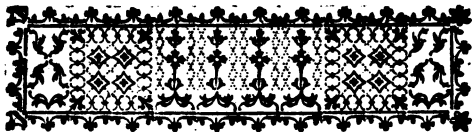
pays étrangers , qui voudront faire venir le Mercure , écriront à l'adresse ci-dessus.

On supplie les personnes des provinces d'envoyer par la poste , en payant le droit , leurs ordres , afin que le payement en soit fait d'avance au Bureau.

Les paquets qui ne seront pas affranchis , resteront au rebut.

On prie les personnes qui envoient des Livres , Estampes & Musique à annoncer , d'en marquer le prix.

Le Nouveau Choix de Pièces tirées des Mercurès & autres Journaux , par M. DE LA PLACE , se trouve aussi au Bureau du Mercure. Le format , le nombre de volumes & les conditions sont les mêmes pour une année. Il y en a jusqu'à présent quatre-vingt-six volumes. Une Table générale , rangée par ordre des Matières , se trouve à la fin du soixante-douzième.



MERCURE DE FRANCE.

JANVIER. 1763.

ARTICLE PREMIER.

PIECES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

ODE SUR LA PAIX.

UN léger Tourbillon , prémices des orages ,
A peine de Cérès fait courber les épis ,
Qu'il vole sur les mers éveiller les naufrages
Et les flots assoupis.

C'est ainsi que voilant sa funeste origine ,
La Guerre , qui dans l'ombre alluma ses flam-
beaux ,

II. Vol.

A iij

6 MERCURE DE FRANCE.

Vint changer tout-à-coup nos Palais en ruine,
Et la Terre en tombeaux.

J'ai vû Mars, je l'ai vû, des sommets du Rodope ;
Précipiter son char & les coursiers fougueux ;
Je t'ai vue, ô Bellone ! épouvanter l'Europe
De tes cris belliqueux.

Ah ! périsse le jour où la Sprée insultante,
Pareille à ces torrens échappés de l'Etna,
Vint choquer sa rivale, éperdue & tremblante,
Aux rochers de Pyrna.*

Depuis ce jour sanglant, ô que de jours funestes
Ont éprouvé sur nous leurs tragiques horreurs,
Les crimes, les revers, les vengeances éclatantes,
Et nos propres fureurs.

Organe de la Mort, la trompette effrayante
Appelloit aux combats & la Terre & les Mers ;
Et l'Amérique a vû l'Europe foudroyante
Tonner dans ses déserts.

Alors furent changés en glaives homicides
Le soc de Triptolème & la faux de Cérès :
Aux yeux du Laboureur le char des Euménides
Sillonna les guérêts.

Sept fois l'Été brûlant, sept fois l'humide
automne,

* *Invasion en Saxe.*

JANVIER. 1763. 7

Sept fois le sombre Hyver entouré de glaçons ,
Vit l'affreuse Atropos faire aux champs de Bellone
D'effroyables moissons.

Eh ! pourquoi de la Mort précipiter les ailes ?
La tombe est-elle encor trop loin de nos berceaux ?
Malheureux ! est-ce à nous que les Parques cruelles
Ont remis leurs ciseaux ?

Mortel , que veut ce glaive en tes mains sangui-
naires ?

Menace-t-il le sein des Tigres dévorans ?
Quoi ! l'Homme égorge l'Homme , assassins mer-
cenaires

Vendus aux Conquérans !

O sainte Humanité ! quel spectacle sauvage
Offre à tes yeux en pleurs ce Globe malheureux ,
Tous ces fleuves de sang , ces plaines de carnage ,
Et ces pièges de feux !

Sans doute *Némésis* , en ses profondes nues ,
Accumulant sur nous les orages du Sort ,
Lança de toutes parts ces flèches inconnues
Au carquois de la Mort.

Assez & trop long-temps ont roulé sur nos têtes
Tous ces globes de fer qui brisent les remparts ;
Trop long-temps ont regné les homicides fêtes ,
Les jeux sanglans de Mars.

A iv

8 MERCURE DE FRANCE.

Que ces Bouches de feux ouvertes au carnage ,
Que ces Monstres d'airain se taisent pour jamais ;
On gronde sans fureur , expiant leur ravage ,
Aux fêres de la Paix.

Telle après les éclats d'un horrible tonnerre ,
Sur les restes grondans d'un nuage enflammé ,
La bienfaisante Iris vient apprendre à la Terre
Que l'Olympe est calmé.

O Rois , enfans des Dieux , imitez leur clémence !
Un thrône bienfaisant est rival des autels :
Etrouffez des combats la fatale semence ,
Epargnez les Mortels.

Pasteurs des Nations que le Ciel vous confie ,
Quittez ce titre auguste , ou rendez-nous heureux ;
Mais l'orgueil des Héros souvent nous sacrifie
A ses coupables vœux.

Ah ! qui peut envier une palme fragile ,
S'il faut , pour la cueillir , ensanglanter ses mains ?
LOUIS , ton cœur préfère à son éclat stérile
Le bonheur des Humains.

Ton Ministre fidèle , & que Minerve inspire ,
Va réparer de Mars les sinistres revers ;
Le moment qui rendra la Paix à ton Empire ,
La rend à l'Univers.

Quel Mécène nouveau , jaloux de sa mémoire ,
Raffermera des Arts les autels chancelans ?
CHOISEUL , ce sera toi ; tout Amant de la Gloire
Est Ami des Talens.

O PAIX , divine Paix si long-temps implorée ,
Prends du haut de l'Olympe un favorable effort !
Et sur le front sanglant de l'Europe éplorée ,
Fixe tes ailes d'or !

Tes mains de l'Océan nous ouvrent les barrières ;
Ces Pins navigateurs , amis des Matelots ,
Vont descendre à ta voix de leurs forêts altières ,
Pour traverser les flots.

Par les nœuds du Commerce embrasse les deux
Mondes ;
Et des climats de l'Inde aux rives du Borris ,
Guide nos pavillons sur les vagues profondes
De l'immense *Thétis*.

Tes regards ont calmé l'orageuse Angleterre ;
Les Peuples du Soleil , enfans des vastes Eaux ,
Ne verront plus sortir & la foudre & la guerre
Des flancs de ses vaisseaux.

Aux deux Mondes rivaux donne un juste équilibre ;
Rends les Peuples heureux & les Rois citoyens :
Exile tous les maux ; le bonheur d'être libre
Est le premier des biens.

A v

10 MERCURE DE FRANCE.

Eh ! peux-tu , sans pitié voir un or tyrannique
De l'Africain servile acheter les malheurs ?

L'Humanité qu'outrage un abus politique
Te présente ses pleurs.

Des enfans du Niger affranchis le rivage ;
De la Nature enfin ose venger les droits :
Fais que l'Humanité , brisant leur esclavage ,
Signe aux Traités des Rois.

L'Univers te rappelle , aimable Fugitive ;
Enchaîne la Discorde aux Autels de *Janus* :
Brise les noirs Cyprès , & joins ta douce olive
Aux myrthes de *Vénus*.

De pampres & de fleurs tu couronnes la Terre ;
Les Bergers conduiront leurs paisibles troupeaux ,
Où Mars tendit ses camps , où grondoit son ton-
nerre ,
Où flottoient ses drapeaux.

O que de fils rendus à leurs mères tremblantes !
Que d'épouses en pleurs reverront leurs époux ,

* *M. de Montesquieu* , ce Législateur de l'Humanité , dit au sujet de la Traite des Nègres :
» Ne viendra-t il pas dans la tête des Princes
» d'Europe qui font entr'eux tant de conven-
» tions , d'en faire une générale en faveur de la
» miséricorde & de la pitié ? *Liv. 15. chap. 5. de*
l'Esprit des Loix.

JANVIER. 1763. 11

Et ne pâliront plus aux nouvelles sanglantes
De Bellone en courroux !

Tu souris & de Mars domptant la fière audace ,
Tu vois fuir les combats devant tes yeux sereins ;
Ton aspect fait tomber la guerre & la menace
Du front des Souverains.

Ainsi , quand les Zéphyrs, sur leur aîle fleurie ,
Ramènent l'Alcyon , doux espoir des Nochers ,
Le flot grondant s'apaise , & roule sans furie
Du sommet des rochers.

*VERS envoyés à Madame la Marquise
de P * * , avec l'Ode sur la Paix.*

IL fut une Déesse aimable
Qui permit aux Beaux-Arts de lui faire la cour.
C'étoit Minerve , à ce que dit la Fable ;
La Vérité dit que c'est P * * * .

*ETRENNE à Madame de M * * * .*

DANS ces jours de fadeur , de fausseté , d'ennui ,
Chacun à l'envi vous présente
Quelque inutilité brillante
Que très-utilement pour lui
L'industriel *Dulacq* invente.

A vj

12 MERCURE DE FRANCE.

Peut-être aussi quelqu'un vous offre-t-il des vers ;
Car le talent aisé de rimer sans génie,
De mille honnêtes gens est le commun travers.
Moi-même j'ai par fois cette froide manie :
Pendant n'en redoutez rien.
J'ai fait un Madrigal , mais c'est pour votre chien.

A MÉDOR.

Chien favori d'une *Vénus-Minerve* ,
A qui le Ciel prodigua sans réserve
Le don de plaire & celui d'éclairer ,
Reçois avec mes vœux ces bonbons pour Etrenne,
Et compte que pour t'en bourrer ,
J'en aurai toujours poche pleine ;
Mais j'ai besoin de ton secours :
Tu sçais te faire entendre à ta belle maîtresse.
Pour la rendre attentive invente quelques tours ;
Puis remuant la queue en signe de caresse ,
D'un air tendre & flatteur jappe-lui ce Discours :
Vous qui sçavez unir par un rare assemblage
La vérité des sentimens ,
Et la candeur du premier âge
A tout l'esprit des derniers temps !
Celui qui près de vous sollicite mon zèle ,
Est soumis, attaché, fidèle ;
Son mérite est d'aimer ; c'est aussi tout le mien :
Traitez-le comme votre chien.

AUTRE A GLYCERE.

Voici les vœux que mon cœur forme :

Le bonheur de *Glycère* est mon premier desir ;

Que sans opium elle dorme ;

Que l'affreuse douleur ne vienne plus saisir

Un corps charmant dont à plaisir

Les Grâces ont moulé la forme.

Dieux , épuisez sur moi toute votre rigueur ,

Mais ne déchirez plus une si belle trame ;

Ne livrez point à la douleur

Des jours que le plaisir reclaimie.

Si *Glycère* pousse un soupir ,

Que ce soupir poussé soit enfant du desir.

S'il échappe des pleurs à l'aimable *Glycère* ,

Que ce soit le Dieu de Cythère

Qui mouille ses beaux yeux des larmes du plaisir.

Toi qui feras couler ces précieuses larmes ,

Mortel favorisé des Dieux ,

Je t'envirai , sans doute un sort si plein de charmes !

N'importe , sois-en digne , & je mourrai joieux.

Je connois le cœur de *Glycère* :

Mais s'il se peut , qu'un tel cœur soit à toi.

Tu sauras mieux que moi lui plaire ;

Puisses-tu l'aimer comme moi ! ..

*A Madame la Présidente CH.... en lui
envoyant la clef de l'Œuvre de S. Paul.*

AIMABLE , vertueuse , & jeune Présidente ,
Un Exmarguillier vous présente ,

14 MERCURE DE FRANCE.

La clef de ces bancs destinés

Aux notables prédestinés.

Vous y verrez Be-seaux , Quêteurs, Marchands du
Temple ,

Et nos petits Bourgeois gonflés de Pains-benis ;
Mais si tout , de trop près , dans le monde on
contemple ,

Tout jusques au plaisir entraîne les fous.

Si d'un foible présent vos mains reconnoissantes

Faisoient verser sur moi vos prières ferventes ;

Cette clef qui chez moi n'est pas d'un fort grand
prix ,

Me deviendra chez vous la clef du Paradis.

P. M. B. . . .

LE MAQUIGNON ,

FABLE.

CHEZ un Maquignon mon voisin

Je ne voyois jamais étriller que des rosses.

Cependant maint gens à carrosses

En achetoient soir & matin

Quel est votre secret , dis-je au *Maître Gonin* ,

Pour vendre ainsi vos haridelles ?

J'ai , dit-il , magasin de houlles des plus belles ,

Je les leur jette sur le dos ,

Je les bride bien haut , en avant je les pousse ,

Je manège vingt pas , elles plaisent aux Sots.

Que j'ai vû depuis ce propos ,

De rosses sous de belles housses !

Par le même.

SUITE DES QUIPROQUO ,

NOUVELLE.

LA *Marquise* n'étoit point présente à ces propos ; *Damon* profita de son absence pour tirer *Dorval* à l'écart. Il l'invite simplement à se rendre avec lui à l'étoile sous quelques minutes. Je vais t'y devancer , reprit ce dernier , sans être cependant , au fait du mystère. En effet , il sortit l'instant d'après. *Damon* ne tarda pas à le suivre. Tous deux se rejoignirent au lieu indiqué. L'air sérieux de *Damon* ne surprit point *Dorval* ; il ne lui en connoissoit guères d'autre. Comment va la nouvelle intrigue , lui dit-il ? ma foi , Comte , je t'en félicite , ton choix ne pouvoit mieux tomber que sur la *Marquise*. Elle te fera faire plus de progrès en deux mois que *Lucile* en deux ans. Mes progrès , répondit séchement *Damon* , sont encore plus prompts que vous ne pensez ; j'ai

16 MERCURE DE FRANCE.

déjà appris à discerner un ami vrai d'avec un ami faux. Quoi ? repliqua *Dorval*, un peu surpris du ton avec lequel ces paroles avoient été prononcées, est-ce à ces sortes d'instructions que la *Marquise* borne ses soins ? Laissons-là la *Marquise*, reprit *Damon*, avec encore plus de hauteur, parlons de vos procédés : ce n'est pas la première fois qu'ils me choquent ; mais je songe à m'en venger plutôt qu'à les définir. Sçais-tu bien, Comte, ajouta *Dorval*, qu'à la fin ce ton m'ôteroit la liberté, & même la volonté de te désabuser ? Peu m'importe, interrompit *Damon*, & d'ailleurs, ce seroit peine perdue ; je sçais à quoi m'en tenir. Cherchons quelque endroit plus écarté. Ils s'avancent sans aucune suite, & ne tardent pas à trouver ce qui leur convient. *Dorval* qui n'avoit qu'un seul ton pour toutes les circonstances de la vie, n'en changea point dans celle où il se trouvoit. Il me semble, disoit-il, voir renaître le siècle de nos anciens *Preux* : quand ils n'avoient rien de mieux à faire, ils s'amusoient à rompre une lance en l'honneur de leurs Dames. Il est vrai, poursuivoit-il, qu'un bras en écharpe eut toujours des grâces aux yeux d'une Belle.

Ils s'arrêtent en un lieu qui leur paroît propre à ce qu'ils méditent. Là ils mettent l'épée à la main & se battent avec la même ardeur que s'ils eussent toujours été ennemis. Ils s'étoient déjà blessés l'un & l'autre, quand le Chevalier de B.... arriva. Messieurs, leur dit il, en les séparant, que signifie cette scène ? Ma foi, mon cher Chevalier, reprit *Dorval*, je l'ignore : demande-le à *Damon* ; peut-être le sçait-il. *Damon* croyoit effectivement le sçavoir ; mais il ne jugea pas à propos de s'expliquer. Les deux prétendus rivaux avoient chacun besoin des secours d'un Chirurgien. On en fait venir un chez le Suisse du Bois de Boulogne. Il pansa les deux blessés ; après quoi, l'un & l'autre ayant envoyé ordre à leurs équipages d'avancer, chacun remonta dans le sien. Le Chevalier accompagna *Damon* qu'il jugeoit avoir été l'agresseur dans cette affaire. Il lui fit encore quelques questions inutiles pour en savoir le motif. Il conclut, enfin, que la jalousie armoit les deux rivaux l'un contre l'autre, & que l'objet de cette jalousie étoit la *Marquise*.

C'étoit du moins elle qui avoit soupçonné la première le motif de leur for-

18 MERCURE DE FRANCE.

tie. Elle étoit fans qu'on le fçût , dans un cabinet voifin , lorsque *Damon* avoit parlé en fecret à *Dorval* ; elle avoit entendu nommer le lieu du rendez-vous , & c'étoit à fa prière que le Chevalier avoit fuivi les deux Champions. De-là fon apparition fi fubite , & que ni *Dorval* , ni *Damon* n'avoient pû prévoir.

Le Chevalier l'inſtruiſit de ce qui s'étoit paſſé , & lui fit part de ſes conjectures. Le mot de combat l'éffraya d'abord. Elle n'étoit pas de nos Coquettes qui dans ces fortes d'occasions regardent la mort d'un amant , comme une victime offerte à leurs charmes, comme le triomphe le plus réel de leur beauté. Le Chevalier la raffura , en lui apprenant que les bleſſures des deux rivaux n'étoient pas dangereuſes. Rien , au ſurplus , ne pouvoit l'induire en erreur. Elle ſavoit que *Damon* aimoit *Lucile* , elle ſavoit qu'il étoit l'aggreſſeur dans cette diſpute. Elle n'avoit qu'une crainte ; c'étoit que la jaloſie de *Damon* ne fût point mal fondée. Cependant , par un motif de tracafferie , aſſez commun parmi les femmes , elle fit ſécrettement informer *Cinthie* de la diſpute des deux amis. On ajouta de plus , par ſon ordre , que ſelon toutes les apparences , la *Marquiſe* les avoit rendus rivaux.

Il est facile de rendre jalouse une femme qui ne peut que difficilement réparer ses pertes. *Cinthie* étoit dans le cas. Lui enlever *Dorval* c'étoit lui ravir tout ce qui lui restoit. Elle ne put déguiser son désespoir, même aux yeux de sa nièce. D'ailleurs elle dissimuloit beaucoup moins avec *Lucile*, depuis qu'elle la croyoit oubliée de *Damon*. J'ajouterai même qu'elle avoit porté la confiance envers elle à un point excessif. *Lucile* s'amusoit à peindre en miniature, & y réussissoit parfaitement. *Cinthie* voulut qu'elle traçât de mémoire le Portrait de *Dorval*. Un prétexte assez frivole vint à l'appui de cette demande. *Lucile* sans approfondir ses vues, obéit à ses ordres, & songea à faire aussi usage de ce talent pour elle-même. Elle se trouvoit cependant encore plus humiliée que sa tante. Hélas ! disoit-elle, s'il est vrai que *Damon* & *Dorval* s'étoient querellés pour la *Marquise*, il est donc bien sûr que *Damon* ne songe plus à moi, qu'il me sacrifie à cette rivale ! C'étoit pour accroître ce sacrifice que l'Ingrat vouloit sçavoir ce qui se passoit dans mon cœur. Je lui en ai tû la meilleure partie, & lui en ai trop dit encore.

20 MERCURE DE FRANCE.

Tandis que *Lucile* accusoit ainsi *Damon*, il étoit lui-même partagé entre les regrets d'avoir peut-être injustement querellé *Dorval*, & la crainte d'avoir eu trop de raison de le faire. La fièvre l'avoit saisi & retardoit la guérison de sa blessure. *Dorval*, au contraire fut guéri de la fièvre au bout de huit jours. Il apprit l'état où étoit son adversaire & en fut touché. Toute rancune étoit bannie de son âme, ou pour mieux dire son âme étoit incapable d'en conserver. Il s'étoit battu avec *Damon* sans être son ennemi. Il résolut de le servir comme s'ils ne se fussent jamais battus, à le réconcilier une seconde fois avec *Lucile*. Ce sont, disoit-il, deux enfans qui s'aiment & qui se boudent. Il faut avoir pitié de leur inexpérience, il faut les obliger à s'entendre.

Dans ce dessein il se rend chez *Cinthie*, à laquelle il se proposoit de taire la vraie cause de son absence depuis huit jours. Il fut surpris de l'en trouver instruite. Quoi ! Monsieur, lui dit-elle, aussi-tôt qu'elle l'aperçut, vous vous exposez aux risques de sortir ? Celle qui vous a fait braver les périls d'un combat ne vous oblige pas, du moins, à prendre soin de votre guérison ? C'est

bien mal connoître le prix de certaines choses. Je vous jure d'honneur, Madame, reprit *Dorval*, que j'ignore de qui vous vouliez parler.... Comment, Monsieur ! n'avez-vous pas eu affaire avec *Damon* ?... Je l'avoue, puisque vous le savez ; mais c'est tout ce que je fais là-dessus moi-même.... Quoi ? vous vous battez sans sçavoir pour qui, ni à quel sujet ?... Eh ! Madame, est-ce donc une chose si extraordinaire ?... Mais on s'explique du moins.... Madame, reprit encore *Dorval*, ces sortes d'explications ne servent qu'à faire soupçonner la valeur de quiconque s'y arrête, un peu équivoque. Il vaut mieux paroître s'entendre. On s'explique après, s'il en est encore temps. Mais *Damon* garde encore pour lui son secret.

Dorval en étoit cependant bien instruit ; mais il n'en vouloit faire part qu'à *Lucile*. N'ayant pû alors l'entretenir en particulier, il revint le jour suivant. L'occasion étoit favorable ; *Cinthie* étoit absente & *Lucile* absolument seule dans son cabinet. *Dorval* qui étoit en possession d'entrer librement, use de ce privilège. Il pénètre sans bruit jusqu'au cabinet, dont la porte se trouva toute ouverte. Il voit *Lucile* occupée à peindre,

22 MERCURE DE FRANCE.

& reconnoît le Portrait de *Damon* qu'elle traçoit de souvenir, en laissant de loin à loin échapper quelques larmes. L'ouvrage étoit assez avancé pour que *Dorval* ne pût s'y méprendre. Il comprit dès lors que le soin d'apaiser *Lucile* n'étoit pas le plus pressé & qu'on pouvoit s'en reposer sur elle même. Il sort comme il étoit entré sans faire de bruit, sans être apperçu. *Lucile* étoit trop sérieusement occupée pour qu'il fût aisé de la distraire.

Voici, disoit *Dorval*, chemin faisant, voici un nouveau spécifique pour ce pauvre *Damon*; reste à trouver le moyen de lui en faire part. Il craignoit d'irriter son mal, en s'offrant à sa vue. Il se rendit chez le Chevalier qui leva ses doutes avant qu'il les lui eût expliqués. J'allois chez toi, lui dit-il, aussitôt qu'il l'aperçut, & j'y allois de la part de *Damon*, qui t'invite sincèrement à te rendre chez lui. De tout mon cœur, reprit *Dorval*; ma visite je crois, vaudra mieux pour lui que celle de son Médecin. Tous deux se rendent chez le malade, qu'ils trouvent au lit. A peine apperçut-il *Dorval*, qu'il lui tendit la main de l'air le plus intime. On m'assure, lui dit-il, que tous mes soupçons à

ton égard sont faux , je commence à le croire. Oublions le passé , & daigne encore être mon ami. Très-volontiers, répondit *Dorval* , je le suis , & n'ai point cessé de l'être. J'ai fait , de plus , une découverte qui doit anéantir ta fièvre & tes soupçons. Quelle est-elle ? reprit vivement *Damon*... Des meilleures pour toi. Tu sçais ou ne sçais pas que la fille d'un certain *Dibutade* craignant de ne plus revoir son amant , charbonna ses traits sur le mur de sa chambre ? ... Hé bien ! que m'importe ? ... *Lucile* te traite avec plus de distinction ; elle te peint en miniature. *Lucile* me peint ! s'écria *Damon*... Mieux que ne feroit un peintre , repliqua *Dorval* : une jeune personne dont l'Amour conduit le pinceau , fait toujours des prodiges dans ces sortes d'occasions. Tu me flattes , mon cher Marquis , ajoutoit *Damon* , en se soulevant pour l'embrasser , tu me flattes ! *Lucile* est trop indifférente pour en user ainsi... Oh , parbleu ! je veux t'en donner le plaisir. D'ailleurs , il faut bien que tu viennes obtenir ton pardon ; c'est une cérémonie préalable... Je t'avoue que je crains les reproches de *Cinthie*... *Cinthie* est occupée à faire juger un procès de la plus grande conséquence. Elle sort

24 MERCURE DE FRANCE.

tous les matins & a la maladresse de ne pas mener *Lucile* avec elle. Tu profiteras de cette lourde bévüe.

Damon fut en état de sortir au bout de quelques jours, tant le spécifique de *Dorval* avoit produit un prompt effet. Ce dernier conduit *Damon* chez *Cinthie*. Elle étoit absente, comme ils l'avoient prévu. *Lucile* elle-même ne se trouva point dans son appartement. On leur dit qu'elle accompagnoit dans le Parc une vieille parente qui étoit venue la visiter. *Damon* pria *Dorval* d'aller la prévenir secrètement sur son arrivée : ce que ce dernier exécuta avec plaisir. A peine commençoit-il à s'éloigner, que *Damon* entre dans le cabinet de *Lucile*. Son but ne pouvoit pas être bien décidé. Peut être espéroit-il y trouver son portrait. Mais que devint-il, en appercevant celui de *Dorval*, très-ressemblant, & auquel *Lucile* paroissoit avoir encore travaillé le jour même ? Une pareille vue déconcerteroit l'amant le plus flegmatique. Pour *Damon*, il devint furieux. Quoi ! s'écria-t-il, hors de lui-même, je serai donc sans cesse le jouet d'une perfide & d'un traître ? C'est pour me rendre le témoin de ma honte qu'il ose me conduire ici ? Ah !

je

je, ne dois plus écouter que ma rage. Il s'en fallut peu qu'il ne mît le portrait en pièces ; mais il se contenta de sortir de la maison , sans avoir parlé ni à *Lucile* , ni à *Dorval*.

Tandis qu'il retourne chez lui ne respirant que vengeance , *Dorval* instruisoit *Lucile* de son arrivée. Cet avis la jette dans le plus grand trouble. Elle quitte avec précipitation sa Parente & *Dorval* pour courir à son appartement. Voilà , disoit ce dernier , une activité qui n'est point de mauvais augure pour *Damon*. Mais le desir de le revoir n'étoit pas l'unique raison qui engageât *Lucile* à se presser ainsi. Elle vouloit soustraire à sa vue le portrait qu'elle avoit laissé en évidence ; oubli dont l'arrivée de sa vieille parente étoit la seule cause. *Lucile* arrive , retrouve le portrait à peu près à la même place , mais elle n'apperçoit point *Damon* : elle sonne , elle demande ce qu'il est devenu ; on lui apprend qu'il vient de remonter dans son *vis-à-vis* & de s'éloigner en toute diligence. Alors *Lucile* ne doute plus qu'il n'ait vû le fatal portrait. Je suis perdue , disoit-elle , il va me regarder comme une perfide, rien ne pourra plus le désabuser : que je suis malheureuse !

26 MERCURE DE FRANCE.

Elle s'étoit renfermée dans son cabinet ; elle y restoit accablée, elle oublioit qu'elle eût compagnie dans le jardin. *Dorval*, qui s'ennuyoit fort avec la vieille, jugeoit qu'apparemment *Lucile* & *Damon* trouvoient les instans plus courts. Il avoit été un peu surpris de voir *Lucile* s'éloigner avec tant d'activité ; il ne le fut pas moins de la voir reparoître avec un air de tristesse & d'abattement. La vieille Cousine ayant mis fin à sa visite, leur laissa le temps de s'expliquer. Eh bien ! belle *Lucile*, lui dit *Dorval*, ne vous ai-je pas ramené *Damon*, le plus docile de tous les hommes ? je ne crains plus qu'une chose, c'est qu'il ne devienne timide à l'excès. Je n'ai pû le résoudre à se montrer avant que vous soyez prévenue de son arrivée : mais que vous a-t-il dit ? qui ? *Damon* ? reprit *Lucile*, hélas ! je ne l'ai pas même vû ! . . . Quoi, Mademoiselle, vous m'avez laissé morfondre une demie-heure auprès d'une Baronne septuagénaire, & vous n'étiez pas avec *Damon* ? . . . Je ne l'ai point vû, vous dis-je, il étoit déjà parti : sa visite n'est qu'un outrage de plus pour moi . . . Oh parbleu, il y a là-dessous du singulier, de l'extraordinaire ! *Lucile* soupçonnoit bien ce qu'il pouvoit y avoir, mais elle

n'osoit en instruire *Dorval*. Je vais, lui dit ce dernier, éclaircir cette énigme & reviens aussi-tôt vous faire part de ma découverte. Arrêtez ! lui cria *Lucile*, je crains quelque nouvelle crise entre *Damon* & vous... mais cette objection, & beaucoup d'autres, ne purent empêcher *Dorval* de s'éloigner.

Il arrive chez *Damon* & le trouve seul se promenant à grands pas. Sçais-tu bien, lui dit-il, que tu deviens l'homme de France le plus singulier ? & qu'on risque de se couvrir de ridicule en s'intéressant pour toi ? *Damon*, surpris de sa visite, & le regardant avec des yeux où la fureur étoit peinte : Monsieur, lui dit-il, venez-vous braver jusque chez lui un ami que vous trahissez indignement ? ... Alte-là, interrompit *Dorval*, je vois qu'il y a ici quelque nouvelle méprise. Non, non, reprit *Damon*, il ne peut y avoir d'équivoque ; tous mes doutes sont éclaircis. *Julie*, & vous êtes d'accord ensemble pour me jouer. Mais que plutôt Écoute, *Damon*, ajouta *Dorval*, nous nous connoissons ; que penserois-tu qui pût me réduire à dissimuler avec toi ? Sais-tu qu'il y auroit urieusement d'orgueil de ta part à me

B ij

28 MERCURE DE FRANCE.

soupçonner de cette bassesse ? ... Hé bien, soit ; je consens à croire que tu n'es point le complice de *Lucile* ; mais je n'en suis pas moins trahi, tu n'en es pas moins la principale cause... Oh ! explique-toi plus clairement si tu veux que je t'entende. Mais non, réponds-moi d'abord : pourquoi, quand je vais annoncer ton arrivée à *Lucile*, & que cette pauvre enfant accourt vers toi, sans prendre garde qu'elle risque de fâcher une parente, riche, caduque & qui veut la faire son héritière ; pourquoi *Lucile* ne te retrouve-t-elle plus ? Ah la perfide ! s'écria *Damon*, ce n'étoit pas moi qu'elle aspirait à voir, c'étoit la preuve de sa trahison qu'elle vouloit soustraire à mes yeux ! ... Comment ? quelle preuve ? ... ton portrait, puisqu'il faut le dire : l'ingrate est actuellement occupée à te peindre... Mon portrait ! mais tu te trompes, *Damon*, c'est le tien ; j'ai vu *Lucile* occupée à l'achever... c'est le tien, te dis-je ; crois - en l'attention avec laquelle je l'ai examiné, crois-en la rage qui me possède ! ... Parbleu l'aventure est des plus comiques, le *quiproquo* des plus bizarres : tu crois, dis-tu, être bien sûr de ton fait ? ... Ah, trop sûr ! que n'en puis-je au moins douter ! mais non,

tout est éclairci. C'est toi que l'ingrate
 me préfère, c'est toi qu'elle aime. *Dorval*
 resta un moment rêveur, après quoi il
 ajouta, en pirouettant, ma foi, mon
 pauvre *Damon*, cela pourroit bien être,
 je ne vois rien là de miraculeux, ce n'est
 pas la première fois que je triomphe sans
 le sçavoir & sans y prétendre : après tout,
 il y auroit de la barbarie à rebuter cet
 enfant... Songe que la vie n'est rien
 pour moi si *Lucile* m'est enlevée, &
 que tu n'obtiendras l'une qu'après m'a-
 voir arraché l'autre.. En vérité, *Damon*,
 tu ne te formes point, tu es l'homme du
 monde que je voudrois le moins tuer ;
 mais, enfin, que veux-tu que je fasse ?
 tu connois *Lucile* ; crois-tu qu'il soit
 bien-aisé de lui tenir rigueur ?... La
 perfide !... Qu'entends-tu par ce mot ?...
 Quoi ! peut-elle douter un instant que
 je ne l'adore ?... Elle s'en souviendra
 quelque jour, & alors tu prendras ta
 revanche, en lui préférant une rivale...
 Non, je veux, je prétends qu'elle s'ex-
 plique dès aujourd'hui, qu'elle prononce
 entre toi & moi... Tu n'y songes pas ;
 as-tu donc oublié que *Lucile* n'est qu'un
 enfant ? & qu'un pareil aveu embarras-
 seroit la femme la plus aguerrie ?...
 N'importe, je jouirai de sa confusion,

30 MERCURE DE FRANCE.

je pourrai l'accabler de reproches...
oh parbleu, c'est ce que je ne dois pas souffrir. D'ailleurs, songe au ridicule de la démarche où tu veux m'engager : l'amour n'est aujourd'hui qu'une convention tacite ; on s'aime , on se laisse , & tout cela doit se deviner ; toute question à cet égard est puérile , tout aveu superflu, tout reproche ignoble & déplacé.

Il fallut , cependant , que *Dorval* cédât aux instances de *Damon* ; mais ce ne fut qu'avec beaucoup de répugnance. Lorsqu'il avoit promis à *Lucile* de le lui ramener , il croyoit lui causer de la joie , & non de l'embarras. Leur arrivée la fit pâlir. C'est de quoi *Dorval* s'aperçut d'abord. Il prit ce ton léger qu'il employoit à tous propos. Belle *Lucile* , lui dit-il , bannissez toute contrainte. Le désolé *Damon* veut être instruit de son sort. Il soupçonne votre cœur de se déclarer pour moi , il croit que certain portrait , dont vous faites mystère est le mien. C'est exiger un aveu bien authentique je l'avoue ; mais tel est *Damon* ; Il préfère un arrêt foudroyant à une plus longue incertitude.

Lucile ne répondit rien & parut encore plus agitée. Ah ! s'écria *Damon* , ce silence n'en dit que trop. C'en est

fait , je suis sacrifié. Mais cruelle , celui que vous me préférez ne jouira pas de son triomphe , ou la mort que je recevrai de sa main m'empêchera de voir mon opprobre. *Lucile* ne répondoit rien encore. Ma foi , mon pauvre *Damon* , dit alors *Dorval* , j'ai pitié de l'état où je te vois , & s'il n'étoit pas au-dessus de l'homme d'être ingrat envers *Lucile* , peut-être eussé-je porté l'héroïsme à son comble. Mais regarde-la & vois ce qu'il est possible de faire ? *Lucile* ne put soutenir plus long-temps cette bisarre méprise. Mais , Monsieur , dit-elle à *Damon* , avec une agitation extrême , depuis quand prenez-vous tant d'intérêt à ce qui se passe dans mon cœur ? Vous avez paru en faire trop peu de cas , pour . . . Oui , interrompit *Damon* , oui , j'ai mérité vos rigueurs , votre haine. J'ai paru oublier vos charmes , j'ai paru vous donner une rivale ; mais , en vous fuyant , je vous adorois , je n'entretenois cette rivale que de vous. Elle a des charmes & je ne lui parlois que des vôtres. Peut-être elle m'abhorre pour avoir connu à quel point je vous aime. . . Ah Ciel ! s'écria *Lucile* , à quelle extrémité me vois-je réduite ? Parlez , reprenoit *Damon* , il n'est plus temps de feindre

32 MERCURE DE FRANCE.

dre. Mais que pourriez-vous dire qui pût démentir ce que j'ai vu ? Tranchez net la difficulté , disoit *Dorval* , ou , du moins , expliquez-vous par emblème ; laissez parler le portrait en question. Je tremble ! ajouta *Lucile* , en tirant un portrait de sa poche. O Ciel ! s'écrioit *Damon* , cette vue va donc régler ma destinée ? Courage , disoit *Dorval* à *Lucile* qui hésitoit toujours , faites ce que votre cœur vous prescrira. Hé bien , lui dit-elle , en tremblant de plus en plus , voyez vous-même ce qu'il convient de faire... A ces mots elle lui donne le portrait. Grand Dieu ! s'écrie de nouveau *Damon* , c'en est donc fait ? Il ne me reste plus qu'à m'immoler aux pieds de l'ingrate. Déjà il avoit tiré son épée & la tournoit contre son sein. Arrête , arrête ! lui cria *Dorval* , voila un désespoir singulièrement placé : regarde cette peinture. *Damon* la fixe d'un œil égaré , & reconnoît ses traits. Adorable *Lucile* , dit-il , en se précipitant à ses genoux , que ne vous dois-je point ? & que mes soupçons me rendent coupable ! Quoi , tandis que je vous outrageois , vous daigniez rassembler les traits d'un ingrat ?... Mais reprenoit-il , en s'interrompant , un autre a joui de la même faveur ! A

ce discours *Lucile* change de couleur & reste interdite. Nouvelles allarmes pour *Damon*. Oui, poursuivoit-il, un autre portrait a tantôt frappé ma vue. De grâce, expliquez-nous ce qu'il signifie. En faites-vous une collection ? Ecoute, mon cher, interrompit *Dorval*, Mademoiselle a un talent si décidé pour ce genre qu'il seroit affreux qu'elle l'enseignât. Craignez, dit alors *Lucile* à *Damon*, craignez que je n'éclaircisse vos injustes soupçons ; je ne vous les pardonnerai pas après les avoir détruits.

Ces trois personnes étoient occupées au point que *Cinthie* entra sans qu'on se fût même douté de son arrivée. Elle venoit annoncer à sa nièce le gain de son procès. Elle la trouve dans une agitation extrême, voit *Damon* à-peu-près dans le même état, & *Dorval* qui sembloit participer à cette scène. Qu'est-ce que cela signifie, Mademoiselle ? demanda *Cinthie*. Mais *Lucile* n'avoit pas l'assurance de répondre. *Dorval* commençoit à se douter du fait. Il résolut de mettre fin à toute cette intrigue, & d'user de l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit de la tante. Il s'agit, Madame, lui dit-il, de certain portrait furtivement aperçu. Comment ? quel portrait ? de-

B v

34 MERCURE DE FRANCE.

manda-t-elle avec empressement. *Lucile*, qui ne pouvoit plus soutenir l'état où elle voyoit *Damon*, fit un effort sur elle-même. Le voilà ce portrait, dit-elle à *Cinthie*; il n'appartient qu'à vous d'en disposer. Alors elle le lui donne. *Cinthie* irritée, n'en prit que plus promptement sa résolution. Elle s'approche de *Dorval* & lui fait voir le portrait que *Lucile* vient de lui remettre. C'est le vôtre, lui dit-elle, & c'est par mon ordre que *Lucile* a imité vos traits. Vous ne doutez point que l'on ne s'intéresse à un objet que l'on fait peindre. Je garde le portrait, & vous offre en échange ma main avec toute ma fortune augmentée de cent mille livres de rente par le gain de mon procès. Madame, reprit *Dorval*, voilà un concours de circonstances bien favorable. Mais souffrez que je m'occupe d'abord des intérêts d'un ami. Sans doute qu'en vous décidant à vous marier vous ne prétendez pas condamner *Lucile* au célibat. Il y auroit de l'inhumanité dans cet arrangement. Ici *Damon* interrompit *Dorval*, & s'adressant à *Cinthie*: je ne puis plus vous cacher, Madame, lui dit-il, que j'adore votre charmante nièce. Ma conduite, je le fais, annonçoit tout le contraire; mais ce n'étoit qu'une

feinte, & cette ruse est une faute que l'aimable *Lucile* me pardonne : daignez imiter son indulgence. Vraiment, reprit *Cinthie*, je m'apperçois bien que ma nièce est fort indulgente. Mais, enfin Marquis, dit-elle à *Dorval*, conseillez-moi, que faut-il faire ? Il faut, Madame, repliqua-t-il, unir *Lucile* avec *Damon*, & partager avec eux votre fortune... Madame, interrompit ce dernier, ce n'est point à vos richesses que j'en veux ; l'aimable *Lucile* est au-dessus de tous les trésors de la terre ; & d'ailleurs, ce que j'ai de bien peut suffire... Non, non, interrompit *Cinthie* à son tour, il en fera comme le Marquis vient de le régler. Ah ! ma chère tante ! s'écria *Lucile* ; ah cher *Dorval* ! s'écria en même temps *Damon*... *Dorval* se refusa à de plus longs remerciemens. Maintenant, Madame, ajouta-t-il, voyez quelles sont vos dernières résolutions. Comment, Marquis, reprit *Cinthie*, que signifie ce langage ?... Oh ! Madame, il ne signifie que ce que vous voudrez... Le mariage vous effraye-t-il ?... Point du tout ; le mariage n'effraye point quiconque fait son monde... C'est-à-dire, que vous imitez ceux qui se piquent de le bien savoir ?... Moi ? Madame ; oh parbleu,

B vj

36 MERCURE DE FRANCE.

je ne me calque sur personne. Mais il est des cas où il faut suivre l'usage, ou se couvrir d'un éternel ridicule. . . Et moi, Marquis, je vous déclare qu'un mari du bon ton me conviendrait fort peu. . . Mais, Madame, comment donc faire ? Faut-il se reléguer jusques dans la classe des moindres bourgeois ? Ce sont les seuls qui n'ayent pas encore mis à l'écart les gothiques entraves de l'hymen. Cela étoit bon du temps de *Saturne* & de *Rhée* ! . . . Je prétends vivre comme on vivoit alors. . . Alors, Madame, l'hymen étoit le Dieu de la contrainte : aujourd'hui c'est le Dieu de la liberté. On a substitué aux froids égards, à l'éternelle assiduité, une aisance toute aimable, une confiance à toute épreuve. En un mot, le domaine de l'hymen est devenu la maison de campagne de l'amour. C'est le lieu où il prend ses vacances & où il se remet de ses fatigues. Il semble, reprit vivement *Cinthis*, que vous ayez reçu des mémoires de feu mon époux, il agissoit comme vous proposez d'agir ; mais il a sçu me dégoûter d'un mari Petit-maître. Oubliez l'offre que je vous ai faite : j'oublierai de mon côté.... Ah cher *Dorval* ! interrompit *Damon*, tu me replonges dans l'abîme d'où tu sem-

blois m'avoir tiré ! Mais , point du tout , reprit *Dorval* , me voila encore tout prêt à me dévouer. Il n'en est pas besoin , ajouta vivement *Cinthie* ; rassurez-vous , *Damon*. En rompant pour jamais avec *Dorval* , je n'en tiendrai pas moins ce que je vous avois promis. Je consens que vous épousiez ma Nièce , & je lui donne la moitié de mon bien , en attendant mieux. A ces mots , *Cinthie* entre & s'enferme dans son boudoir.

Que ne te dois-je , point , cher *Dorval* , disoit *Damon* ? C'est toi qui as conduit les choses jusqu'à cet heureux dénouement. Oublie mes torts & mes injustes soupçons : J'ai pour jamais appris à te connoître. Comment donc ? reprit *Dorval* , tes craintes n'avoient rien de ridicule ; on craindrait à moins. Il n'est pas maintenant douteux que *Lucile* ne te préfère : mais , franchement , j'ai eu peur pour toi.

Le temps éclaircit la destinée de ces différens Personnages. *Cinthie* se jeta dans la réforme , y joignit la médisance , & y prit goût. *Dorval* épousa la *Marquise* , & tous deux vécurent dans une confiance & une dissipation réciproques. *Lucile* & *Damon* vécurent en

Epoux qui se suffisent à eux mêmes.
tous furent contents.

Par M. DE LA DIXMERIE.

*INSCRIPTION , pour être mise sur
la Mausolée de M. DE CRÉBILLON ,
annoncé dans le dernier Mercure.*

D'UN célèbre Ecrivain regrettable à jamais ,
De Crébillon la cendre ici repose en paix.

Entre le sublime & le tendre

Il choisit le seul ton que , malgré leurs talens ,

Ses deux Devanciers excellens

N'avoient ni pris , ni peut-être osé prendre.

Louis, dont la bonté porte au loin ses regards ,

En Roi dispensateur & soigneux de la gloire

De ceux qui , sous son Règne , honorent les

Beaux-Arts ,

Vent que ce Monument consacre sa mémoire.

P I R O N.

P O S U I T

Regalium Præfectus Ædificiorum

Marchio DE MARIGNY.

Jubente Principe ,

Plaudente Patria ,

Et

Invidia fremente.

M O R A L I T É .

UN Philosophe très-moderne ,
 Non de ceux qui portent lanterne
 Comme un Cynique d'autrefois ,
 Mais quoique franc , moins discourtois ;
 Interrogé sur cette différence
 Des jugemens que portent , même en France ,
 Le Grand & le Petit , souvent sur même cas...
 » Hélas ! dit il , ne vous étonnez pas ,
 » Quelle que soit leur vue ou leur science ,
 » De les trouver à toute heure en défaut.
 » L'un voit tout de trop bas , & l'autre de trop
 » haut.

D. L. P....

*A son ALTESSE SÉRÉNISSIME
 Mgr le Prince DE CONDÉ.*

ILLUSTRE rejetton du sang le plus auguste ;
 Jeune CONDÉ , veux-tu sçavoir au juste
 La mesure d'amour que la France a pour toi ?
 Ton cœur a tout le feu du vainqueur de Roaroi ;
 Tu n'as cherché que la Victoire :
 Eh bien ! la France t'aime autant , que toi la
 gloire.

Par la MUSE LIMONADIÈRE.

VERS présentés au ROI.

SOUFFREZ, SIRE, souffrez qu'un Citoyen fidèle
 Qui fait de l'art des vers ses uniques emplois,
 S'abandonnant sans crainte aux fougues de son
 zèle,

Jusques à votre Trône ose élever la voix.
 Le même jour que vous, * Sire, j'ai pris naissance.
 J'ai vu par deux fois naître & mourir treize hyvers.
 Le sort d'un bras d'airain a plongé mon enfance
 Dans un abîme de revers.

Dans un cercle de maux j'ai vu languir mon Etre.
 Sire, je suis obscur : l'Astre qui m'a fait naître,
 N'a point inscrit mon nom aux fastes des hon-
 neurs.

Mais par la noblesse de l'âme,
 Mais par l'amour qui pour mon Roi m'enflâme,
 Je le disputerois à vos plus grands Seigneurs.
 Du Maître des destins la prudente sagesse,
 En me privant de tout, m'apprit à me borner
 Souvent je vois avec tristesse,

Que le sort contre moi se plaît à s'acharner.
 Mais quand le ciel sur vous répand quelqu'avant-
 tage,

Au monde entier quand vous donnez la pair,

* Le 15 Février.

Quand je vois tous les cœurs heureux par vos
bienfaits ;

Sire , je suis content , & j'ai tout en partage.

Par un Parisien.

*LETTRE d'une jeune Etrangère à
une de ses Compatriotes , sur la
coëffure & les modes actuelles des
Françoises.*

AVERTISSEMENT.

LES modes sont une partie plus considérable qu'on ne croit dans l'Histoire Philosophique d'une Nation. Il seroit curieux d'en avoir des époques assurées avec certains détails. Elles seroient nombreuses & intéressantes dans notre Histoire , parce que leur variation y est perpétuelle. On y découvreroit peut-être plus d'analogie qu'on ne paroît en voir entre leurs révolutions & celles du génie ou du tour de pensées. Enfin , ne se borna-t-on en cela qu'à la connoissance des faits , il n'est pas douteux que celle-ci seroit très-féconde. L'occasion de faire ce qu'on a négligé jusqu'à présent , qui est de constater ces variétés de COSTUME , nous

42 MERCURE DE FRANCE.

est offerte par la permission que nous avons obtenue de produire les Lettres qu'une jeune Etrangère , à Paris depuis la Paix , écrit dans sa Patrie. Ces Lettres nous ont paru écrites avec un peu de malice quelquefois , mais sans flet , & avec moins de prétention de briller que de s'amuser & d'amuser en même temps la Personne à qui elles sont adressées. Le prestige de l'habitude n'altérant point encore la vue de cette jeune Personne , elle est plus en état de nous faire voir certains goûts consacrés par nos usages dans un jour plus vrai. Quelle que soit cependant notre opinion, nous la soumettons ainsi que les Lettres même , au jugement des Lecteurs , en donnant cette première pour essai.

A M. CH. KAREV....

Ce qu'on nous a dit des Françaises , ma chère M** , sur le goût des ajustemens , est apparemment un de ces préjugés entre les Nations , qui subsistent encore longtemps après ce qui avoit pu y donner lieu. Il faut que les femmes de Paris comptent prodigieusement sur leurs charmes , pour les sacrifier à la bizarrerie de leur coëffure actuelle , ou qu'elles aient une étonnante vénéra-

tion pour leurs Trisayeules , puisqu'elles aiment mieux ressembler en cette partie , aux vieux portraits que j'en ai vus , que de s'en tenir tout naturellement à leurs jeunes & jolies figures. On nous avoit appris , comme tu sçais ma chère bonne , que les Dames Françoises, il y a quelques années, avoient si considérablement abaissé leurs coëffures, qu'on ne leur soupçonnoit plus de têtes : ce n'est plus cela , il s'en faut bien. Imagine-toi , en voyant aujourd'hui des Françoises mises galamment , dans un cercle, dans une promenade , ou aux Spectacles , rencontrer une troupe d'Éuménides noires ou blondes , qui ont enjolivé de quelques ornemens les serpens qui se dressent & se replient sur leurs têtes ; & d'autres , plus négligées , dont les cheveux se hérissent à la vue de leurs effrayantes camarades. Tu trouves peut-être l'image un peu forte ? Je te proteste que sans la poudre & ces légers ornemens qui en imposent , je ne sçais si la comparaison ne seroit pas totalement exacte. Les plus timides des femmes , à Paris , sur l'adoption des modes outrées , n'ont pas moins aujourd'hui , d'un demi-pied de chevelure , artistement dressée sur leurs têtes. Ceci est un fait sur

44 MERCURE DE FRANCE.

lequel il n'y a qu'à vérifier la mesure à la main. Tel est l'usage journalier des plus modestes en parure , car sur les Théâtres , où les femmes du monde vont étudier les airs & l'ajustement de celles dont elles censurent la conduite , je ne sçaurois te rendre l'excès de ces montagnes chevelues. Toutes les Actrices à la vérité n'ont pas encore osé aller jusqu'à la hauteur des plus jeunes têtes. Je t'assure en avoir vû , dont les *Cornettes* ou autres ajustemens perchées sur la cîme de ces pyramides de cheveux , sont si loin du visage qu'elles ont à coëffer , que le même coup d'œil ne peut les rassembler. J'oubliois de te dire qu'un petit morceau de linge ou de dentelle , fort en arrière sur la tête , forme aujourd'hui seulement les *Cornettes* ou *garnitures* , dont on n'a conservé que cela , comme certaine marque d'état , qu'on porte par obligation , mais dont on dérobe , autant qu'on peut , l'apparence.

Fort surprise , comme on peut croire , de l'espèce de *Mascarade* qui changeoit à mes yeux le caractère des figures , j'ai osé m'informer à quelques-unes de ces Dames , du motif qui avoit engagé à ce singulier exhaussement. Je

m'adressai pour cela aux plus hautes *huppées*, comme devant être plus instruites de l'origine des *Huppées*; elles me répondirent de bonne foi, qu'elles avoient remarqué que cela alloit beaucoup mieux, que toute autre manière, à l'air de leur visage. Remarquez que celles qui me parloient ainsi, n'avoient déjà plus de visage, sous l'énorme monceau qui l'anéantissoit. En général, j'avoûrai n'avoir encore rencontré aucun visage qui allât à cette coëffure, à moins qu'ils ne fussent aussi ridicules que les coëffures elles-même. Que ne défigureroit pas ce qui est si contraire aux proportions que la nature & la raison indiquent à tous les yeux? Ce qu'il y a de plaisant en cela, pour nous autres, ma chère, qu'on accoutume à raisonner de bonne heure & sur tous les sujets, c'est que beaucoup de ces femmes, imaginent qu'en se hérissant ainsi les cheveux sur la tête, elles en élèvent d'autant leur petite stature; comme si la comparaison d'un objet exhaussé ne rabaissoit pas l'objet qu'il surmonte. En sorte que par-là elles parviennent précisément à ce qu'elles veulent éviter. Elles n'ont pas fait attention apparemment, quoiqu'elles ayent fréquemment

46 MERCURE DE FRANCE.

des *Polichinelles* sous leurs yeux, que l'on a grand soin de donner de hautes coëffures pointues à toutes les *Bamboches* ; afin que ces figures deviennent encore plus courtes & plus ramassées.

Pardeffus toutes les autres Nations de l'Europe , même celles de l'Asie , auxquelles nulle autre ne dispute le prix de la beauté , les Françoises avoient sans contestation , & par excellence , l'avantage de la *Physionomie*. Je ne sçais, ma chère Bonne , si tu entends bien tout ce qu'il faut entendre par ce mot , & toutes les idées agréables qu'il contient. Quoiqu'il en soit , je t'apprends au profit des autres femmes du monde , que les Françoises , par leur maniere de se coëffer , ont perdu entièrement ces physionomies si variées & si piquantes. Il ne reste à celles qui ont les traits assez forts pour soutenir ce pompeux édifice de cheveux , que des visages , dont souvent il n'y a pas à se vanter. Tu mourrois de rire surtout à l'aspect de certaines faces rondeletes , entourées des rayons que forme cette chevelure bien redressée en l'air. Figure-toi ces petites images grossières du Soleil qui ornent nos Almanachs rustiques.

J'ai remarqué qu'à la Cour on avoit

jusqu'à présent moins adopté cette mode qu'à la Ville, & que dans cette dernière, celles qui la chargeoient davantage étoient ordinairement les femmes d'un état où l'étalage est utile au produit des charmes. Je ne serois pas éloigné de croire que celles-ci n'eussent l'honneur de l'invention dans ce ridicule usage, & cela, pour offusquer les femmes honnêtes, dont elles commençoient, dit-on, à craindre la concurrence. La ruse de guerre ne me semble pas avoir réussi, car ce qu'on appelle en ce pays honnêtes femmes, ont bientôt fait voir aux autres, qu'un cheval pour être de bonne race & renfermé en bonne maison, n'en redresse pas moins fièrement ses crins dans l'occasion, que celui qui pâit en liberté dans les communes. Adieu, ma tendre amie; ta voyageuse aura bien des choses de pareille importance à t'apprendre de ce pays-ci, pourvu que les relations t'amusement.



*VERS sur le jour de l'An , à M. de
B * * *.*

QUAND nous voulons aux Dieux offrir un pur
hommage ,
Nous ne connoissons point de plus digne langage
Qu'un silence respectueux ;
Un Mortel bienfaisant , éclairé , vertueux
Ici-bas devient leur image :
Ces titres sont votre partage :
Je dois vous honorer comme eux.

BRUNET.

A Paris ce 1 Janvier 1763.

ÉPIGRAMME

*Envoyée pour Etrennes à Mlle
DUMONCEAU.*

OUI , toute fille aimable est un Démon pour
nous.

DUMONCEAU vainement de ce propos s'étonne.

Les Grâces parent sa personne ,
Son minois est riant & doux :

Mais hélas ! le tourment étrange

Que me font éprouver ses traits victorieux ,

Me

Me force à dire: c'est un Ange
Qui porte l'Enfer dans ses yeux !

Par le même.

A Paris, le 31 Decembre 1762.

*A Madame de B..... sur ses
premieres couches.*

DE votre heureux accouchement
Dont la nouvelle m'est transmise,
Je suis charmé, mon aimable Païse,
Et de bon cœur vous fais mon compliment.
Envain une critique amère
Veut déprimer l'enfant qui de vous tient le jour;
C'est une Fille ! Eh bien ? Un Fils aura son tour.
Des Grâces Venus fut la mère,
Et le fut aussi de l'Amour.

Par un Donzinois, au mois de Juillet 1762.

-ESSAI SUR LES DEUILS.

MÉNAGE fait dériver ce mot du latin
doleo, dolere, qui signifie, s'affliger,
s'attrister, sentir de la douleur, être
touché du malheur de quelqu'un, &c.

A la Chine on porte le deuil avec des
habits blancs ; il dure trois ans, & fait

II. Vol.

C

50 MERCURE DE FRANCE.

vaquer toutes sortes de Charges & de Magistratures.

En Turquie , on le porte en bleu.

Au Pérou , on le portoit de la couleur de gris de souris.

Rabelais le fait porter en verd.

Les Dames Argiennes & Romaines portoient le deuil en blanc ; & les Romains le portoient en brun tirant sur le noir.

Le grand deuil se porte en France avec du drap noir sans ornemens , des manteaux longs du linge uni , & un grand crêpe ; les veuves se portent avec un bandeau & un grand voile de crêpe noir.

Le petit deuil se porte avec la serge ou le crépon , & des rubans bleus & blancs mêlés avec du noir.

Le Roi & les Cardinaux portent le deuil en violet.

En Castille , à la mort des Princes , on se vêtoit de serge blanche pour porter le deuil ; on le fit pour la dernière fois en l'année 1498 , à la mort du Prince *Dom Juan* , Fils unique du Roi *Ferdinand* & d'*Isabelle* , comme le dit *Herrera*.

Mézerai remarque que la Reine *Anne de Bretagne* porta le deuil du

Roi *Charles VIII*, en noir, quoique les autres Reines eussent accoutumé de porter le deuil en blanc. Ce Prince mourut au Château d'Amboise, sans laisser d'enfans, le 7 Avril 1497, après avoir regné 14 ans 7 mois & 9 jours, âgé de 27 ans 2 mois & 23 jours, selon le Pere *Anselme*, T. 1. p. 124. E.

C'est une ancienne maxime que la veuve porte le deuil aux dépens de la succession de son mari, & les héritiers du mari sont obligés de lui fournir le deuil sur leur portion. En droit on appelle année de deuil, l'année de viduité, pendant laquelle une veuve doit s'abstenir de passer à un second mariage; les Loix ont voulu qu'elle rendît ce respect aux cendres de son mari, & que du moins elle honorât son tombeau de ses larmes & de ses regrets pendant la première année de son veuvage.

Par le Droit Romain, les veuves qui convoioient à de secondes nûces dans l'an du deuil, étoient privées de tous les avantages qu'elles avoient reçus de leurs maris, afin de les obliger à conserver le souvenir de l'amitié conjugale. Cela s'observe encore dans les Pays de Droit écrit. Ailleurs on suit plus communément le Droit Canoni-

52 MERCURE DE FRANCE.

que , & l'an de viduité n'est qu'une Loi de bienséance ; seulement s'il y a soupçon de grossesse , la veuve ne doit pas précipiter son mariage , pour éviter la confusion du sang.

Les deuils étoient avant la mort du feu Roi *LOUIS XIV* , beaucoup plus longs qu'ils ne sont aujourd'hui ; depuis l'année 1716 , ils ont été considérablement abrégés.

» Par Ordonnance du Roi concer-
» nant les deuils , donnée à Paris le 23
» Juin 1716 , Sa Majesté en faveur du
» Commerce & des Marchands , de l'avis
» de M. le Duc d'*ORLÉANS* , Régent
» du Royaume , voulut que les deuils qui
» se portent à la mort des Têtes couron-
» nées , des Princes & Princesses du Sang
» & des autres Princes & Princesses de
» l'Europe , seroient réduits à la moitié
» du temps qu'ils avoient coutume de
» durer ; enforte que les plus grands
» deuils ne dureroient que six mois ,
» & tous les autres à proportion ; &
» à l'égard des deuils qui se portent
» dans les familles des Sujets de sa Ma-
» jesté , de quelque qualité & condition
» qu'ils soient , le Roi ordonne qu'ils
» seront réduits à la moitié du temps
» qu'ils avoient coutume de durer ; sca-

» voir , ceux que les femmes portent à
 » la mort de leurs maris , à une année ;
 » ceux qui se portent à la mort des fem-
 » mes , peres , meres , beau-peres & bel-
 » les-meres , ayeuls & ayeules , & des
 » autres personnes de qui on est Léga-
 » taire universel , à six mois ; ceux des
 » freres & sœurs , beaux-freres & belles-
 » sœurs de qui on n'est point héritier ,
 » à trois mois , sans que tous les autres
 » deuilz puissent excéder plus d'un mois ,
 » ni qu'il soit permis de drapper , si ce
 » n'est pour les maris & femmes , peres
 » & meres , beaux-peres & belles-meres ,
 » ayeuls & ayeules , des personnes de
 » qui on est héritier ou Légataire uni-
 » versel.

Et par autre Ordonnance du Roi don-
 née à Versailles le 8 Octobre 1730 ,
 Sa Majesté a encore ordonné » que les
 » deuilz qu'elle a coutume de porter à
 » la mort des Têtes couronnées , des
 » Princes & Princesses du Sang & des
 » autres Princes & Princesses de l'Euro-
 » pe , ainsi que ceux qui se portent dans
 » les familles des Sujets de Sa Majesté ,
 » seront réduits à l'avenir à la moitié
 » du temps prescrit par l'Ordonnance
 » du 23 Juin 1716. N'entend néan-

54 MERCURE DE FRANCE.

» moins Sa Majesté, » comprendre dans
 » cette réduction les deuils que les fem-
 » mes portent à la mort de leurs maris,
 » & ceux qui se portent à la mort des
 » femmes, peres, meres, beaux-peres,
 » & belles-meres, ayeuls & ayeules, &
 » des autres personnes de qui on est hé-
 » ritier ou légataire universel, lesquels
 » demeureront fixés au temps prescrit
 » par ladite Ordonnance du 23 Juin
 » 1716. Renouvellant Sa Majesté, en
 » tant que besoin seroit les défenses fai-
 » tes par ladite Ordonnance de draper,
 » si ce n'est pour les maris & femmes,
 » peres & meres, beaux-peres & belles-
 » meres, ayeuls & ayeules, & des per-
 » sonnes de qui on est héritier ou légat-
 » taire universel, &c.

On a donné l'année dernière un avis
 au Public concernant les deuils; on croit
 lui faire plaisir de le renouveler, en
 voici la copie qu'on m'a prié, Monsieur,
 de vous adresser, avec cette disserta-
 tion pour en faire, s'il vous plait men-
 tion dans votre premier Mercure.

J'ai l'honneur d'être, &c.

D. N. Abonné au Mercure.

AVIS AU PUBLIC.

» L'incertitude où l'on est souvent à
» Paris & dans les Provinces , sur les
» jours que se prennent & se quittent
» les Deuils de Cour , a fourni l'idée
» d'en informer exactement le Public:
» On se propose de les annoncer par un
» billet imprimé qui sera envoyé à Paris
» par la petite Poste ; lequel contiendra
» 1°. le nom & les qualités du Prince ou
» de la Princesse dont on devra porter
» le deuil. 2°. Les autres particularités
» d'étiquette , quand il y en aura. 3°. Les
» jours fixés pour le prendre & le quitter.

» Le prix de l'Abonnement , pour
» Paris , n'est que de 3. liv. par an , &
» pour les Provinces , de 6 liv. attendu
» que les avis seront envoyés francs de
» port.

» Ceux qui voudront s'abonner ,
» payeront d'avance : leurs noms , qua-
» lités & demeure seront inscrits sur un
» registre. L'année d'Abonnement com-
» mencera du jour que l'argent aura été
» reçu.

» Le Bureau pour les abonnemens de
» Paris est établi rue & vis-à-vis la
» Monnoie , chez le sieur ROUGEUX ,
» Marchand Miroitier , au grand Prieur
» de France.

C iv

56. MERCURE DE FRANCE.

» Pour les Provinces , les Lettres de-
» vront être adressées , port franc , ainsi
» que l'argent , à M. DUBOIS , rue d'En-
» fer , vis-à-vis la rue S. Thomas , à
» Paris. On ne recevra ni les Lettres ni
» l'argent qui n'auront point été affran-
» chis.

ÉPIGRAMMES

SUR un vieux Bibliothécaire ignorant.

CET ignorant porte perruque
De la Bibliothèque a voulu se charger ;
Apparemment pour nous prouver
Que le soin du Serrail appartient à l'Eunuque.

G. . . . de Nevers.

A I R I S.

CHARMANTE *Iris* , quitte le soin frivole
De nous offrir un minois moucheté ;
Chaque mouche en toi nous désole ,
Puisqu'elle cache un trait de ta beauté.

Par le même.



EPITAPHIUM PAROCHI
Urbis Nivernensis.

Qui jacez hic Parochi si vis cognoscere fatum ;
Vita beare grégem., mors cruciate, fuit.

Par le même.

PORTRAIT de Madame.

UN esprit formé pour plaire ,

Un langage séducteur ,

Un ton naïf , enchanteur

Et le plus beau caractère.

Un cœur où règnent encor

Les vertus de l'Âge d'or ;

Où l'amitié simple & pure ,

Sans ornement & sans fard ,

Fait honneur à la Nature

Sans rien emprunter de l'art.

Un visage où l'on voit l'âme

Brillante de mille attraits ,

Des yeux pleins de cette âme

Où l'Amour forge ses traits.

Une bouche où l'innocence

Sourit avec agrément

C v

58 MERCURE DE FRANCE.

Au baiser, que la décence
N'accorde qu'au sentiment ;
Un sein dont l'éclat efface
Et les Roses & les Lys ;
La taille & l'air d'une Grâce
Et son charmant coloris ;
Tel est le portrait d'Iris.

*COUPLETS à Mlle *** à l'occasion
d'un Narcisse qu'elle avoit donné la
veille à l'Auteur.*

Sur l'air de la Romance ; On ne s'ayise jamais
de tout.

QUAND ta main, jeune *Clarice*,
A mon chapeau, sans dessein,
Vient attacher ce Narcisse
Dont tu parois ton beau sein,
De la feuille qui voltige,
Vois-tu flétrir la couleur ?
Vois-tu s'incliner la tige,
Pour te peindre sa douleur ?

Dans le clair d'une onde vive
Le beau *Narcisse* un beau jour,
Pour son ombre fugitive
Se sentir bruler d'amour ;

En cent façons à soi-même,
Cent fois il cherche à s'unir :
Touchés de sa peine extrême
Les Dieux sçurent la finir.

Plus heureux quand je me mire
Dans le cristal de tes yeux,
Mon cœur transporté t'admire ;
Je crois lire dans les Cieux ;
Mais de mes tourmens, *Clarice*,
Loin de vouloir me guérir,
Plus jaune, hélas ! qu'un Narcisse
Voudrois-tu me voir périr ?

LE mot de la première Enigme du premier volume de Janvier est *Fiacre*, Celui de la seconde est le *Tableau*. Celui du premier Logogryphe est *Mode*, dans lequel on trouve *de*, *me*, *mode*, *dé*, *M. D. 500*, *Ode*, *Dôme*. Celui du second est *Soif*, dont les quatre lettres ont rendu les six mots suivans, *io*, *fi*, *if*, *foi*, *os*, *fi*. Celui du troisième Logogryphe est le *génie*.



E N I G M E.

Que ma structure est singulière !
 Plus je suis maigre & vieux, & plus j'ai des appas :
 Quiconque ne me connoît pas
 Trouvera ce début bien extraordinaire.
 Souvent par mes expressions
 Je sçais représenter toutes les passions.
 Sans même qu'on s'en scandalise,
 Je sers également le Théâtre & l'Eglise,
 Car de mon naturel je suis tendre, badin,
 Doux, triste, furieux, dévot & libertin.
 A ces traits, cher Lecteur, suis-je méconnoissable ?
 Non pas assurément ; quand j'en aurois moins dit,
 Il ne faudroit ni se donner au Diable
 Ni s'alambiquer trop l'esprit ,
 Pour deviner ma nature & mon être.
 Ainsi, puisque tu peux aisément me connoître ,
 Je me borne à te dire enfin ,
 Que traité comme Ette volage ,
 Pour de moi faire un bon usage ,
 Souvent on me conduit le bâton à la main.

Par M. FABRE, Licenté en L
à Strasbourg.

A U T R E.

EN certaine Contrée on m'adoroit jadis ;
Mais, Dieux ! que la fortune est injuste & légère !
Arraché du sein de ma mère,
On me jette aujourd'hui dans un méchant taudis ;
On m'écorche ; & jouet du sort & des caprices ,
On me fait éprouver cent sortes de supplices.
Je ne suis point, Lecteur, sensible à mes malheurs,
Cependant mes Boureaux souvent versent des
pleurs.

A L'AUTEUR DU MERCURE.

M O N S I E U R ,

ON sçait qu'il faut suivre les usages
lorsqu'ils ne sont pas visiblement dé-
raisonnables. Cette maxime me condam-
ne ; je le sens bien. Le Public est accoutu-
mé aux Logogryphes en Vers ; pourquoi
lui en présenter qui ne sont qu'en Prose ?
Le mauvais succès de l'*Œdipe* en prose
de M. de la Mothe , doit me faire
trembler pour mes Ouvrages ; ils pour-
roient bien tomber comme une Tragé-

62 MERCURE DE FRANCE.

die. Après tout, c'est un risque qu'il est permis de courir sans un excès de témérité. Les Logogryphes , (diront mes Censeurs) sont susceptibles des ornemens de la grande Poësie ; c'est leur faire un affront que de les réduire à la simplicité de la prose. Ils ont surtout beaucoup de rapport au genre lyrique , puisque de l'aveu de tout le monde un très-grand nombre d'Odes ne sont que de véritables Logogryphes. On me représentera qu'ils personifient des êtres inanimés , qu'ils donnent une tête , un corps , des pieds , une queue à la vie & à la mort , au vice & à la vertu , &c ; qu'ils font un usage familier des figures les plus poétiques. A cela je réponds bien ou mal : c'est toujours une petite nouveauté qu'un Logogryphe en prose , & le Public a besoin de Nouveautés. Je suppose de plus une chose qui pourroit bien n'être pas vraie , c'est que j'ai quelquefois des occupations plus importantes que ce genre d'ouvrage : s'il est en prose , il ne coûte que la peine de l'écrire ; s'il est en vers , il peut arrêter une heure ou deux. Ce seroit bien le cas de parler avec éloquence du prix inestimable du temps : mais j'aime mieux n'en pas perdre davantage

JANVIER. 1763. 63
& ménager le vôtre. Voici mes Logogryphes.

— LOGOGRYPHE.

J'AI quatre pieds & deux lettres. Je renferme une Saison, &, rien de plus. Quand je suis froide, on m'on fait un mérite, blanche on me respecte, verte on m'aime souvent mieux. Suis-je quarrée, je passe pour un oracle. Suis-je creuse, on se défie un peu de moi.

AUTRE.

PRÉSENT du Nord, je préserve de ses rigueurs. Je contiens ce qui embellit la nature; une plaine immense, un animal dont les Muses Grèques & Françoises ont chanté les combats; ce qui finit le plus beau des jeux, une eau dormante, la victime d'un barbouilleur, la maîtresse d'un Élément, & ce qu'il est le plus fâcheux de perdre.

AUTRE.

MA tête gouverne le monde; ma queue est dans le Ciel & dans les Enfers.

J'ai l'honneur d'être, &c.

A. B. C. Abonné au *Mercur*.

 ARTICLE II.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

SÉANCE DU CHÂTELET DE
 PARIS, du Lundi 25 Octobre 1762,
 & Discours prononcés par M. DE
 SARTINE, Lieutenant Général de
 Police ; par M. MOREAU, Procureur
 du Roi au Châtelet, faisant les fonc-
 tions d'Avocat du Roi ; & par
 M. CHARDON, Lieutenant Particulier,
 Président au Parc Civil : imprimés
 par les soins de M^e Jean-Baptiste
 Courlesvaux, l'aîné, M^e Jacques
 Roger le Comte, M^e Jean-Baptiste
 Marye, Procureurs au Châtelet &
 Procureurs de Communauté en exer-
 cice, & de M^e Louis Varnier, aussi
 Procureur au Châtelet, Syndic, à Pa-
 ris, de l'Imprimerie de le Breton, pre-
 mier Imprimeur ordinaire du Roi, &
 ordinaire de sa Communauté, rue de

la Harpe, 1762, Brochure in-4°. à la tête de laquelle se trouve le Portrait de M. d'ARGOUGES, gravé d'après l'Argiliere.

CE Recueil peut être regardé comme un monument de respect & de reconnaissance, érigé par MM. les Procureurs du Châtelet, à la gloire de M. d'Argouges père, qui pendant plus de 52 ans a rempli la Charge de Lieutenant Civil, & dont la retraite les rendroit inconsolables, si d'un côté elle n'étoit pas réparée par un fils digne d'un père auquel il succède, & de l'autre, par la satisfaction de voir un Magistrat respectable jouir du repos qu'il a si bien mérité.

Trois Magistrats respectables par leur place, leur probité & leurs lumières, ont été dans cette occasion les interprètes des sentimens du Public, en rendant à M. d'Argouges le tribut d'éloges dû à un Citoyen chargé d'années & de gloire, & qui va passer une vieillesse honorable au sein d'une tranquillité qu'il a toujours sacrifiée au bien des Particuliers. Ce fut M. De Sartine qui prononça le premier Discours. S'étant rendu dans

la Chambre du Conseil , il fit part à la Compagnie qu'il présidoit , de la Lettre par laquelle M. d'Argouges , père , Lieutenant Civil , lui annonçoit sa retraite , & il dit en parlant de ce grand Magistrat :
 » les Citoyens dont il a assuré le bon-
 » heur & la fortune , les Familles qui
 » lui doivent & leur union & la paix dont
 » elles jouissent , les Juges qui ont ad-
 » miré sa prudence & son équité , con-
 » serveront pour lui ce tendre souvenir ,
 » cette estime précieuse qu'on a pour les
 » grands hommes.

La Compagnie se rendit ensuite à la Chapelle où la Messe fut célébrée solennellement. La Messe finie , on remonta dans la Chambre du Conseil ; & après y avoir délibéré sur différentes affaires , on descendit au Parc Civil. M. Chardon qui y présidoit , fit l'ouverture des Audiences par la lecture des Ordonnances. M. Moreau , Procureur du Roi , prenant ensuite la parole , prononça un long discours sur les devoirs des Magistrats , qu'il envisage sous trois points de vue : ce qu'un Magistrat doit faire pour le Public en général , ce qu'il doit à chaque Particulier , & ce qu'il se doit à lui-même. Cette division forme les trois parties de son discours , dont la première

se subdivise en trois autres points : les devoirs publics d'un Magistrat par rapport à la Religion , aux sentimens dûs au Prince , & à l'union qui doit régner entre les Concitoyens. On sent dans quels détails l'Orateur a dû entrer , & les bornes que nous prescrivent les Loix de l'Analyse. Nous nous contenterons de citer quelques morceaux choisis qui pourront donner une idée de l'esprit , du talent & du style de l'Auteur. Il fait ainsi le portrait du fanatisme. » Le
 » fanatisme audacieux marche la tête
 » haute , le front découvert ; le nom de
 » Dieu est dans sa bouche ; toute la cha-
 » leur de l'amour-propre est dans son
 » cœur. Il cherche à dompter les esprits
 » en les échauffant , il prend en main le
 » flambeau de la Religion , il détruit les
 » temples du Dieu que le peuple adore ;
 » il renverse ses autels , & c'est sur leurs
 » débris , que fumant de sang & de car-
 » nage , il veut en élever d'autres à son
 » idôle.

Le Magistrat doit veiller à l'éducation publique , & conséquemment doit s'opposer à tout système d'éducation qui pourroit allarmer les mœurs & la Religion. » Si l'on peut craindre , dit M.
 » Moreau , qu'une mère aveugle , ou

68 MERCURE DE FRANCE.

» plutôt aveuglée par le désir de paroître
 » instruite , ne tire de son sein l'objet de
 » sa tendresse , pour l'élever comme les
 » bêtes , & le confier aux soins de ce-
 » lui qui en s'annonçant pour l'Apôtre
 » de la nature, n'a travaillé, on peut le dire,
 » qu'à dénaturer & avilir ce qui en est le
 » plus bel ornement ; c'est au Magistrat à
 » employer toute son autorité & l'organe
 » de la justice , afin de faire proscrire
 » avec éclat l'auteur, l'ouvrage & ses sec-
 » rateurs , comme autant de pestes pu-
 » bliques , capables par le poison qu'ils
 » répandent , d'infecter l'air le plus pur.

On aimera le morceau suivant sur les
 devoirs du Magistrat dans les calamités
 publiques: » Qu'un fléau afflige une Pro-
 » vince , qu'une affreuse disette la désola
 » & la dévaste ; que l'Ange de la mort
 » étende ses aîles sur une contrée ; qu'un
 » incendie subit , en développant des
 » tourbillons de flammes , répandent au
 » loin la consternation & l'effroi ; les
 » édifices les plus somptueux , les mo-
 » numens élevés pour la postérité, les
 » temples , les palais comme la maison
 » du Citoyen & la cabane de l'Artisan ;
 » les richesses de l'Etat comme le patri-
 » moine du Particulier , deviennent la
 » proie d'un élément qui réduit tout en

» cendres. Le zèle du Magistrat le fait
 » suffire à tout ; il se porte avec ardeur
 » dans les endroits même périlleux , où
 » il croit que sa présence peut être utile.
 » Quelque affecté qu'il soit du malheur
 » public , le désastre de chaque particu-
 » lier ne paroît pas moins l'intéresser ;
 » chacun lui fait part de ses peines , il
 » les écoute avec sensibilité ; il les par-
 » tage ; & chacun est sûr de trouver en
 » lui le consolateur le plus tendre , le plus
 » zélé protecteur , & la ressource la
 » plus efficace.

En peignant les devoirs d'un grand Magistrat , par une transition toute naturelle , M. *Moreau* passe à l'éloge de M. d'*Argouges* qui les a si bien observés. Il dit , en parlant de la retraite de M. le Lieutenant Civil : » Dans le centre
 » d'une famille jalouse à juste titre de
 » recueillir désormais tous ses momens,
 » il va jouir du calme & de la paix
 » connus dans les lieux où l'honneur
 » & la vérité régner , & réservés aux
 » âmes sur lesquelles les passions n'eurent
 » jamais d'empire : osons même
 » nous flatter que son affection ne fera
 » qu'augmenter à l'égard d'un Tribu-
 » nal à la tête duquel ses exemples sem-
 » blent avoir fixé pour toujours le plus

70 MERCURE DE FRANCE.

» ferme appui de la Justice. Le Public
» peut y compter, soit qu'il y voye
» présider, comme il arrive aujourd'hui,
» ceux que les droits de leur Charge y
» appellent en l'absence du Chef, soit
» que nous soyons au moment où l'hé-
» ritier du nom de celui qui cause nos
» regrets, déjà recommandable par lui-
» même par ses services au Parlement
» & dans les Conseils du Roi, va venir
» revivre parmi nous, marcher sur ses
» traces, & déjà prendre part à sa gloire.

Le Discours de M. le Procureur du
Roi fini, M. *Chardon*, Lieutenant Par-
ticulier, assis & couvert, a adressé la
parole à MM. les Avocats, & leur a
parlé sur la décence nécessaire dans leur
profession. Il a fait ensuite le portrait
d'un Magistrat, & de là, il a passé à
l'éloge un peu étendu de M. d'*Argou-*
ges dont nous ne rapporterons ici que
les traits principaux. » Revêtu de cette
» place distinguée, M. le Lieutenant
» Civil fit paroître dans un âge où la
» voix des passions est presque la seule
» qui se fasse entendre, une maturité
» qui dans la plupart des hommes n'est
» que le fruit d'une longue expérience
» ou d'un travail de beaucoup d'années.
» Ses premières décisions porterent le

„ caractère de la prudence la plus con-
 „ sommée ; & si l'on reconnoissoit sa
 „ jeunesse , ce n'étoit que par le feu
 „ de son esprit , & plus encore par le
 „ juste étonnement où chacun étoit de
 „ voir la sagesse de *Nestor* dans la bou-
 „ che d'un jeune Magistrat qui avoit à
 „ peine acquis son fixième lustre. . . .
 „ Combien de fois assis sur le Trône de
 „ la Justice, ses sages décisions ont-elles
 „ confondu l'erreur & l'imposture , &
 „ fait triompher la vérité ? Les voutes
 „ retentissent encore des oracles qu'il a
 „ rendus , & des applaudissemens qu'il
 „ a mérités. Mais il est un hommage plus
 „ pur , peut-être moins brillant , mais
 „ plus flatteur pour les cœurs bienfai-
 „ sans , c'est celui que lui doivent les
 „ malheureux opprimés , à qui plus d'u-
 „ ne fois par ses conseils , & même
 „ par ses secours généreux , il a sauvé
 „ les frais d'une instance aussi longue
 „ que dispendieuse ; plus content mille
 „ fois d'avoir , sans autre témoin que sa
 „ vertu , épargné un procès à ses conci-
 „ toyens , que d'avoir , au milieu d'une
 „ Audience nombreuse , prononcé sur
 „ leur sort ; & plus satisfait de goûter
 „ cette joie pure que ressentent si bien
 „ les âmes généreuses , que d'avoir en-

72 MERCURE DE FRANCE.

» tendu les applaudissemens de la mul-
 » titude.... Son souvenir sera gravé dans
 » nos âmes par les traits de la plus gran-
 » de vénération. Il vivra parmi nous
 » par les regrets qu'il nous laisse ; & si
 » nous ne pouvons plus jouir de ses
 » exemples , nous tâcherons au moins
 » de les imiter. Mais que dis-je , Mes-
 » sieurs , nous ne la perdons pas ; il vit
 » dans son illustre fils. Successeur de sa
 » place , il l'est aussi des vertus qui dans
 » cette famille se perpétuent ainsi que
 » la Noblesse. L'une coulera dans son
 » sang , l'autre animera son cœur. Né
 » lui-même dans le sein de la Justice ,
 » élevé sous les yeux du plus respecta-
 » ble de ses Ministres , tout nous dit qu'il
 » remplira avec éclat la carrière qui s'ou-
 » vre sous ses pas. . . . Notre premier
 » desir sera de le voir occuper longtemps
 » cette place ; notre plus douce satis-
 » faction , d'applaudir à ses succès ; &
 » s'il nous reste des regrets , ce sera de
 » ne pouvoir jouir à la fois & des exem-
 » ples du pere & des talens du fils.

On peut voir par l'extrait que nous
 venons de faire de ces trois discours ,
 que la vénération , le respect & la re-
 connoissance sont les sentimens de tous
 les Magistrats , & de tous les membres
 du

du Châtelet, à l'égard de M. d'Argouges, & que ces sentimens ont été exprimés avec autant de force & de vérité, que d'élégance, par les trois Orateurs, interprètes des suffrages publics. La Communauté des Procureurs, pour donner au Magistrat illustre qu'elle a le malheur de perdre, une marque certaine & authentique de ces mêmes sentimens, a fait imprimer les trois Discours, après en avoir obtenu le consentement des Magistrats qui les ont prononcés. M. le Breton, Imprimeur, n'a rien épargné pour donner à ce Recueil, dans l'exécution typographique, toute la perfection que demande un Ouvrage qui doit être pour la Postérité un monument de respect & de reconnoissance érigé au zèle & à la vertu.

ALMANACH ROYAL, Année 1763,
*contenant la Naissance des Princes
 & Princesses de l'Europe, les Arche-
 vêques, Evêques, Cardinaux & Ab-
 bés Commendataires, les Maréchaux
 de France, les Lieutenans Généraux,
 Maréchaux de Camp & Brigadiers
 des Armées, les Lieutenans Généraux*
II. Vol.

D

74 MERCURE DE FRANCE.

des Armées Navales , Chefs d'Escadres , les Chevaliers , Commandeurs & Officiers des Ordres du Roi , les Gouverneurs & Lieutenans Généraux des Provinces , &c ; les Conseillers du Roi , les Départemens des Secrétaires d'Etat & des Intendans des Finances , les Conseillers d'Etat , les Bureaux du Conseil , les Maîtres des Requêtes , les Intendans des Provinces , la grande Chancellerie , le Grand-Conseil , le Parlement , la Chambre des Comptes , la Cour des Aydes , toutes les Cours & Jurisdictions de Paris ; l'Université , les Académies , les Bibliothèques publiques , &c ; les Fermiers Généraux , les Receveurs Généraux des Finances , les Trésoriers des Deniers Royaux , les Payeurs des Rentes & leurs Contrôleurs , la Compagnie des Indes , &c. A Paris , chez le Breton , Imprimeur ordinaire du Roi , au bas de la rue de la Harpe. Avec Approbation & Privilège du Roi. 1 vol. in-8°. 1763.

LE Titre seul de cet Ouvrage en marque l'importance & l'utilité universelle. Quoique ce Livre soit extrêmement connu , nous avons cru devoir en faire mention , surtout après avoir parlé dans les *Mercur* précédens , de presque tous les autres Almanachs , auxquels celui-ci a , pour ainsi dire , donné la naissance. *Laurent d'Houry* , Imprimeur-Libraire , l'imagina & le donna en 1684, sous le simple titre d'*Almanach* ou de *Calendrier*. *Louis XIV* le fit demander à l'Auteur en 1699 ; & depuis ce temps-là *d'Houry* & successivement sa veuve ont eu l'honneur de le présenter à Sa Majesté , sous le titre d'*Almanach Royal*. *Le Breton* , leur petit-fils , Imprimeur ordinaire du Roi , qui a actuellement le même honneur , y a fait depuis 1726 , que cet Ouvrage lui est confié , des augmentations considérables , pour le rendre toujours plus utile & plus digne de l'attention du Public. Il n'est presque point de Lecteurs qui ne soient dans le cas de le consulter chaque jour ; & l'on peut dire qu'il n'y a point de Livre de ce genre, où l'on trouve autant de choses dont la connoissance est absolument nécessaire.

D ij

76 MERCURE DE FRANCE.

ALMANACH ROYAL, petit in-24, chez le même Libraire. C'est l'abrégé de l'ouvrage précédent. On n'y a inséré que ce qui peut être d'un usage plus fréquent & plus journalier. Il est très-portatif & satisfait dans le moment la curiosité sur une infinité de points qui font la matière la plus ordinaire des conversations.

Il paroîtra au commencement de cette année 1763, un *Almanach d'Histoire naturelle*, intitulé *Almanach Historico-Physique*, ou la *Philosophie des Dames*, dans lequel l'Auteur a réuni ce qui lui a paru de plus intéressant aux curieux, & de plus utile à ceux qui commencent à étudier cette Science, qui est à présent si cultivée par les Sçavans, & dont la plupart des femmes font avec plaisir le sujet de leurs occupations. L'Auteur promet aussi que des observations plus particulières le mettront en état de rendre l'année suivante cet *Almanach* beaucoup plus intéressant. On le trouvera chez M. *Belanger*, c'est le nom de l'Auteur, qui demeure rue S. Antoine, la première porte-cochère après l'Eglise; & chez *Duchefne*, rue S. Jacques, au Temple du Goût.

*LETTRE de M. BOURGELAT , Ecuyer
du Roi à Lyon , & Correspondant
de l'Académie Royale des Sciences de
Paris , à l'Auteur du Mercure.*

LYON , 23 Décembre 1762.

J'APPRENDS à l'instant , Monsieur ,
que dans la 3^e partie & dans les addi-
tions du second supplément à la *France
Littéraire* , pour les années 1760 &
1761 , on m'attribue un Ouvrage qui
a pour titre , *Modèle de Lettres sur dif-
férens sujets* , in-12 , 1761..

Que cette compilation ait quelque
mérite , ou qu'elle en soit totalement dé-
pourvue , elle pourroit dans le second
cas comme dans le premier , être éga-
lement chère à l'Auteur. Je n'ai donc
garde , Monsieur , de participer par
mon silence à un larcin dont je ne fus
jamais coupable ; & je vous supplie de
rendre public le désaveu que je fais d'a-
voir donné l'être à cette production
qu'on doit , à toutes sortes de titres , lais-
ser à celui qui en est le véritable père.

J'ai l'honneur d'être , &c.

BOURGELAT.

D iiij

78 MERCURE DE FRANCE.

EN remuant la Terre dans un Jardin particulier à Paris, on a trouvé un jetton de plomb dont on demande l'explication. Il est de la grandeur d'un double louis. Sur l'une des faces est un homme dont on distingue à peine l'habillement, mais qui paroît cependant revêtu d'un long manteau royal, & porter sur sa tête une couronne fermée. Il a une main sur un Autel qui est auprès de lui; l'autre élevée semble montrer le Ciel. Sur l'Autel étoit quelque chose que le temps a effacé. On lit ces mots pour Légende : *Tuta mihi Numinis ara.*

L'Exergue porte les chiffres 1606, qui font apparemment la date de l'année dans laquelle le jetton a été frappé.

Sur le revers est représentée une femme qui tient un enfant par la main, & qu'elle paroît conduire à une Eglise de construction gothique, & surmontée d'un clocher élevé, qu'on voit dans l'éloignement audeffus d'une montagne, & pour légende. *Hæc tibi certa domus.*



ANNONCES DE LIVRES.

CALENDRIER DES PRINCES, ET DE LA NOBLESSE, DE FRANCE, contenant leur état actuel, par ordre alphabétique. Par l'Auteur du Dictionnaire Généalogique, Héraldique, Historique & Chronologique, pour l'année 1763. *A Paris*, chez *Duchefne*, Libraire, rue S. Jacques, au Temple du Goût.

TRADUCTION DE SALUSTE, avec la vie de cet Historien & des Notes critiques; seconde Edition revue, corrigée & augmentée du Texte latin à côté de la Traduction, avec des Variantes choisies; par *Jean-Henri Dotteville*, de l'Oratoire. On y a joint la liste Chronologique des Editions, des Commentaires, & des Traductions de *Suluste*, qui se trouvent à la fin, depuis la page 398, jusqu'à la page 416: Liste qui ne se trouve dans aucune des Editions précédentes & qui ajoute au mérite de celle-ci. In-8°. *Paris*, 1763, chez *A. M. Lottin*, l'aîné, Libraire & Imprimeur de Mgr le Duc de *Berry*, rue S. Jacques, près S. Yves, au Coq.

D iv.

80 MERCURE DE FRANCE.

DE L'EDUCATION PUBLIQUE.

Populus sapiens, gens magna.

Deut. 4.

In-12. Amsterdam, 1762.

N. B. Nous prions de nouveau MM. les Libraires de Paris, qui nous envoient des Livres imprimés chez l'Etranger, de nous indiquer précisément où l'on peut les trouver à Paris.

LES PROMENADES & Rendez-vous du Parc de Versailles, 2 vol. in-12. Bruxelles, 1763. Et se trouvent à Paris, chez *Muxier*, fils, Quai des Augustin, & chez *Duchefne*, rue S. Jacques.

TRAITÉ DE LA DEFENSE DES PLACES, avec un Précis des Observations les plus utiles pour procéder à la visite ou à l'examen des Villes fortifiées : un Abrégé des principes généraux qui peuvent servir à l'établissement des quartiers d'hiver ; & un Dictionnaire des termes de l'Artillerie, de la Fortification, de l'attaque & de la défense des Places. Par M. *Le Blond*, Maître de Mathématique des Enfans de France, &c. Secon-

de Edition , retouchée & augmentée.
In-8°. Paris, 1762. Chez C. A. Jambert,
Libraire du Roi pour l'Artillerie & le Gé-
nie , rue Dauphine , à l'Image Notre-
Dame. Nous avons donné un extrait de
ce Livre dans le temps de sa première
Edition.

PETITES ETRENNES , ou Emblèmes
sacrées sur chaque mois , pour la pré-
sente année ; Bouquets ou Etrennes fleu-
ries ; petites Etrennes ou Devises ; pe-
tites Etrennes galantes ; & autres Al-
manachs joliment enluminés , par le sieur
Maillard de Bresson , se trouvent à Paris
chez *Maillard* , au Magasin des belles
Emblèmes , rue S. Jacques , chez M.
Lambon , Avocat , proche la rue des
Mathurins.

LES EPHÉMERIDES TROYENNES ,
pour l'Année 1763 , se distribuent aux
Adresses ordinaires.

Elles offrent de nouveau pour cette
année :

1°. Les curiosités & singularités de
Troye , améliorées , corrigées & rectifiées
d'après les Observations que procu-
rent le temps & souvent le hazard.

2°. Toutes les Pièces originales de la
contestation élevée par l'Abbesse & les
Religieuses de N. D. aux Nonnains, sur

82 MERCURE DE FRANCE.

la Dédicace de l'Eglise de S. Urbain & de son Cimetière. Tous les détails de cette contestation & des voyes de fait dont elles l'appuyèrent, sont réfutées dans la sentence d'excommunication prononcée contre elles par des Commissaires Apostoliques, en 1272.

3°. Une relation très-étendue de tout ce qui se passa à l'entrée du Roi *Charles VIII.* à Troyes, en 1486. Relation écrite en vers par un Contemporain.

4°. Un Mémoire contenant le résultat d'observations faites l'année dernière en Picardie sur toutes les parties de la culture du lin dans cette Province, pour servir de modèle & de guide aux Cultivateurs des environs de Troyes, qui voudront appliquer à cette culture les terrains qui y sont propres.

5°. La vie de M. *Pierre Pithou*, extraite de celle qui a paru en 1756, chez *Cavelier*, à Paris.

MELANGES DE LITTERATURE, D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE, par M. d'*Alembert*, 4 vol. in-12. Nouv. Edit., à *Amsterdam*, chez *Zacharie Chatelain*, & se trouve à *Lyon*, chez *Jean-Marie Buyzet*, & à *Paris*, chez *Desaint & Saillant*, & chez les Libraires qui vendent les nouveautés.

Cette nouvelle Edition ne diffère de celle de 1759 , que par des changemens très-légers ; on y a surtout corrigé plusieurs fautes d'impression , dont quelques-unes altéroient le sens. L'Auteur a ajouté à la fin du troisiéme volume , des notes sur la traduction de quelques morceaux de *Tacite* , qui seront vendues séparément à ceux qui ont acheté l'édition de 1759. La Traduction & les Notes se vendent aussi séparément à l'usage des jeunes Etudiants.

Il est des Ouvrages dont on ne sçau-
roit trop multiplier les Editions.

AVIS AU PUBLIC.

GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, demeurant à Paris , rue S. Jacques , propose , pour la dernière fois , une diminution si considérable sur cinq Bibles différentes , traduites en François par feu M. de Saci , que les Ecclesiastiques & même les Laïques , qui ont du goût pour les Livres saints , ne sçauroient trop s'empressez de se procurer ces excellens Livres , au prix modique auquel il s'est relâché.

D vj

84 MERCURE DE FRANCE.

Ces Ouvrages , quoiqu'ayant le même objet , sont cependant de différentes étendues , & par conséquent de plusieurs prix. Voici les diminutions qu'il propose sur chacun.

1°. *La grande Bible en Latin & en François , avec l'explication du sens littéral & spirituel , 32 vol. in-8°.* qui se vend 120 livres en feuilles , sera donnée pour 72 livres.

Comme il faudra réimprimer quelques volumes , pour compléter un certain nombre d'Exemplaires , ceux qui voudront s'en pourvoir , souscriront d'avance pour la somme de 36 livres , dont il leur sera donné une reconnoissance ; & au premier Juillet 1763 , on leur fournira les 16 premiers volumes : en les retirant , ils payeront les 36 liv. restant , & au premier Janvier 1764 , on leur délivrera les 16 derniers volumes.

2°. *La Bible en Latin & en François , avec des Notes , en 23 volumes in-12.* laquelle a toujours été vendue 46 livres en feuilles , sera donnée pour 18 livres.

3°. *La même Bible toute Française , avec les mêmes Notes , en 14 volumes in-12.* qui se vendoit 28 livres en feuilles , sera donnée pour 12 livres.

4°. *La Sainte Bible toute Françoisse , avec de courtes Notes pour l'intelligence du sens littéral & prophétique , imprimée en 1759 , en un très - gros volume in - fol. orné d'un beau frontispice en taille-douce , qui se vendoit 20 livres en feuilles , sera aussi donnée pour 12 livres.*

5°. Enfin, *la Sainte Bible toute Françoisse en 2 volumes in-4°. que l'on vendoit 16 livres en feuilles , sera donnée pour 10 livres.*

Une si forte diminution sur ces cinq objets , n'aura lieu que jusqu'au premier Mars 1763.

On donnera aussi , jusqu'à ce terme , les volumes séparés qui peuvent manquer à ceux qui ont acquis précédemment la Bible in-8°. & chaque volume se vendra 3 livres en feuilles. Ceux qu'on peut donner sont :

L'Exode & le Lévitique.

Les Nombres & le Deutéronome.

Josué , les Juges & Ruth.

Les Rois , 2 volumes.

Les Paralipomenes , Esdras & Néhémias.

Job.

Isaïe.

86 MERCURE DE FRANCE.

Jérémie & Baruch.

Ezéchiel.

Daniel & les Machabées.

S. Matthieu , S. Marc , S. Luc & S. Jean , 4 volumes.

Les Actes des Apôtres.

Et l'Apocalypse.

LOUIS CELLOT , Imprimeur-Libraire , Grand'Salle du Palais , & rue Dauphine, la seconde Porte Cochère à droite , en entrant par le Pont-Neuf , même maison que M. Jombert , Libraire du du Roi pour l'Artillerie & le Génie ; vient d'acquérir de M. Desprez , Imprimeur-Libraire du Clergé , le Privilège entier , & tous les Exemplaires suivans :

HISTOIRE UNIVERSELLE , sacrée & profane composée par l'ordre de MESDAMES DE FRANCE , par M. Hardion , de l'Académie Française , 16 volumes in-12. 40 liv.

Les Volumes se vendent séparément.
Sçavoir :

Les cinq premiers Volumes.

Les Tomes VI. VII. & VIII.

Les Tomes IX. & X.

Les Tomes XI & XII.

JANVIER. 1763. 87

Les Tomes XIII. & XIV.

Les Tomes XV. & XVI. qui paroîtront dans le courant de Novembre.

On aura la plus grande attention pour que la reliure soit toujours la même pour tous les volumes , quoique vendus séparément.

Les applaudissemens que cet Ouvrage a reçus dès sa naissance , & qu'il n'a cessé de recevoir depuis , prouvent assez son importance & son utilité. Il nous suffit de renvoyer à tous les Journaux qui en ont fait mention.

La même Histoire traduite en Italien , 14 volumes.

HISTOIRE POÉTIQUE , & deux Traités abrégés , l'un de la Poësie , l'autre de l'Eloquence , composés pour l'usage de MESDAMES , par le même Auteur , 3 vol. in-12. 7 l. 10 s.

HISTOIRE DES VARIATIONS des Eglises Protestantes , Par M. Bossuet , Evêque de Meaux , 4 vol. in-12. petit caractère. 10 liv.

EXPOSITION de la Doctrine de l'E-

88 MERCURE DE FRANCE.

glise Catholique sur les matières de Controverse , par M. Bossuet , nouv. édit. augmentée de la traduction latine de M. l'Abbé de Fleury , Auteur de l'Histoire Ecclésiastique , avec une Préface Historique & critique , par M. l'Abbé le Queux , 1761. 3 liv.

Pour justifier le mérite de cette édition, nous croyons devoir rapporter le jugement que M. l'Abbé Lavocat, Docteur de Sorbonne, en a porté.

Cet Ouvrage immortel , qui a mérité les éloges de toute l'Eglise , & qui a produit des fruits si abondans pour la conversion des Hérétiques à la Foi Catholique , avoit besoin de cette nouvelle Edition , qui est la première qui paroît en François & en Latin. On ne peut trop en recommander la lecture aux Fidèles , & principalement aux jeunes Théologiens, lesquels y trouveront la méthode la plus excellente de traiter les matières de Controverse , non-seulement en François, mais aussi en Latin. La Préface que l'exact & sçavant Editeur a mise à la tête , est très-curieuse , & nous fait souhaiter la nouvelle Edition qu'il prépare de tous les Ouvrages de M. Bossuet.

JANVIER. 1762. 89

LA même, petit in-12. tout françois,
sans préface, 1761. 2 liv.

NOTIONNAIRE, ou *Mémorial raisonné* de ce qu'il y a d'utile & d'intéressant dans les connoissances acquises depuis la création du monde jusqu'à présent, par M. de Garsaut, très-gros volume in-8°, avec 40 Planches en taille-douce, 1761. 9 liv.

*LIVRES nouveaux que l'on trouve chez
le même Libraire.*

MÉMOIRES pour servir à l'histoire de la Maison de Brandebourg, deux volumes in-12. 1762. 4 liv. 10 s.

On a mis à sa place dans cette nouvelle édition, l'histoire de *Frédéric Guillaume*, second Roi de Prusse, qui ne se trouvoit jusqu'à présent que par supplément, avec des corrections considérables; on y trouvera aussi l'Etat Militaire de ce Royaume, depuis son institution jusqu'à la fin du regne de *Frédéric Guillaume II.*

INSTRUCTIONS MILITAIRES du Roi de Prusse à ses Généraux 1 vol. même format avec 13 Planches en taille douce. 2 liv. 10 s.

L'ÉPREUVE DE LA PROBITÉ

90 MERCURE DE FRANCE.

Comédie en cinq Actes par M. de *Bastide*, 1762. 1 liv. 4 s.

CONTES en proses du même Auteur, quatre parties brochées, de 50 feuilles.

ŒUVRES POSTUMES de M. d'*Hericourt*, Auteurs des Loix Ecclésiastiques, 4 vol. in-4°

Œuvres de M. de *Fremainville*. Sçavoir :

Traité des Terriers, 5 vol. in-4° 48 l.

Traité de la Communauté des biens d'habitans. 10 l.

Dictionnaire de Police, in-4° 10 l.

Instructions pour un Régisseur, in-4°. broché. 1 10 s.

Tous les Volumes se vendent séparément.

LE DANGER des liaisons, ou Mémoires de la Baronne de *Blemon*. Par Madame la M... de S. A... A Genève, 1763, 5 parties. Ce Roman, dont la suite est, dit-on, sous presse, est intéressant & se lit avec plaisir. Nous en rendrons compte, dès qu'il sera fini.

CONTES MORaux dans le goût de ceux de M. *Marmontel*, recueillis de divers Auteurs, & publiés par Mlle *Uncy*, à Paris, chez *Vincent*, rue S. Severin, 1763. 2 vol. in-12.

ARTICLE III.

SCIENCES ET BELLES-LETTRES

MATHÉMATIQUES.

J'AI l'honneur, Monsieur, de vous adresser ci-joint deux Problèmes qui ont été proposés dans les Annonces de notre Province, lesquels sont restés indécis par la différence des solutions fournies; je vous crois trop amateur des Sciences, Monsieur, pour vous refuser, à la prière que je vous fais au nom d'une Société, de vouloir bien les admettre dans votre Mercure, pour en procurer une décision certaine, par MM. les Arithméticiens qui sont invités de vouloir bien la donner pour fixer les opinions.

PREMIER PROBLÈME.

On compte dans une Ville assiégée 35000 habitans, dont le nombre d'hommes est en proportion à celui des femmes, comme les $\frac{2}{3}$ des $\frac{1}{7}$ moins 8 du nombre 75 $\frac{3}{4}$ sont aux $\frac{7}{8}$ des $\frac{2}{15}$, plus 27 du nombre 238 $\frac{1}{2}$.

92 MERCURE DE FRANCE.

Cette Ville peut soutenir un siège de fix mois , & fournir à chacun de ses habitans 28 onces $\frac{3}{4}$ de pain par jour. On demande quel temps (la même ration journalière continuée) le siège pourroit être soutenu , si l'on faisoit sortir toutes les femmes ?

MM. *Vincent* , *Satis* & *Demis* ne s'étant pas trouvés d'accord sur le nombre d'hommes & de femmes qui composent les 35000 habitans , & d'ailleurs leurs opérations étant justes , suivant leurs sentimens , l'on demande seulement combien il se doit trouver d'hommes & de femmes dans la Ville en question.

II. PROBLÈME.

Les Cartes peintes du jeu de Picquet étant supprimées , faire avec les vingt qui restent deux lots inégaux , & tels que chaque lot contienne autant de cartes qu'il y aura de fois sept points dans l'autre lot, l'as n'y étant compté que pour un point.

Messieurs les Arithméticiens sont priés de donner une formule qui convienne à tous les cas possibles.

MM. *Dumanoir* , le *Clerc* , *Mallet* , *Loysel* , le *Baron* & le *Doyen* ont bien donné leurs solutions servant de mo-

dèle à la formule demandée ; mais aucune ne fixe le nombre des cas possibles, ce que l'on desiré sçavoir.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LE COMPTE.

G É O G R A P H I E.

MAPPEMONDE, en deux grands Hémisphères, Oriental, & Occidental, par M. D'ANVILLE, de l'Académie Royale des Belles-Lettres.

AP R È S avoir donné au Public des Cartes très-amplés des quatre Parties du Monde, M. d'Anville rend complet cet assortiment de morceaux Géographiques, par la Mappemonde, qui rassemble sous un coup d'œil ce qu'il avoit fallu partager en plusieurs divisions, pour pouvoir figurer les objets avec plus de détail & de précision que dans les Cartes précédentes. D'ailleurs, les Parties du Monde laissent à l'écart de grands espaces sur la surface du Globe, de vastes Mers parsemées d'Isles en grand nombre dans quelques en-

94 MERCURE DE FRANCE.

droits , & qui n'entrent point dans les Cartes des Parties du Monde. On ne s'étend point dans une Carte de l'Amérique sur tout ce que la Mer du Sud couvre d'étendue dans l'Hémisphère Occidental , ou du nouveau Monde. Il étoit donc nécessaire que M. d'*Anville* fit ses Hémisphères plus grands qu'on ne les avoit , pour que ces supplémens aux Parties du Monde fussent donnés d'une manière qui correspondît autant qu'il étoit possible à la richesse du détail des Cartes de sa collection. Il est encore à remarquer , que dans cette collection , de grands Hémisphères tiendront lieu de Cartes générales. Quoique l'Europe occupe le moins de place sur le Globe , les grands Etats s'y trouvent bien distingués : la Hongrie n'y est point confondue avec ce qui est donné pour Turquie d'Europe dans les autres Mappemondes. Si la Mappemonde n'est pas susceptible d'un détail d'Etats particuliers, tels que ceux de l'Allemagne & de l'Italie, il faut du moins que les Villes qui tiennent le premier rang dans chacun de ces Etats , servent à les représenter , selon le plan qu'a suivi M. d'*Anville*. Un dessein exact & sévère dans la configuration du local ,

& exécuté par le plus habile Graveur*, rend un grand détail de positions compatible avec beaucoup de netteté dans les objets. Et on peut dire de la Mappede monde de M. d'Anville, que c'est la mieux conçue dans sa composition, comme la plus élégante au coup d'œil, qui ait paru jusqu'à présent. On voit dans cet important morceau de Géographie une continuation des bienfaits dont Monseigneur le Duc d'ORLEANS favorise les travaux de l'Auteur.

* M. De la Haye, Graveur du Roi pour la Géographie.

A S T R O N O M I E.

LETTRE de M. DELALANDE, de l'Académie Royale des Sciences, à M. DE LA PLACE, sur une Anecdote Littéraire.

Vous avez appris déjà, Monsieur, avec satisfaction, les preuves que le Grand-Seigneur nous a données en dernier lieu de son goût pour les Sciences. Le détail de ce petit événement fera plaisir aux Gens de Lettres. Il est d'ail-

leurs honorable à l'Académie des Sciences, & vous y trouverez peut-être une raison d'espérer qu'un jour la Turquie, cette belle partie de l'Europe, sortira de l'engourdissement où elle est depuis la destruction de l'Empire Grec.

Le 5 Juillet dernier M. le Chevalier de *Vergennes*, Ambassadeur de France à Constantinople, eut une visite de l'interprète de la Porte, qui venoit de la part du Grand-Visir. Cet Interprète lui dit que le Grand-Seigneur avoit été informé qu'il y avoit en France des Astronomes célèbres qui avoient publié nouvellement des ouvrages généralement estimés. Sa Hautesse (ajouta-t-il) qui a du goût pour ce genre d'étude, desire qu'on lui fasse venir avec le moins de délai qu'il sera possible, les meilleures Tables d'Astronomie, les observations les plus parfaites & les découvertes les plus récentes qui ont paru. Pour cet effet, le Grand-Visir requit M. l'Ambassadeur de vouloir bien expédier un Courier exprès pour les demander en France & pour les rapporter. M. de *Vergennes* l'assura de son empressement à se conformer aux ordres de sa Hautesse, & à satisfaire son goût. Il promit d'en rendre compte à M. le Duc de *Praslin*,

lin, Ministre des affaires étrangères, ne doutant pas qu'il ne donnât ses soins pour que cette commission fût faite avec autant de choix que de promptitude.

Les Couriers ne pouvant passer à Vienne en Autriche, sans être assujettis à une longue quarantaine, M. de Vergennes dépêcha un Janissaire sur la frontière de Turquie, avec une recommandation de M. de Schwachheim au Commandant Impérial à Semlin, pour le prier de faire passer par un Staffette son paquet à M. le Comte du Chatelet, Ambassadeur de France à Vienne, qui devoit l'envoyer à Paris. M. de Vergennes, pria M. le Duc de Praslin de lui faire parvenir sa réponse par la même voie; l'objet de la diligence qui lui étoit si fort recommandée pouvant être rempli sans beaucoup de dépense par M. le Comte de Kaunitz, qui ordonneroit l'expédition d'un Janissaire attaché au service de la Poste Impériale: il y a toujours plusieurs de ces Janissaires à Belgrade.

M. de Vergennes demandoit principalement les observations du passage de Vénus sur le soleil, les ouvrages faits sur les comètes depuis quelques années, & les découvertes nouvelles relatives à l'Astronomie. Les Turcs auroient bien

voulu qu'il y joignît quelques ouvrages d'astrologie judiciaire & de prédiction sur l'avenir ; mais il répondit décidément qu'on n'en trouveroit point en France , parce que ces sortes d'études y étoient totalement décriées.

Le Roi ayant appris l'empressement & la curiosité du Sultan , voulut lui donner en cette occasion une marque de complaisance & d'amitié ; & M. le Comte de *S. Florentin* me fit l'honneur de me charger , en conséquence des ordres du Roi , de remettre un état de tout ce qui pouvoit être rassemblé à ce sujet à M. *Bignon* , Bibliothécaire du Roi , & de concerter avec lui l'envoi de Livres qui pourroient plaire au Grand Seigneur. Je m'acquittai avec empressement de cette commission : mais vous savez , Monsieur , qu'il n'y a en France que trois Traités d'astronomie élémentaire , ceux de M. *Cassini* , de M. *Le Monnier* & de M. *de la Caille*. J'y joignis des traités particuliers , tels que ceux de la figure de la terre , de M. *de Maupertuis* , de M. *de la Condamine* , de M. *Bouguer* & de M. *Clairaut* , les tables astronomiques de *Halley* , dont j'avois donné en 1759 une seconde édition , mon exposition du calcul astrono-

mique, la connoissance des temps de plusieurs années, où il est parlé du passage de Vénus, le traité des comètes de M. *Clairaut*, le traité de navigation de M. *de la Caille*, &c. Tout cela fut relié avec toute la propreté imaginable, & envoyé à Marseille, d'où le Grand Seigneur a reçu cet envoi avec une extrême satisfaction.

Il n'est pas fort étonnant, Monsieur, que les travaux, les voyages, les entreprises de l'Académie des Sciences, sous la protection d'un Ministre éclairé, aient étendu la réputation littéraire de la France jusques dans ces climats. Il l'est au contraire bien davantage que l'esprit de recherche, d'observation & de curiosité n'ait pas fait des progrès plus rapides du côté du Levant. On a vu dans les Etats de l'Impératrice Reine, des Mathématiciens célèbres, tels que le P. *Hell*, enseigner les Mathématiques jusqu'aux confins de la Turquie; & l'on savoit à peine dans Constantinople à quoi ces études pouvoient servir. Puissé le goût & la curiosité de *Mustapha II* produire en faveur des Sciences une heureuse révolution!

J'ai l'honneur d'être &c.

DE LA LANDE.

Eij

ARTICLE IV.

BEAUX-ARTS.

ARTS UTILES.

*ÉCOLE Royale vétérinaire , établie à
Lyon sous la direction de M. BOUR-
GELAT , Ecuyer du Roi , & Corres-
pondant de l'Académie Royale des
Sciences de Paris.*

LE Lundi 20 Décembre 1762 , on a
décerné à Lyon dans l'Hôtel de l'Ecole
Royale vétérinaire une somme de cin-
quante livres , qui devoit être la récom-
pense accordée à celui des Elèves qui
l'emporteroit dans un concours sur l'A-
natomie en général , & sur les os en gé-
néral & en particulier,

M. l'Intendant a honoré l'Assemblée
de sa présence , & a bien voulu y prési-
der. M. de *Fleurieu* , premier Président
du Bureau des Finances , & M. *Fay* ,
Conseiller en la Cour des Monnoyes ,

députés l'un & l'autre par Messieurs de la Société d'Agriculture, ont fait aussi aux Elèves l'honneur d'y assister, ainsi que plusieurs citoyens & plusieurs étrangers invités à s'y rendre.

Dix - neuf des Elèves ont concouru. La forme observée dans cette circonstance ne laissoit aucune ressource à la prédilection & à la faveur. On avoit divisé & réparti environ trois cens quatre-vingt questions dans dix-neuf billets cachetés. Ces billets remis à M. l'Intendant, on a nommé à haute voix les contendans qui ont tiré chacun un de ces billets, ainsi que le sort le leur a présenté. Chaque Elève a été opposé à un autre Elève qui lui a été indiqué, & ils se sont mutuellement interrogés d'après les questions insérées dans le billet qui leur est échu. Le dix-neuvième a répondu à celui qui est le chef de la Brigade dont il fait partie.

On a jugé qu'aucun des Elèves ne pouvoit être regardé comme indigne du concours; mais cinq d'entre eux ont été déclarés supérieurs aux autres.

Ces cinq Elèves sont les sieurs *Cosme*, de la ville de Lyon; *Joseph Deschaux*, âgé d'onze ans, de la ville de Lyon; *Denguien*, âgé de quatorze ans, de la

ville de Lyon ; *Bauvais* , envoyé & entretenu à l'Ecole par M. l'Intendant de Picardie ; *Bredin* , de la ville d'Auxonne , déjà connu par ses services dans les Provinces de Dauphiné & d'Auvergne.

L'embarras de prononcer entre ces contendans a obligé de les admettre à un second concours , dans lequel les sieurs *Cosme* , *Bredin* & *d'Enguien* ont obtenu la préférence sur les deux autres. Ces trois Elèves , en qui la supériorité étoit la même , ont été jugés dignes d'obtenir le prix. Ils ont tiré au sort , & le hasard qui a enfin prononcé en faveur du sieur *Cosme* , n'a pu diminuer l'honneur que les sieurs *Bredin* & *d'Enguien* se sont acquis.

Le sieur *Bauvais* a eu le premier *accessit* : il est d'autant plus louable , qu'il n'y a que quatre mois qu'il est admis au rang des Elèves , & qu'il a été malade un mois & demi.

Le sieur *Joseph Deschaux* , le second.

Le sieur *Brachet* , de la Province du Bugey , Elève envoyé & entretenu à l'Ecole par cette Province , a eu le troisième.

Et le sieur *Preslier* , Elève entretenu par M. l'Intendant de Moulins , a mérité le quatrième.

NOMS DES ELEVES QUI ONT CONCOURU.

Les Sieurs

Cosme.	Detuncq.
Deschaux.	Desavenieres.
Moret.	Brachet.
Preslier.	Bloufard.
Bredin.	Kamerlet.
Rambert.	Uderville.
Saunier le cadet.	D'Enguien.
Gautier.	Roufflet.
Bauvais.	Pufenas.
Guillin , interrogé par le sieur Cosme.	

L'émulation que ces Elèves ont fait paroître , & le succès avec lequel ils ont montré leur savoir en présence d'une assemblée nombreuse & choisie , fait un honneur infini aux soins , au zèle & aux lumières de M. *Bourgelat* , que le Roi a mis à la tête de cette Ecole si utile. On a déjà vu dans les nouvelles publiques les services que les Elèves de cette Ecole , établie depuis très-peu de temps , ont rendu dans différentes Provinces du Royaume , pour arrêter une maladie épidémique des bestiaux. Tous les bons citoyens doivent s'intéresser à

E iv

cet établissement , & nous nous ferons un devoir de rendre compte au Public des grands avantages qui en résulteront , & qui s'annoncent déjà de si bonne heure.

H O R L O G E R I E.

NOUVEL Échappement applicable aux Montres & Pendules, approuvé par l'Académie Royale des Sciences de Paris , inventé par M. *Millot* , Horloger du Roi rue S. Dominique , Faubourg S. Germain , Auteur de la nouvelle Pendule astronomique annoncée au Mercure de Mars dernier,

Outre la propriété qu'a cet échappement de vibrer avec très-peu de force , il a celle de battre les secondes d'un seul temps avec une Pendule de neuf pouces , sans aucun ajoutement ni rapport ; l'éguille des secondes est directement placée sur la tige du rochet d'échappement à l'ordinaire ; il fait le même effet à la montre lorsqu'il y est dirigé en faisant battre 14400 coups par heures au balancier , de sorte que l'on peut avoir une Pendule à secondes portative pour MM. les Astronomes

JANVIER. 1763. 165

qui vont en campagne faire leurs observations , & que l'on peut même poser sur une cheminée , comme l'Académie l'a jugé.

ARTS AGRÉABLES.

SUITE des Observations d'une Société d'Amateurs.

QUEL genre de décoration & quelle manière d'illuminer conviennent dans une Eglise ?

CETTE question , que nous allons discuter , a été proposée à la Société à l'occasion de la solennité de Noël.

Depuis plusieurs années , le zèle des Ministres du Sanctuaire , secondé apparemment par celui des Particuliers qui administrent les revenus de quelques Eglises Paroissiales , a tellement étendu la pompe des illuminations intérieures , qu'elles sont devenues , avec les *Orgues* , l'objet de l'attention du Public , dans la nuit de Noël.

Cette nuit , si solennelle pour les Chrétiens , & dont beaucoup de Fidèles

E v

passent une partie dans les Temples , demande en effet une plus grande quantité de lumières que ce qu'on en allume pour la seule majesté du culte. Une sorte de nécessité se joint à la convenance de l'éclat en cette occasion. Il est assez simple que lorsqu'on a voulu tourner cette nécessité en décoration , on se soit servi d'abord de quelques *Lustres de cristal*. Ces premiers moyens faciles à trouver ont dû paroître sans conséquence pour une splendeur momentanée ; d'autant que les commencemens sont toujours modestes & sans prétentions. On n'a peut-être pas fait attention qu'en les multipliant progressivement dans les lieux saints , on s'éloignoit d'autant du genre propre à les décorer. Nous ne prétendons par-là , ni censurer ni rendre suspectes les intentions de ceux qui auroient pu se laisser aller à un excès de zèle , & dont nous ne respectons pas moins les motifs & l'objet. On nous interroge sur des convenances ; nous sommes obligés, pour répondre , de considérer , de chercher les rapports ; nous déclarons ingénument que nous n'en trouvons aucun , entre l'austère idée de nos saints Mystères , entre celle d'une Maison de

prieres, tels que sont nos Temples, & de vastes Edifices transformés en salles de fêtes profanes.

Lorsque nous croyons que, sans bannir la magnificence & l'éclat qui doivent régner dans le Tabernacle du Très-Haut, tout parlera à nos sens de son auguste Majesté; notre vue, au contraire, distraite & agitée par le reflet petillant de tant de lumières dans ces cristaux, emporte naturellement notre esprit fort loin du seul objet qui devoit le fixer. On ne devroit pas être étonné, qu'à cet aspect, le vulgaire ne tombât dans les mêmes irrévérences & ne se portât aux mêmes excès qu'il se permet quelquefois dans les lieux auxquels on rend si semblable celui qui ne doit jamais inspirer qu'une profonde vénération.

Si l'on veut bien le remarquer, on s'apperçoit de plus, que par cette quantité de lustres brillans, exhaussés en plusieurs rangs, dans le milieu d'une Eglise, le principal Autel est pour ainsi dire éteint & reste dans une obscurité de comparaison, qui fait que les Ministres célébrans n'y sont apperçus que comme des ombres mobiles. Rien n'est donc plus contraire aux principes qui,

E vj

en général, prescrivent de rendre toujours dominant & dans la plus grande évidence, l'objet auquel doivent se rapporter tous les autres. Dans l'application de ces principes à notre sujet ; qui ne sentira pas que cet Autel, qu'on laisse ainsi dans les ténèbres, est cependant le point d'où devrait émaner toute la clarté répandue dans le reste du vaisseau, comme d'un foyer dont les autres lumières parussent n'être que des productions ? Si l'on convient de la justesse de cette idée, si le rapport avec l'esprit de la chose en est sensible, on doit donc convenir que l'usage dont nous venons de parler & la manière dont on éclaire aujourd'hui quelques Eglises, sont des abus, peut-être à plusieurs égards, mais principalement contre les loix du goût raisonné, ce qu'il nous appartient seulement de considérer.

Pour réformer cet abus, il faudroit, dira-t-on, indiquer d'autres moyens que ceux que l'on critique ; puisqu'il est vrai que nous convenons de la nécessité d'éclairer & de la bienfaisance à éclairer pompeusement.

Tant de célèbres Artistes, dont les talens & le génie sont spécialement dirigés à l'ordonnance des décorations en

tout genre , fourniront bien mieux que nous ces sortes de moyens. Nous tracerons seulement & sans aucune prétention , ce que nous avons entrevû d'abord de possibilité pour faire rapporter l'exécution à ces mêmes principes.

Si , par exemple , au lieu des *Lustres* de cristal , enhaussés dans les milieux en de çà des pilastres , on plaçoit sous chacune des arcades , qui séparent la nef de ses bas-côtés , un très-beau *Lampadaire* de quelque riche métal ou de matiere qui le représentât , & que ce *Lampadaire* portât plusieurs *Godets* de lampes à divers étages , lesquels par la force ou par le nombre des *mèches* formassent des espèces de *Pots-à-feu* ; ce genre de meuble consacré , si l'on peut dire , dans tous les temps & dans tous les *Rits* , ne seroit-il pas beaucoup plus analogue dans nos Temples , que les meubles mondains , dont nous reconnoissons l'usage si inconséquent ? Si l'on appliquoit sur les pilastres , des *girandoles* , soit de métal , soit de quelque matiere bronzée ou dorée ; que ces *girandoles* , posées dans une moindre élévation que ne sont les *lustres* , portassent tant de branches que l'on voudroit , pour éclairer les Fidèles dans

leurs lectures plutôt que les voûtes de l'Eglise, où la grande lumière étant inutile, ne peut avoir qu'un vain faste pour objet ! pense-t-on que cette distribution formât un effet moins auguste aux yeux, & n'eût pas davantage le prétexte légitime d'une pieuse commodité pour les assistans ? Rien n'intercepteroit plus la vue du principal objet, qui est l'Autel ; mais au contraire ces *girandoles*, ou buissons de lumières, par leur position subordonnée aux pointes des cierges de l'Autel ; y conduiroient les yeux par degrés inférieurs, & ne disputeroient point d'effet. On proposeroit encore de charger (dans cette occasion seulement ou de semblables) le principal Autel des plus hauts & des plus forts *cierges* par gradins, entre lesquels on pourroit en mêler d'inférieurs, de telle sorte que la masse de cette lumière fût prédominante sur toute autre. Pour étendre davantage cette masse, on garniroit de lumières dans toutes leurs hauteurs, les deux *pilastres* joignant & renfermant l'Autel, jusqu'à l'*imposte* de l'arcade, sous lequel il se trouveroit placé. A la *clef* de cette même arcade on chercheroit le moyen d'appliquer un très-fort groupe de lumières,

lesquelles on tâcheroit de continuer , en dégradant jusqu'à l'*imposte* , qu'elles revien droient joindre. Ce que nous venons de proposer ne pouvant avoir lieu que dans les Eglises dont l'architecture favoriseroit cette disposition , on trouvera facilement dans les autres les moyens d'y adapter d'autres distributions relatives à nos principes.

Il est encore à observer que selon ces mêmes principes , dans les Eglises où il se trouveroit au-delà du chœur des Chapelles ou autres lieux en perspective , ils doivent être frappés d'une grande lumière , qui en fasse appercevoir l'éclat ; mais que cette lumière , ou plutôt ses causes , ne doivent point être perceptibles du point milieu du vaisseau ; en sorte que ce soit l'éclat répandu sur ces lieux qui forme le point de vue , & non les bougies , cierges ou autres lumières , dont l'effet seul doit être sensible , mais non pas les corps lumineux. La raison de ceci est naturellement déduit de l'axiome incontestable , répété dans toutes nos observations sur les Eglises à l'égard de la prédominance indispensable de l'Autel , axiome qui n'en est pas moins certain , quoique chaque jour on s'en écarte de plus en

112 MERCURE DE FRANCE.

plus , & en faveur duquel nous ne cesserons d'exciter le goût du Public , jusqu'à ce que ceux qui devroient le maintenir cessent de le violer. Nous avons déjà fait voir l'absurdité qu'il y auroit à ne faire qu'un passage à la vue de l'Autel auguste , où se célèbre le plus saint des Sacrifices (a). Ainsi les lumières apparentes étant en cette occasion ce qui marque davantage , il s'ensuit que le Maître-Autel , & ce qui l'environne , doivent être le plus chargés de ces lumières , & qu'on ne doit en voir aucune par-delà , afin que ce point termine le spectacle de la pompe.

Nous croyons convenable de nous expliquer sur certaines Eglises , telles que celles des Couvents & autres considérées , comme Chapelles ou oratoires domestiques. Leur peu d'étendue , la nature , pour ainsi dire , de leur constitution , & celle de leur destination , les dispensent sans doute des règles que nous venons , non pas d'établir , n'en ayant nul droit , mais seulement de développer & de rappeler aux esprits conséquens , à l'égard des Eglises Cathé-

(a) Voyez les observations des Amateurs dans les années 1760 & 1761 de l'*Observateur Littéraire*.

JANVIER. 1763. 113
drales ou Paroissiales, qui seules doivent être regardées comme Temples publics.

PEINTURE.

*ACADÉMIE de Peinture , de Sculpture
& autres Arts de MARSEILLE.*

LE 29 , dernier Dimanche du mois d'Août , à quatre heures & demie après-midi , l'Académie de Peinture , de Sculpture & autres Arts , tint son assemblée publique dans la grande Salle de l'Hôtel-de-Ville. MM. de l'Académie des Belles-Lettres & MM. les Amateurs Honoraires y furent invités. M. *Verdiguier* , Directeur ouvrit la séance par un Discours adressé aux Elèves médailistes pour les exciter à faire de mieux en mieux , après qu'il eut fait l'éloge des protecteurs des Beaux-Arts en la personne de MM. les Echevins qui distribuerent ensuite les Médailles adjudgées aux Elèves pour leurs desseins académiques. La premiere fut donnée à M. J. B. *Coste* , fils de Professeur. La seconde à M. *Antoine Blanc* , & la troisiéme à M. *Michel Henri*. Les Médailles distribuées ,

114 MERCURE DE FRANCE.

M. *Dageville*, Architecte, Voyer particulier de Marseille & Professeur d'Architecture, prononça un discours sur l'état des eaux de la Ville, sur leur distribution & sur un projet de décoration générale relativement à l'Hydraulique. M. *Moulinneuf*, Professeur & Secrétaire perpétuel, termina la séance par quelques observations sur la Peinture & sur la Sculpture. L'Assemblée fut fort attentive à toutes ces dissertations qui marquoient combien l'Académie s'empresse de contribuer au bien & à l'utilité du Public. Le même jour il y a eu dans la maison de la veuve *Androny*, rue de Paradis, vis-à-vis l'Eglise *S. Régis*, l'exposition des ouvrages de divers membres de l'Académie. Cette exposition a continué le matin & l'après-dîné pendant l'espace de quinze jours.

EXPOSITION des ouvrages de divers Membres de l'Académie de Peinture, de Sculpture & autres Arts de Marseille.

DIRECTEURS.

M. *VERDIGUIER*, Sculpteur.
Douze figures de cabinet en ronde-

JANVIER. 1763. 115

boffe , représentant divers fujets ; l'étude d'un *Encelade* ; quatre petits bas-reliefs.

M. VERNET , Peintre du Roi.

Deux tableaux paysages & marines du cabinet de M. *Poulhassés*.

PROFESSEURS.

M. COSTE , Peintre.

Deux Dessesins de Pastorales ; un Paysage à la Gouache.

M. PICHAUME , Peintre.

Un grand Portrait & huit en Bustes.

M. MOULINNEUF , Peintre.

Deux grands Tableaux de nature morte représentant un cabinet de Musique & un de chasse. Quatre Dessesins , sujets tirés del'Histoire de S. George , exécutés en grands tableaux pour M. le Marquis de *Roux*. Trois Portraits en mignature.

M. ZIRIO , Peintre.

Un Portrait en buste. Une Magdeleine , & un S. François en buste.

116 MERCURE DE FRANCE.

M. BEAUFORT , Peintre.

Deux Esquisses en gouache représentant , l'un *Loth* & ses deux filles , & l'autre *Noël* couvert d'un manteau par deux de ses fils. Un dessein à la sanguine qui représente *Dédale* ajustant des ailes à son fils *Icare*.

M. KAPELLER , Peintre.

Deux Tableaux de Paysages , deux de marine. Un d'architecture. Quatre de fleurs. Quatre desseins. Deux gouaches.

M. REVELLY , Peintre.

Un Portrait en grand. Un moindre. Deux en buste. Trois en signature.

M. ARNAUD , Peintre.

Trois portraits en bustes. Une esquisse représentant l'*Ascension*. Une tête de vieillard. Une Vierge peinte en signature.

ACADEMICIENS.

M. DESPECHES , Peintre ,

Un tableau en Paysage.

M. LOYS , Peintre.

Un petit tableau sur cuivre représen-

JANVIER. 1763. 117

tant la tentation de S. *Antoine*. Trois têtes de caractère. Deux portraits en buste. Une esquisse de l'*Ascension*. Un Portrait en mignature.

M. DE CUGIS, Peintre.

Son tableau de réception représentant *la Pithonisse* qui fait voir à *Saül* l'ombre de *Samuël*. Une esquisse de *Susanne*. Une autre de la Nativité de N. S.

AGRÉGÉS.

M. CELONY, Peintre.

Deux tableaux, l'un représentant *Abigail* aux genoux de *David*, & l'autre *Moyse* qui défend des insultes de quelques Bergers les filles de *Raguel*, Prêtre de *Madian*; du cabinet de M. le Marquis d'*Arcussia*.

M. VIEL, Peintre.

Un Portrait au pastel.

M. BOUTON, Peintre en mignature,
Membre de l'Académie Royale de
Peinture, de Sculpture & d'Architec-
ture de Toulouse.

Plusieurs mignatures dans un grand tableau.

118 MERCURE DE FRANCE.

Outre cette exposition , il y a eu de la main de M. *Verdussen*, un grand tableau de bataille qui appartenant à l'Académie , & deux autres représentant un marché de Poissons & un marché de toutes espèces de denrées & volailles ; du cabinet de M. *Poulhariés*.

A M. DE LA PLACE, Auteur du MERCURE.

PERSUADÉ , Monsieur , des avantages que les Arts de Peinture , de Sculpture &c , les Peintres & les Connoisseurs peuvent retirer de la description d'un fameux Tableau du célèbre *Corrége* , que la France vient tout nouvellement d'acquérir , je vous prie d'en permettre l'insertion dans votre Mercure. Elle fait le contenu d'une lettre que M. *Luet de Biscontin* , ancien Officier d'Infanterie , vient de m'adresser de Marseille ici à S. Chamas. Ce savant Connoisseur nous le décrit avec beaucoup de lumieres & de sagacité. Une imagination brillante & un style délicat semblent en faire le moindre mérite : en voici l'extrait.

J'ai l'honneur d'être &c.

P. de V **** de P. ****

*LETTRE contenant la description d'un
Tableau représentant les GRACES
qui se baignent dans la fontaine
d'Acidalie.*

J'AI enfin vu ce précieux Morceau : il est non-seulement très-beau, mais encore je l'ai trouvé parfaitement bien conservé. On peut dire, Monsieur, qu'il n'a pas été payé, quoiqu'on ne l'ait acquis qu'en le couvrant d'or. Il a, franc de baguette, quatre pieds un pouce de hauteur sur six pieds cinq pouces de largeur. Hâtons-nous de vous le décrire.

Je ne voulus point le découvrir qu'auparavant je ne l'eusse fait placer en un jour favorable, afin que je pusse jouir de l'effet du tout ensemble. Il le fit si bien, & j'éprouvai un si grand plaisir à son aspect, que je sentis naître dans l'âme les mêmes mouvemens que l'action y eût excité, si elle se fût passée réellement à mes yeux.

Il est certain, Monsieur, que de tous les sujets de Peinture, ceux du genre galant sont ceux qui intéressent davantage, qui ont le plus d'attraits sur l'ima-

gination, & qui pénètrent le plus l'âme du Spectateur. Vous savez que c'est là un goût qui, en enfantant & exécutant des Sujets gracieux & aimables, ne manque jamais de donner aux objets des situations riantes, des caractères agréables, & aux figures des expressions douces, tendres, délicates, qui flattent l'œil, égayent l'esprit, séduisent le cœur.

Il est donc constant que les tableaux comme celui-ci, représentans des femmes dans l'âge de plaire, ont un appas général. Cela est aisé à concevoir; tout est charmes, tout est délices en elles: elles sont la production la plus touchante, la plus exquise de la nature: le plaisir anime leurs moindres mouvemens, & la plupart de leurs actions acquièrent enfin un redoublement d'intérêt.

Notre Tableau devient ainsi un des plus satisfaisans; il nous dépeint, comme je vous l'écrivis, *les Grâces qui se baignent dans la fontaine d'Acidalie*. Mais le *Corrége* les a épisodiquement accompagnées de divers petits Génies représentans les *Amours*, les *Ris*, les *Jeux*, les *Attraits* dont elles sont toujours suivies. *Cupidon*, ce redoutable Dieu, voltige au-dessus des trois Divinités :

nités : la Fontaine , le Ruiffeau qui en naît , les Sites & les Arbres du Paysage y paroissent avoir été si simplement conduits par la Nature , qu'on croiroit encore voir ceux du temps de l'âge d'or.

L'une des *Grâces* , que je présume être *Aglaïa* , comme la première d'entre elles , occupe la principale place qui est vers le milieu , un peu dans l'enfoncement. Elle est de face & debout sur le bord du ruiffeau : elle a même un pied dedans. D'une main elle s'appuye sur le bras de sa compagne ; de l'autre , elle se presse le mammellon pour en faire sortir du lait qu'elle répand dans l'eau. Cette charmante figure se présente dans une attitude , dont le contour est d'une élégance achevée : elle étale une gorge des mieux fournies , & des hanches d'une parfaite conformation. Son teint , dont l'éclatante couleur est des plus flatteuses , frappe vivement. Ses cheveux dorés , & un voile incarnat attaché sur l'épaule , flottent au gré des zéphirs.

Quelle douce langueur ne nous montre-t-elle pas ! De quelle grace , & avec quelle fine expression n'épanche-t-elle

II. Vol.

F

pas son lait ? On croit voir couler du nectar. Ses yeux languissans , sa bouche riante , & un certain air entre le tendre & le mélancolique , la rendent touchante & adorable. Aussi pourroit-on dire que cette *Grâce* a plus de grâces que les deux autres.

Cependant celle sur laquelle *Aglaïa* s'appuye , que nous nommerons *Thalie* , ne se présente pas moins agréablement , quoique de profil. La forme de sa gorge , la coupe délicate de sa taille , ont des charmes qui séduisent & nous prouvent ce qu'elle est. Notre incomparable Peintre ne l'auroit pas admise au nombre des *grâces* , si elle n'en eût été pétrie. Elle tâtonne dans l'eau jusqu'à moitié cuisse ; & d'une sorte de flacon de cristal à l'antique , elle répand sur la tête d'un des *Jeux* , sans doute , quelque essence odoriférante , dont le parfum imaginé semble embaumer l'air qu'on respire.

Non loin de-là un des *Amours* traîne après soi *Euphrosine* dans la fontaine , celle des *Grâces* qui nous montre le dos. Elle marche en avant , & semble vouloir s'élancer dans l'eau. Je n'ai guère vu de dos mieux dessiné , ni d'une si

charmante euristhmie. Celui de la *Vénus* de Medicis n'est certainement pas d'une plus belle proportion ; l'attitude en est gracieuse à l'extrême. Les parties de formes ondoyantes ont je ne sai-quoi de vif, de remuant, d'animé, qu'il n'est pas possible de rencontrer si bien ailleurs. Elle est de caractère léger, délicat, tel que le charmant *Corrége* le donne ordinairement aux Déeses & aux Nymphes.

Quelle légèreté ne remarque-t-on pas dans l'*Amour* qui vole ? Suspendu dans les airs, il semble planer, pour mieux ajuster son coup. Le minois capricieux & dépité, avec lequel il décoche son dard, est d'une expression si vive, & si naturelle, qu'en croyant qu'il respire véritablement, on se persuaderoit presque être soi-même en butte à ses traits.

Notre aimable Artiste enfin, toujours plus ingénieux à nous peindre les mouvemens de la Nature, a mis entre les mains d'un des *Ris* le brandon de ce *Dieu*, que sans doute il vient de lui dérober ; car de l'air avec lequel il se cache derrière *Thalie*, l'on présume qu'il en est l'escamoteur. De plus,

F ij

croyant mieux couvrir son larcin , il l'enfonce & l'éteint dans la fontaine , d'où s'exhale une vapeur noire , qui doit vraisemblablement le décéder. Cette fumée est caractérisée & colorée avec tant de vérité , qu'elle fait illusion au point de nous persuader que l'on entend le même bouillonnement que produit la flamme précipitée dans l'eau.

Tous ces petits *Génies* se divertissent parmi elles ; l'un nâge , l'autre plonge , l'un danse , l'autre voltige , & tous expriment certaines naïvetés si ingénues & si enfantines , que l'Art ressemble à la Nature même.

C'est en ces sortes de situations tendres que l'inimitable *Corrège* , excellemment doué du talent merveilleux de remuer les cœurs par la finesse des expressions , a caractérisé en cet intéressant tableau différentes passions.

Je ne finirois point , s'il falloit vous détailler tous les agrémens que le *Corrège* a donné aux objets de sa riante peinture. On ne peut disconvenir que toutes les idées qui composent les tableaux de ce grand Maître , ne soient nobles , élevées , extraordinaires , même un peu bisarres : que le style en est su-

blime , les airs de tête singuliers & frappans : cela est habituel à notre savant Artiste ; mais ce qui doit vous surprendre , ainsi qu'il m'étonne aujourd'hui , dans la composition de celui-ci , c'est que contre son ordinaire ce fécond génie a chargé la scène d'un nombre considérable de figures. Sa verve montée sur le ton riant & badin , y a caractérisé , d'une aimable gaieté , les principales passions. Sous ce nouveau crayon , devenues plus attrayantes , elles m'ont paru intéresser jusqu'à séduire. Je pense que c'est ici le plus précieux morceau qui soit sorti de ses mains. Je me flatte de n'être pas contredit, & nos vrais connoisseurs seront de mon opinion lorsqu'ils l'auront vu. Mais pourquoi ne pas dire un mot de son surprenant coloris ? Je ne puis passer sous silence la partie où ce grand Maître nous a presque fait croire qu'un Ange conduisoit son pinceau. Tout enchanté dans cette délectable peinture ; on y trouve un ragoût de couleurs , & une touche légère , qu'on ne voit pas même toujours dans ses ouvrages. Tout y est moëlleux ; tout y paroît tendre & merveilleux ; mais en même temps quelle fraîcheur ,

126 MERCURE DE FRANCE.

quelle force de coloris ! quelle vérité ! & quelle excellente manière d'empâter n'y reconnoît-on pas ? Sa touche élégante est d'un fini qui fait son effet de loin comme de près. Le tout ensemble tenant de la magie , a un relief & un accord dont l'harmonie se manifeste généralement dans toutes les parties de ce délicieux tableau , qui étonne & fait l'admiration de nos Académiciens , ainsi que de nos plus fins Amateurs.

J'ai l'honneur d'être , &c.

J. LUET DE BISCONTIN.

A Marseille , le 5 Décembre 1762.

M U S I Q U E.

*LETTRE de M. le LOUP , Éditeur des
Récréations des POLHYMNIE , à
l'Auteur du Mercure.*

J'AI l'honneur de vous présenter le troisième Recueil de *Polhymnie* , dont la plupart des airs sont ainsi que vous l'avez annoncé , de la composition de M. *Ponteau* , Organiste de S. Jacques de la Boucherie , & de S. Martin des

Champs. C'est un Elève de feu M. *Forcroy*, & qui a hérité des talens de son oncle, qui étoit célèbre pour le beau chant: vous jugerez en parcourant ses airs. Il y en a aussi de M. *le Jay*, Maître de Musique, ainsi que de M. *Hanot*. Si j'en crois plusieurs personnes de goût, ce recueil leur semble le meilleur des trois. C'est au Public à en juger. J'ose vous supplier seulement de vouloir bien annoncer, que les marchands de Province qui voudront s'adresser à moi pour les avoir, auront lieu d'être satisfaits des arrangemens que je ferai avec eux. Je vous réitère mes très-humbles remerciemens de la manière obligeante avec laquelle vous avez annoncé ces recueils.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LELOUP.

PREMIER LIVRE de pièces de clavecin, composé de six sonates, par M. *Legrand*, Organiste de S. Germain des Prés, prix, 9 liv.

Six divertissemens, avec accompagnement de deux violons *ad libitum*, par M. *Wendenbock*, dédié à M. *Jean-François Kniff*, premier Bourguemestre

F iv

128 MERCURE DE FRANCE.

de la ville d'Anvers , prix , 12 livres.

Six *duo* pour deux violons ou par-dessus de viole , par M. *Sebetosky* , prix , 6 liv.

Méthode pour apprendre la Musique , dont toutes les leçons sont à deux parties , par M. *Rollay* , prix , 9 liv.

Six Sonates pour le violoncelle , par M. *Natat-Reste* , œuvre premier. Prix , 6. liv.

Le tout se trouve à Paris , rue du Roule , chez M. *Lamenut* , Marchand de Musique , à la clef d'or.

G R A V U R E.

CARTE des noms , armes & blasons des Archevêques & Evêques qui composent le Clergé de France , tel qu'il est actuellement , avec ceux des Généraux des Ordres & Grands-Prieurs de France , par le sieur *Dubousson* , Généalogiste & Doreur du Roi. On y a joint leur taxe en Cour de Rome & leurs revenus. Cette Carte est très-commode , par les changemens que l'on y peut faire , en mettant un écusson à la place d'un autre , ce qui la rend perpétuelle. Prix , 30 sols , chez le sieur

JANVIER. 1763. 129
Dubuisson, rue S. Jacques, vis-à-vis
S. Benoît.

PIECES de principes d'écriture , par
le sieur *Rochoy*, Maître à écrire & d'A-
rithmétique à Versailles. Ces deux Pié-
ces , gravées sur une seule feuille , ren-
ferment généralement tout ce qui con-
cerne l'écriture. Elles sont dédiées à M.
le Comte de *Noailles*, & se vendent
chez l'Auteur même , à Versailles.

SUPPLÉMENT à l'Art. des Sciences.

AGRICULTURE.

OBSERVATION sur un vice essentiel
des charrues , & Essai sur la construc-
tion d'une nouvelle qui fera plus d'ou-
vrage sans augmenter la dépense. Par
M. *PIOGER*, Gentilhomme ; demou-
rant à *Andrézy*.

LA nécessité des labours est recon-
nue des anciens Cultivateurs & des mo-
dernes ; cependant les Fermiers les plus
intelligens & les plus actifs ne peuvent
pas en donner à toutes leurs terres au-

F v

tant qu'elles en auroient besoin. La plupart de leurs bleds ne reçoivent que trois façons & leurs mars une, & quelquefois deux pour les orges.

Ce défaut dans l'état actuel vient du temps, parce que l'on ne peut labourer lorsque la terre est humide. Ainsi les pluies, les neiges, interrompent les travaux pour long-temps. La gelée & la trop grande sécheresse y forment aussi un obstacle, parce que la terre ne peut alors être entamée, & ce manque de labours en général diminue de beaucoup toutes les récoltes.

Pour parer à ces inconvéniens, il faudroit avoir toujours une température à souhait, ce qui ne peut arriver, ou bien que chaque Fermier doublât ses harnois, ce qui est impossible encore, parce que cela pourroit lui occasionner plus de dépense que de profit, suivant sa culture actuelle; ou enfin que l'on rectifiât les charrues, ce qui n'est pas impossible, & sur quoi je vais faire des observations & proposer mes idées; en sorte que sans nouvelle dépense elles puissent doubler & tripler leurs besognes ordinaires lorsqu'on le souhaitera.

La charrue à tourne-oreille est montée sur deux roues de vingt-quatre à

vingt-fix pouces , & est tirée par deux chevaux , & son soc ouvre à chaque raye fix pouces ou environ , & cette charrue ne fait pas son arpent par jour ordinairement.

Celle que l'on nomme à verfoir est pareillement montée sur deux roues de vingt-fix pouces. Son soc ouvre neuf , dix & onze pouces par raye , & est attelée de trois chevaux ; & elle ne fait guère plus de son arpent par jour.

Comme ces deux charrues sont les moins défectueuses de toutes , je parlerai seulement de celles-ci ; pour en faire voir le vice radical , & indiquer les moyens de les rectifier.

Les roues ont été pratiquées pour servir de leviers & faciliter le tirage ; & plus les leviers sont longs , plus ils donnent de force contre la puissance , & le tirage en est plus facile.

Si nos charrues ne sont pas plus expéditives , c'est que les leviers qui y sont joints n'ont que douze à treize pouces de haut , & voilà le vice radical. Doublez ou triplez la longueur des leviers , vous aurez facilité pour le travail du double ou du triple.

Si jusqu'à présent l'on n'a pas rectifié ce défaut , c'est que l'on a

F vj

craind apparemment de ne pouvoir plus remuer la charrue avec la même facilité. Mais je vais lever cet obstacle avec un nouvel avantage pour la facilité du tirage.

Lorsque l'on triplera la hauteur des roues, les chevaux pourront tirer trois focs avec autant de facilité que le seul qu'ils tirent à présent, sur-tout s'ils sont tels que ceux de Messieurs *Duhamel*, de *Chateaufieux* & de *La Leverie*, qui ouvrent dix pouces à chaque raye. Ainsi voilà déjà le moyen de tripler l'ouvrage sans nouvelle dépense ; mais j'ai encore d'autres ajustemens à proposer qui en faciliteront le travail.

Pour y parvenir, j'ajouterai deux brancards & deux roues de derrière pareilles à celles de devant. Les brancards & les essieux seront de longueur nécessaire pour contenir au dedans le batis de la charrue à six focs, & sur le devant l'on mettra un timon fixe, afin de la faire manœuvrer à volonté par les quatre chevaux qui la tireront. Et enfin pour procurer un tirage plus aisé, j'ajouterai aux roues la force des ponties ; dans le moyeu de chaque roue l'on posera trois cylindres de cuivre roulans sur eux-mêmes, & fixant par un triangle

parfait l'effieu qui traverse le moyeu ; enforte que le tirage de chaque roue en sera diminué considérablement.

Les travaillans de cette charrue peuvent être ajustés de différentes manières ; mais il est toujours indispensable de mettre des coutres en avant à quatre pouces l'un de l'autre , & je voudrois qu'ils prissent les focs par les côtés plutôt que par les milieux ; ensuite je mettrois sur deux lignes les pattes-d'oyes de *M. de Chateauneuve* , qui portent un coudre en avant. Ces pattes-d'oye plus étroites que les fiennes , fouilleront & soulèveront aisément une terre bien coupée par les coutres , & ensuite les focs que j'ai indiqués renverseroient la terre avec facilité ; ou encore après la ligne des coutres je mettrois les pattes-d'oyes par étage sur deux lignes , & chaque ligne soulevant la terre à deux , à trois pouces seulement , les focs qui viendroient ensuite renverseroient six pouces de terre , sans qu'il en coûtât plus de force que pour trois ou quatre pouces ; ou bien j'établirais simplement six focs de *M. de la Lieverie* avec leurs coutres sur deux lignes , qui renverseroient de même cinq pieds de terre d'un seul trait.

134 MERCURE DE FRANCE.

Sous les brancards de cette charrue , & par-devant , des tenons recevront les bras ronds de différens cylindres de grosseur & percés de maniere à recevoir les haies des coutres , pattes-d'oye & focs. Comme je retranche les manches à dix-huit pouces de leur naissance , il seroit placé néanmoins dans ces dix-huit pouces , en-dedans & en dehors , de forts anneaux : à ceux du dedans seroit attachée une corde d'un pouce de circonférence , qui garniroit sur le devant un treuil dont les leviers iroient à la main du chartier , qui appuyant dessus , tiendroient en terre à la profondeur qu'il jugeroit à propos , les travaillans de cette charrue. Aux anneaux , en-dehors , seroient attachées pareilles cordes , qui garnissans un treuil sur le derrière , dont les leviers pourroient d'un seul coup élever tous les travaillans de cette machine , qui seroit conduite où on le desireroit , sans que rien touchât à terre.

Je ne décris pas plusieurs autres ajustemens particuliers , que chacun peut faire suivant sa volonté.

Pour ménager les forces & la peine du charretier , & pour que l'ouvrage allât plus vite , l'on pourroit sur le der-

rière ajuster une scellette, sur laquelle il seroit assis : mais comme il y auroit à craindre qu'après s'être amusé il ne surmenât les chevaux, chacun fera aussi sur cet article ce qu'il jugera à propos.

Comme cette charrue ne pourroit pas travailler sur des côtes un peu roides ou autres endroits difficiles, l'on pourra alors employer le tourne-oreille ; mais je voudrois que dans les moyeux des roues fussent placés les trois cylindres de la manière que j'ai recommandé : cette charrue ayant moins de tirage, seroit plus expéditive.

Batte à grains.

J'imaginai il y a deux ans une batte à grains très-simple, qui auroit expédié beaucoup. J'ai négligé jusqu'au mois de Juillet dernier cette machine, dont j'ai envoyé le modèle à Messieurs de la Société de Bretagne ; mais comme différentes personnes en ont construit de bonnes, je n'en dirai rien ici. Si MM. de Bretagne la trouvent de quelque utilité, ils en parleront.



Carrosses & autres voitures.

Il seroit possible de rendre légères toutes sortes de voitures en plaçant les cylindres dans le moyeu des roues, comme je l'ai remarqué, ou bien de faire tourner l'essieu sur les cylindres : deux chevaux feroient aisément l'ouvrage de quatre.

ARTICLE V.

S P E C T A C L E S.

SPECTACLES de la Cour à Versailles.

LE 29 Décembre , *le Milicien*, Comédie nouvelle , en un acte , mêlée d'Ariettes , fut représentée pour la première fois par les Comédiens Italiens, sur le Théâtre de la Cour. Cette Pièce, dans le genre moderne des *Opéra bouffons*, n'avoit point encore été représentée à Paris. Les Paroles sont du sieur ANSEAUME ; la Musique du sieur DUNY. Elle étoit précédée de quelque autre Pièce du Répertoire courant.

Les Acteurs de la Pièce nouvelle étoient la Dlle LA RUETTE , les sieurs CAILLOT , CLAIRVAL , DEHESSE & DESBROSSES.

Le Jeudi 30 , les Comédiens François représentèrent , sur le même Théâtre , le *Mariage fait & rompu* , Comédie en Vers en trois Actes , du feu sieur DUFRESNI. (a) Cette Comédie fut très-bien jouée par les mêmes Acteurs qui la jouent à Paris lorsqu'on la reprend & parut amuser beaucoup.

On exécuta ensuite un Acte d'Opéra intitulé *Philémon & Baucis* , extrait du *Ballet de la Paix* , (b) Poème du sieur ROI , Musique des sieurs REBEL & FRANÇOIS , Surintendans de la Musique du Roi. Le sieur GELIOTE y chanta le Rôle de *Philémon* & la Dlle ARNOULT celui de *Baucis*. Les sieurs LARRIVÉE & PILOT , ceux de *Jupiter* & de *Mercury* travestis.

Cet Acte charmant en paroles & en musique , par l'expression d'un sentiment naïf , mais délicat & touchant dans le Rôle de *Baucis* , étoit très-bien choisi pour faire valoir le genre de talent de la Dlle ARNOULT. Le sieur

(a) En 1721. pour la première fois.

(b) En 1738. (25 Mai,)

138 MERCURE DE FRANCE.

GELIOTE, avoit suppléé au peu d'étendue de son Rôle dans cet Acte, par une Cantatille ajoutée au Divertissement, d'une assez grande longueur, & qu'il exécuta avec l'art & l'agrément de la voix dont on le connoît capable. Un choix très-agréable d'airs, des mêmes Auteurs de l'Acte, en ornoit & en étendoit le Divertissement. La Dlle LANI a dansé des pas seule où elle a fait autant de plaisir que si la perfection de ses talens n'eût pas été déjà connue. Les principales Entrées ont été dansées par les Dllles DUMONCEAU, LAFONT & PESLIN, & les sieurs LAVAL & GARDEL.

On sçait que le Théâtre de la Cour à Versailles, n'est qu'une espèce de Salle particuliere, en attendant la parfaite construction d'une Salle de Spectacles relative à la grandeur & à la magnificence de ce superbe Palais. Jusqu'à présent le lieu où représentoient les Acteurs n'y avoit été que comme une Estrade, dressée dans une Chambre pour y jouer familièrement la Comédie. On vient, en dernier lieu, d'y établir un Théâtre avec des *Chassis de côté*, & tout ce qui peut admettre des Décorations; mais on n'en doit pas moins d'é-

loges aux soins industrieux de ceux qui dirigent ces Décorations, de trouver les moyens, dans un espace aussi borné par toutes les dimensions, d'y opérer les changemens convenables aux Représentations d'Opéra. Dans l'Acte dont on vient de parler, un Palais descendu du Ciel par la puissance de Jupiter succède à un Hameau. Ce Palais étoit garni de diamants & de Pierreries dans sa totalité, ainsi que l'étoit une des parties seulement, d'un Palais de *Vénus*, au Théâtre de *Fontainebleau* (c) dans la représentation de *Psyché*. Celui-ci étant d'un ordre d'Architecture différent, la distribution des Pierreries étoit différente. On doit encore cette disposition & l'entière exécution de ces brillans ornemens au sieur LEVÊQUE, *Garde-Magasin-Général des Menus-Plaisirs du Roi*, duquel nous avons parlé dans notre relation des Spectacles de *Fontainebleau*, & dont le travail a mérité les mêmes éloges en cette occasion.

Ces derniers Spectacles ont terminé l'année sous les ordres de M. le Duc D'AUMONT, *Pair de France*, premier

(c) Voyez le *Mercure* de Décembre. Art. des Spectacles.

Gentilhomme de la Chambre du Roi , alors en exercice.

On donnera dans le Mercure de Février , le détail des Spectacles du commencement de la présente année.

Nous allons insérer ici , comme nous l'avions précédemment annoncé , un état des personnes employées à la Direction des principales parties des Spectacles du Roi , afin de n'être pas obligés d'en charger chaque article , sauf les cas de mutation.

Les sieurs REBEL & FRANÇOUR , Surintendans de la Musique du Roi , chacun dans le semestre de leur exercice. Pour la disposition , Direction & exécution de tout ce qui concerne la Musique , & en adjonction à ce service , le sieur DE BURI , Surintendant en survivance. Les sieurs LAVAL père & fils , Maîtres des Ballets de sa Majesté , pour la composition & Direction des Danfes.

Le sieur *Michel-Angé* SLONDA , célèbre Sculpteur , Dessinateur du Cabinet du Roi , pour les Compositions & Dessins de ce qui concerne le *Décoré*. Les sieurs ARNOULT & GIRAULD , pour la Direction des Décorations , Invention , Jeu & conduite de toutes les Machines.

Le fleur LECUYER , *Panacher du Roi* , dont le goût & les talens singuliers pour la monture des Plumes , sont connus dans plusieurs Cours de l'Europe , est le seul à Paris de cette profession , qui soit chargé de l'arrangement des coëffures à tous les Théâtres & Spectacles du Roi.

SPECTACLES DE PARIS.

O P E R A.

L'ACADÉMIE Royale de Musique a donné le Mardi 11 du présent mois la première représentation de *Polixène* Tragédie , Poème de M. JOLIVEAU , *Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Musique*. La Musique de M. DAUVERGNE , *Maître de la Musique de la Chambre du Roi*.

Cette première représentation a été applaudie , & sur-tout aux deux derniers Actes , avec beaucoup de vivacité. Le temps ne nous permettant pas de faire actuellement l'extrait du Poème , nous nous réservons à en parler au *Mercur* de Février. Une seule représentation n'a pu nous mettre en état de donner des détails bien circonstanciés sur les autres par-

ties , dont nous croyons que beaucoup méritent l'attention du Public & ses suffrages. A l'égard de la Musique , on ne pourroit à-présent qu'hasarder des opinions indiscrettes , parce que devenue plus savante de nos jours , & les oreilles plus difficiles , cette partie exige apparemment plus d'application , plus de recherches qu'autrefois pour asseoir le jugement du Public. Tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui , à cet égard , est qu'en général elle nous a paru avoir affecté favorablement pour l'Auteur , les Maîtres de l'Art que nous avons consultés. Quelques airs de Ballet, le chant & la symphonie de la Tempête , plusieurs autres morceaux , mais sur-tout la Musique de la *Jalousie* & de sa suite , qui remplit presque tout le quatrième Acte , ont frappé déjà le Public , & mérité des applaudissemens universels. Une fort belle chaconne , travaillée savamment , termine cet Opéra.

Nous n'avons que des éloges à rapporter sur la composition & l'exécution des Ballets qui , chacun dans leur genre , ont fait plaisir & ont été bien reçus. Celui du plus grand effet est le Ballet des Suivans de la *Jalousie*. Il est d'un genre nouveau de composition. Les mouve-

mens rapides , croisés sans confusion , & les figures irrégulières y produisent ingénieusement l'image de ce qu'on veut représenter. Les sieurs LAVAL , D'AUBERVAL & les Demoiselles ALLARD , LYONNOIS & PESLIN forment divers pas. Les talens , la force & l'agilité des Sujets que nous venons de nommer , ne doivent pas laisser douter de l'impression qu'ils font sur les spectateurs. Mlle LANI danse seule au troisième Acte , à la tête des Prêtresses du JUNON. Les airs & les danses de cette Entrée sont d'un genre très-agréable , & que le Public a paru goûter. M. GARDEL , dont nous avons parlé au précédent Vol. remplit une grande partie de la chaconne dans le nouvel Opéra. Il n'y mérite & n'y reçoit pas moins d'applaudissemens que dans la chaconne d'*Iphigénie*. En rendant justice très-exactement aux grands talens de ce jeune Danseur , le Public semble mettre une sorte de complaisance à faire recueillir le fruit d'une assiduité au service , que les Sujets attachés à un Spectacle ne devroient jamais sacrifier à aucune considération , & notamment dans les temps où les Théâtres sont le plus fréquentés. Mlle

144 MERCURE DE FRANCE.

VESTRIS danse au premier Acte en pas de deux avec M. GARDEL. M. COMPIONI danse dans ce même Acte.

Il y a long-temps qu'on n'avoit vu un Opéra d'un spectacle aussi éclatant. Les habits & les Décorations sont presque entièrement à neuf. Il y a plusieurs choses assez régulièrement dans le costume des Anciens, si ce n'est quelques erreurs facilement adoptées de nos jours d'après la confusion que fait le vulgaire des anciens Grecs & des Grecs modernes ; quoique les habillemens , coëffures & autres usages de ces derniers n'ayent aucun rapport avec ceux des autres ; ainsi voit-on souvent sur nos théâtres des représentations informes de la cour d'un *Sultan* pour celles des anciens Peuples de la Grèce. On a été surpris aussi de voir à l'ouverture d'un Temple intérieur le feu sacré sur un autel , gardé par des Prêtresses , attendu que c'est l'indication spéciale des Temples de VESTA ; au lieu qu'en cette occasion il faudroit au premier coup d'œil reconnoître un Temple de JUNON. A cela près & d'autres petites choses , comme les habits de quelques pas seuls , qui n'ont aucun caractère , &c, cet Opéra est mis avec le plus grand soin.

Dans

Dans la représentation de cet Opéra , on a fait un pas vers l'illusion si nécessaire au Théâtre ; il mérite d'être remarqué. Au fort des plus violens orages , la toile d'*Horison* étant fixe , n'offroit jamais qu'un ciel pur & serein , tel qu'il convenoit aux autres circonstances de l'action des Poèmes. A la tempête du second Acte de celui-ci , cette toile d'*Horison* , tournant apparemment sur des machines cylindriques & d'une maniere imperceptible , fait succéder au ciel serein , des nuages qui montent du bas de l'*Horison* & occupent tout ce qu'on voyoit de clair , sans qu'il y ait par ce moyen substitution d'une toile à une autre. De même , au moment du calme , ces nuages paroissent se perdre dans le haut du Théâtre , & la partie claire du ciel paroît se découvrir du même point d'où l'on a vû s'élever les nuages ; en sorte que la Nature est parfaitement imitée dans un de ses plus grands effets. M. GIRAULD qui a inventé & fait exécuter cette ingénieuse machine , doit laisser espérer aux Amateurs , qu'il appliquera ses talens & son génie à perfectionner l'imitation des flots & de l'ondulation des eaux : cette partie étant encore une des cho-

146 MERCURE DE FRANCE.

ses imparfaite sur nos Théâtres & dont la représentation seroit néanmoins très-satisfaisante. (d) C'est aussi de la composition & sur les desseins du même M. GIRAULT, qu'est exécuté dans cet Opéra, le Palais de *Pirrhus*, au quatrième Acte. Cette Décoration, dans le meilleur genre de l'antique, est d'une très-belle architecture; les détails en sont choisis & distribués selon les grands principes de cet art & d'un très-bon goût: l'ordonnance en est grande & officieuse à la perspective. Des *Percés* en colonades, dont les points d'optique sont ménagés avec art, étendent le Théâtre, à la vue, fort loin de ses bornes. La distribution de la lumière est d'un très-bon effet & favorablement pittoresque; en un mot nous croyons pouvoir dire que depuis la fameuse Décoration du Palais de *Ninus*, par le Chevalier *Servandoni*, on a peu

(d) M. GIRAULT est le même nommé dans l'Art. des Spectacles de la Cour, avec M. ARNOULT, auquel il a succédé à l'Académie Royale de Musique, où M. ARNOULT s'étoit fait, ainsi qu'aux Théâtres du Roi, une très-grande & très-juste réputation par plusieurs machines qui sont encore célèbres. M. GIRAULT prouve au Public qu'il achèvera ce qu'avoit heureusement commencé son Prédécesseur, pour la perfection de cette partie.

vû à l'Opéra de plus belle Décoration d'architecture que celle-ci.

Le tombeau d'*Achille* au cinquième Acte , est encore une Décoration distinguée dont l'effet est très-agréable , quoiqu'elle conserve le genre propre à sa destination. Les autres ont quelques parties de neuf & toutes en ont l'éclat. Chacune mériteroit même en particulier des éloges sur la convenance avec les *sites* de l'action.

Avant de finir cet Article , nous devons faire observer que les Rôles sont très-bien exécutés. Le Public entendit avec satisfaction , à la première représentation , la voix de Mlle ARNOULD entièrement rétablie ; & malgré l'indisposition momentanée de celle de M. GELIN , on fut satisfait des efforts qu'il fit pour rendre le Rôle de *Pirrhus* , le principal de cette Tragédie.

LETTRE à M. DE LA GARDE ,
Auteur du *Mercur* pour la partie des
Spéctacles.

MONSIEUR ,

JE crois qu'en parlant de l'Opéra, vous

G ij

ferez plaisir aux Amateurs de Musique , de leur annoncer un Instrument nouveau qui ramenera parmi nous l'usage de la *Lyre* des Anciens ; il en aura le nom , d'autant plus qu'il en a très-exactement la forme. Vous sçavez que cette forme est celle qui est la plus agréable à la vue , & que les Peintres choisissent par préférence. Elle a d'ailleurs l'avantage de donner à celui qui la touche une attitude noble , facile & naturelle. Celle-ci a des doubles cordes de chaque côté avec un *regître* dans le haut pour les *semi-tons* : ce qui donne une assez grande étendue à son jeu. La *Lyre* sera à la Harpe à-peu-près ce qu'est l'*altoviola* aux Basses de violon , avec néanmoins plus d'étendue dans le bas ; elle se pose sur les genoux & n'est point d'une pesanteur incommode , moyennant quoi elle est infiniment plus portative que la *Harpe*. On croit que l'on sera très-satisfait du Concert de ces deux Instrumens , dont l'harmonie est très-analogue l'une à l'autre.

Le sieur COUSINEAU , *Luthier* , demeurant rue des Poulies , vis-à-vis la Colonnade du Louvre , a travaillé pour donner plus de perfection à cet Instrument , qu'il n'avoit pu faire à son

premier éssai. Il se flatte de répondre au choix qu'on a bien voulu faire de lui pour remplir une idée aussi agréable. Il sera en état de fournir des *Lyres* à ceux qui en desireront, dans le courant du mois prochain.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. * *

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE 30 Décembre dernier, on a remis la Tragédie du *Comte d'Essex*. Attentifs à tout ce qui peut contribuer à l'illusion Théâtrale, les Comédiens François ont fait faire une Décoration, pour que le quatrième Acte de cette Tragédie se passât dans une Prison, comme l'exige sa situation. La composition de cette Décoration, qui est du sieur *Brunetti*, fait d'autant plus d'honneur à cet Artiste, qu'elle est d'un très-grand effet & montre un lieu très-vaste & très-profond, quoiqu'il n'y ait d'employé à cette représentation perspective, que les deux chassis de devant terminés au troisième par un rideau de fond. Le Temple sépulchral, en forme de rotonde, environné d'un Péristyle, cintré en colonade, que l'on a vû dans

G iij

les représentations d'*Eponine*, étoit du même Artiste. Il seroit difficile de produire rien qui méritât davantage l'admiration des Connoisseurs que cette Décoration. Ils ont extrêmement regretté l'occasion de la voir plus long-temps.

M. BOURET, dont nous avons rapporté le début, a été reçu à l'essai.

Le 8 de ce mois, Mlle DORSEY débuta par le rôle de *Médée* dans la Tragédie de ce nom. Elle a continué son début par les rôles de *Clytemnestre* dans *Iphigénie en Aulide*, & de *Phèdre* dans la Tragédie de ce nom. Cette Actrice a eu des applaudissemens au Théâtre; mais le peu de concours de Spectateurs a laissé croire que la décision générale du Public exigeoit qu'au paravant de représenter sur le Théâtre François, elle perdît ce qu'elle a contracté apparemment de contraire à notre goût national dans les Pays étrangers où elle a exercé ses talens.

L'indisposition d'une Actrice ayant jusqu'à présent suspendu la première représentation de *Dupuis & Desfronais*, Comédie nouvelle tirée des *Illustres Françaises*, que nous avons déjà annoncée, on a repris sur ce Théâtre les

Tragédies & les Comédies du Répertoire

On attendoit la Comédie nouvelle pour le 17 de ce mois; nous espérons être en état d'en rendre compte dans le prochain volume.

COMÉDIE ITALIENNE.

Le premier Janvier on donna la première représentation du *Milicien* sur le Théâtre de la Comédie Italienne. Cette Pièce avoit été donnée à la Cour précédemment. (a) Elle a été interrompue après la deuxième représentation, ce qui nous met hors d'état de parler de son succès, ni d'en donner de détails.

On a repris sur ce Théâtre *Blaise le Savetier*, Opéra-Comique trop connu pour exiger que nous en parlions.

(a.) V. dans ce même vol. l'Art des Spectacles de la Cour.



A V I S A U P U B L I C ,
SUR LA PETITE POSTE.

Par M. D.....

LA Poste de Paris paroît plaire universellement aujourd'hui, & son succès est tel qu'il ne me resteroit plus rien à dire à ce sujet, si je ne m'occupois que du produit; mais je ne saurois marquer trop souvent au Public la reconnoissance que j'ai de la justice qu'il veut bien rendre à mon zèle; j'ai donc cru devoir lui présenter quelques réflexions qui tendent à assurer de plus en plus un bon service.

On tient au Bureau général de cette Poste un Registre à deux colonnes; dans l'une sont transcrites toutes les plaintes qui y arrivent; dans l'autre le résultat des recherches qu'on fait en conséquence. Ce Registre prouve que la plupart des retards ou autres fautes dont quelques personnes se plaignent encore, ne doivent être imputés qu'à des gens étrangers à la Poste: en effet, les personnes qui voudront bien venir parcourir ce Registre, verront qu'il ne contient aucunes plaintes des Marchands, & en général de tous ceux qui

donnent eux-mêmes leurs Lettres aux Facteurs, & qui les reçoivent d'eux directement. Ainsi la plupart des plaintes justes, tant de ceux dont les Lettres n'ont pas été remises exactement, que de ceux qui ne les ont pas reçues dans leur temps, ne doivent point inculper cet établissement. On doit plutôt, comme je l'ai déjà dit, imputer ces fautes à ceux qui sont chargés de porter ces Lettres à la Poste ou à ceux à qui les Facteurs sont obligés de les confier. Les timbres qui sont sur chaque Lettre ont été imaginés pour remédier à ces abus, & pour donner au Public la preuve de l'exactitude de la Poste ; mais presque personne ne veut se donner la peine de les examiner. Un de ces timbres indique le quantième du mois ; un autre celui de la levée, & par conséquent l'heure à laquelle la Lettre a été mise à la Poste. La première levée commence à six heures du matin, & toutes les autres d'heure-&-demie en heure-&-demie, à un quart-d'heure ou une demie heure près, lorsque dans quelques-unes de ces levées les Facteurs ont une grande quantité de Lettres à rendre. Il faut toujours l'intervalle d'une levée pour que l'on ait le temps de porter les Lettres qui ne sont

G v

154 MERCURE DE FRANCE.

pas pour le quartier du Bureau où elles ont été collectées , au Bureau général , dans lequel seul on peut les trier , c'est-à-dire les distribuer par quartier , & les envoyer aux différens Bureaux des quartiers où elles sont adressées : ainsi les Lettres de la première levée , qui se fait de six heures du matin à sept heures & demie , sont portées au triage dans l'intervalle de la deuxième levée , qui est de 7 heures & demie à 9 heures , & distribuées dans les quartiers où elles sont adressées par les Facteurs qui font la troisième levée & la seconde distribution , & qui commencent leurs tournées à 9 heures du matin & la finissent à 10 heures & demie. Les Lettres de la seconde levée , qui sont collectées dans la tournée de 7 heures & demie à 9 heures , sont rendues à leur adresse dans la tournée de 10 heures & demie à midi , & cette tournée fait la quatrième levée & la troisième distribution ; les autres levées & distributions se font pendant toute la journée dans le même ordre. D'après ce détail , & en regardant les deux timbres dont on vient de parler , il est facile de voir de qui vient la faute. Le troisième timbre ne sert qu'à retrouver d'où vient une Lettre quand

cela est nécessaire ; mais comme souvent la négligence de celui à qui on a confié une Lettre pour la mettre à la Boëte fait que la date intérieure de cette Lettre ne cadre point avec le timbre de la date , que le Bureau met exactement sur toutes celles qui lui sont apportées ; il seroit à souhaiter que ceux qui écrivent vou-
 lussent bien dater leurs Lettres sur le dessus , surtout lorsqu'on les envoie aux Boëtes ; car toutes celles qui sont remises aux Facteurs dans leurs tournées , par des personnes sûres , & qui ont soin de les faire mettre dans le Coffret du Facteur en leur présence , ne peuvent es-
 suyer de retards ni s'égarer , la clef du coffret du Facteur ne sortant jamais du Bureau auquel il est attaché. Le nombre de Lettres de Paris pour Paris , qui se trouvent journellement dans les Boëtes de la Grande Poste , prouvent l'infidélité ou le peu d'intelligence de plusieurs de ceux par qui on envoie des Lettres aux Boëtes. L'obligation où l'on est d'entrer dans les boutiques de ceux qui tiennent des Boëtes de la Poste de Paris & de les y affranchir , met une si grande différence entre ces Boëtes & celles de la Grande Poste , qui sont ouvertes dans la rue , & où on ne paye rien , que l'on

156 MERCURE DE FRANCE.

ne peut croire que par imbécilité seule on puisse s'y méprendre.

S'il étoit encore quelque point dans le service de cette Poste que le Public ne trouvât pas assez éclairci, ou sur lequel il desirât quelque changement ; les principes & les motifs qui me conduisent, doivent l'assurer de l'empressement avec lequel je me porterai à le satisfaire. Le nombre de Lettres dans le commencement de l'année est si considérable , que les tournées des Facteurs sont nécessairement retardées , & que les dernières finissent très-tard , ce qui fait que beaucoup de Lettres , quoique mises tard à la Poste dans ces temps-là , sont néanmoins portées le lendemain à la première distribution. Pour procurer au Public le même avantage en Automne , où le nombre des Lettres diminue beaucoup , il a été arrêté qu'en tout temps la dernière tournée pour collecter se feroit vers les huit heures du soir dans tous les Quartiers qui ne sont pas trop écartés pour y lever les Lettres que l'on voudra qui soient rendues le matin de 7 heures & demie à 9 heures.

Toutes les personnes qui verroient des Facteurs ne pas mettre les Lettres qu'on leur donneroit dans leur coffret ,

ou des Boëtiers qui ne les mettroient pas dans leur boëte , font priés d'en envoyer une note au Bureau général , en l'adressant à M. de Beauvoisin , Inspecteur général , qui y demeure. Il est ordonné aux Boëtiers & aux Facteurs de se charger sans aucune rétribution de ces notes , & généralement de tous les avis qu'on voudra bien lui adresser.

On continuera toujours de faire des visites , soit au commencement de l'année , soit dans toute autre circonstance pour tous ceux qui enverront des cartes de leur nom , & au bas les noms & demeures des différentes personnes chez qui ils veulent qu'elles soient portées , en payant un sol pour chaque visite. Avant que de rendre la carte , celui qui sera chargé de la porter aura soin de couper la demeure.

On ne peut recommander avec trop d'instance de ne mettre dans les Lettres ni or , ni argent , ni effets précieux : on se chargera toujours de porter par la Poste les sommes & les effets que l'on voudra , au prix & aux conditions qui ont été déjà annoncées , pourvu que l'on les déclare , & qu'on en tire reconnaissance , si cela en vaut la peine.

*SUITE des Nouvelles Politiques du
I. Vol. de Janvier 1762, & des Préliminaires de la Paix.*

ART. 11. La France restituera tous les pays appartenans à l'Electorat d'Hanovre, au Landgrave de Hesse; au Duc de Brunswick & au Comte de la Lippe-Buckebourg, qui se trouvent ou se trouveront occupés par les armes de Sa Majesté Très-Chrétienne. Les Places de ces différens pays seront rendues dans le même état où elles étoient quand la conquête en a été faite par les armes Françaises, & les pièces d'artillerie, qui auront été transportées ailleurs, seront remplacées par le même nombre, de même calibre, poids & métal. Pour ce qui est des otages exigés ou donnés pendant la guerre jusqu'à ce jour, ils seront renvoyés sans rançon.

ART. 13. Après la ratification des préliminaires, la France évacuera, aussi-tôt que faire se pourra, les Places de Cleves, Wesel & Gueldres, & généralement tous les pays appartenans au Roi de Prusse, & au même tems les armées Française & Britannique évacueront tous les pays qu'elles occupent ou pourroient occuper pour lors en Westphalie, Basse-Saxe, sur le Bas-Rhin, le Haut-Rhin & dans tout l'Empire, & se retireront chacune dans les Etats de leurs Souverains respectifs; & Leurs Majestés Très-Chrétienne & Britannique s'engagent de plus & se promettent de ne fournir aucun secours dans aucun genre à leurs Alliés respectifs qui resteront engagés dans la guerre actuelle en Allemagne.

Art. 14. Les Villes d'Ostende & de Nieuport, seront évacuées par les troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne aussi - tôt après la signature des présens préliminaires.

Art. 15. La décision des prises faites en tems de paix par les Sujets de la Grande-Bretagne sur les Espagnols, sera remise aux Cours de Justice de l'Amirauté de la Grande-Bretagne conformément aux règles établies parmi toutes les Nations, de sorte que la validité desdites prises entre les Nations Espagnole & Britannique sera décidée & jugée selon le droit des gens & selon les Traités dans les Cours de Justice de la Nation qui aura fait la capture.

Art. 16. Sa Majesté Britannique fera démolir toutes les fortifications que ses Sujets pourront avoir érigées dans la Baye de Honduras & autres lieux du Territoire d'Espagne dans cette partie du monde quatre mois après la ratification du Traité définitif, & Sa Majesté Catholique ne permettra point à l'avenir que les Sujets de Sa Majesté Britannique, ou leurs Ouvriers, soient inquiétés ou molestés, sous aucun prétexte que ce soit, dans leur occupation de couper, charger & transporter le bois de teinture ou de campêche ; & pour cet effet ils pourront bâtir sans empêchement, & occuper sans interruption les maisons & les magasins qui seront nécessaires pour eux, pour leurs familles & pour leurs effets ; & Sadite Majesté Catholique leur assure par cet Article l'entière jouissance de ce qui est stipulé ci-dessus.

Art. 17. Sa Majesté Catholique se désiste de toute prétention qu'Elle peut avoir formée au droit de pêcher aux environs de l'Isle de Terre-Neuve.

Art. 18. Le Roi de la Grande-Bretagne testi-

tuera à l'Espagne tout ce qu'il a conquis dans l'Île de Cuba, avec la Place de la Havane; & cette Place, aussi-bien que toutes les autres Places de ladite Île, seront rendues dans le même état où elles étoient quand elles ont été conquises par les armes de Sa Majesté Britannique.

Art. 19. En conséquence de la restitution stipulée dans l'Article précédent, Sa Majesté Catholique cède & garantit en toute propriété à Sa Majesté Britannique tout ce que l'Espagne possède sur le Continent de l'Amérique Septentrionale à l'Est ou au Sud-Est, du fleuve Mississipi; & Sa Majesté Britannique convient d'accorder aux habitans de ce pays ci-dessus cédé, la liberté de la Religion Catholique; en conséquence, elle donnera les ordres les plus précis & les plus effectifs pour que ses nouveaux Sujets Catholiques Romains puissent professer le culte de leur Religion selon le Rit de l'Eglise Romaine, en tant que le permettent les loix de la Grande-Bretagne. Sa Majesté Britannique convient, en outre, que les habitans Espagnols, ou autres qui auroient été Sujets du Roi Catholique dans ledit pays, pourront se retirer en toute sûreté & liberté où bon leur semblera, & pourront vendre leurs biens, pourvu que ce soit à des Sujets de Sa Majesté Britannique, & transporter leurs effets, ainsi que leurs personnes, sans être gênés dans leur émigration, sous quelque prétexte que ce puisse être, hors celui de dettes ou de procès criminels, le terme limité pour cette émigration étant fixé à l'espace de dix-huit mois à compter du jour de la ratification du Traité définitif. Il est de plus stipulé que Sa Majesté Catholique aura la faculté de faire transporter tous les effets qui peuvent lui appartenir, soit artillerie ou autres.

Art. 20. Le Roi de Portugal, Allié de Sa Ma-

jesté Britannique, est spécialement compris dans les présens Articles préliminaires, & Leurs Majestés Très-Chrétienne & Catholique s'engagent de rétablir l'ancienne paix & amitié entr'Elles & Sa Majesté Très-Fidèle, & elles promettent, 1°. Qu'il y aura une cessation totale d'hostilités entre les Couronnes d'Espagne & de Portugal, & entre les troupes Françaises & Espagnoles d'une part, & les troupes Portugaises & celles de leurs Alliés de l'autre, immédiatement après la ratification de ces préliminaires, & qu'il y aura une pareille cessation d'hostilités entre les forces respectives des Rois Très-Chrétien & Catholique, d'une part, & celle du Roi Très-Fidèle de l'autre, en toutes les autres parties du monde, tant par terre que par mer; laquelle cessation sera fixée sur les mêmes époques, & sous les mêmes conditions, que celles entre la France, l'Espagne & la Grande-Bretagne, & continuera jusqu'à la conclusion du Traité définitif entre la France, la Grande-Bretagne, l'Espagne & le Portugal. 2°. Que toutes les Places & Pays en Europe de Sa Majesté Très-Fidèle, qui pourront avoir été conquis par les armées Françaises & Espagnoles, seront restitués dans le même état où ils étoient quand la conquête en a été faite; & qu'à l'égard des Colonies Portugaises, en Amérique ou ailleurs, s'il y étoit arrivé quelque changement, toutes choses seront remises sur le même pied où elles étoient avant la présente guerre, & le Roi Très-Fidèle sera invité d'accéder aux présens Articles préliminaires le plutôt qu'il sera possible.

Art. 21. Tous les Pays & Territoires qui pourroient avoir été conquis dans quelque partie du monde que ce soit, par les armes de Leurs Majestés Très-Chrétienne & Catholique, ainsi que

162 MERCURE DE FRANCE.

par celles de Leurs Majestés Britannique & Très-Fidèle, qui ne sont pas compris dans les présents Articles, ni à titre de cessions, ni à titre de restitutions, seront rendus sans difficulté & sans exiger de compensations.

Art. XXII. Comme il est nécessaire de désigner une époque fixe pour les restitutions & les évacuations à faire par chacune des Hautes Parties contractantes ; il est convenu que les troupes Françaises & Britanniques procéderont immédiatement après la ratification des préliminaires, à l'évacuation des Pays qu'elles occupent dans l'Empire ou ailleurs, conformément aux Articles XII & XIII. L'Isle de Belle-Isle sera évacuée six semaines après la ratification du Traité définitif, ou plutôt si faire se peut. La Guadeloupe, la Désirade, Marie-Galande, la Martinique & Sainte-Lucie, trois mois après la ratification du Traité définitif, ou plutôt si faire se peut. La Grande-Bretagne entrera pareillement au bout de trois mois après la ratification du Traité définitif, ou plutôt si faire se peut, en possession de la rivière & du Port de la Mobile, & de tout ce qui doit former les limites du Territoire de la Grande-Bretagne du côté du fleuve de Mississippi, telles qu'elles sont spécifiées dans l'Article VI. L'Isle de Gorée sera évacuée par la Grande-Bretagne trois mois après la ratification du Traité définitif, & l'Isle de Minorque par la France à la même époque, ou plutôt si faire se peut ; & , selon les conditions de l'Article IV, la France entrera de même en possession des isles de Saint-Pierre & de Miquelon au bout de trois mois. Les Comptoirs aux Indes Orientales seront rendus six mois après la ratification du Traité définitif, ou plutôt, si faire se peut. L'isle de Cuba, avec la

Place de la Havane , sera restituée trois mois après la ratification du Traité définitif , ou plutôt si faire se peut. Et en même temps la Grande-Bretagne entrera en possession du pays cédé par l'Espagne , selon l'article XIX. Toutes les Places & Pays de Sa Majesté Très-Fidèle en Europe seront restitués immédiatement après la ratification du Traité définitif ; & les Colonies Portugaises , qui pourront avoir été conquises , seront restituées dans l'espace de trois mois dans les Indes Occidentales , & de six mois dans les Indes Orientales , après la ratification du Traité définitif , ou plutôt si faire se peut. En conséquence de quoi les ordres nécessaires seront envoyés par chacune des Hautes Parties contractantes avec les passeports réciproques pour les vaisseaux qui les porteront immédiatement après la ratification du Traité définitif.

Art. XXIII. Tous les Traités de quelque nature que ce soit , qui existoient avant la présente guerre , tant entre leurs Majestés Très-Chrétienne & Britannique , qu'entre leurs Majestés Catholique & Britannique , aussi bien qu'entre aucune des Puissances ci-dessus nommées , & Sa Majesté Très-Fidèle , seront , comme ils le sont effectivement , renouvelés & confirmés dans tous leurs points auxquels il n'est pas dérogé par les présents Articles préliminaires , nonobstant tout ce qui pourroit avoir été stipulé au contraire par aucune des Hautes parties contractantes , & toutes lesdites Parties déclarent qu'elles ne permettront pas qu'il subsiste aucun privilège , grace ou indulgence contraires aux Traités ci-dessus confirmés.

Art. XXIV. Les prisonniers faits respectivement par les armes de Leurs Majestés Très-Chré-

zienne, Catholique, Britannique, & Très-Fidèle, par terre & par mer, seront rendus après la ratification du Traité définitif, réciproquement & de bonne foi, sans rançon, en payant les dettes qu'ils auront contractées durant leur captivité, & chaque Couronne soldera respectivement les avances qui auront été faites pour la subsistance & l'entretien de ses prisonniers par le Souverain du pays où ils auront été détenus, conformément aux reçus & états constatés, & autres titres authentiques qui seront fournis de part & d'autre.

Art. XXV. Pour prévenir tous sujets de plaintes & de contestations qui pourroient naître à l'occasion des Vaisseaux, marchandises ou autres effets qui seroient pris par mer; on est convenu réciproquement que les Vaisseaux, marchandises & effets qui seroient pris dans la Manche & dans les Mers du Nord, après l'espace de douze jours, à compter depuis la ratification des présents Articles préliminaires, seront de part & d'autre restitués réciproquement; que le terme sera de six semaines pour les prises faites depuis la Manche, les Mers Britanniques & les Mers du Nord, jusqu'aux isles Canaries inclusivement, soit dans l'Océan, soit dans la Méditerranée; de trois mois, depuis lesdites Isles Canaries jusqu'à la Ligne Equinoxiale ou l'Equateur; enfin de six mois au-delà de ladite Ligne Equinoxiale ou l'Equateur, & dans tous les autres endroits du monde sans aucune exception, ni autre distinction plus particulière de temps & de lieu.

Art. XXVI. Les ratifications des présents Articles préliminaires seront expédiées en bonne & due forme, & échangées dans l'espace d'un mois, ou plutôt si faire se peut, à compter du jour de la signature des présents Articles.

JANVIER. 1763. 165

En foi de quoi , Nous soussignés , Ministres Plénipotentiaires de Sa Majesté Très-Chrétienne , Sa Majesté Catholique & de Sa Majesté Britannique , en-virtu de nos pleins pouvoirs respectifs , avons signé les présens Articles préliminaires , & y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Fontainebleau , le troisième de Novembre mil sept cent soixante-deux.

CHOISEUL , LE MARQUIS BEDFORD.
DUC DE DE GRIMALDI. C. P. S.
PRASLIN.

*DÉCLARATION signée à Fontainebleau le 3
Novembre 1762.*

Sa Majesté Très-Chrétienne déclare qu'en accordant l'Article XIII des préliminaires signés cejourd'hui , Elle n'entend pas renoncer au droit d'acquitter ses dettes envers ses Alliés , & qu'on ne doit pas regarder comme une infraction audit Article les remises qui pourroient être faites de sa part dans l'objet d'acquitter les arrérages qui peuvent être dûs pour les subsides des années précédentes.

En foi de quoi je soussigné Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Chrétienne , ai signé la présente Déclaration , & y ai fait apposer le cachet de mes armes.

Fait à Fontainebleau le trois de Novembre mil sept cent soixante-deux.

Signé , CHOISEUL , Duc de Praslin.

De DANTZICK , le 10 Novembre 1762.

Le Comte Soltikow est arrivé dans cette Ville le 31 du mois dernier , & il en est reparti hier

166 MERCURE DE FRANCE.

pour se rendre en France , où il va résider en qualité d'Envoyé Extraordinaire de la Russie. Il a eu pendant son séjour ici plusieurs conférences avec le Comte de Romanzow.

Malgré toutes les précautions que l'on a prises dans le Dannemarck , la contagion qui attaque les bêtes à cornes a pénétré dans la Scélande & s'y manifestée avec violence.

Le Chambellan de Larrey est parti le 6 de Coppenhague , pour se rendre en Hollande, de-là à Paris , & ensuite à Madrid , où il va résider en qualité d'Envoyé Extraordinaire de Danne-marck.

Du Quartier Général près de GLATZ , le 18 Novembre.

Le départ du Maréchal de Daun paroît arrêté pour le 20. Pendant son absence , le Général O-Donel commandera dans tout le Pays , & il aura son quartier Général à Neustadt , près de Nachoden en Bohême, sur les Frontiers du Comté de Glatz. Le Baron de Podstatsky , Lieutenant Général , commandera en Haute-Silésie & en Moravie.

De HAMBOURG , le 19 Novembre.

Le Marquis d'Havrincourt , ci-devant Ambassadeur de Sa Majesté Très - Chrétienne , étant arrivé dans cette Ville , le Sénat lui a envoyé , le 13 au matin , une députation composée d'un Syndic & d'un Sénateur , pour le complimenter & lui offrir le présent auquel on a donné le nom de *vins de ville*.

De DRESDE , le 22 Novembre.

On a beaucoup exagéré la perte que les Impé-

riaux ont faite dans la dernière affaire de Freyberg : elle se monte en tout à trois mille hommes & à environ vingt-quatre pièces de canon. On croit qu'il n'y a eu d'étendards & de drapeaux perdus que ceux des régimens Hongrois de Giulai & d'Estterhafi , qui sont presque entièrement détruits. Les troupes de l'Empire se sont très-bien conduites dans cette affaire : on doit aux deux régimens de Zollern & de Bareith le salut du Corps des Grenadiers. Ce Corps auroit été taillé en pièces par la Cavalerie Prussienne , qui le chargeoit par derrière , si elle n'avoit été arrêtée & battue par les deux Régimens Impériaux.

Le Corps Prussien , qui étoit déjà venu reconnoître le Landsberg , s'en est approché de nouveau le 7. L'Officier qui commandoit dans les retranchemens établis sur cette montagne , avoit ordre de ne pas risquer un engagement ; mais il a différé trop long-temps de faire sa retraite ; les Prussiens l'ont enveloppé & ses troupes ont été dispersées dans la forêt de Tharand , où il avoit été obligé de se jeter. Il a perdu environ quatre cents hommes & quatre pièces de canon.

Les Prussiens ont fait diverses incursions en Bohême quelques uns de leurs détachemens ont poussé même jusqu'à trois lieues de Prague , dont on assure que les portes ont été fermées pendant vingt-quatre heures.

On fait monter à quinze ou seize mille hommes le secours que le Prince Henri a reçu de Silésie. L'Armée de l'Empire a eu aussi un renfort considérable.

Le Général Loudon , qui étoit dangereusement malade à Giersdhorf , commence à se rétablir.

Suivant les nouvelles de Silésie , tout y est fort tranquille.

168 MERCURE DE FRANCE.

On espère qu'il y aura entre les deux Armées ennemies en Saxe une trêve , comme il y en a une entre les Armées de Silésie.

Le Roi de Prusse est encore à Meissen , & fait abattre tous les arbres fruitiers des environs. Le 17 les Prussiens ont repris poste à Fravenstein. Le Prince Henri est allé prendre ses quartiers d'hiver à Chemnitz. Le Général Hulsen aura les siens à Freyberg.

De RATISBONNE , le 15 Novembre.

Le 10^e de ce mois , le Ministre Directorial de Mayence a fait porter à la Dictature publique un Decret Impérial Aulique , par lequel Sa Majesté Impériale notifie à l'Empire le choix qu'elle a fait du Prince Christian-Charles de Stolberg , pour commander l'Armée d'exécution de l'Empire.

De STUTTGARD , le 18 Novembre.

La nuit du 13 au 14 de ce mois le feu a pris à l'aîle droite du Château neuf du Duc de Wirtemberg. Ce bâtiment venoit d'être achevé : il n'y manquoit que quelques meubles , & le Prince étoit à la veille de l'occuper. Tout a été consumé par les flammes , & il n'est resté que les murs. C'est une perte qu'on évalue à deux cens mille florins.

De MADRID , le 16 Novembre.

Le Baron de Gleichen , Envoyé extraordinaire de Sa Majesté Danoise , eut le 4 une audience du Roi , dans laquelle il présenta ses Lettres de récréance , & prit congé de Sa Majesté pour aller résider à la Cour de France en qualité de Ministre Plénipotentiaire du Roi son Souverain.

Le

Le 13 le Roi donna une audience particulière au sieur Doublet, qui doit résider en cette Cour avec le caractère d'Envoyé extraordinaire des Etats Généraux des Provinces-Unies. Ce Ministre présenta ses Lettres de créance à Sa Majesté.

De ROME, le 12 Novembre.

Le Cardinal Merlini est mort la nuit dernière d'une goutte remontée. Il vaque par-là un cinquième Chapeau dans le sacré Collège, en comptant celui qui est réservé à la nomination du Roi de Portugal.

L'Abbé de Veri, Auditeur de Rote pour la France, est arrivé ici hier au soir, & ce matin il a eu l'honneur d'être présenté au Souverain Pontife, au Cardinal Rezzonico & au Cardinal Secrétaire d'Etat, par le Chevalier de la Houze, chargé des affaires du Roi auprès du Saint Siège.

De GENES, le 29 Novembre.

Le petit Conseil ayant réduit, le 24, le nombre des quinze Candidats à celui de six, le Grand-Conseil élit, le jour suivant, pour nouveau Doge le sieur Rudolphe Brignolé, oncle de la Princesse de Monaco; il a reçu à cette occasion les complimens des Ministres Etrangers & de la Noblesse.

Un piquet, composé de trente Grenadiers & soixante Soldats des troupes de la République, fut commandé, le 3 de ce mois, pour attaquer la Tour de Sainte Marie della Chiapella dans l'Isle de Corse. Les Rebelles firent d'abord la plus vigoureuse résistance; mais la Tour fut bientôt emportée de vive force par les Grenadiers & la Garnison fut conduite à la Bastie.

170 MERCURE DE FRANCE.

Le même détachement a pris ensuite & brûlé un magasin considérable que les Rebelles avoient à Tomino , & qui étoit rempli de fascines.

Le Gouvernement a fait partir le 20 pour la Bastie douze mille hommes , qui ont été repartis sur différens Bâtimens.

On écrit de Lixourne que les Génois se sont emparés des Pays de Zisco , de Mira & de Luri , & que les Rebelles avoient abandonné Tomino.

Suivant d'autres lettres du même endroit , du 26 de ce mois , on a appris par un Navire nouvellement arrivé de la Bastie , qu'il y avoit eu un combat très-vif entre un Détachement des Troupes de la République & les Rebelles près de Rogliani au Cap Corse ; que les Génois , après avoir eu d'abord quelques désavantages , avoient chargé l'Ennemi si vigoureusement , qu'ils l'avoient mis en fuite , & s'étoient emparés de Rogliani.

De TURIN , le 1 Décembre.

Le Bailli de Bretenil , Ambassadeur de Malte à Rome , est arrivé avanthier en cette Ville ; il a eu aujourd'hui ses audiences du Roi & de la Famille Royale , & il compte partir incessamment pour se rendre au lieu de sa résidence.

De LONDRES , le 31 Novembre.

Le Duc de Nivernois ayant été admis , le 24 de ce mois , à l'Audience du Roi en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire de France , adressa à Sa Majesté le Discours suivant :

» SIR ,

» Une réconciliation cordiale entre deux puissans Monarques qui sont faits pour s'aimer ;

» une union de système durable entre deux gran-
 » des Cours que leurs intérêts bien entendus rap-
 » prochent l'une de l'autre : une liaison sincère &
 » solide entre deux respectables Nations que de
 « malheureux préjugés ont trop souvent divisées,
 » voilà, SIR , l'époque brillante des premiers
 » momens du règne de Votre Majesté ; & cette
 » époque fera en même temps celle du bonheur
 » rétabli dans les quatre Parties du Monde C'est
 » à la félicité universelle que le nom , la gloire
 » & les vertus de Votre Majesté seront unis pour
 » jamais dans les Fastes de l'Histoire , & la Pos-
 » térité y lira avec un sentiment de respect ce
 » Traité qui entre tous les Traités portera pour
 » caractère distinctif celui d'une bonne foi non
 » équivoque & d'une solidité inébranlable. Qu'il
 » me soit permis de me féliciter à vos pieds ,
 » SIRE , du bonheur d'avoir été choisi par le Roi
 » mon Maître , pour servir entre Votre Majesté
 » & Lui d'organe aux nobles sentimens de deux
 » cœurs si dignes l'un de l'autre , & pour travail-
 » ler à cet Ouvrage sacré qui assure la gloire
 » de Votre Majesté en faisant le bonheur de l'hu-
 » manité entière.

Le Comte d'Egremont a donné avis au Lord
 Maire d'un Courier qui a apporté de Paris le 26
 l'échange des ratifications des Articles préliminai-
 res de la Paix. Cette nouvelle a été annoncée au
 Public par le canon du Parc & de la Tour.

On parle beaucoup du mariage de la Prin-
 cesse Auguste , Sœur du Roi , avec le Prince Hé-
 réditaire de Brunswick ; on assure que ce Prince
 qui commence à se rétablir , se rendra ici avec
 le Prince Ferdinand dans le mois de Janvier ou
 de Février prochain.

F R A N C E.

*Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.**De VERSAILLES , le 8 Décembre 1762.*

LES Cours de Madrid & de Londres ayant ratifié les Articles préliminaires de la Paix qui ont été signés à Fontainebleau le 3 du mois dernier , l'échange des ratifications s'est faite ici le 22 dans la forme ordinaire.

Le 23, le Lord, Duc de Bedford, Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique , eut une audience particulière du Roi , dans laquelle il remit les lettres de créance à Sa Majesté. Il fut conduit à cette audience , ainsi qu'à celles de la Reine , de Mgr le Dauphin , de Madame la Dauphine , de Mgr le Duc de Berry , de Mgr le Comte de Provence , de Mgr le Comte d'Artois, de Madame, de Madame Adélaïde, & de Mesdames Victoire , Sophie & Louise , par le sieur de la Live , Introduceur des Ambassadeurs.

Le Prince de Condé est arrivé le 23 à la Cour , & il a fait ses révérences à Leurs Majestés & à la Famille Royale.

Le 26, Sa Majesté a accordé au Duc de Praslin, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le Département des Affaires Etrangères , la charge de de Lieutenant Général en Bretagne , vacante par la mort du Duc de Chatillon. Le même jour Sa Majesté a disposé du Gouvernement de Vannes & Auray en Bretagne , en faveur du Marquis de

Montclare , second fils du Duc d'Ayen , Chevalier des Ordres du Roi , & Capitaine d'une des Compagnie de ses Gardes.

Le 18 Leurs Majestés, ainsi que la Famille Royale , signèrent les contrats de mariage du Marquis Duplessy-Grénédant avec Demoiselle de Maillé ; & du Marquis de Levy avec Demoiselle de la Reyniere.

Le 30 la Duchesse de Bedford , épouse de l'Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique , a été présentée au Roi , à la Reine & à la Famille Royale , avec les cérémonies accoutumées.

Le 3 de ce mois le Comte d'Affry , ci-devant Ambassadeur du Roi près les Etats Généraux des Provinces-Unies , & Lieutenant-Colonel des Gardes Suisses , a été présenté à Sa Majesté par le Duc de Praslin , comme Ministre des Affaires étrangères , & par le Duc de Choiseul , comme Colonel Général des Suisses.

Le 4 le Maréchal d'Estrées est arrivé à la Cour. Il a été présenté le même jour à Leurs Majestés , ainsi qu'à la Famille Royale.

Le 6 on a célébré dans l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame de Versailles , un Service pour le repos de l'ame de Louise-Elisabeth de France , Duchesse de Parme. La Reine y a assisté , ainsi que Monseigneur le Dauphin , Madame la Dauphine , Madame Adelaïde , & Mesdames Victoire , Sophie & Louise.

Le Marquis de Montclare , second fils du Duc d'Ayen , a pris , avec l'agrément du Roi , le nom de Marquis de Noailles.

Le Duc de la Roche-Guyon , petit-fils du Duc de la Rochefoucault , a obtenu aussi l'agrément du Roi pour prendre le nom de Duc de la Roche-

174 MERCURE DE FRANCE.

foucault ; & son contrat de mariage avec la Demoiselle de Gand a été signé le 7 par Leurs Majestés & par la Famille Royale.

Le Roi a disposé de l'Archevêché de Reims en faveur de l'Archevêque de Narbonne, Grand-Aumônier de France. L'Archevêché de Narbonne a été donné à l'Archevêque de Toulouse.

Sa Majesté a accordé l'Abbaye de Saint Jean des Vignes, Ordre de S. Augustin, Diocèse & Ville de Soissons, au Bailli de Solaz de Breille, Ambassadeur du Roi de Sardaigne à la Cour de France.

Et l'Abbaye de Ronceray, Ordre de Saint Benoît, Diocèse d'Angers, à la Dame d'Aubeterre.

Sa Majesté, toujours attentive à protéger le mérite & à encourager le zèle de ses Sujets, a fait présent d'une épée au Capitaine Simon, Commandant ci-devant la Frégate la *Modeste*, de Marseille. Ce Capitaine s'est particulièrement distingué dans ses courses à la côte d'Afrique, où il a troublé efficacement le commerce des ennemis pour la traite des Nègres.

De PARIS, le 10 Décembre.

Le 24 du mois dernier, la principale cloche de l'Eglise Métropolitaine, Primatiale & Patriarchale de Bourges, a été bénite par l'Evêque de Nevers, & nommée *Louise-Adélaïde* par Monseigneur le Duc de Berry, représenté par le Marquis de l'Hôpital, Chevalier des Ordres du Roi, Grand & Premier Ecuyer de Madame, &c. & par Madame Adélaïde, représentée par la Dame Charlotte-Marguerite de Menou, épouse du sieur Dodart, Mestre de Camp de Cavalerie, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, & frere du sieur Dodart, Intendant de la

Généralité de Berry. L'un & l'autre ont été conduits par le Chapitre & la Noblesse de la Ville & de la Province à l'Eglise Cathédrale, où la cérémonie s'est faite avec beaucoup de pompe, aux acclamations d'un concours unanime de citoyens de tous états, qui n'ont cessé d'exprimer de la manière la plus vive, les vœux ardens qu'ils font pour la conservation & la prospérité de notre Monarque & de son auguste Famille. Après la cérémonie l'Evêque de Nevers, le Marquis de l'Hôpital & la Dame Dodart, se sont rendus avec la plus grande partie du Chapitre & toute la Noblesse, chez le sieur Dodart, Intendant de la Province, qui leur a fait servir un dîner magnifique.

Le 4 de ce mois l'Académie Française a élu l'Abbé de Voisenon pour remplir la place vacante par la mort du sieur Folyot de Crébillon.

Le 6 le Marquis de l'Hôpital, Lieutenant Général des Armées du Roi, Chevalier de ses Ordres, de l'Ordre de Saint Lazare & de celui de Saint Janvier de Naples, premier Ecuyer de Madame, s'est rendu au Couvent des Religieux de l'Observance, revêtu des marques desdits Ordres, & précédé du Héraut & l'Huissier des Ordres du Roi, tous deux en habit de cérémonie, pour présider, au nom de Sa Majesté, au Chapitre de l'Ordre de Saint Michel : il y a reçu Chevalier de cet Ordre, avec les cérémonies accoutumées, le sieur Dupré, Commissaire ordinaire d'Artillerie. Le Marquis de l'Hôpital & les Chevaliers se sont rendus ensuite en procession à l'Eglise, & y ont assisté au Service qu'on y célèbre tous les ans pour les Rois, les Princes & les Chevaliers décedés.

176 MERCURE DE FRANCE.

Le sieur Briffon de l'Académie Royale des Sciences, qui commença , l'année dernière , à faire des Cours particuliers de *Physique Expérimentale* , se propose d'en recommencer un dans les premiers jours de Janvier. Ceux qui voudront assister à ce cours , doivent se faire inscrire chez lui , au Collège de Navarre , rue & montagne Ste Gèneviève.

L'Université de cette Ville propose pour Sujet du Prix d'Eloquence Latine , fondé par le sieur Coignard , la question suivante : *Quanti populorum interfuit , eadem in omnibus scholis publicis de Religione , de Moribus & Litteris doceri.*

On a appris , par les nouvelles d'Angleterre , que le Bureau des Postes de Londres a recommencé , le 6 du présent mois de Décembre , d'envoyer son paquebot à Calais , pour y apporter la malle d'Angleterre pour la France , & y prendre en échange celle de France pour l'Angleterre ; ainsi cette correspondance réciproque ne se fera plus par la voie d'Ostende , ce qui la rendra & plus prompte & plus régulière qu'elle ne l'a été pendant la guerre ; en conséquence , les lettres de France pour l'Angleterre , qui pendant cette guerre partoient de Paris les Lundi & Vendredi , ont recommencé le 8 du même mois d'en partir , comme ci-devant , les Mercredi & Samedi de chaque semaine. Les Couriers de Londres partiront régulièrement tous les Lundi & Jeudi.

Sa Majesté vient de publier successivement trois Ordonnances , l'une du 20 Novembre , l'autre du 22 , & la troisième du 25 du même mois.

La première concerne les Milices : elle enjoint aux Régimens de Grenadiers Royaux & Bataillons de Milice de partir des lieux où ils sont ,

pour retourner incessamment dans leurs Provinces.

Par la seconde , il est défendu aux troupes de Sa Majesté , qui entreront dans le Royaume , ou qui auront ordre de passer d'une Province dans une autre , de se charger d'aucunes marchandises , faux sel , ni faux tabac , sur les peines y contenues.

La troisième a pour objet de réformer les Régimens d'infanterie de Bearn , Hainaut , Bresse , la Marche-Province , Brie , Soissonnois , Isle de France , Royal - Lorraine , Royal - Barrois & Royal-Cantabres.

Cette dernière Ordonnance est composée de trente-cinq articles. Il est dit dans le XXII, le XXIII & le XXIV , que les Colonels desdits Régimens réformés jouiront de quinze cens liv. de pension sur le Trésor Royal , jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ; de plus , que Sa Majesté donnera ses ordres , pour leur faire rembourser le prix qu'ils auront payé pour leur Régiment , suivant le prix fixé par Sa Majesté ; que tous les autres Officiers desdits Régimens jouiront en pension sur le Trésor Royal , savoir , les Lieutenans Colonels , de douze cens livres ; les Majors , de huit cens livres ; les Capitaines de Grenadiers , de cinq cens livres ; les Capitaines de Fusiliers , qui auront vingt ans de service , de quatre cens liv. ceux qui n'auront pas vingt ans de service , de trois cens livres seulement , ainsi que les Aide-Majors. Voulant au surplus Sa Majesté que lesdites pensions ne soyent payées qu'à ceux desdits Officiers qui se retireront chez eux & non ailleurs.

A l'égard des Lieutenans & Enseignes qui seront réformés , Sa Majesté entend qu'ils se re-

178 MERCURE DE FRANCE.

tirent dans leurs Provinces pour y remplir les emplois qu'elle leur destine , se réservant de leur faire connoître ses intentions sur cet objet , lorsqu'on lui aura rendu compte de leurs services & de leurs talens , &c. &c.

Il vient de paroître une Ordonnance du Roi, concernant les termes de la cessation des hostilités en mer : en voici la teneur.

DE PAR LE ROI.

« SA MAJESTÉ ayant ratifié le 22 du présent
» mois de Novembre les articles préliminaires de
» la paix , signés à Fontainebleau le 3 du même
» mois, entre les Ministres Plénipotentiaires de
» France, d'Espagne & de la Grande-Bretagne ;
» par l'un desquels articles il est porté qu'il y
» aura cessation d'hostilités par mer, suivant les
» termes & espaces de temps ci-après expliqués,
» à compter du jour de la ratification desdits ar-
» ticles préliminaires , & stipulé que les Vais-
» seaux , marchandises ou autres effets qui se-
» ront pris par mer , après lesdits termes & espa-
» ces de temps , seront réciproquement restitués ;
» Elle a ordonné & ordonne que les Vaisseaux ,
» marchandises & effets appartenant à Leurs Ma-
» jestés Britannique & Très-Fidèle , & à leurs Su-
» jets , qui pourront être pris dans la Manche ou
» dans les Mers du Nord , après l'espace de
» douze jours , à compter du 22 du présent mois
» de Novembre , leur seront restitués ; que le ter-
» me sera de six semaines pour les prises faites
» depuis la Manche, les mers Britanniques & Fran-
» çaises & les mers du Nord , jusqu'aux Isles Cana-
» ries inclusivement , soit dans l'Océan , soit dans
» la Méditerranée ; que le terme sera de trois mois
» depuis lesdites Isles Canaries jusqu'à la Ligne
» Equinoxiale ou l'Equateur ; enfin de six mois , à

» compter de la même date du 22 du présent
 » mois de Novembre , au-delà de ladite Ligne
 » Equinoctiale ou l'Equateur , & dans tous les
 » autres endroits du monde , sans aucune ex-
 » ception , ni autre distinction plus particulière
 » de temps & de lieux. Défend Sa Majesté à tous
 » ses Sujets, de quelque qualité & condition qu'ils
 » soient , d'exercer aucun acte d'hostilité par mer,
 » contre les Sujets de Leurs Majestés Britannique
 » & Très-Fidèle , ni de leur causer aucun préju-
 » dice ou dommage , après l'expiration des épo-
 » ques ci-dessus mentionnées. MANDE & ordonne
 » Sa Majesté à M. le Duc de Penthièvre , Amiral
 » de France, aux Vice-Amiraux, Lieutenans-Gé-
 » néraux, Intendants, Chefs d'Escadre, Com-
 » missaires Généraux & Ordonnateurs de la Ma-
 » rine, & autres Officiers qu'il appartiendra, de
 » tenir la main à l'exécution de la présente Or-
 » donnance; & aux Officiers de l'Amirauté, de
 » la faire lire, enregistrer, publier & afficher
 » par-tout où besoin sera, afin que personne n'en
 » prétende cause d'ignorance. FAIT à Versailles,
 » le vingt-trois Novembre mil sept cent soixante-
 » deux. Signé, LOUIS. *Es plus bas*, LE DUC DE
 » CHOISEUL. »

L'Ordonnance du Roi est suivie du Mandement adressé par le Duc de Penthièvre, Amiral de France, à tous les Officiers de la Marine, pour l'exécution de ladite Ordonnance.

Le Roi d'Angleterre a fait publier également à Londres une Proclamation pour la cessation des hostilités sur mer. Comme elle est conforme à l'Ordonnance du Roi, il est inutile d'en donner ici la traduction.

Le vingt-troisième tirage de la Loterie de

l'Hôtel-de-Ville s'est fait le 25 Décembre en la maniere accoutumée. Le lot de cinquante mille livres est échu au numero 3029 ; celui de vingt mille livres au numero 18764 , & les deux de dix mille livres aux numeros 8383 & 9213 ,

Le 4 du même mois on a tiré la Loterie de l'Ecole Royale Militaire. Les numéros sortis de la roue de fortune sont 71 , 8 , 41 , 64 , 35. Le prochain tirage se fera le 5 Janvier 1763.

M A R I A G E S.

Joseph de Bauffremont , Prince de l'Empire , Chef d'Escadre des Armées Navales de Sa Majesté , a épousé , moyennant une dispense du Pape , Louise-Benigne de Bauffremont , fille de Louis de Bauffremont , son frere , Prince de l'Empire , Lieutenant Général des Armées du Roi , Mestre-de-Camp d'un Régiment de Dragons de son nom , Gouverneur de Seissel , & Chevalier d'Honneur au Parlement de Franche-Comté ; & de Marie-Simonne-Ferdinand de Tenarre-Montmain. La bénédiction nuptiale leur a été donnée dans la Chapelle particuliere du Château de Scey-sur-Saone , par le Cardinal de Choiseul , Archevêque Diocésain. Le nouvel époux a pris , avec la permission du Roi , le nom de Prince de Listenois.

Marc-Antoine , Comte de Levy , Colonel du Régiment Royal Roussillon , infanterie , a épousé le premier Décembre Louise-Magdeleine de la Reyniere. La bénédiction nuptiale leur a été donnée dans la Chapelle de l'Hôtel de Villeroy.

Charles-Anne-Sigismond de Montmorency-Luxembourg , Duc d'Olonne & de Châtillon-sur-Loing , Maréchal des Camps & Armées du

Roi , a épousé Marie-Jeanne-Thérèse de l'Epinal de Marteville , veuve de Joseph-Maurice-Annibal de Montmorency-Luxembourg , Comte de Montmorency , Souverain de Luxe , & Lieutenant-Général des Armées du Roi.

Charles-Magdeleine de Preillac , Vicomte d'Esclignac , Maréchal des Camps & Armées du Roi , a été marié à Toulouse le 10 Novembre dernier , dans la Chapelle de l'Hôtel de Malte , avec Demoiselle Marie-Charlotte de Varagne de Gardouch , fille du Marquis de Gardouch-Belesta. La bénédiction nuptiale leur a été donnée par l'Evêque de Lombès.

M O R T S.

Augustin-Jean , Comte de Sanfay , Vicomte Héréditaire , Parajeur du Poitou , Capitaine des Vaisseaux du Roi , est mort à Brest le 14 Novembre dernier : il revenoit de Saint-Domingue , & étoit âgé d'environ soixante-six ans.

Hardouin de Chasson , Evêque de Lescar , Abbé de l'Abbaye Royale de Sablonceaux , Ordre de Saint Augustin , Diocèse de Saintes , est mort à Bazas le 28 Octobre , âgé de soixante-sept ans.

Augustin-Felix Barin de la Galissonniere , Abbé Commendataire de l'Abbaye Royale de Notre-Dame de Reclus , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Troyes , est mort à Troyes le 18 Novembre , âgé de cinquante-huit ans.

Louise-Charlotte de Canouville de Raffetot , Abbesse de l'Abbaye Royale du Ronceray , de la ville d'Angers , est morte dans son Abbaye le 23 du même mois.

N. B. En annonçant la mort du Duc de Châtillon , lorsqu'on a dit qu'il étoit le dernier rejeton de son illustre race , on ignoroit que la Du-

182 MERCURE DE FRANCE.

chesse de Châtillon fût enceinte: Ainsi il reste encore des espérances de voir revivre une Maison qui a donné tant d'hommes illustres à la France.

ARTICLE VI. NOUVELLES POLITIQUES.

Janvier 1763. II. Vol.

De Moscou, le 30 Novembre 1762.

L 23 de ce mois, Sa Majesté Impériale a reçu les marques de l'Ordre de l'Aigle noir, des mains du Baron de Goltz, Ministre du Roi de Prusse.

On a découvert une conspiration qui s'étoit tramée contre l'Impératrice. Les Chefs du complot étoient les trois freres Gouriéff, Officiers des Gardes Ilmaël, & les deux Hrouschef, dont l'un étoit Officier, & l'autre Maréchal des Logis du Régiment d'Engermanie. Les coupables, sur le rapport des Juges, ont été condamnés par le Sénat à être écartelés. Mais sa Majesté Impériale a commué leur supplice rigoureux, en un genre de punition, qui n'avoit pas encore été employé en Russie. Les coupables ont été conduits dans une place publique le 8 de ce mois; là ils ont été dégradés de noblesse; le Bourreau les a souffletés, & leur a brisé leurs épées par dessus leurs têtes; après quoi, ils ont été transférés en Sibérie.

De VIENNE, le 25 Décembre.

L'Empereur & l'Impératrice sont dans la plus grande affliction de la mort de l'Archidu-

chesse Jeanne ; cette jeune Princesse , après avoir lutté pendant vingt-quatre jours contre une maladie cruelle , a enfin succombé Jeudi dernier , entre quatre & cinq heures après midi. C'étoit la cinquième des Archiduchesses filles de leurs Majestés Impériales & Royales. Elle se nommoit Jeanne-Gabrielle-Joseph-Antoine , & étoit née le 4 Février 1750. Son corps a été inhumé sans cérémonie , parce qu'il y a eu dans les derniers jours de sa maladie , qui étoit une fièvre milliaire , une éruption pourpreuse. La Cour prendra le deuil pour trois mois.

*Du Camp de l'Armée Autrichienne en Silésie ,
le 26 Novembre 1762.*

Le Général de Berthlem , qui a pris son Quartier Général à Jagerndorff , occupe vingt-six Villages de la Haute-Silésie Prussienne. L'amnistie dont il est convenu avec le Général Werner depuis le 15 de ce mois , n'a point de terme fixe : mais on ne pourra le rompre , de l'un ou de l'autre côté , qu'en s'avertissant trois jours auparavant. La même convention a eu lieu entre le Maréchal de Daun & le Prince de Bevern.

Le Général Beck a pris son quartier d'hiver à Wartha , & le Baron de Loudon a établi le sien à Scharfeneck. Le Général O-Donel remplace le Maréchal de Dün pendant l'hiver.

De DRESDE , le 1 Décembre.

La suspension d'armes entre les armées Autrichienne & Prussienne n'a été réglée qu'après de grands débats de part & d'autre. On est convenu de fixer une ligne de séparation entre les quartiers respectifs des deux Armées. La Ligne commence à Marcklissa , passe à Lobau , Bautzen , Ca-

mentz, Königsbruck, vient finir à Grossenhayn, & suit le Canal qui communique de la Schwartz-Elster à l'Elbe. Les Autrichiens conservent de leur côté le terrain qui est entre le cours de la rivière & celui du ruisseau de Klein-Triebsche, en gagnant la forêt de Tharand qui leur reste. Leur ligne suit la Wilde-Weisseritz jusqu'à sa source, & de-là continue au pied des montagnes jusqu'à Olmitz & Adorff, afin de couvrir la Bohême. Le Général Haddick a détaché de son Armée huit Bataillons & quatre Régimens de Cavalerie, pour les joindre à l'Armée de l'Empire.

EXTRAIT d'une Lettre écrite d'Erlang en Franconie, le 7 Décembre.

On apprend de Bareuth que l'Armée de l'Empire s'avance en force, pour obliger les Prussiens à se retirer du Cercle. L'avant-garde, après avoir repoussé le Corps du Comte de Schulembourg, qui étoit à Creussen, est arrivée à Saint Jean près de Bareuth. Un Régiment de Cuirassiers Autrichiens & un Régiment de Dragons se sont portés à Virbens & Neustadt sur le Kulm, aux ordres du Général Pellegrini. Le Prince de Stolberg doit être de sa personne à Weiden, & le Général Kleefel doit avancer par le Haut Palatinat. On assure que ces dispositions ont déjà fait retirer les Prussiens des environs de Bareuth. On présume que le Général Kleist ne tiendra point à Bamberg, & qu'il s'empressera de rentrer en Saxe, pour ne pas exposer aux hazards de la guerre le butin considérable qu'il a enlevé dans la Franconie.

On mande de Leipfick que le Roi de Prusse s'est transporté à Gotha; que la ville de Nuremberg a été fermée il y a quelques jours, & que le Général Kleist y est entré avec un détachement pour y lever des contributions.

JANVIER. 1763. 185

De la FRANCONIE , le 4 Décembre.

Le Corps du Général Kleist s'est replié jusqu'à Schleussingen , où il a été renforcé par celui de Trimbach , composé de mille hommes. Le Général Comte de Neuwied occupe les environs de Plauen. L'Armée de l'Empire a établi son quartier général à Lauß , à quelques lieues de Nuremberg , & l'on a distribué des troupes dans les villages circonvoisins. Cette Armée vient d'être renforcée par six Régimens Autrichiens, un Corps de Hussards & un de Croates. Il est resté six mille hommes dans le pays de Bareuth , afin de couvrir les endroits les plus exposés.

De HAMBOURG , le 20 Décembre.

Suivant les nouvelles de Warsovie , le Comte de Keyserling , Envoyé extraordinaire de Russie auprès du Roi & de la République de Pologne , est arrivé dans cette Capitale à la fin de Novembre. On prétend qu'il est chargé de traiter l'affaire de la Courlande , & de concilier , s'il est possible , les intérêts du Duc de Biren avec ceux du Prince Charles ; mais on ne fait rien de précis sur les véritables intentions de la Cour de Russie , quoiqu'elles paroissent très-favorables au Duc Ernest-Jean.

Le sieur Simolin , Ministre de Russie auprès du Duc de Biren , a reçu de Moscou des dépêches , par lesquelles on lui marque que la discussion qui s'étoit élevée entre sa Cour & celle de Danemarck , au sujet du Holstein , étoit entièrement terminée.

De RATISBONNE , le 20 Décembre.

Le Cercle de Baviere a formé une délibération

186 MERCURE DE FRANCE.

dont l'objet est de prier l'Empereur de vouloir bien permettre que l'on détachât de l'Armée de l'Empire le contingent de ce Cercle pour couvrir les Etats qui le composent. Le Cercle de Suabe, assemblé à Ulm, a formé, à ce qu'on prétend, la même délibération.

On mande de Berlin que le Comte de Finckenstein, Ministre & Secrétaire d'Etat au département des Affaires étrangères, est parti de cette Ville le 13 de grand matin pour se rendre à Leipzig, où Sa Majesté Prussienne l'a mandé. Cette nouvelle donne quelques espérances pour la paix en Allemagne.

De MADRID, le 7 Décembre.

Avant-hier il est arrivé de Paris un Courier qui a apporté les ratifications des articles préliminaires de Paix conclus entre cette Cour & celle de France, d'une part ; & l'Angleterre & le Portugal, de l'autre, & signés le 3 Novembre dernier. Sa Majesté a fait expédier aussi tôt les ordres nécessaires pour la cessation des hostilités.

De MALAGA, le 16 Novembre.

Le sieur Perrier de Salvert, Lieutenant de la Frégate Française l'*Oiseau*, commandée par le Chevalier de Modene, est arrivée dans ce Port avec cent quatre-vingt hommes de l'équipage. On a su de lui les détails suivans concernant la prise de ce bâtiment.

Le 23 Octobre dernier le Chevalier de Modene découvrit, à la hauteur du Cap de Palos, un Navire Anglois, auquel il donna la chasse ; mais ayant reconnu que c'étoit un vaisseau de guerre supérieur en force, il abandonna la poursuite & prit chasse à son tour. Vers les cinq heures du

soit le vaisseau ennemi l'atteignit, & le força de se rendre après un combat très-vif, qui dura trois heures. La Frégate reçut trente coups de canon à fleur d'eau ; quarante-huit hommes furent mis hors de combat, & il y en eut treize de tués, du nombre desquels sont les sieurs de Ginefous, de Mauperthuis & de Sainte-Croix. Le Chevalier de Modene a eu le bras droit emporté d'un coup de mitraille ; le sieur Perrier de Salvart une forte contusion au bras, & le sieur de Chalus une légère blessure à la main. L'ennemi a eu vingt hommes tués ou blessés. Le bâtiment Anglois est *la Brune*, Frégate de trente-quatre pièces de canon & de deux cens soixante hommes d'équipage. Elle a conduit sa prise à Gibraltar, où est resté le Chevalier de Modene, dont la blessure ne laisse pas craindre pour sa vie.

De CIVITA-VECCHIA, le 16 Décembre.

Les démêlés de la Cour de Rome avec la République de Gènes subsistent toujours dans le même état. La République a demandé la médiation du Roi des deux Siciles, & l'Abbé Cazali est actuellement à Naples pour négocier cette affaire.

On a déjà commencé à dessécher les Marais Pontins, & les premiers travaux ont été fort heureux ; mais il est à craindre que cette belle & grande entreprise ne soit funeste aux habitans des campagnes voisines, & peut-être de Rome même. Le renversement de ces terres marécageuses pourroit bien dans les chaleurs de l'été infecter l'air, & répandre des maladies dans les environs.

De la BASTIE, le 22 Novembre.

Il n'est pas vrai, comme on l'avoit appris d'un

188 MERCURE DE FRANCE.

Navire arrivé ici dernièrement , que nos troupes se soient emparées de Rogliani. Pascal Paoli , est encore à Calinca.

Le Visiteur Apostolique est toujours dans l'Etat de Gênes , quoiqu'on ait répandu le bruit qu'il en étoit parti pour retourner en Italie.

De TURIN , le 22 Décembre.

La Princesse Polixene de Savoye , fille du Prince de Carignan , est morte le 20 , d'une maladie de langueur , qui étoit la suite d'une fièvre inflammatoire avec oppression de poitrine. Elle n'étoit agée que de seize ans ; la Cour prendra le deuil demain à cette occasion , & le portera quinze jours.

De LONDRES , le 16 Décembre.

Le Duc de Nivernois a eu aujourd'hui sa première audience du Duc d'York , Frere du Roi. Ce Ministre a toujours de fréquentes conférences avec les Ministres du Roi , au sujet du Traité définitif , auquel les dispositions de la Nation ne paroissent apporter aucune difficulté.

F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris , &c.

De VERSAILLES , le 20 Décembre.

Les 12 de ce mois , le Duc de Praslin prèta serment entre les mains du Roi pour la Lieutenance-Générale de la Province de Bretagne. Le Premier Président du Parlement de Dombes , accompagné des Députés de ce Parlement , fut présenté au Roi , à la Reine , & à la Famille Royale. La Comtesse de Levis eut le même hon-

neur, & fut présentée par la Maréchale de Mirepoix. Le même jour, Leurs Majestés, ainsi que la Famille Royale, signèrent le Contrat de Mariage du Marquis de Noailles avec la Demoiselle de Drosmenil.

Le 13, l'Evêque de Tulles a prêté serment entre les mains de Sa Majesté dans la Chapelle du Château.

Le sieur de Sulauze, Consul, & chargé des affaires du Roi à Tunis, ayant demandé la retraite, Sa Majesté a nommé à cette Place le sieur de Saizien, Secrétaire du Duc de Prassin, Ministre & Secrétaire d'Etat au département des Affaires étrangères.

Le 21 le sieur de Mello, Ministre Plénipotentiaire du Roi de Portugal, eut une audience particulière du Roi, dans laquelle il remit ses Lettres de créance à Sa Majesté. Il fut conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, de Monseigneur le Duc de Berry, de Monseigneur le Comte de Provence, de Monseigneur le Comte d'Artois, de Madame, de Madame Adélaïde & de Mesdames Victoire, Sophie & Louise, par le sieur de la Live, Introduceur des Ambassadeurs.

La Comtesse de Sommyewe a eu l'honneur d'être présentée le 19 à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Comtesse de Choiseul-Beaupré. Le même jour le Chevalier de Beauteville a été présenté au Roi, en qualité d'Ambassadeur de Sa Majesté en Suisse, par le Duc de Choiseul.

Le 22, le Maréchal Prince de Soubise est arrivé à la Cour, & a eu l'honneur de faire ses révérences à Leurs Majestés & à la Famille Royale.

190 MERCURE DE FRANCE.

Le 28 la Comtesse de Saint-Simon-Sandricourt a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés, ainsi qu'à la Famille Royale, par la Comtesse d'Helmstalt.

Le sieur Bertin, Contrôleur Général des Finances, a prêté serment entre les mains de Sa Majesté le 26 pour la Charge de Grand Trésorier de l'Ordre du Saint Esprit.

Le Roi a donné l'Abbaye du Gard, Ordre de Citéaux, Diocèse d'Amiens, à l'Abbé de Talleyrand, Aumonier de Sa Majesté, & Vicaire Général du Diocèse de Verdun. Celle du Breuil, Ordre de Saint Benoît, Diocèse d'Evreux, à l'Abbé de Beguilhan de l'Arboult, Abbé de Saint Chignan, Maître de l'Oratoire de Sa Majesté, ci-devant Vicaire Général du Diocèse de Meaux; & de celle des Chanoinesses de Lons-le-Saunier, Ordre de Sainte Claire, Diocèse de Besançon, à la Dame de Montigny, Chanoinesse du même Chapitre.

Le Roi vient de créer une Charge de Médecin Oculiste, attaché à la Personne, & en a donné le Brevet au Sieur Demours Médecin de la Faculté de Paris, qui depuis plus de 30 ans s'est appliqué avec succès au traitement des maladies des yeux qui ne demandent pas l'opération de la main.

Du 8 Janvier 1763.

Le premier de ce mois, les Princes & Princesses, ainsi que les Seigneurs & Dames de la Cour, ont rendu leurs respects au Roi à l'occasion de la nouvelle année. Le Corps de Ville de Paris a eu le même honneur.

Les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint Esprit s'étant assemblés dans le

Cabinet du Roi vers les onze heures du matin, Sa Majesté a tenu un Chapitre dans lequel Elle a nommé Chevalier de cet Ordre le Prince de Lamballe, fils du Duc Penthièvre. Après le Chapitre, le Roi s'est rendu à la Chapelle précédé du Duc d'Orléans, du Duc de Chartres, du Prince de Condé, du Comte de la Marche, du Duc de Penthièvre & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Les deux Huissiers portoient leurs masses devant Sa Majesté qui étoit revêtue du Manteau Royal, le Collier de l'Ordre par-dessus, ainsi que celui de l'Ordre de la Toison d'or. L'Evêque Duc de Langres, Prélat Commandeur, a célébré la Grand'Messe à laquelle la Reine, Madame la Dauphine, Madame Adélaïde, & Mesdames Victoire, Sophie & Louise ont assisté dans la Tribune. La Comtesse de Beaumont a fait la quête. Après la Messe, le Roi fut reconduit à son Appartement en la manière accoutumée.

Le même jour, le Marquis d'Aubeterre fut présenté à Sa Majesté en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire à Rome, par le Duc de Praslin.

Le Roi vient d'accorder les grandes entrées à la Princesse de Talmont.

Le 2, Leurs Majestés, ainsi que la Famille Royale, signèrent le contrat de mariage du Marquis de Belsunce avec la Demoiselle de Drosmeuil, cadette.

Le Roi vient de faire Duc à brevet le Maréchal d'Étrées.

Le Comte de Laface est arrivé ici le 4.

Le Roi a nommé à l'Evêché de l'Éscar l'Abbé de Noé, Vicaire Général du Diocèse de Rouen ; & à l'Evêché d'Aleth l'Abbé de la Crote de Chanterac, Vicaire Général du Diocèse d'Autun.

Sa Majesté a donné l'Abbaye de Sablonceaux ,
 Ordre de S. Augustin, Diocèse de Saintes , à l'Ab-
 bé Douglas , Vicaire Général du Diocèse d'Auch ;
 celle de Loc-Dieu , Ordre de Cîteaux , Diocèse de
 Rhodès , à l'Abbé Gaston , Précepteur du Prince
 de Lamballe ; & celle de S. Cyprien-les-Poitiers ,
 Ordre de S. Benoît , Diocèse de Poitiers , à l'Abbé
 de Lantillac , Vicaire Général du Diocèse de
 Blois.

De PARIS , le 24 Décembre 1762.

Le sieur Gor, Commissaire général des fontes de
 l'Artillerie , a fondu le 20 Novembre dernier , à
 l'Arsenal , les deux figures en bronze qui doivent
 accompagner la Statue Equestre du Roi que la Ville
 de Reims fait élever en l'honneur de Sa Majesté.
 Cette Statue sera posée au milieu d'une Place à la
 construction de laquelle on travaille actuellement
 sur les dessins & la conduite du sieur le Gendre ,
 Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées de la
 Province de Champagne. Les deux Figures ont
 été coulées du même jet , & l'opération a parfai-
 tement réussi. On ne tardera pas de jeter en
 fonte la Statue même. Ce Monument , qui fait
 tant d'honneur au zèle & au goût de la Ville de
 Reims , est de la composition du sieur Pigalle ,
 Artiste célèbre , qui a mérité d'être choisi pour
 succéder aux travaux du grand Bouchardon , par
 Bouchardon lui-même.

L'Ordre Royal, Militaire & Hospitalier de No-
 tre-Dame du Mont Carmel & de S. Lazare de
 Jérusalem , a fait célébrer le Lundi , 20 de ce
 mois , dans la Chapelle du Louvre , la fête de
 S. Lazare , Patron de l'Ordre. Le Comte de saint
 Florentin a assisté à cette cérémonie avec les
 Grands Officiers & plusieurs Chevaliers & Com-
 mandeurs Ecclésiastiques , tous en habits de céré-
 monie

JANVIER. 1763. 193

monie de l'Ordre. L'Abbé de Schülemberg, Commandeur Ecclésiastique de l'Ordre, y a officié ; le 22 du même mois, on a célébré dans la même Chapelle l'anniversaire pour les Chevaliers défunts.

Le 20, le Duc de Praslin, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le Département des Affaires Etrangères, fut reçu & prit séance au Parlement en qualité de Pair de France. Le Duc d'Orléans, le Prince de Condé, le Comte de Clermont, le Prince de Conti, le Comte de la Marche, Princes du Sang, & la plupart des Pairs Ecclésiastiques & Séculiers, assistèrent à la réception.

Du 10 Janvier 1763.

Le 30 du mois dernier, les Feuillans de la rue S. Honoré célébrèrent dans leur Eglise un Service solennel pour les Officiers & Soldats morts dans les troupes du Roi pendant la dernière campagne.

Le 5, on a tiré la Loterie de l'Ecole Royale Militaire ; les Numéros sortis de la roue de Fortune sont, 69, 89, 66, 82, 20. Le prochain tirage se fera le 5 Février.

Il paroît une Ordonnance du 10 Décembre 1762, concernant l'Infanterie Française : les dispositions qu'elle renferme méritent qu'on entre dans les détails.

D'après cette Ordonnance, douze Régimens seront conservés à quatre bataillons : sept Régimens seront portés à quatre bataillons, au moyen de sept Régimens qui y seront incorporés : vingt-deux Régimens seront conservés à deux bataillons & un à un bataillon : dix-sept Régimens de dragons à un bataillon, & six d'un bataillon, seront affectés au service de la Marine : Sa Majesté, pour a

II. Vol.

I

la connoissance & la mémoire des actions des Régimens de son Infanterie , veut qu'à l'avenir ils portent tous des noms de Provinces; les Régimens qui changeront de noms conserveront le rang dont ils jouissent actuellement dans l'Infanterie : les Régimens affectés au service de la Marine conserveront aussi leur rang & leur service dans l'Infanterie ; & dans les circonstances où ces Régimens ne seroient utiles ni dans les Colonies ni dans les Ports , ils seront employés dans les Armées comme les autres Régimens , qui pareillement serviront aux Colonies , lorsque ceux que S. M. y destine particulièrement n'y suffiront pas. Chacune des Compagnies de Grenadiers sera soit en temps de paix , soit en temps de guerre , commandée par un Capitaine , un Lieutenant & un Sous Lieutenant , & composée de deux Sergens , d'un Fourrier , de quatre Caporaux , quatre Appointés , (place créée dans la présente Ordonnance pour être substituée à celle d'Aspessade qui sera supprimée) de quarante Grenadiers , & d'un Tambour : les compagnies de Fusiliers seront , en tout temps , commandées par un Capitaine , un Lieutenant & un Sous-Lieutenant , & composées en temps de paix de quatre Sergens , d'un Fourrier , de huit Caporaux , huit Appointés , quarante Fusiliers & de deux Tambours. Sa Majesté se réserve de choisir & de nommer à l'avenir les Lieutenans-Colonels & les Majors. La charge de ces derniers qui , dorénavant , auront sur les Capitaines l'autorité dont ils ont besoin pour remplir leurs fonctions , sera dans tous les Régimens d'Infanterie un grade supérieur à celui de Capitaine , & conduira immédiatement au grade de Lieutenant Colonel ou de Colonel : il sera établi une caisse , où tout l'argent de la solde & de la

masse ; ou de toute autre partie qui appartiendra à chaque Régiment , sera enfermé , & l'on crée un Trésorier qui en aura la régie , subordonnément au Colonel & au Major , sous les ordres du Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Guerre. Le terme des engagements sera fixé à l'avenir à huit années au lieu de six ; les hautes-paies ne rengageront point , & les congés seront donnés à leur expiration. S. M. donnera les ordres pour faire délivrer dès-à-présent le congé absolu aux quatre plus anciens Soldats de chaque Compagnie dont les engagements sont expirés ; les Soldats qui auront contracté un second engagement , & qui voudront ensuite se retirer chez eux & non ailleurs , y toucheront la moitié de leur solde , & S. M. leur fera délivrer tous les huit ans un habit de l'uniforme du Régiment dans lequel ils auront servi : quant à ceux qui auront contracté un troisième engagement , ils auront le choix ou d'être reçus à l'Hôtel des Invalides , ou de se retirer chez eux avec leur solde entière , & S. M. leur fera délivrer tous les six ans un habit de l'uniforme du Régiment dans lequel ils auront servi : il y aura dorénavant une paie de paix & une paie de guerre. On assigne au Colonel , outre ses appointemens de Capitaine , 3000 livres par an , en temps de paix , & 3600 livres en temps de guerre ; au Lieutenant-Colonel , outre ses appointemens de Capitaine , 2600 livres en paix , & 3000 livres en guerre : à chaque Major des Régimens de quatre bataillons , 3000 liv. en paix , & 4500 livres en guerre : à chaque Major des Régimens de deux & d'un bataillon , 2880 livres en paix , & 4000 liv. en guerre : au Commandant de bataillon qui sera créé pendant la guerre , 4000 livrés : à chaque Aide-Major , avec commission de Capitaine ,

196 MERCURE DE FRANCE.

1500 liv. en paix, & 2400 liv. en guerre : à chaque Aide-Major sans commission de Capitaine, 900 livres en paix, & 1800 liv. en guerre ; à chaque Sous-Aide-Major, 600 liv. en paix, & 1200 liv. en guerre ; au Quartier-Maître, 540 livres en paix, & 800 livres en guerre : à chaque Porte-Drapeau, 450 liv. en paix, & 600 liv. en guerre ; au Trésorier d'un Régiment de quatre bataillons, 1000 livres en paix, & 3000 livres en guerre ; au Trésorier d'un Régiment de deux & d'un bataillon, 1200 livres en paix, & 2000 livres en guerre ; au Tambour-Major, 252 livres en tout temps ; à l'Aumônier, 500 livres en paix, & 720 livres en guerre ; au Chirurgien, 500 livres en paix, & 720 livres en guerre. Dans les compagnies de Grenadiers, à chaque Capitaine, 2000 livres en paix & 3000 livres en guerre ; au Lieutenant, 900 livres en paix, & 1200 livres en guerre ; au Sous-Lieutenant, 600 livres en paix & 900 livres en guerre ; à chaque Sergent, 228 livres en paix & 228 livres en guerre ; au Fourrier, 180 livres en paix & 186 en guerre ; à chaque Caporal, 156 livres en paix, & 162 en guerre ; à chaque Appointé, 138 livres en paix, & 144 livres en guerre ; à chaque Grenadier & Tambour, 120 livres en paix, & 126 livres en guerre. Dans les compagnies de Fusiliers, au Capitaine, 1500 livres en paix, & 2400 livres en guerre ; au Lieutenant, 600 livres en paix & 1000 livres en guerre ; au Sous-Lieutenant, 440 livres en paix, & 800 livres en guerre ; à chaque Sergent, 204 livres en paix, & 210 livres en guerre ; au Fourrier, 162 livres en paix, & 168 en guerre ; à chaque Caporal, 138 livres en paix, & 144 en guerre ; à chaque Appointé, 120 liv. en paix & 126 en guerre ; à chaque Fusilier &

Tambour, 102 livres en paix, & 108 livres en guerre. Lorsque les Régimens destinés aux Colonies auront ordre d'y passer, en temps de paix, ils toucheront la moitié en sus desdits appointemens & solde du jour de leur embarquement jusqu'au jour de leur débarquement à leur retour en France; & lorsqu'ils s'embarqueront pour les Colonies, en temps de guerre, ils toucheront les appointemens & solde réglés pour le temps de guerre, & la moitié en sus desdits appointemens & solde, du jour de leur embarquement jusqu'au jour de leur débarquement à leur retour en France: Ils recevront trois mois d'avance lorsqu'ils s'embarqueront, indépendamment de la subsistance, sur les Vaisseaux: Sa Majesté se charge à l'avenir des recrues, des armemens, & défend aux Officiers de donner des congés absolus: quoique les Capitaines ne soient plus chargés ni des recrues, ni de l'entretien de leur troupe, ils seront néanmoins obligés de veiller au bien-être des Soldats, sous peine de punition: les Officiers ne pourront s'absenter qu'en s'engageant à faire deux hommes de recrue au-dessus du cinq pieds deux pouces: dorénavant tous les Régimens de l'Infanterie Française, à la réserve de celui des Gardes-Lorraines, seront habillés de blanc, avec des marques distinctives pour chacun. Il sera fait une revue exacte d'inspection & de subsistance desdits Régimens. Les Soldats réformés seront partagés en plusieurs classes pour être conduits par étape jusqu'à la première Ville de leur Province, par des Officiers choisis à cet effet & chargés de leurs congés. Les congés ne seront délivrés à aucun desdits Soldats que lorsqu'ils seront rendus dans l'endroit de leur résidence. Les Officiers conducteurs auront une gra-

198 MERCURE DE FRANCE.

tification de cent cinquante livres. Il sera donné à chacun des Soldats réformés un habit, un chapeau & trois livres. Il leur est défendu de s'écarter de leur route, & il est enjoint aux Prévôts des Mairéchaussées d'y veiller, & d'empêcher toute espèce de désordre parmi eux. Leurs armenemens seront remis aux magasins du Roi. Les Colonels jouiront de quinze cens livres de pension sur le Trésor Royal, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés. S. M. donnera de plus ses ordres pour leur faire rembourser le prix de leurs Régimens, s'ils l'ont payé, sur le pied qu'elle a fixé. Tous les autres Officiers réformés jouiront en pension sur le Trésor Royal; savoir, les Lieutenans Colonels, de douze cens livres; les Capitaines de Fusiliers qui auront vingt ans de service de quatre cens livres; ceux qui n'auront pas vingt ans de service de trois cens livres seulement; voulant au surplus S. M. que lesdites pensions ne soient payées qu'à ceux desdits Officiers qui se retireront chez eux & non ailleurs, & qui s'y employeront à la levée du bataillon de recrue qui y sera assemblé. A l'égard des Lieutenans ou Enseignes qui seront réformés, S. M. entend qu'ils se retirent dans leurs Provinces pour y remplir les emplois qu'Elle leur destine; se réservant de leur faire connoître ses intentions sur cet objet lorsqu'on lui aura rendu compte de leurs services & de leurs talens. Ceux des Lieutenans ou Enseignes réformés qui seront sortis de l'Ecole Militaire, seront remplacés par préférence à tous nouveaux Sujets; & en attendant, ils jouiront chez eux de deux cens liv. d'appointemens.

Cette Ordonnance est terminée par un état arrêté par le Roi de l'uniforme qui a été réglé pour l'habillement & équipement de chaque Régiment d'Infanterie Française.

Il vient de paroître encore six autres Ordonnances du Roi. Par la premiere datée du 20 Novembre 1762, Sa Majesté licentie les Compagnies de Guides, de Brunelly & de Merzenius qui servoient à son armée d'Allemagne. Par la seconde datée du même jour, le Roi réforme la Compagnie des Chasseurs de Bon, ci-devant Monet. La troisième, du 26 Novembre, porte amnistie en faveur des Officiers Mariniers & Matelors déserteurs du Service de S. M. La quatrième, du 1. Décembre, porte suppression des quatre onces dont la ration de pain de munition avoit été augmentée pendant la guerre pour toutes les troupes de S. M. Par la cinquième, du 4 Décembre, S. M. ayant reconnu que le nombre de ses Ingénieurs ordinaires, fixé à 300 par les Ordonnances antérieures, n'étoit pas suffisant pour remplir son service, en fixe pour l'avenir le nombre à quatre cent qui porteront exclusivement la dénomination d'*Ingénieurs ordinaires du Roi*. La sixième du 20 Décembre concerne la vente de chevaux, de canons & de pelotrons, & la suppression du supplément de solde que S. M. avoit accordé aux Sergens & Soldats Cannoniers attachés au service des pièces de canon à la Suédoise, établies dans les Régimens d'Infanterie François & Etrangere.

M A R I A G E S.

Lundi, 13 Décembre le Duc de la Rochefoucault a épousé la Demoiselle de Gand, Nièce du Maréchal Prince d'Isenghien. L'Archevêque de Rouen leur a donné la Bénédiction Nuptiale dans la Chapelle particulière du Prince.

Paul Comte de Montalembert, Chevalier Seigneur de Maumont Lavigerie &c. Epousa le 28

Décembre dernier, Jeanne Ainslie, fille de George Ainslie, Ecuyer Seigneur de Bittoum en Ecosse & de Dame Jeanne Anstruther. La Bénédiction Nuptiale leur fut donnée à Angoulême, en l'absence de M. l'Evêque, par l'Abbé de Girac, Vicaire Général & Doyen du Chapitre.

La Maison de Montalembert porte pour armes d'argent à la croix encrée de sable. Elle tire son origine des anciens Seigneurs de la Terre de Montalembert située sur les confins du Poitou & de l'Angoumois, qu'ils possédoient dès l'an 1200. Guillaume III de Montalembert, fils de Jean III & de Sibile de Gourville, eut pour femme Honoré de Ligniere, & reçut une reconnaissance de Johan de Puipolin le Lundi après la Saint Michel 1282.

On ne donnera point ici la généalogie de cette Maison, dont tous les Historiens ont fait mention avec éloge, & notamment à l'occasion d'André de Montalembert, Comte d'Esse, Seigneur de Ponvillier en Poitou. On sçait qu'il fut premier Gentilhomme de la Chambre des Rois François premier & Henri II, Chevalier de l'Ordre du Roi, Lieutenant Général & Commandant ses Armées dans la guerre d'Ecosse, & qu'il fut un des plus braves & des plus renommés Capitaines de son temps. Sa mère le priva, selon Dubouchet, du Bâton de Maréchal de France. Il fut tué sur la brèche en défendant Theroenne qu'il commandoit le 12 Juin 1553.

La Branche des Marquis de Montalembert, dite de Vaux, qui est celle dont il est ici question, a possédé la Terre de Vaux dans cette Province depuis Louis de Montalembert, fils de René de Montalembert & de Léonore de Voluire, le quel épousa par contrat du 20 Février 1435

Jeanne de Vaux , fille unique & héritière de Jean de Vaux , Ecuyer , & de Marie de Mortière.

Paul , Comte de Montalembert qui a donné lieu à cet article , est fils de Jacob Comte de Montalembert , Seigneur de Moumont , &c. & de Marie Vigier de la Vigerie , & frere puîné de Marc-René , Marquis de Montalembert , Maréchal des camps & armées du Roi , Lieutenant Général des Provinces de Saintonge & Angoumois , Enseigne de la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde du Roi , Gouverneur de Ville-Neuve d'Avignon , de l'Académie Royale des Sciences de Paris , & de l'Académie Impériale de Pétersbourg.

M O R T S.

Le 21 Octobre dernier mourut au Château de St. Mandé Dame Claude de Volon de Montmain , veuve de Messire Jean-Baptiste-Jules de Ricard , Chevalier , Baron de Courgy , Seigneur de Chenevieres-sur-Marne , Conseiller du Roi en ses Conseils , second Président de la Cour des Aides de Paris.

Elle laisse deux enfans , Messire Marc-Antoine de Ricard , & Dame Philiberte-Blanche de Ricard , épouse de Messire Jacques-François de Berulle , Chevalier , Comte de Berulle , Seigneur de St. Mandé , fils , frere & oncle des trois Magistrats de ce nom qui ont occupé successivement la place de premier Président du Parlement de Dauphiné , Commandant dans ladite Province , & arrière-petit-neveu du Cardinal de ce nom , Fondateur de la Congrégation de l'Oratoire.

Cette Dame étoit la dernière du nom de la Maison de Volon , établie depuis long-temps

202. MERCURE DE FRANCE.

en Bourgogne , où elle a formé deux branches : celle des Seigneurs de Montmain & celle de Seigneurs de Mimure : elle a donné plusieurs Officiers, dans les troupes du Roi , qui y ont rempli divers emplois , entr'autres un Chevalier de Malthe , tué à la bataille de Senef , Major du Régiment des Gardes ; des Gouverneurs de Place & Lieutenans-Généraux des Armées du Roi. Le dernier de la branche des Seigneurs de Montmain , qui étoit frère de ladite Dame , étant mort sans enfans de Magdelaine Fouquet , sœur du Maréchal Duc de Belle-Isle.

Et le Marquis de Mimure , dernier de sa branche , Menin de Monseigneur fils unique du Roi Louis XIV , étant aussi mort sans postérité , Lieutenant Général des Armées du Roi , & Gouverneur des Villes & Châteaux d'Auxonne. Cette Maison portoit d'azur à la licorne d'argent.

Marc Antoine de Ricard , fils de ladite Dame , est le dernier mâle de sa Maison , établie en Provence dès l'an 1080 , comme le justifie une chartre de ladite année , tirée des Archives de l'Archevêché d'Aix à l'occasion de la fondation des Chapelles de Notre Dame & de S. Sauveur , à la conservation desquelles Rostang, Archevêque d'Aix , veilloit à la priere d'Isnard , d'Amelin & de Pierre Ricard , trois frères fondateurs desdites Chapelles.

Cette Maison a fait plusieurs branches en Provence , en Bourgogne , en Quercy & en Italie. Elle a donné nombre de Magistrats , d'Officiers de terre & de mer , des Gouverneurs de Place , Châteaux & Villes.

La branche établie en Quercy a donné un Grand-Maître d'artillerie , qui prêta serment de cette place le 14 Décembre 1479. Cette branche ,

qui étoit établie dans cette Province dès 1352, n'y est plus connue que sous le nom de Gourdon Genouillac.

Dans la branche de Provence il y a eu un Envoyé extraordinaire dans les Cours d'Espagne, de Portugal & d'Angleterre, au retour desquelles il fut fait Conseiller d'Etat, & eut des Lettres de concession pour ajouter à l'écu de ses armes un chef d'azur chargé d'une fleur - de - lys d'or.

Cette Maison a aussi fourni grand nombre de Chevaliers de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, antérieurement à 1364, que Jean Ricard étoit Commandeur d'Aix, jusqu'en 1745 & 1756, que sont morts les deux derniers Baillifs de ce nom; Grand-Croix de cet Ordre, & qui s'y sont distingués par plusieurs actions mémorables.

La branche aînée de la Maison de Ricard, qui porte le en Provence les Marquisats de Ricard & de Breganson ne subsiste plus qu'en trois filles.

L'aînée a épousé M. le Vicomte de Narbonne-Peler, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur des Villes, Châteaux & Vignerie de Sommieres.

La seconde a épousé M. le Marquis de l'Étang-de-Parade.

La seconde branche est fondue dans la Maison de Rochemore, établie en Languedoc.

Et la troisième, qui étoit établie en Bourgogne, ne subsiste plus que dans les deux enfans de Madame la Présidente de Ricard, qui donne lieu au présent article.

Marie-Jeanne de Durfort de Lorge, fille unique du Duc de Randan, épouse de Jean Breragne Charles Godefroi, Sire de la Trémoille, Duc de Thouars en Poitou, Pair de France, Comte

204 MERCURE DE FRANCE.

de Laval au Maine & de Montfort en Bretagne, Baron de Viré, Maître de Camp du Régiment d'Artois, est mort en cette Ville le 10. Décembre dernier dans la vingt-huitième année de son âge.

Joseph-François de Beaud., Evêque d'Aleth, Abbé Commendataire de l'Abbaye Royale de Loc-Dieu, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Rhodéz, est mort en son Palais Episcopal le 6 du même mois, âgé de 77 ans.

Urbain-Balthazar, Chevalier d'Aubigné, Maréchal des camps & armées du Roi, Commandant de Rouen, y est mort le 12. dans la quarante-quatrième année de son âge.

Le Sieur Eward Tison de Tillet, ancien Capitaine de Dragons, Maître d'Hôtel de feu Madame la Dauphine, Mere du Roi, & ancien Commissaire Provincial des Guerres, est décédé à Paris le 26 du même mois, âgé de 88 ans. Il a été présenté à Ste Marguerite la Paroisse, & inhumé au Couvent des Dames Hospitalieres de St. Mandé, où est la sépulture de sa famille. Il s'est rendu recommandable par son amour pour les Savans & pour les Belles-Lettres, en l'honneur desquelles il a élevé un monument en bronze, connu sous le nom de *Parnasse François*. Ses ouvrages l'ont rendu célèbre dans la nation & chez tous les étrangers, qui l'ont admis dans leurs Académies.

François Doya, Marquis de la Salle, Maréchal des Camps & Armées du Roi, ci-devant Maréchal des Logis & Aide-Major de la seconde Compagnie des Mousquetaires, est mort le 29 Novembre à Tonnerre, dans la soixante-dix-huitième année de son âge.

Marie-Louise-Perrine Richard de Fondville,

Marquise de Chamborant , épouse d'André-Claude , Marquis de Chamborant , Brigadier des armées du Roi , Mestre de Camp du Régiment de Cavalerie Hongroise de son nom , est morte à Paris le 28 du même mois dans la vingt-unième année de son âge.

-Etienne Jouan , Abbé Commendataire de l'Abbaye de Quarante , Ordre de S. Augustin , Diocèse de Narbonne , est mort à Paris le 2 Janvier 1763 , âgé de 85 ans.

-Jean-Baptiste-François de Villemeur , Lieutenant Général des Armées du Roi , Inspecteur d'Infanterie , Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis , Gouverneur de Monmedy , mourut à Paris le même jour dans la soixante-cinquième année de son âge.

-Hardouin-Thérèse de Morel , Marquis de Puzange , Lieutenant Général des Armées du Roi , Gouverneur des Ville & Château de Péronne , est mort le 4 du même mois , âgé de 76 ans.

Reine de Madaillan de Lesparre , veuve de Léon de Madaillan de Lesparre , Marquis de Lassay , est morte le 5 dans la soixante dix-neuvième année de son âge.

Le 21 Décembre dernier Sa Majesté a fait la promotion suivante d'Officiers Généraux & de Brigadiers.

LIEUTENANS-GENERAUX.

Lesseurs de Nogent de Blaru , Marquis d'Espinchal , Marquis de Lastic , Marquis de Saint-Simon , Comte de L'hôpital-Sainte-Mesme , de Saint-Jak , Chevalier de Croismare , Comte de Fouquet , Marquis de Bonnac , de Corzay , Br-

206 MERCURE DE FRANCE.

ron Dieskau , Marquis de Roquepine , Marquis de Monti , Marquis de Trainel . Comte d'Egmont , Chevalier de Redmont , Chevalier de Soupire , de Glaubitz , Comte de Chabor , Comte d'Aubigny , de Bessenwald , Comte de Clermont-Tonnerre , Comte de Maugiron , de Baye , de Balleroy , Comte de Waldner , Vicomte de Merinville , Chevalier de Groslier , de Rostaing , Chevalier de Beautteville , Marquis de Bezons , Marquis de Langeron , Comte d'Harcourt-Lillebonne , Marquis de la Chastre , Baron de Traversd'Orsteinstein , Chevalier de la Cheze , d'Obenheim , Marquis de Fenelon , de la Morliere , Baron de Blaizel , Comte de Choiseul-Beaupré , de Gayon , de Vizé , Comte de Billy , Marquis d'Espies , Prince de Robecq , de Bourcet , de Filley , de Gantés , Baron de Wurmsler , Marquis de Pusignieu , Marquis de Lugeac , de Châillon , de Cornillon , Prince de Rohan , Comte de Thiers , Comte d'Estaing , Vicomte de Belfunce .

MARÉCHAUX DE CAMP.

Les sieurs de Zurlauben , Chevalier de Saint-Simon , de Varignon , de Hébert , de Fitz-Gerald , de Bouville , d'Anteroche , de Reynold , Marquis de Saint-Herem , Chevalier d'Ally , Comte de Castellanne , de la Trefne , Marquis de Boufflers Rouvrel , de Varen , Baron de Strahlenheim , de Domgermain Marquis de Crussel d'Amboise , Marquis de Monpouillan , Comte d'Ainly-Ogilvy , Marquis de Vaubecourt , Baron de Zuckmantel , Comte de Beaujeu , Comte de Brienne , Marquis d'Esparbés , de la Porterie , du Portal , Noiset de Saint-Paul , Chevalier de Longaunay , Chevalier de Timbrane de Valence ,

Marquis de Juigné, de Vault, Marquis de Fumel, de Bourlanaque, de Saint-André, de Labadie, du Bousquet, de Chaulieu, Chevalier de Marbeuf, de Boisclaireau, Comte d'Halwil, Vicomte de Barrin, de la Merville, Comte de Morant, Marquis de Sablé, Marquis de Morbecq, Marquis de Molac, Comte de Narbonne, Marquis de Chastelux, Duc de Mazarin, Comte de Morangies, Comte d'Archiac, Comte de Barrin, Marquis de Mesme, Comte de la Feronnays, Comte Dessalles, Comte de Valbelle, Marquis de Gamaches, Marquis de Lufignan, de Surville.

BRIGADIERS D'INFANTERIE.

Les fleurs de Ramfaut, Cambis d'Orsans, Marquis de Briqueville, Vicomte de Vence, Chevalier, d'Obsonville, de Hirtzel, de Schneider, Bernage de Chaumont, Comte de Rosen, Marquis de Coislin, Comte de Jumilhac, de Nozieres, le Camus de Bligny, de Guergorlay, du Sauzay, Chevalier d'Arcy, Comte du Roure, Vicomte de Beaune, de Bulkeley, de Scheldon, de Muralt, Comte de Lastic, Comte de Montreveld, de Schwengfeld, de Chatillon, Sabrevois de Bisley, de Gréaume, Delmaris de Brieres, de Bréande, de Cosne, Baron de Wimpffen, Comte de la Luzerne, Comte de Souastre, Vicomte de Choiseul, de Maillardoz, Comte d'Haussonville, Baron d'Eptingen, de Darissat, Chevalier de Jumilhac, Comte de Boisgelin, Comte de Montmorency Logny, Baron de Waldner, de Cossigny, Comte de Grave, Baron de Viomenil, Chevalier de Courten, de Comeiras, Chevalier de Jaucour, de Courten, Chevalier

208 MERCURE DE FRANCE.

de Saint-Mauris, de Grandpré, de Marfau, de Fontette, Vicomte de Béon, de Merlet, Mouligneuf de Chatillon, de Lafferte, Virieu de Beauvoir, de Escher, d'Hermankleim, d'Altermatt, de Voperns, de Bonneval, de Verteuil.

BRIGADIERS DE CAVALERIE

Les sieurs de Geraldin, Chevalier de Scépeaux, de Scépeaux, de Levignen, de Fargés, Comte de Balincourt, Comte de Beauvilliers, Pontecoulant, de la Vaupaliere, Comte de Tessé, Duc de la Tremoile, Chevalier de la Billarderie, Marquis de Chamborans, de la Grange, Comte de Saluces, Comte de Talleyrand, Marquis d'Entragues, Comte d'Ayen, Duc de Villequier, de Toustain, d'Angé d'Orsay, de Milicorni, Marquis de Montmisail, Baron de Schomberg, Comte de Marsinville, Vicomte de Noé, Chevalier de Ray, Poisson de Malvoisin, Marquis de Toustain de Viray, Marquis d'Henicy, Chevalier de l'Isle, le Baillif de Menager, de Sombreuil, de Couer, Chevalier d'Espinchal, Saumery de Piffons, de Réalle.

BRIGADIERS DE DRAGONS

Les sieurs Comte de Donzan, de Verdieres, de la Blache, Marquis de Bons, de la Chaligne.

Le Roi a disposé des Régimens vacans de la manière suivante.

INFANTERIE.

Champagne, Marquis de Soignelay, Pélisson,

JANVIER. 1763. 209

Comte de la Tour-du-Pin-Paulin : *Vaubecourt*,
Comte de Jumilhac : *Montmorin*, Comte de
Crenolle : *la Reine*, Marquis de Tavannes :
Limosin, Marquis de Damas de Crux : *Artois*,
Marquis de Sorans : *la Sarre*, Comte de Peyre :
Languedoc, Comte de Boeik : *Amont*, Chevalier
de la Tour-du-Pin : *Medoc*, Comte de Tilly :
Cambresis, de Gauville : *Foix*, Comte de Mandev-
vrièr-Langeron : *Perigord*, d'Esparbès : *Royal-
la-Marine*, Chevalier de Saint-Mauris.

GRÉNADIERS ROYAUX.

D'Ailly, de la Rochefoucauld-Magnac : *la
Tresne*, Maret d'Aigremont : *Longueval*, Comte
d'Offise.

CAVALERIE.

Du Roi, Duc de Charost : *Royal-Piémont*,
Comte de Talleyrand : *Royal-Lorraine*, Marquis
de Toussaint-Viray.

DRAGONS.

La Reine, Comte de Flamareins : *la Feron-
nays*, Vicomte de Chabot : *Languedoc*, Ma-
chault d'Arnouville.

Une place de Colonel dans le Régiment des
Grenadiers de France au sieur de Montlibert.



ARTICLE VIII.

ECONOMIE ET COMMERCE.

PRIX courant des Grains du 8 de ce mois.

FROMENT, *le septier*, 15 liv. 5 f. à 16 liv. 10 f.
 Il en a été vendu 12 liv. à 15 liv. 10 f.
 Méteil, 9 liv. 10 f.
 Seigle 8 liv. 10 f. 9 liv. 5 f.
 Orge, 8 liv. 10 f. à 9 liv.
 Avoine, 15 liv. 10 f. à 18 liv. 10 f.
 Avoine en banne, 16 liv. à 16 liv. 10 f.
 Lentilles 28 liv. 56 liv.
 Haricots, 26 à 34 liv.
 Vesce, 12 à 18 liv.
 Sarrafin, 8 à 9 liv.

VOLAILLE & gibier à la mi-Janvier.

Gros Chapons, *la pièce*, 4 liv. 10 f. & 3 liv.
 Poulardes, 3 liv. 2 liv. 10 f.
 Dindons gras, 6 liv. 4 liv. 10 f.
 Poulet gras, 1 liv. 15 f. 1 liv. 10 f.
 Poulet commun, 1 liv. 5 f. 1 liv.
 Lievre & Levreau, 3 liv. 10 f. 9 liv. 2 liv. 10 f.
 Lapreau, 1 liv. 5 f.
 Perdreau rouge, 2 liv. 5 f. 1 liv. 15 f. & 1 l. 5 f.
 Perdreau gris, 1 liv. 5 f. 1 liv. & 15 f.
 Canard de Rouen, 4 liv. & 3 liv.
 Canard sauvage, 2 liv. 5 f. 2 liv. & 1 liv. 10 f.

Cercelle, 2 liv. & 1 liv. 10 s.

Pluvier, 2 liv. & 1 liv. 10 s.

Pigeon, 1 liv. & 15 s.

Bécasse, 2 liv. 35 s., 2 liv. 10 s.

Bécassine, 2 liv. & 1 liv. 10 s.

Marcassin, 10 liv. & 7 liv.

Cochon de lait, 6 liv. & 4 liv.

Alouettes, le paquet, 1 liv. 10 s.; 2 liv. 5 s.

Beurres & Œufs.

Le prix des Beurres n'a point varié depuis notre précédent Article. Les Œufs de Gournai ont été vendus 43 liv. le millier. Ceux de Lonjumeau 42 liv. & ceux de Picardie 38 liv.

FOIRE S. GERMAIN.

La Foire S. Germain des Prez ouvrira le 3 Février. On sçait que sa franchise ne dure que 15 jours, quoique la Foire continue jusqu'à la dernière semaine de Carême.

A V I S D I V E R S.

Le sieur MAILLE, Distillateur si connu dans différentes Cours de l'Europe, par ses excellentes compositions, donne avis aux Amateurs de Liqueurs, qu'il vient de composer une Liqueur nouvelle nommée *le Courier de Cythère*; l'Auteur se flatte que cette Liqueur par la délicatesse de son goût, est tout ce que l'on a pu faire de mieux dans ce genre, jusqu'à présent; il continue avec succès la vente du ratafiat des Sulzannes & le nouveau cassis blanc pour fortifier l'estomach & aider à la digestion des alimens; comme aussi le vinaigre romain pour conserver les dents, les blanchir, arrêter le progrès de la ca-

212 MERCURE DE FRANCE.

tie, empêcher que les autres ne se cariënt, les raffermir dans leurs alvéoles, guérir les petits chancres & ulcères de la bouche, prévenir l'haléine forte & rafraîchir les lèvres; & différens vinaigres soit pour guérir le mal de dent, dartre farineuse, boutons, noircir les cheveux tout ou blancs, ôter les taches, maquer de couche, blanchir le visage & empêcher les rides de la peau; & le véritable vinaigre des quatre voleurs préservatif de tout air contagieux. L'on trouve chez le sieur Maille toutes sortes de liqueurs, eaux d'odeurs de quelques espèces qu'on puisse le désirer, & vinaigres à l'usage de la table, bain & toilette au nombre de deux cent sortes. L'on s'adressera pour le Courier de Cythère, cassis blanc & ratafiat des Sultanes & autres liqueurs & eaux d'odeurs en son magasin à Séve près Paris, route de Versailles, & pour les Vinaigres en sa maison à Paris, rue S. André des Arts, la troisième porte cochère à main droite. Le prix des bouteilles de pinte de cassis blanc est de 4 liv. celui du ratafiat des Sultanes de 6 liv. & celui de Cythère de 8 liv. Les moindres bouteilles de vinaigre soit pour les dents ou autre propriété sont de 3 liv. en écrivant une lettre d'avis au sieur Maille, soit en son magasin ou à Paris, & remettant l'argent par la Poste le tout franc de port, l'on fera les envois très exactement, avec la façon d'en faire usage.

Le sieur SAVOYE, Valet de Chambre de M. le Bailly de Fleury, donne avis au Public qu'il vend du Savon de Naples à 2 livres la livre. Du Diabolo de Naples à 4 liv. l'once. Des chanterelles de Naples pour le Violon à 6 liv. le paquet de 30.

De l'Eau de la Fleur d'Orange de Malte faite avec de la Fleur d'Orange Bigarade de l'année 1762 à 5 liv. la Boueille. Il en donnera pour essai.

CHAUMONT Perruquier fait non-seulement toutes sortes de Perruques dans les goûts les plus nouveaux, spécialement celles qui sont nouées & celles en bourse; mais le dessein dont il fait usage lui donne une facilité pour bien prendre l'air du village & coiffer le plus avantageusement qu'on puisse le desirer. Il fait voir ses desseins en tout genre d'accommodage, & variés suivant les différens goûts, il les exécute ensuite au choix & à la satisfaction des personnes qui les lui demandent. Il envoie aussi dans les Provinces, & même dans les Cours Etrangères & tous Pays polices les divers ouvrages avec les différens desseins dans lesquels ils doivent être soutenus & entretenus, ce qui en facilitera la manière à ceux qui seront chargés de leur accommodage & entretien. Il demeure rue S. Nicolas, à l'Enseigne du Mont Vésuve.

A P P R O B A T I O N.

J'ai vu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le second volume du Mercure de Janvier 1763, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 15 Janvier 1763.
GUIROY.



TABLE DES ARTICLES.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

ARTICLE PREMIER.

O de sur la Paix.	Page 5
VERS envoyés à Madame la Marquise de P** , avec l'Ode sur la Paix.	11
ETRENNE à Madame de M***.	<i>ibid.</i>
A Madame la Présidente CH... en lui envoyant la clef de l'Oeuvre de S. Paul.	13
Le Maquignon , <i>Fable</i> .	14
SUITE des Quiproquo , <i>Nouvelle</i> .	15
INSCRIPTION pour être mise sur le Mausolée de M. de Crébillon.	38
MORALITÉ.	39
VERS présentés au Roi.	40
LETTRE d'une jeune Etrangère sur la coëffure & les modes actuelles des Françaises.	41
VERS sur le jour de l'An , à M. de B***.	48
EPIGRAMME envoyée pour Etrennes à Mlle Dumonceau.	<i>ibid.</i>
A Madame de B.	49
ESSAI sur les Débils.	<i>ibid.</i>
EPIGRAMMES sur un vieux Bibliothécaire.	56
PORTRAIT de Madame ***.	57
COUPLETS à Mlle *** &c.	58
ENIGMES.	60 & 61
LOGOGRYPHES.	63

ART. II. NOUVELLES LITTÉRAIRES.

SÉANCE du Châtelet de Paris.	64
ALMANACH Royal , Année 1763 , contenant	

JANVIER. 1763.	215
la Naissance des Princes & Princesses de l'Europe, Archevêques, Evêques, &c.	173
LETTRE de M. Bourgelat, à l'Auteur du Mercure.	77
ANNONCES de Livres.	79 & suiv.

ARTICLE III. SCIENCES ET BELLES-LETTRES.

MATHÉMATIQUES.	91
GÉOGRAPHIE.	93

ASTRONOMIE.

LETTRE de M. Delalande, à M. De la Place.	97
---	----

ART. IV. BEAUX-ARTS.

ARTS UTILES.

ECOLE Royale vétérinaire établie à Lyon sous la direction de M. Bourgelat.	100
HORLOGERIE.	104

ARTS AGRÉABLES.

SUITE des Observations d'une Société d'Amateurs.	105
--	-----

PEINTURE.

ACADÉMIES de Peinture, de Sculpture & autres Arts de Marseille.	113
LETTRE à l'Auteur du Mercure, contenant la description d'un Tableau représentant les GRACES.	119

MUSIQUE.

LETTRE de M. Leloup, Editeur des Récréations de Polhymnie.	127
GRAVURE.	128

SUPPLÉMENT à l'Article des Sciences.

AGRICULTURE.

OBSERVATION sur un vice Essentiel des char-	
---	--

216	MERCURE DE FRANCE.	
	gues , & Essai sur la construction d'une	
	nouvelle. Par M. Pioger.	129
	ART. V. SPECTACLES.	
	SPECTACLES de la Cour à Versailles.	136
	SPECTACLES DE PARIS.	
	OPÉRA.	141
	COMÉDIE FRANÇOISE.	149
	COMÉDIE ITALIENNE.	151
	AVIS au Public sur la petite Poste.	152
	SUITE des Nouv. Polit. du I. Vol. Janvier.	153
	MARIAGES.	180
	MORTS.	181
	ART. VI. Nouvelles Politiques.	182
	MARIAGES.	199
	MORTS.	201
	ART. VIII. Économie & Commerce.	210
	AVIS divers.	211

De l'Imprimerie de SEBASTIEN JORRY,
rue & vis-à-vis la Comédie Française.



